

Dossier

PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE

Ville de La Roche-sur-Yon

2023 - 2029

EDITO

Élément essentiel du vivre-ensemble, la culture nous construit et participe à fédérer les habitants de notre ville, à construire son histoire et son identité. Parce qu'elle est un moteur de la transmission de valeurs humaines essentielles au développement de notre société et qu'elle permet de partager des ambitions communes, je suis convaincu que la culture est un enjeu politique fondamental.

Conscients des atouts de la portée des arts, les élus de la Ville de la Roche-sur-Yon ont pris un engagement fort avec la mise en place pour les Yonnaises et aux Yonnais d'une offre culturelle de qualité accessible à toutes et à tous. A l'image de notre plan pour l'environnement et de notre programme éducatif, notre politique culturelle est fondée sur une stratégie audacieuse et un programme d'actions complet qui définissent les orientations culturelles de notre ville pour les années à venir.

Toujours dans le souhait de faciliter et de développer le lien social dans chacune de nos réalisations, nous avons eu à cœur de réunir des associations, des bénévoles et des acteurs engagés dans la vie culturelle locale pour construire les objectifs de cette feuille de route. L'élaboration de ce document inédit est une première à La Roche-sur-Yon, et nous avons tenu à ce que notre démarche soit exemplaire. Dans les différents domaines de la culture, de l'éducation artistique à la diffusion du spectacle, de la lecture à la valorisation du patrimoine, nous savons combien la mobilisation de tous ces professionnels et amateurs est un élément indispensable de nos réalisations. C'est ainsi qu'après un travail de fond et de longs mois de concertation, nous sommes heureux de vous présenter le Projet Culturel de Territoire de La Roche-sur-Yon.

L'exigence de ce schéma directeur de la politique culturelle yonnaise est inédite puisque nous y avons intégré toutes les diversités culturelles que compte notre ville. C'est là tout le sens de notre démarche par l'adoption de ce projet culturel qui nous engage, et nous serons attentifs à sa bonne réalisation. La culture est, nous le savons, un domaine qui évolue continuellement. Nous saurons adapter notre politique culturelle pour permettre de structurer les moyens et les ressources nécessaires et ainsi garantir à tous un accès aux arts et à la culture partout et tous les jours. Ensemble, cultivons l'expression artistique et développons la culture à La Roche-sur-Yon !

Luc BOUARD

Maire de La Roche-sur-Yon,
Président de La Roche-sur-Yon Agglomération,
Conseiller Départemental de la Vendée

Le territoire yonnais et aggro-yonnais est caractérisé par une remarquable dynamique culturelle, fruit d'un solide héritage et d'un travail partenarial entre les acteurs culturels et les services de la collectivité, d'une stratégie volontaire d'investissement et d'équipement. Dans ce cas, pourquoi un Projet Culturel de Territoire ?

Cette démarche est née de la consultation des acteurs culturels yonnais au lendemain des confinements de 2020 et des enseignements des assises de quartiers tenues en 2021 et 2022. Ainsi, nous avons perçu les atouts et les faiblesses du paysage culturel yonnais et discerné les manques et les forces de notre politique culturelle. Ces constats se retrouvent dans le diagnostic qui figure dans la première partie de ce document.

Il est donc apparu évident à monsieur le maire et aux élus en charge de la culture qu'il fallait aborder une nouvelle étape de notre politique culturelle en traçant une trajectoire à long terme, en fixant un cap et une stratégie, en réaffirmant nos ambitions, en impulsant une nouvelle dynamique adaptée à notre territoire et à notre population. Ainsi, ce document prend en compte les leçons de la crise sanitaire et les contraintes qui pèsent sur les collectivités.

Ce Projet Culturel de Territoire 2023-2029 est un document inédit pour La Roche-sur-Yon. Il est le fruit d'une volonté politique et d'un travail considérable de la Direction des Affaires Culturelles et des services de la Ville. Il a été permis par un travail partenarial remarquable entre les acteurs et les structures culturels de notre territoire. Ce PCT est centré sur la ville de La Roche-sur-Yon mais il s'imbrique naturellement avec l'agglomération.

Consolider les synergies, conforter les acteurs structurants, réaffirmer le rôle de la collectivité au pilotage de la politique culturelle du territoire, inscrire les acteurs culturels, la Ville et l'Agglomération dans un projet commun, mieux articuler pentagone/quartiers, travailler à ouvrir l'offre culturelle en direction des adolescents et des étudiants, affirmer une identité culturelle yonnaise, mieux prendre en compte la densité de la pratique associative, professionnelle et en amateur, repenser nos lieux de pratiques et de diffusion, favoriser l'éducation artistique et culturelle, consolider le réseau des médiathèques aggro-yonnaises, favoriser le pluralisme des expressions, maintenir notre soutien aux associations, développer encore l'art dans l'espace public, offrir un espace d'expression permanent mais au contenu éphémère, poursuivre la dynamique muséale et patrimoniale qui a été enclenchée, permettre l'affirmation de la cinéphilie yonnaise, telles sont quelques-unes des orientations qui ont présidées à ce travail.

La politique culturelle est éminemment transversale, elle participe au développement territorial et à son renouvellement continu, elle concourt au vivre ensemble et à la cohérence civique, elle nourrit l'attractivité touristique et économique du territoire. Phare culturel de l'agglomération, La Roche-sur-Yon, cœur de Vendée, doit continuer à s'affirmer comme la capitale départementale puis régionale de la diversité culturelle.

Maximilien SCHNEL

Adjoint à la culture et à la communication

Table des matières

UN PROJET PARTAGE.....	7
Pour les habitants / les usagers.....	7
Pour les acteurs culturels	7
Structure et accompagnement.....	8
Positionnement	8
Accessibilité et collaborations.....	8
Emergence artistique.....	9
Formation et enseignement.....	9
Pour les élus municipaux.....	9
Pour la Ville de la Roche-sur-Yon.....	10
Pour la Direction des Affaires Culturelles	11
Projection.....	11
Coopération	11
Relations partenariales	11
UNE DEMARCHE PARTAGEE.....	12
Le calendrier	13
Les étapes de la démarche	13
PARTIE 1 : LES ELEMENTS DU DIAGNOSTIC	14
1. PORTRAIT DU TERRITOIRE YONNAIS.....	15
1.1. Portrait socio-économique du territoire	15
1.1.1. Une croissance portée par la population sénior de 65 ans et plus	15
1.1.2. De fortes disparités territoriales.....	16
1.2. Les quartiers	18
Centre-ville / Pont-Morineau	18
Bourg-sous-la-roche	19
Les Pyramides / Jean Yoles / Rivoli / Les Robretières / La Courtaisière	19
Saint-André d’Ornay / Val d’Ornay / Les Forges.....	20
Vallée verte / Liberté	21
1.3. L’intercommunalité	22
1.4. Le tourisme.....	24
2. LE PAYSAGE CULTUREL YONNAIS	24

2.1. Inventaires des équipements et lieux culturels.....	25
Le Centre Yonnais d'Expression Libre	25
Le Théâtre Municipal.....	25
Les médiathèques du réseau de Lecture Publique.....	26
Le Grand R, Scène Nationale.....	26
Le Cinéma d'Art et Essai, le Concorde	27
Le Quai M, Scène de Musiques Actuelles	27
Les Maisons de Quartier	28
Les appartements.....	28
2.2. Inventaire des principaux acteurs culturels	30
Diffusion – Création – Médiation	30
La création	30
La diffusion	31
La médiation	32
Enseignement / Formation / Ateliers	36
Les dispositifs scolaires et extra-scolaires	36
Le Conservatoire (musique, danse et théâtre).....	36
L'École d'Art.....	36
Les maisons de quartier.....	37
Accompagnement des acteurs et des artistes	38
2.3. Inventaire des principaux sites proposant des manifestations culturelles	42
Le réseau de lecture publique.....	42
L'art dans l'espace public.....	45
L'évolution de l'art dans l'espace public à La Roche-sur-Yon	45
Les fresques en ville	47
3. LE PAYSAGE CULTUREL VENDEEN.....	48
3.1. Les principaux lieux d'exposition d'art contemporain et musées de France.....	48
3.2. Les lieux d'enseignement musical.....	50
3.3. Les lieux de diffusion de spectacle.....	52
4. LES ENQUETES CONSULTATIVES.....	53
4.1. La consultation des associations et des compagnies artistiques	53
4.1.1. Les résultats.....	53
Les associations de pratique artistique amateur	53
Pour les compagnies professionnelles.....	54
4.1.2. Les attentes exprimées	54
4.1.3. Les propositions des compagnies professionnelles de théâtre	55
Les compagnies professionnelles comme les troupes amateurs.....	55
Les manques identifiés de manière récurrente et importante	55
Les réponses apportées par la collectivité.....	56

4.2.	Consultations complémentaires d'acteurs culturels	57
4.3.	Bilan des recherches sur l'histoire du paysage culturel	65
	Émergence de l'offre	66
	Développement de l'offre.....	66
	Accompagnement de l'offre	66
	Structuration de l'offre	66
5.	LES ACTIONS PAR ET AVEC LA DAC	68
5.1.	Au sein des équipements culturels	68
5.2.	Hors des équipements culturels.....	70
6.	LA COMMUNICATION CULTURELLE	71
	PARTIE 2 : LA SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC	75
11.	SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC	76
	PARTIE 3 : LES ENJEUX, ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET PROGRAMMES D'ACTION.....	86
12.	LES ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	87
	Enjeux territoriaux	88
	Le rayonnement d'une ville attractive.....	88
	Le renforcement de la solidarité territoriale	89
	Enjeux sociaux.....	91
	L'accès à la culture tout au long de la vie	91
	L'appropriation du territoire par l'offre culturelle.....	92
	Enjeux culturels.....	93
	L'accompagnement et la coordination de l'offre culturelle	93
	Le développement des ressources artistiques de la ville	94
	PARTIE 4 : LES 44 FICHES ACTIONS	95
	PARTIE 5 : LE CHRONOGRAMME PRÉVISIONNEL	95

Introduction

L'élaboration d'un projet culturel de territoire a mobilisé les compétences des agents de la Direction des Affaires Culturelles, d'autres directions de la Ville de La Roche-sur-Yon ainsi que celles de nombreux partenaires associatifs. Tous se sont lancés dans une démarche de longue haleine avec enthousiasme et rigueur. La commande politique qui a déclenché ce chantier a permis à tous ceux qui l'ont souhaité d'exprimer leur expertise en mettant, non pas aux services d'intérêts individuels, mais d'une vision collective pour développer leur territoire. Acteurs culturels et artistes ne peuvent ici qu'être remerciés pour leur engagement au service de ce bien commun qu'est la culture.

Les réflexions ont su converger et se nourrir mutuellement en faisant apparaître trois grands domaines d'aspiration :

Donner du sens ; pour permettre aux compétences de s'exprimer mais aussi pour rendre plus lisibles les actions par tous les publics. Investir pleinement une mission de passeur entre les habitants dans toute leur diversité et les œuvres dans le respect de leur exigence. Permettre à la collectivité d'assumer pleinement son rôle de service public culturel.

Coopérer ; parce que rien ne se fait jamais seul et que de bonnes interactions sont sources d'émulation et de synergie. Accompagner, interagir et développer les complémentarités qui donnent à notre territoire toute sa richesse. La collectivité est source de propositions et est également coordinatrice d'expériences.

Se projeter ; pour être en phase avec le monde qui nous entoure, anticiper les évolutions des habitants mais aussi celles des artistes. L'action culturelle n'a de sens que si elle participe du développement territorial. La collectivité offre ainsi des perspectives et invite à inventer et à se projeter dans la société de demain.

Le Projet Culturel de Territoire ainsi élaboré pour La Roche-sur-Yon de 2023 à 2029 constitue une synthèse et une orientation pour la ville et ses partenaires. A la fois pragmatique, ambitieux et évolutif, il définit une méthodologie partagée pour assumer ensemble le développement culturel de La Roche-sur-Yon. Ce document cadre, pensé pour les habitants et les acteurs culturels, se veut inclusif, participatif et valorisant. Il promeut une complémentarité des offres culturelles qualitatives et s'adressant à tous. Il contribue à ancrer la proposition yonnaise dans un paysage régional, à accompagner la circulation des artistes et des œuvres, à accentuer les fonctions d'émetteur et de récepteur de culture du territoire.

En tant que principal vecteur de mise en œuvre des droits culturels, le service public yonnais se dote d'outils contribuant à la protection et à la promotion de la diversité des expressions culturelles, à un égal accès aux artistes et à leurs œuvres, ou à l'éducation, la formation et la participation à la vie culturelle.

Un projet partagé

Les bénéficiaires du projet culturel de territoire

Le Projet Culturel de Territoire (PCT) est un document cadre pour conduire une politique publique en matière culturelle sur son territoire. Il est l'armature nécessaire pour un développement culturel partagé, assumé et durable. Il constitue la feuille de route regroupant les orientations à développer et à mettre en œuvre sur un territoire en matière culturelle. Il fixe les objectifs, une temporalité et définit les moyens pour y parvenir. Sous forme d'un programme d'actions, il guide les grandes étapes de mise en œuvre.

Le PCT prend en compte le contexte local (historique, économique, social, environnemental, etc.) et des orientations politiques. En phase avec le Projet du Territoire, il entre en interaction avec les autres politiques publiques sur le territoire et mobilise des

compétences existantes. Il permet de définir et de mettre en œuvre un projet culturel : une démarche dynamique et évolutive qui se renouvelle et s'ajuste régulièrement. Il peut également se décliner selon les dispositifs et projets de service. (ex.: Projet d'établissement Conservatoire-Ecole d'art, projet scientifique et culturel pour le Musée, projet de lecture publique pour les médiathèques, Contrat local d'éducation artistique et culturelle...).

Le Projet Culturel de Territoire est un outil coopératif avec l'ensemble des citoyens, collectifs et partenaires territoriaux. Son positionnement cadre l'intervention de chaque partie et dessine les cheminements des prochaines rencontres.

Pour les habitants / les usagers

Pour les habitants et usagers, le PCT permet :

- De bénéficier d'une offre culturelle lisible et appréhensible ;
- D'être accompagnés dans un parcours culturel, dans un rapport à l'art ;
- De trouver une offre culturelle qui correspond à un parcours de vie, quel que soit son âge et/ou soit son rapport à l'art ;
- De bénéficier de programmes permettant de dépasser les barrières d'accès aux œuvres (barrières culturelles, économiques, physiques) ;
- De pouvoir contribuer à la vie culturelle (être reconnu, encouragé et accompagné dans l'exercice de ses droits culturels) ;
- De développer des espaces où des personnes issues de cultures différentes peuvent partager une expérience commune ;
- De décomplexer le rapport à l'art et aux artistes ;
- De développer sa capacité d'agir en autonomie et de s'émanciper ;
- D'engager des coopérations bénéfiques avec d'autres cultures que la sienne sur le territoire ;
- De développer l'enseignement artistique pour l'ensemble de la population.

Pour les acteurs culturels

Le PCT positionne la collectivité en tant que repère et partenaire identifiable dans ses compétences, ses missions, ses ressources, ses propositions. La Ville intervient auprès des partenaires culturels et les accompagne dans leurs projets artistiques et culturels.

Structure et accompagnement

- Inscrire son action dans un programme de développement culturel de territoire et devenir un acteur impactant ;
- Développer des partenariats avec la ville sur des bases de complémentarité. Sortir de la logique de prestation et s'intégrer ou se positionner au sein de la politique culturelle en place ;
- Connaître les enjeux, l'étendue des missions, le fonctionnement et les contraintes des services de la DAC et mieux identifier les acteurs du territoire, y compris au sein de l'agglomération ;
- Se documenter via des données pour identifier de possibles partenaires ;
- Définir les champs d'intervention sur lesquels la collectivité peut être interpellée ;
- Pouvoir plus facilement se projeter dans le temps.

Positionnement

- Affirmer le positionnement de la DAC comme le pivot de la politique culturelle de territoire ;
- Développer des relations suivies, construites et pensées à long terme avec les services culturels des autres collectivités : les communes du département, de la région des Pays de la Loire ;
- Faire vivre le territoire à travers la culture :
 - Développer une politique ; événementielle ambitieuse et fédératrice ;
 - Assurer une meilleure promotion des événements, des structures, des actions au-delà du territoire ;
 - Créer des coopérations avec les structures culturelles des villes jumelées ;
 - Articuler la vie culturelle entre le centre-ville et les quartiers.

Accessibilité et collaborations

- Organiser la mise en relation entre une offre et des publics potentiels ;
- Bénéficier d'un environnement favorable et constant à l'émergence de nouveaux acteurs, de nouveaux projets culturels ou de redynamisation des acteurs actuels. Se sentir encouragé dans ses propositions, dans ses recherches ;
- Contribuer à une dynamique territoriale collective. Construire des projets communs, participer à une émulation ;
- Faciliter les actions en faveur de l'accès à la culture pour tous :
 - Toucher le public le plus large possible en encourageant les initiatives en milieu urbain et milieu rural :
 - Exposer tous les arts dans les espaces publics ;
 - Valoriser le patrimoine ;
 - Favoriser l'itinérance et les actions hors les murs.
 - Encourager les dynamiques du territoire en garantissant l'équilibre de l'offre ;
 - Transmettre cette offre en permettant la lisibilité et la visibilité des actions ;
 - Positionner les équipements culturels communautaires comme de véritables piliers du territoire.
- Développer l'Education Artistique et Culturelle vers de nouveaux publics ;
- Mener une réflexion sur l'accueil des personnes en situation de handicap.

Emergence artistique

- Favoriser la création et l'innovation ;
- Encourager l'aménagement de lieux ouverts, partagés et pluridisciplinaires au profit des artistes amateurs et professionnels ;
- Encourager la création artistique ;
- Soutenir l'expérimentation et le développement du numérique et accompagner l'accueil des artistes ;
- Créer une véritable relation avec les acteurs économiques ;
- Mettre en synergie les différents services et les acteurs culturels ;
- Favoriser la liberté d'expression artistique ;
- Définir des priorités claires d'action.

Formation et enseignement

- Conforter et approfondir le développement de l'enseignement de disciplines variées dans les pratiques artistiques contemporaines et à destination d'un public amateur ;
- Etablir une passerelle, créer un lien entre l'art contemporain (initiés) et le public (amateurs) par la pratique et l'expérimentation ;
- Ouvrir l'enseignement à de nouvelles esthétiques et de nouvelles pratiques, favorisant le décloisonnement des pratiques artistiques ;
- Développer pour l'enseignement artistique une mise en réseau au niveau de l'agglomération ;
- Conforter des classes à horaires aménagés danse et théâtre en favorisant un partenariat avec des collèges en zone prioritaire ;
- Ouvrir l'enseignement artistique à de nouvelles esthétiques (musiques anciennes, musique actuelles...) ;
- Conforter et développer les partenariats avec les lycées du territoire ayant les spécialités artistiques.

Pour les élus municipaux

Le Projet Culturel de Territoire est en intime corrélation avec la politique culturelle de la Ville. Il est déterminé par les orientations des élus. La politique culturelle est avant tout territoriale et doit s'articuler avec d'autres politiques menées par les autres collectivités territoriales partenaires.

Pour les élus de La Roche-sur-Yon, le PCT doit permettre :

- De définir une trajectoire à long terme
- De dégager des orientations claires, des propositions concrètes et adaptées au territoire, à sa population, à sa société et à notre siècle
- De réaffirmer la Ville et l'Agglomération au pilotage de la politique culturelle du territoire, de réorienter les financements en fonction des objectifs inscrits dans ce document
- De clarifier, hiérarchiser et rationaliser les efforts
- De créer une articulation permanente pentagone / quartiers
- D'affirmer une identité culturelle yonnaise
- De mettre les arts vivants et plastiques au cœur de l'identité territoriale

Pour la Ville de la Roche-sur-Yon

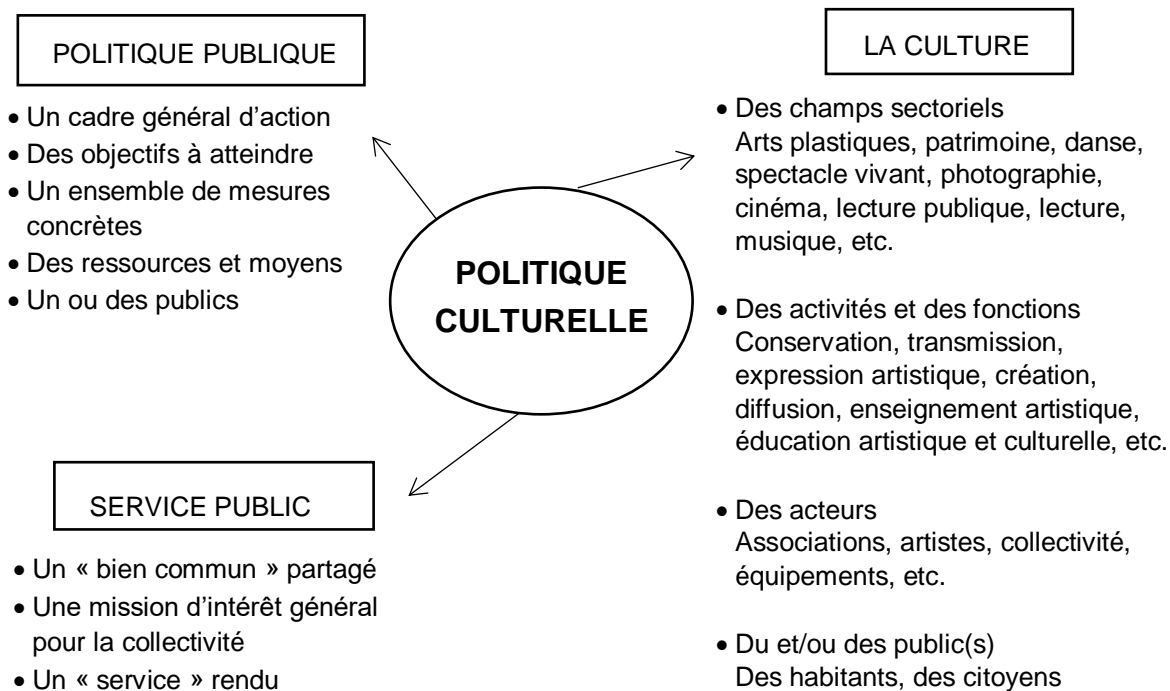
Pour conduire une politique publique en matière culturelle sur le territoire, l'intérêt d'élaborer et de mettre en œuvre un PCT est de :

1. Se doter d'un outil de cadrage et de référence
2. Se doter d'un outil stratégique de développement
3. Définir des orientations et un plan d'action
4. Déterminer les moyens alloués (humains et financiers) en cohérence avec les orientations et le plan d'actions (prospectives)

L'objectif principal est de « donner du sens » aux initiatives culturelles existantes et de les inscrire dans une politique globale. Pour ce faire, la collectivité a engagé une démarche d'élaboration de PCT. Il s'agissait de :

- S'approprier la démarche (la méthodologie et les ressources)
- Mettre les informations / diagnostic en perspectives et l'analyser pour en tirer des enseignements
- Se documenter, connaître les problématiques du développement culturel territorial
- Comprendre l'environnement territorial et culturel dans lequel s'inscrit le projet

La politique culturelle doit traduire les priorités culturelles de la commune / du territoire, au sens politique du terme. Elle est « la feuille de route » des orientations définies par les élus. Une politique culturelle territoriale est l'armature nécessaire pour un développement culturel durable.



Pour la Direction des Affaires Culturelles

Pour les agents de la Direction des Affaires Culturelles qui sont également des acteurs culturels, il s'agit avant tout :

Projection

- De connaître les enjeux, l'étendue des missions, le fonctionnement et les contraintes des services de la DAC. Mieux identifier les acteurs du territoire. Disposer des documents ressources pour identifier de possibles partenaires ;
- De réfléchir à ce que comprend la culture dans son acception la plus large et identifier l'ensemble des secteurs construisant un projet culturel. Valoriser les missions de fonds (conservation, recherche, médiation...) autant que les aspects événementiels auprès des élus et des habitants ;
- De dégager une vision et des objectifs afin de donner du sens à ses missions au quotidien. Remettre en lumière l'idée d'un service public de la culture destiné aux habitants ;
- De mieux connaître les attentes des habitants ;
- De hiérarchiser les actions pour éviter de se disperser, obtenir des moyens financiers et humains importants sur les axes qui auront été déterminés.

Coopération

- De mener des actions communes, créer une émulation, développer des synergies selon les compétences des agents (ou des acteurs culturels) mais aussi selon leurs centres d'intérêt ;
- De profiter de ce travail commun pour mettre fin à certains préjugés culturels ;
- D'ouvrir la réflexion à de nouveaux sujets d'étude pour éviter de retomber sur des thématiques rebattues ;
- De clarifier les rôles de certains acteurs qui gravitent autour de la ville (comme la SPL Destination La Roche-sur-Yon, dont certaines missions sont très proches de celles des services de la DAC) ;
- De faire reconnaître la compétence, l'expertise et la professionnalisation des agents de la Culture auprès des habitants comme des élus ;
- De développer la solidarité entre tous les agents de la DAC autour d'un projet commun ;
- Développer un outil adapté qui centralise les missions et les actions culturelles de l'ensemble des services de la Direction des Affaires Culturelles.

Relations partenariales

- De se positionner plus clairement vis-à-vis des agents des autres services de la Ville ;
- De permettre aux actions culturelles de survivre aux agents qui en ont la charge et de faciliter leur transmission à des successeurs ;
- De poursuivre le travail existant qui consiste à établir une passerelle, créer un lien entre les disciplines et leurs singularités par la pratique et l'expérimentation ;
- De mieux coordonner les différentes demandes de soutien des services de la Direction des Affaires Culturelles vis-à-vis de l'Etat (DRAC).

Une démarche partagée

Les éléments méthodologiques

La démarche d'élaboration du projet est réalisée par les agents de la Direction des Affaires Culturelles en concertation avec les élus à la culture de la ville de La Roche-sur-Yon. L'expertise technique des agents constitue une condition essentielle pour une mise en œuvre idéale. La démarche doit aboutir à une formalisation et une application du projet dans un délai raisonnable et compatible avec les moyens humains existants. L'élaboration du PCT s'appuie sur un diagnostic, qui dresse un état des lieux culturels actualisé du territoire. Celui-ci met en évidence ses forces, faiblesses, opportunités en matière d'intervention et de vie culturelle.

Les chefs de service de la DAC ont été missionnés pour :

- Proposer des diagnostics, faire des recherches et faire le lien avec les différents acteurs ;
- Animer les groupes de travail et de restitution avec leurs équipes ;
- Jouer un rôle d'interface entre les élus et les acteurs pour permettre une bonne compréhension (pédagogie, relationnel) ;
- Faire circuler les informations ; enrichir la réflexion et mettre en perspective les informations collectées ; apporter une expertise culturelle sur les contenus et problématiser ; formaliser le projet culturel ;
- Impliquer les agents au sein des services pour :
 - une démarche d'information de médiation ;
 - une participation maîtrisée (recherches, propositions).

Les participants au projet

La collectivité :

- La Direction des Affaires Culturelles
- La Direction de l'Éducation
- La Direction de la Petite Enfance
- La Direction de la Communication et des Relations Publiques
- Le Pôle Démocratie et Vie Citoyenne
- La Direction des Ressources Humaines
- La Direction des Finances / Pôle Gestion Ressources
- Le service des Relations Internationales
- La mission attractivité médicale
- Le conseil des sages

Les partenaires territoriaux :

- La SPL Destination La Roche-sur-Yon
- La Roche-sur-Yon Agglomération (Commission culture-sport-communication)
- La Bibliothèque Départementale de Vendée
- Le Conseil Régional Pays de Loire (Pôle Création, Industries Culturelles et Action Culturelle et Territoriale)
- La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Pays de Loire

Les partenaires associatifs :

- La Cie Le menteur Volontaire
- La Cie ABDY Spoart
- La Cie Grizzli
- L'EP3CY - Concorde
- La Scène Nationale le Grand R
- La Scène de Musiques Actuelles Fuzz'Yon
- L'association Transversale – La Gâterie
- L'AMAQY
- Plusieurs associations et artistes locaux

Le calendrier

L'implication des acteurs culturels du territoire consiste à intégrer dans le diagnostic les éléments de consultation des acteurs culturels réalisée par la Direction des Affaires Culturelles en 2021. Le diagnostic s'appuie sur une consultation spécifique des acteurs culturels conventionnés. Il propose un point d'étape ouvrant sur des échanges en avril 2022, qui présente les éléments de diagnostic et des

enjeux. En septembre 2022, une présentation ainsi qu'un échange autour du Projet Culturel de Territoire ont été proposés.

L'interaction avec les habitants est également un facteur important. En tant qu'usagers leurs attentes et leur bonne compréhension de la démarche seront déterminantes.

Les étapes de la démarche

Commande Politique

Préparation

Construction d'une méthodologie
Planification de la démarche
Mise en place du dispositif d'animation
Validation politique

Diagnostic

Etat des lieux
Identification des enjeux

Scénarios

Hiérarchisation des enjeux
Validation politique

Orientations stratégiques
Pistes opérationnelles
Les programmes d'actions
Validation politique

Critères et outils d'évaluation

Formalisation

Rédaction Projet Culturel de Territoire
Validation politique
Restitution

Mise en œuvre

Projet pluriannuel et programme annuel
Evolution de la structuration de la Direction des Affaires Culturelles
Partenariats
Conventionnement

Partie 1 :

Les éléments du diagnostic

1. Portrait du territoire yonnais

1.1. Portrait socio-économique du territoire

La Roche-sur-Yon fait partie de la région Pays de la Loire, région dynamique et dominée par l'attractivité de la métropole nantaise, sixième ville la plus peuplée de France. Préfecture de la Vendée, la Roche-sur-Yon est le principal pôle économique et universitaire du département et accueille plus de 6 000 étudiants.

Une offre culturelle qui doit être en adéquation avec les attentes et les enjeux d'une population de 56 347 habitants mais également avec ceux de la ville centre d'un département dynamique sur le plan économique, démographique et touristique. Sa sphère d'influence dote la ville d'un potentiel d'attractivité culturelle pour la population de sa grande couronne, celle du département mais également pour les touristes.

La population vendéenne progresse chaque année de 0,9% en moyenne, selon un rythme deux fois supérieur à la moyenne nationale. Ce rythme est porté par l'attractivité des grandes aires urbaines comme celles de La Roche-sur-Yon.

1.1.1. Une croissance portée par la population sénior de 65 ans et plus

La population des adultes (25-64 ans) tend à diminuer et celle des moins de 20 ans à n'augmenter que très légèrement. Sur la dernière période quinquennale, c'est plus précisément les seniors de moins de 75 ans qui ont porté la croissance en lien avec un effet de génération (papy-boom). Il s'agit d'un phénomène structurel.

Parmi les seniors, presque 1/3 a 80 ans ou +, cette population très âgée représentant aujourd'hui 6% de l'ensemble de la population yonnaise.

La croissance démographique en Vendée repose essentiellement sur le solde migratoire, qui explique à lui seul 86% de l'augmentation de la population. Un rythme de croissance qui demeure soutenu avec environ plus 400 habitants/an. Une croissance est portée à presque 90% par son attractivité résidentielle avec davantage d'emménagements que de déménagements de la commune, alors que son solde naturel (ratio des naissances et des décès) est en baisse continue.

Une ville attractive pour de nouveaux habitants ayant des habitudes ou des attentes culturelles spécifiques. Une nouvelle population en quête d'espace ou d'outils d'appropriation de la ville.

La croissance reste portée très majoritairement par le solde migratoire (*ratio des emménagements et des déménagements*) 0,7%/an / 0,8%/an soit 87,5% ; c'est de loin le moteur principal de la croissance yonnaise aujourd'hui.

Globalement 93% de la population âgée vit à son domicile, cette proportion diminue avec l'âge tout en restant supérieure à 90% aujourd'hui jusqu'à 85-89 ans et tout en restant autour de 30% à 95 ans et +. Cette population est alors à très forte majorité une population féminine, propriétaire de son logement (73% des ménages de 80 ans et +) mais aussi très souvent une personne qui vit seule (43% des personnes de 80 ans et +, environ 1500 personnes).

1.1.2. De fortes disparités territoriales

Les quartiers les plus jeunes sont Forges et Liberté tandis que Val d'Ornay est le quartier le plus vieillissant avec 30% de la population âgée de 65 ans et +. Néanmoins, il s'agit d'une population de « jeunes seniors » non encore confrontée au problème de vieillissement à proprement parler. Les 3 quartiers Pentagone, Pyramides-Jean Yole-La Garenne et Le Bourg-sous-la-Roche concentrent un peu plus de la moitié de cette population âgée de 80 ans et + vivant seule à son domicile.

Des pratiques spécifiques aux personnes vivant seules sont à prendre en compte. L'hétérogénéité de cette population est également un facteur important : actifs, retraités, étudiants ont des pratiques et des intérêts parfois différents.

Dans l'ensemble de la population, près d'un ménage sur 2 (48%) correspond à une personne vivant seule. Il s'agit d'une valeur caractéristique des milieux urbains de taille moyenne. Cette proportion est en hausse notamment pour les familles monoparentales (10% des ménages) alors que diminue légèrement la proportion de couples sans enfants (23%) et celle des couples avec enfants vivant au foyer (17%). Là aussi, on enregistre de fortes disparités quant à la structure des ménages et des familles entre les quartiers plus périphériques et résidentiels : Forges (incluant Mon Repos, Terres Noires et Maison neuve des landes), Val d'Ornay, Saint-André d'Ornay et Le Bourg-sous-la-Roche. La proportion de ménages d'une seule personne du Bourg-sous-la-Roche se situe autour de 30% au bénéfice des ménages-familles. Pour les quartiers plus centraux et anciens (le Pentagone et Pyramides-Jean Yole-La Garenne) cette proportion atteint 60%. Si l'on y ajoute les familles monoparentales, sur ces 2 quartiers, ce sont de presque 3 ménages sur 4 qui ne comptent qu'un seul adulte au foyer et s'appuient donc sur un seul revenu.

On dénombre sur l'ensemble de la ville environ 80 cadres ou professions intermédiaires pour 100 ouvriers ou employés, avec de fortes disparités territoriales. Pentagone, Pont Morineau, Les Robretières-Rivoli-La Courtaisière, St André

d'Ornay et Le Bourg-sous-la-roche sont les quartiers socio professionnellement les plus qualifiés.

La disparité marquée des catégories socio-professionnelles en fonction des quartiers doit impliquer une prise en compte spécifique.

La population étudiante est peu visible mais bien présente. Ses pratiques culturelles doivent également être prises en compte. Originaire de la ville ou venus spécifiquement, 6 000 étudiants résident à La Roche-sur-Yon.

Il est cependant à noter que ces étudiants sont présents sur le territoire pour des durées d'études courtes en moyenne, avec des départs annuels pour des stages à compter du printemps. Le turn-over est très important et ne facilite pas la mise en œuvre d'outils d'appropriation efficaces de l'offre culturelle locale (cf. : études menées par le service Jeunesse).

Quelques étudiants, 27 sont inscrits au conservatoire (24 dont 2 en cycle spécialisé et 14 en cycle 3) et à l'école d'art (3), essentiellement des élèves de l'ICES et du campus de La Roche-sur-Yon. 12 étudiants du campus sont accueillis par l'école d'art dans un cadre partenarial.

Il a été constaté un peu plus de 42 000 emplois sur la ville pour un peu moins de 21 000 actifs résidents. Cet indice de concentration de 204 emplois pour 100 actifs résidents occupés, témoigne du rôle de ville centre de l'agglomération et de celui de ville chef-lieu de département. Le territoire concentre une forte activité avec de nombreux emplois.

Environ 7 personnes sur 10 âgées de 15 à 64 ans sont actives dont environ 6 sur 10 ont un emploi. 70% des actifs travaillent sur la ville, ce qui représentent 1/3 des emplois yonnais (env.14 500) alors que les 2/3 sont occupés par des non-yonnais, soit environ 28000 navettes domicile-travail entrantes et sortantes quotidiennement de la ville. Le taux d'activité et d'emploi est plus élevé entre 25-54 ans et plus élevé chez les hommes que chez les femmes.

Le Pentagone, Vallée verte, Les Robretières-Rivoli-La Courtaisière et surtout Pyramides-Jean Yole-La Garenne enregistrent les plus faibles taux d'activité et d'emploi. Ce

constat est en lien avec une présence importante d'étudiants au niveau de Pentagone, Robrethères-Rivoli-La Courtaisière et Pyramides-Jean Yole-La Garenne. A Pyramides-Jean Yole-La Garenne, on note également une forte présence de personnes sans activité professionnelle. Un constat similaire à la Vallée verte où cela se cumule avec une proportion également importante de retraités. Ce faible niveau d'activité sur Pyramides-Jean Yole-La Garenne se cumule avec une problématique de chômage.

90% des actifs ayant un emploi sont salariés dont environ 1 sur 5 travaille à temps partiel. Avec une valeur 3 fois supérieure chez les femmes (31% des salariés femmes pour 11% des salariés hommes). Environ 1 sur 5 également est sur un emploi dit précaire (c'est-à-dire non-CDI et non titulaire de la fonction publique). 7% des salariés cumulent précarité et temps partiel, plus souvent alors non choisi, ceci concerne environ 1400 salariés, 6% des salariés hommes et 9% des salariées femmes.

Les salariés sur des emplois précaires sont en effet plus souvent à temps partiels, avec 37% de temps partiel. Même si l'écart hommes/femmes est moins marqué en termes de temps partiel chez ceux ayant un emploi précaire, la population salariée cumulant précarité et temps partiel est au 2/3 féminine. Fin décembre 2020, on dénombrait sur la ville presque 3500 demandeurs d'emploi de catégorie A, +2,1% sur 1 an, avec une baisse sur les 2 derniers trimestres faisant suite à une forte hausse sur les 2 premiers trimestres 2020 (crise sanitaire).

Une population économiquement fragile et souvent éloignée (physiquement et intellectuellement) de l'offre culturelle doit être prise en compte.

Avec un revenu disponible (revenus déclarés ajoutés aux prestations sociales soustrait aux impôts directs IRPP, TH, CSG, CRDS payés) médian de 20 510€/an/unité de consommation (personne vivant seule), la ville enregistre un niveau de vie médian proche, très légèrement inférieur à ceux de la moyenne départementale et régionale (Valeurs Vendée : 20 720€/an/UC, Pays-de-la-Loire 20 980€/an/UC.) Le taux de pauvreté de 14% est sensiblement supérieur. Toutefois elle reste proche de la moyenne nationale (Valeurs Vendée : 9,3%, Valeur Pays de la Loire : 10,8%, France métropolitaine : 14,5%). Ce résultat est en lien avec sa position de ville chef-lieu de département concentrant une part importante du parc social du département. Sur l'ensemble de la ville, ce sont 36% des allocataires CAF (15 100 allocataires CAF au total fin 2019) qui sont à bas-revenus, 10% qui perçoivent le RSA socle et 36% la prime d'activité et 12% des assurés CNAM sont à la CMU.

Là aussi les disparités intra-communales sont importantes en lien avec le type d'habitat, le statut d'occupation du logement, la structure par âge et bien sur le niveau d'activité et les conditions d'emploi. Pyramides-Jean Yole-La Garenne, Liberté et Vallée verte (secteur de la Vigne-aux-roses) ainsi cumulent et continuent de cumuler (ce qui n'est plus le cas de Forges aujourd'hui) de nombreux indicateurs de fragilités sociales, de précarité, qu'il s'agisse de la proportion d'allocataires CAF, à bas revenus, de leur proportion qui perçoit le RSA ou de la proportion d'assurés CNAM qui bénéficie de la CMU.

1.2. Les quartiers

Centre-ville / Pont-Morineau

- 12 700 habitants
- 23 % de la population de la Ville

Un secteur attractif pour les nouveaux habitants :

Comptant presque 13 000 habitants, le secteur concentre près du quart de la population yonnaise. C'est un secteur attractif pour les nouveaux résidents. En effet, avec un millier d'habitants gagnés au cours des cinq dernières années, il porte les 2/3 de la croissance yonnaise. À cet égard, 1/4 des habitants ont emménagé depuis moins de deux ans dans leur logement.

Une forte proportion de personnes seules, une grande part des étudiants et des jeunes actifs :

Environ 1 personne sur 3 y vit seule, avec inversement une part moins importante de familles avec enfants, à peine 1 ménage sur 5. Cette forte représentation des personnes seules s'explique de deux manières : d'une part, le secteur concentre 40 % des étudiants de la ville ; d'autre part, les habitants de ce secteur se caractérisent aussi par de nombreux jeunes actifs, certains n'étant pas encore en ménage.

Les habitants du centre-ville, proche des équipements culturels, ont également plus de disponibilité et de moyens pour accéder à l'offre culturelle.

En lien avec la présence d'étudiants et de jeunes actifs, le secteur comporte une importante proportion de petits logements. Enfin, ce quartier concentre une part importante de locataires du parc privé sur toute la ville - 40 % à lui seul - tandis que l'habitat regroupe une part importante de logements anciens, construits avant 1971.

Un cœur de Ville en mutation :

C'est sur ce secteur qu'on observe la plus forte construction de logements sur les cinq dernières années. Fort de son rôle de cœur de ville, le quartier connaît en effet une forte dynamique de projets : construction d'équipements de rayonnement intercommunal, renforcement de l'offre commerciale et culturelle, nouveaux logements, etc.

- 142 services
- 238 commerces
- 86 cafés hôtels restaurants
- 557 locaux commerciaux
- 466 commerces
- 40 % des commerces et 60 % des cafés/hôtels/restaurants yonnais
- 12 % de la surface commerciale de La Roche-sur-Yon



Maison de quartier Pont-Morineau

Bourg-sous-la-roche

- 9 910 habitants
- 18 % de la population de la Ville

Une croissance stable :

Avec presque 10 000 habitants, le quartier concentre un peu moins de 1/5 de la population yonnaise. Il s'est fortement développé sur les 15 dernières années : plus de 20 % des logements ont été construits depuis 2006, en particulier dans le quartier de l'Annexe qui porte ce développement. Depuis 5 ans, c'est un quartier qui continue d'accueillir des habitants et porte presque 20 % de la croissance démographique de la ville.

1/5 de la population réside au Bourg-sous-la-Roche. Une spécificité familiale de ces résidents est à prendre en compte.

De nombreuses familles avec enfants :

Le Bourg-sous-la-Roche est un quartier relativement familial : environ 6 ménages sur 10 correspondent à une famille, dont un peu plus de la moitié a des enfants vivant au foyer.

Un quartier marqué par l'habitat individuel, une forte part d'habitants de longue date :

Le quartier présente une forte proportion de propriétaires occupants. Il se caractérise par une majorité de grands logements individuels, générant une plus faible mobilité résidentielle qu'ailleurs, avec plus de 4 ménages sur 10 installés dans leur logement depuis 10 ans ou plus. Ce quartier très étendu de La Roche-sur-Yon se caractérise aussi par son caractère rural, avec une zone agglomérée ne représentant que 10 % de la superficie du secteur et un secteur comprenant plus de 78 lieux-dits et hameaux.

À terme, un cœur de bourg animé et convivial, une croissance démographique conséquente au sud de la Riallée :

La Ville a œuvré à renforcer le cœur de bourg à travers le projet d'aménagement d'une place centrale et la construction de logements et de commerces sur ses abords. Parallèlement, de nouveaux logements sont prévus en continuité de l'opération du centre-bourg, tandis que d'autres logements verront le jour à proximité du récent quartier de la Marronnière.

- 25 locaux commerciaux
- 236 entreprises
- 2 410 salariés

Les Pyramides / Jean Yoles / Rivoli / Les Robretières / La Courtaisière

- 11 940 habitants
- 22 % de la population de la Ville

Près d'un quart des habitants de la ville, mais une décroissance démographique :

Avec près de 12 000 habitants, le quartier nord-est concentre un peu plus de 1/5 de la population yonnaise. C'est un secteur en perte d'élan démographique avec une baisse d'environ 500 habitants au cours des 5 dernières années.

Il s'agit d'une population marquée par les foyers d'une seule personne, notamment des étudiants.

Les quartiers Pyramides, Jean Yole, Rivoli, Les Robretières et La Courtaisière sont habités par un grand nombre d'étudiants et sont marqués par un fort caractère multiculturel. Une spécificité pouvant constituer un atout culturel pour la ville. Les quartiers Pyramides et Jean Yole sont situés en zone prioritaire du Contrat de Ville et se caractérisent par une forte représentation de populations pauvres.

Un peu plus de la moitié des ménages y vit seul, avec inversement une part moins importante de familles avec enfants (environ 1 ménage sur 4). Le secteur accueille près de 20 % d'étudiants, soit la plus grande part d'étudiants de la ville : 1/3 des étudiants yonnais.

Cette présence des étudiants n'est pas sans lien avec la surreprésentation des petits logements d'1 à 2 pièces sur le quartier, notamment sur le campus de la Courtaisière.

Le secteur comporte moins de ménages propriétaires occupants et davantage de locataires ; à lui seul, il concentre 40 % du parc social yonnais.

Un secteur riche d'une diversité culturelle et marquée par la mixité fonctionnelle qu'il accueille :

Le secteur présente un fort caractère multiculturel ; on y répertorie 40 nationalités différentes. Cette diversité s'inscrit également sur son territoire : il présente des aspects variés, entre la vallée de l'Yon qui le borde à l'est, ses grands équipements sportifs à rayonnement extra-quartier (les Terres-Noires, Rivoli), le pôle universitaire de la Courtaisière et d'autres structures d'enseignement supérieur, la zone commerciale nord, le pôle tertiaire des Petites Bazinières, etc.

- 235 locaux commerciaux
- 917 entreprises
- 4 700 salariés

Saint-André d'Ornay / Val d'Ornay / Les Forges

- 12 020 habitants
- 22 % de la population de la Ville

Des habitants de longue date :

La moitié des habitants du secteur sont installés depuis 10 ans ou plus. Avec 12 000 habitants, le quartier ouest concentre un peu plus de 1/5 de la population yonnaise. C'est un secteur en légère croissance démographique. Il se démarque surtout par la proportion élevée de ménages présents depuis 10 ans ou plus : ils représentent 50 % des habitants du secteur. Cette situation se traduit, de fait, par une forte proportion de propriétaires occupants. Par ailleurs, le parc de logements se distingue par une grande part de logements individuels de grande taille, à l'origine de cette faible mobilité résidentielle. Le secteur se caractérise également par l'appartenance d'une partie de son territoire à « la campagne yonnaise » : ainsi, on compte plus de 30 lieux-dits et hameaux, au-delà de la départementale et de la vallée de l'Ornay.

Les quartiers Saint-André d'Ornay, Val d'Ornay et Les Forges sont la porte d'entrée résidentielle des nouveaux arrivants. Ces derniers viennent plutôt en famille.

Un secteur familial avec un taux d'activité élevé :

C'est un secteur plutôt familial, avec 2 ménages sur 3 correspondants à une famille et dont la moitié a des enfants vivant au foyer. Les tranches d'âge jeunes et âgées sont fortement représentées : les plus de 65 ans représentent près de 23 % des habitants et les moins de 20 ans, près de 25 %. Le secteur se distingue aussi par une proportion d'actifs en emploi élevée et une part limitée de demandeurs d'emploi.

Un secteur d'accueil pour les nouveaux yonnais :

Les quartiers Forges et Saint-André d'Ornay connaissent une forte dynamique de développement résidentiel, induit par les lotissements de la Maison Neuve des Landes (Forges), de la Brossardière (Saint-André d'Ornay) et l'opération Clos Charlotte le long de la route des Sables (Saint-André d'Ornay).

- 159 locaux commerciaux
- 574 entreprises
- 3 372 salariés

Vallée verte / Liberté

- 7 810 habitants
- 14 % de la population de la Ville

Un secteur d'accueil sur les cinq dernières années :

Avec un peu moins de 8 000 habitants, le quartier sud-ouest (Liberté, Vigne-aux-Roses, Jaulnières et Vallée-Verte) concentre environ 15 % de la population yonnaise. C'est un secteur dynamique démographiquement (avec un gain d'environ 450 habitants au cours des cinq dernières années, porté par l'arrivée de familles avec enfants) qui représente presque 30 % de la croissance yonnaise.

Les quartiers Vallée verte et Liberté sont marqués par une importante population de retraités mais également par la précarité économique. Un éloignement de l'offre culturelle est à prendre en compte.

Une population équilibrée entre ménages familiaux et personnes seules :

Sur le secteur, la moitié des foyers correspond à des personnes vivant seules, l'autre moitié à des familles, dont les enfants vivent une fois sur deux au sein du foyer. Par ailleurs, la population des 15-64 ans présente un niveau

d'activité et d'emploi inférieur à la moyenne de la ville. Le secteur accueille une assez forte part de retraités, légèrement supérieure à la moyenne de la ville, de même qu'une proportion élevée de personnes sans activité.

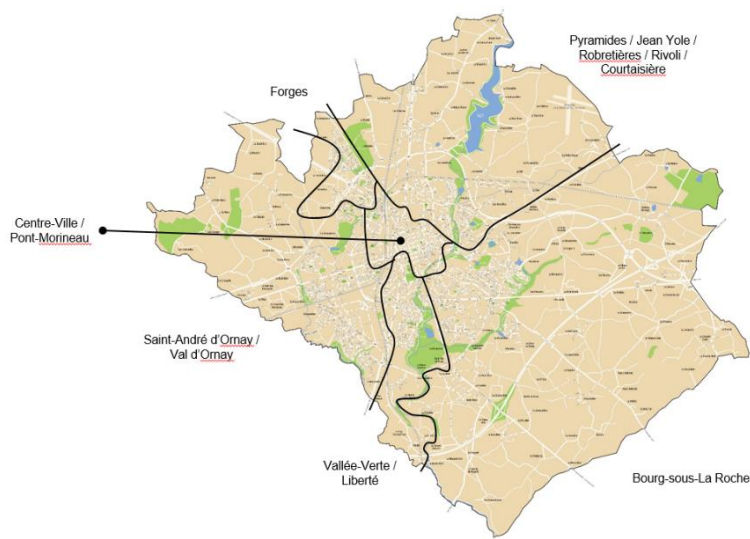
Un quartier en profonde mutation :

Le quartier profite d'un parc urbain de 6,4 hectares.

Le tissu urbain du secteur se caractérise par une forte mixité ; le parc de logements compte presque autant de maisons individuelles que de logements collectifs.

Le parc social y est, en outre, surreprésenté, avec près de 1 logement sur 3 qui relève de ce statut : le quartier concentre ainsi 20 % du parc social yonnais. Ce parc social connaît actuellement une requalification en profondeur grâce au programme de renouvellement urbain de la Vigne-aux-Roses. Ce projet offrira au quartier et à tous les Yonnais un parc urbain aux portes du Pentagone, le long de la vallée de l'Yon.

- 30 locaux commerciaux
- 41 entreprises



Carte 1 : Quartiers de la ville de La Roche-sur-Yon

1.3.L'intercommunalité

Le Projet Culturel de La Roche-sur-Yon intègre également des pistes de développement au niveau de l'agglomération.

Située au centre de la Vendée, l'agglomération s'étend sur 49 936 hectares, soit 7,4% de la superficie du département de la Vendée, et compte 95 416 habitants. Ce chiffre, en constante augmentation, marque l'attractivité du territoire de l'agglomération yonnaise desservie par la ligne TGV Paris/Nantes/Les Sables d'Olonne. L'aire urbaine de La Roche-sur-Yon comptabilise quant à elle 23 communes et 122 000 habitants.

Les constats observés sont :

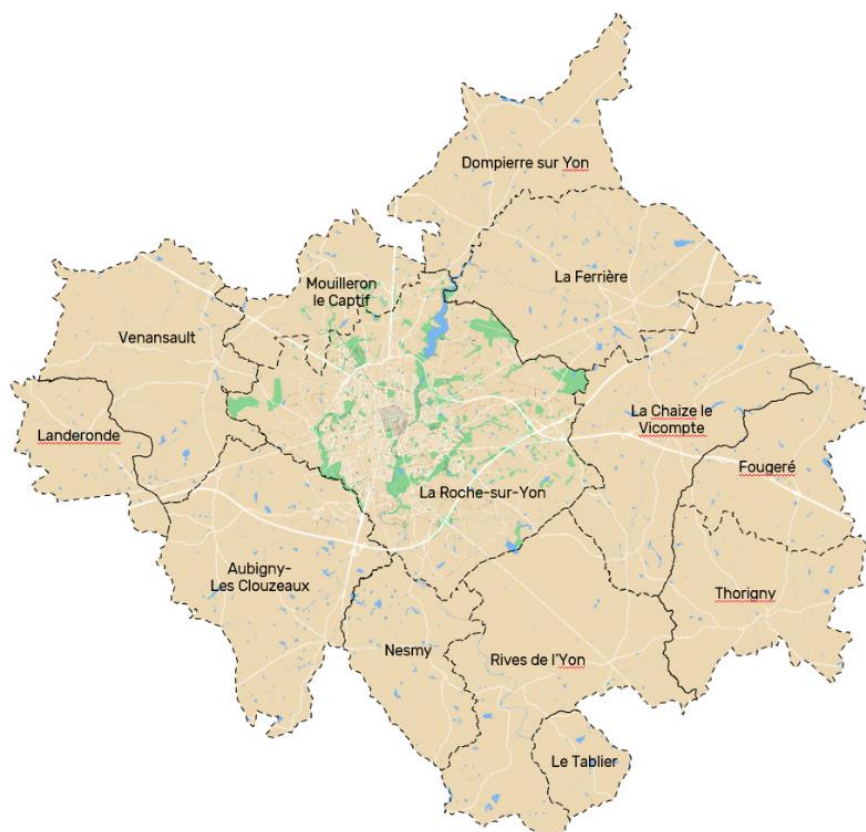
- une diminution du rythme de croissance démographique sur le territoire aggro-yonnais ;
- un ralentissement sur l'ensemble de la couronne yonnaise d'environ 30% du rythme d'accroissement naturel. Toutefois il s'agit de plus de la moitié du rythme d'accroissement lié à la mobilité résidentielle.

Alors que sur la période 2007-2012, la croissance était concentrée à 70% sur la couronne, sur 2012-2017, elle ne porte plus que 58% de l'accroissement démographique pour 42% portée par la ville-centre. Ainsi, la diminution de la part de la ville centre dans l'ensemble de l'agglomération, aujourd'hui à 56%, s'est trouvée ralentie. Sur les 13 communes, seulement 4 enregistrent un taux d'accroissement significativement supérieur à l'ensemble : Aubigny-Les Clouzeaux, qui concentre presque 1/5 de la croissance démographique du territoire aggro-yonnais (18%) alors qu'elle ne représente que 7% de la population totale du territoire, La Chaize-le-Vicomte, La Ferrière et Le Tablier.

L'hétérogénéité des activités et des populations de l'agglomération ainsi qu'une proximité avec la ville concentrent l'attention sur son offre culturelle. Une prise en compte des spécificités ainsi qu'une interaction entre les 13 communes restent à créer afin de favoriser une circulation des publics et l'émergence d'offres partagées.

La lente construction d'un réseau de lecture publique intercommunal témoigne de la difficulté à faire émerger une vision culturelle partagée.

La Roche-sur-Yon est située au cœur d'un département touristique bien desservi par les infrastructures routières et ferroviaires. L'ensemble du territoire départemental a enregistré 35,9 millions de nuitées en 2018 et reste la quatrième destination touristique départementale en nombre de nuitées d'été derrière Paris, Le Var et l'Hérault. Le département attire une clientèle jeune et familiale pour son tourisme balnéaire. Le parc du Puy du Fou attire plus de 2 millions de visiteurs par an. Malgré la présence de musées et de châteaux ouverts à la visite, le tourisme culturel y est encore marginal. Le tourisme urbain, pourtant présent à La Rochelle (1h15) et à Nantes (1h), ne semble pas encore concerner La Roche-sur-Yon.



Carte 2 : Communes de La Roche-sur-Yon Agglomération

Communes	Superficie (km ²)	Population (dernière pop. légale ¹)
La Roche-sur-Yon	87,52	54 766
Aubigny-Les Clouzeaux	52,28	6 712
La Chaize-le-Vicomte	49,51	3 785
Dompierre-sur-Yon	33,6	4 294
La Ferrière	47,17	5 285
Fougéré	26,89	1 215
Landeronde	17,96	2 335
Mouilleron-le-Captif	19,73	4 946
Nesmy	24,52	2 899
Rives de l'Yon	54,26	4 180
Le Tablier	9,28	744
Thorigny	32,15	1 231
Venansault	44,49	4 636

¹ Chiffres de 2018.

1.4. Le tourisme

La ville travaille depuis de nombreuses années à attirer les flux touristiques de la côte vendéenne et du bocage. Les *Animaux de la Place*, gratuits et accessibles, sont devenus le fer de lance de cette aspiration touristique. Des campagnes d'affichage et de distribution de flyers présentant cette installation interactive sont effectuées dans des infrastructures touristiques comme les campings du département, le Puy du Fou et la côte. La réorganisation de l'Office du Tourisme, transformé en SPL en 2020, accompagne cette transformation. L'agglomération yonnaise mise sur le *slow tourism* et le tourisme vert, autour de la création d'un véritable parcours de la Vallée de l'Yon. Cette stratégie se construit sur le long terme et les visiteurs partis à la découverte de La Roche-sur-Yon sont encore nombreux à déplorer le manque de sites phares permettant l'organisation d'une journée de visite.

Cette politique s'appuie sur un véritable potentiel au regard des chiffres de fréquentation disponibles. En 2016, le Haras de Vendée recevait 72 000 visiteurs. Quant au musée du Chocolat, établissement à vocation

commerciale, ses dirigeants annoncent entre 15 000 et 20 000 visiteurs chaque année, dont la moitié en été, ce qui en fait le troisième site le plus visité de La Roche-sur-Yon. Un peu à part, l'église Saint-Louis est très fréquentée également ; la paroisse enregistre le passage de 80 000 personnes chaque année en dehors des offices. À l'échelle de l'agglomération, on retrouve deux sites touristiques qui sont la Maison des libellules et le Moulin de Rambourg et qui bénéficient également de campagnes de communication et attirent 8 000 visiteurs à eux deux.

Grâce à l'existence d'outils dédiés comme la plate-forme de l'Office du tourisme (base de données nationale) mais aussi la présence de guides, de plaquettes, de publications sur les réseaux sociaux, l'accès aux informations semble aisé pour le public touristique. Le jalonnement piéton, installé au mois de décembre 2021, facilite le déplacement des excursionnistes au sein du Pentagone tout en leur donnant des informations historiques essentielles sur la ville.

2. Le paysage culturel yonnais

Cette partie dresse un état des lieux actualisé du territoire pour pouvoir mettre en évidence les forces, faiblesses et opportunités du territoire en matière culturelle. Le projet culturel s'appuie sur ce diagnostic et son analyse. Les informations recueillies sont quantitatives (données statistiques) et qualitatives (perceptions). Elles concernent les ressources culturelles du territoire (équipements culturels, associations, services culturels accessibles aux habitants, artistes, pratiques culturelles), les données sur le cadre de vie (services à la population disponibles, géographie du territoire, démographie) et les données internes à la collectivité (actions existantes et synthèses des moyens déjà engagés par la collectivité en matière culturelle). Une double entrée est proposée :

- Approche par domaine d'action / Inventaire
- Approche par outils / Inventaire

2.1. Inventaires des équipements et lieux culturels

La ville de La Roche-sur-Yon est dotée d'équipements culturels divers, de qualités, majoritairement concentrés sur le périmètre du Pentagone (centre-ville). Principalement dédiés au spectacle vivant (Grand R, Théâtre municipal, auditorium du Cyel), ils permettent de développer une offre lissée tout au long de l'année. La ville de La Roche-sur-Yon a entamé, depuis quelques années, un programme de modernisation de certains de ces équipements en investissant dans la construction de nouveaux bâtiments dédiés aux Musiques Actuelles et au Cinéma

Le Centre Yonnais d'Expression Libre

Le Centre Yonnais d'Expression Libre (CYEL), pôle culturel du territoire, ouvert en 2017 abrite les différents services de la Direction des Affaires Culturelles. Il offre des espaces de diffusion, de création et de formation pluridisciplinaires : salles de répétitions et formations, auditorium, ateliers d'arts plastiques, bureaux... Y sont organisés : les cours du Conservatoire-Ecole d'Art, plusieurs spectacles de la saison programmée par les services DAC, les expositions du Musée et de nombreuses manifestations associatives. L'auditorium, le studio de théâtre Vitez, la salle Messiaen et les atriiums sont les principaux espaces de diffusion pour le spectacle vivant et les conférences.

Un espace prisé des habitués mais peu investi par les autres. La lisibilité de cet espace en tant qu'équipement de pratique mais également de diffusion n'est pas évidente pour tous les habitants. Un travail sur l'affirmation d'une identité culturelle ouverte à chacun de ce site reste à réaliser.

Ce site est désormais identifié par les usagers comme un lieu culturel de la ville même s'il n'est pas encore fréquenté par un large éventail de la population. Il est largement fréquenté par les touristes, notamment l'été, qui viennent y chercher des informations sur l'offre touristique yonnaise, aggro-yonnaise et au-delà. L'espace d'art contemporain du Cyel est seulement investi par le service Musée Archives et Patrimoine. La diffusion et l'exposition d'œuvres plastiques et visuels sont partagées avec d'autres équipements, notamment des galeries associatives comme La Gâterie tenue par l'association Transversale. Les médiathèques organisent ponctuellement des expositions.

Cette proposition reste qualitativement hétérogène, sous-calibrée et manque de visibilité. Les artistes plasticiens du territoire et du département éprouvent ainsi de longue date des difficultés à exposer leurs travaux au public. À noter l'activité du collectif d'artistes « Ars Muralis » qui organise des collages dans l'espace public.

Le Théâtre Municipal

Le Théâtre municipal (en partie inscrit aux Monuments Historiques) est confié en gestion à la Scène Nationale le Grand R. Lorsque la ville ou des opérateurs culturels de la ville souhaitent l'utiliser, ils le font dans le cadre d'un ratio de créneaux annuels le permettant. Dans ces cas de figure, les équipes techniques et d'accueil sont missionnées par la Scène Nationale. Les utilisateurs, après établissement d'un devis prévisionnel, règlent les frais du fonctionnement au gérant.

Lorsqu'une association yonnaise utilise le théâtre, 50 % de ces frais sont pris en charge par la ville. Cette prise en charge monte à 100% pour certaines associations pluriannuellement conventionnées ou certaines manifestations particulièrement soutenues par la Ville.

Cet équipement est contraignant, mal adapté aux techniques de diffusion actuelles et offre un confort limité pour les spectateurs en termes d'assise, de visibilité et de température ambiante.



Le Théâtre municipal

Les médiathèques du réseau de Lecture Publique

La ville de la Roche-sur-Yon compte une médiathèque de centre-ville et 2 médiathèques de quartiers. Ces trois structures, dont le fonctionnement, les fonds et le personnel sont du ressort de la Roche-sur-Yon Agglomération, s'intègrent dans un réseau intercommunal de 17 médiathèques. Les 14 autres médiathèques de l'intercommunalité sont actuellement du ressort des municipalités. Un travail est en cours pour que la compétence lecture publique soit totalement gérée par l'Agglomération. Cela permettra de construire un véritable réseau à l'échelle intercommunale.

Benjamin Rabier, située dans le centre, offre la plus grande surface accessible au public, le plus grand fonds documentaire et l'offre la plus large. Elle gère également l'artothèque. Le bâtiment d'origine, date d'un peu plus de 50 ans, un agrandissement a été réalisé il y a 20 ans. Depuis 20 ans, la structure a connu peu de modifications, notamment dans l'agencement mobilier qui ne répond plus tout à fait aux usages des bibliothèques aujourd'hui (nouveaux supports, troisième lieu...).

Les deux médiathèques de quartier, Léopold Sédar Senghor et Alain Sabaud, accueillent un public différent de celui de Benjamin Rabier : public de proximité et public à la recherche de la convivialité d'une plus petite structure, notamment dans le rapport avec les bibliothécaires. La médiathèque Léopold Sedar Senghor, qui gère également une partie ludothèque, est idéalement placée au cœur du quartier des Pyramides. Le bâtiment, datant des années 75, connaît cependant de vraies difficultés quant à son accessibilité, une partie de la ludothèque n'étant absolument pas accessible sans avoir à monter plusieurs marches.

Aujourd'hui, le centre de ressources du quartier ouvre le samedi matin pour permettre aux usagers du quartier un retrait de leurs réservations. Le reste de la semaine, le bâtiment accueille plusieurs écoles du territoire.



Le Grand R, Scène Nationale

Né et porté par une ambition culturelle partagée entre les collectivités locales (la Roche-sur-Yon Agglomération, la Ville de La Roche-sur-Yon, la Région des Pays de la Loire) et le Ministère de la Culture et de la Communication, l'association le Grand R s'inscrit dans le réseau des Scènes Nationales. Contrairement à toutes les autres scènes nationales et malgré son déploiement à l'échelle de la Vendée, le Grand R ne bénéficie pas de financements départementaux, grevant ses capacités de développement. Le Grand R est le seul équipement de spectacle vivant à bénéficier d'un label d'Etat à l'échelle départementale (cas assez rare nationalement).

Le Grand R programme chaque saison près d'une soixantaine de spectacles (pour environ 170 représentations) dans toutes les disciplines des arts de la scène (théâtre, danse, musique, cirque, marionnette...) en veillant à illustrer la diversité des esthétiques et des courants artistiques. Elle programme des artistes de dimension internationale, des artistes majeurs dans leur discipline et accompagne le développement d'artistes émergents. Depuis 2020, en partenariat avec l'agglomération, elle déploie un festival de création et de proximité dédié à l'enfance et à la jeunesse : le Festival Roulez jeunesse !

La Scène Nationale gère également la Maison Gueffier, mise à disposition par la Ville. Situé en face de la médiathèque Rabier, le bâtiment est dédié à la littérature (ateliers d'écriture et de lecture, stages, formations, résidences d'écrivains, expositions). L'une des particularités du Grand R est la fonction de son pôle littérature qui lui confère une spécificité

unique dans le réseau des Scènes Nationales. Ce pôle littérature accueille des auteurs en résidence, organise des rencontres à l'échelle de la Vendée, des lectures, des concerts, des ateliers, des stages d'écriture ouverts à tous. En phase avec les enjeux actuels de diffusion de la littérature et les attentes du public, le Grand R développe un projet « littérature en scène » qui rayonne nationalement.

Le Grand R héberge depuis 2015 le Pôle régional de Ressources pour l'Éducation Artistique et Culturel des Pays de la Loire (PREAC – spectacle vivant). Le PREAC met à disposition des ressources et participe à la formation continue à destination des acteurs de l'Éducation artistique et culturelle.



Le Manège

Le Cinéma d'Art et Essai, le Concorde

Le cinéma le Concorde est géré par l'Établissement de Coopération Culturelle Cinématographique Yonnais (EPCCCY). Situé dans le Pentagone, le cinéma est une structure labellisée qui possède 2 salles. Un nouveau bâtiment dotant le cinéma de deux salles de plus et situé au cœur de la ville est en cours de construction et d'aménagement. La structure porte également le Festival International du Film de La Roche-sur-Yon (FIF). Cet événement de grande envergure et à rayonnement national constitue une vitrine culturelle pour la ville ainsi qu'un espace d'interaction avec un paysage plus large. Le Concorde est classé Art et Essai avec les labels *Jeune Public*, *Patrimoine et Répertoire* et *Recherche et Découverte*.

La ville est caractérisée par la présence d'équipements labellisés : une Scène Nationale, une Scène de Musiques actuelles, un cinéma Art

& essai, un Conservatoire à rayonnement départemental et un Musée de France.

La municipalité porte un programme d'équipements culturels ambitieux : construction d'un espace dédié aux musiques actuelles (Quai M), construction d'un nouveau cinéma art & essai (4 salles), construction d'un nouveau musée.

Le Quai M, Scène de Musiques Actuelles

Le Quai M, Scène de Musiques Actuelles (SMAC) de l'Agglomération de La Roche-sur-Yon, est un nouvel équipement dont la gestion et la programmation ont été confiées à l'association Fuzz'Yon et la réalisation à l'agence Compagnie architecture. Inauguré en septembre 2022, l'équipement compte deux salles de concert, deux espaces de résidences, deux espaces conviviaux publics, des locaux administratifs, une cafeteria... Le bâtiment s'inscrit dans le paysage de la gare. Aujourd'hui l'espace est pleinement apprécié par les artistes, le public et par les acteurs culturels locaux. Il fait rayonner la ville au sein d'un écosystème musical en pleine effervescence.

Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions sur cet équipement. Toutefois, sa réalisation est le fruit d'une dynamique qui tend vers le développement des musiques actuelles sur le territoire. Principalement reconnu pour sa qualité de diffuseur, le QUAI M, à travers son projet labellisé, pousse les frontières du spectateur et engage des véritables réflexions sur la formation, l'enseignement, ou encore sur la découverte.



Le Quai M

Les Maisons de Quartier

Les 9 Maisons de quartier, gérées par l'Association des Maisons de Quartier Yonnaises (AMAQY) sont dotées de moyens propres et constituent en dehors du Pentagone le principal relais de proximité et espace d'accueil de l'offre culturelle. Des projets comme *Les Concerts très tôt* développés par la DAC, des spectacles très jeunes publics, tournent sur l'ensemble des maisons de quartier du territoire. Ces structures portent également leur propre offre culturelle en matière de diffusion et surtout de pratique amateur.

La place Napoléon, le parvis des Halles, le parking du Cyel ou encore la place de la Vendée, comptent parmi les lieux de diffusion culturelle lors d'événements ou de manifestations exceptionnelles.

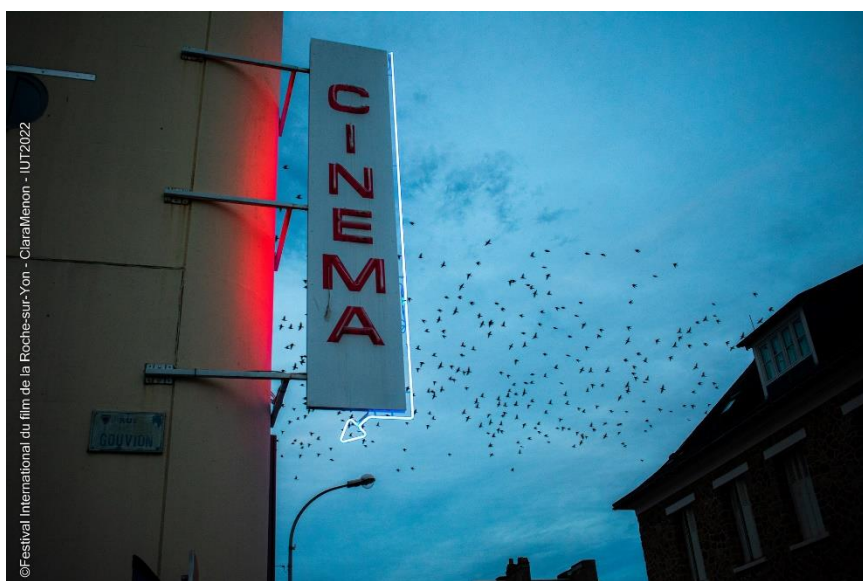
Si une interaction existe entre ces équipements, celle-ci est souvent ponctuelle et peu structurée. Des collaborations sur des projets de fonds restent à développer. La juxtaposition de l'ensemble des propositions (diffusion et pratique), si elle révèle la grande richesse du potentiel de la ville, ne relève cependant pas d'une cohérence commune. Une situation qui ne favorise pas une capitalisation des expériences au service d'un développement culturel du territoire.

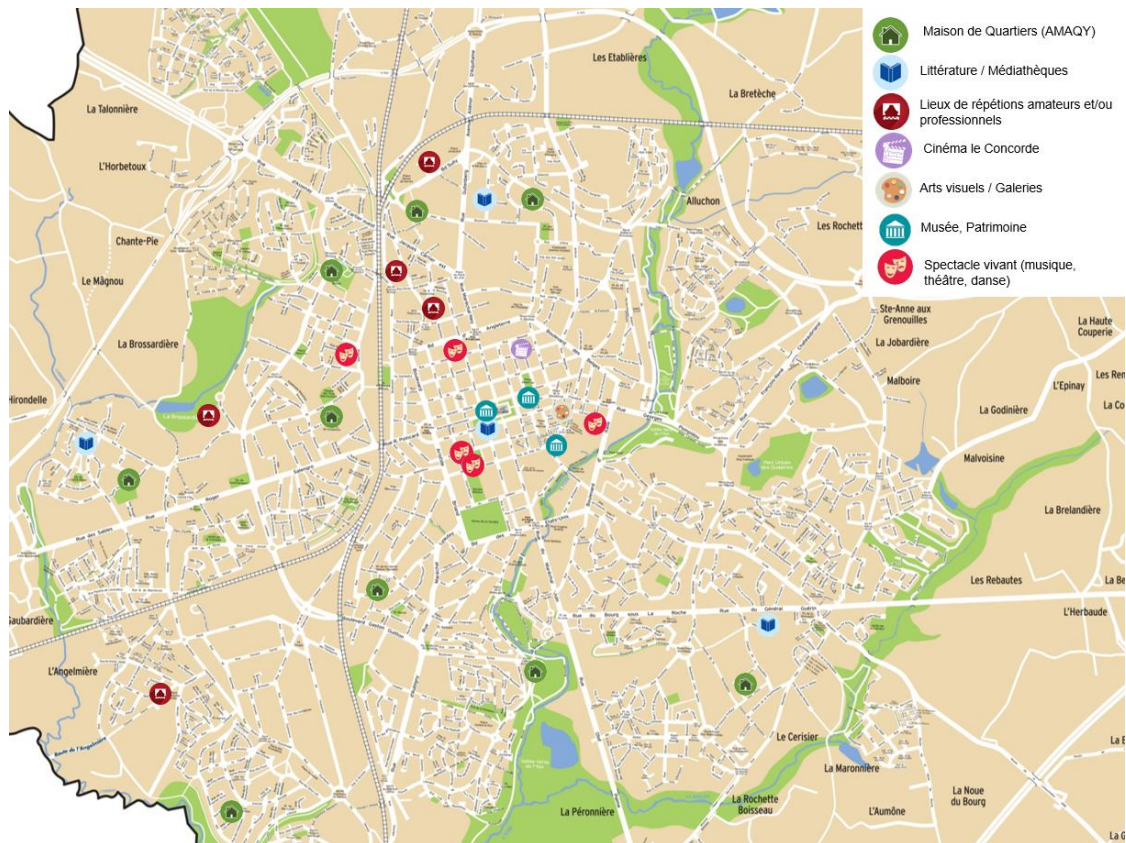
Il est également à noter que ces lieux culturels ne développent que de manière modeste des actions hors les murs.

L'absence de lieu à vocation pluridisciplinaire large, de tiers lieux ou de lieux de fabrique vient renforcer cette sectorisation importante et ce manque de fluidité des acteurs et des pratiques. Certaines populations comme les adolescents, les étudiants ou les jeunes adultes, usagers naturels de ce type de lieux, manquent ainsi d'endroits dans lesquels ils pourraient se reconnaître, se retrouver, travailler ou échanger. Les lieux culturels existants ne sont pas forcément adaptés à leurs emplois du temps, leurs horaires, leurs pratiques culturelles et leurs attentes. De plus, l'absence des acteurs culturels dans les lieux de vie étudiants, comme le campus, et l'absence de relais auprès des prescripteurs (associations étudiantes par exemple) ne favorise pas la fréquentation des sites par les jeunes adultes.

Les appartements

L'accompagnement des pratiques artistiques professionnelles ou amateurs est un point fort de la proposition de la ville puisqu'elle met à disposition plusieurs lieux de répétition ou de création (principalement pour la danse et le théâtre). La réhabilitation de ces derniers (souvent vieillissants ou inadaptés) reste un sujet d'actualité particulièrement important au vu de la demande. La Ville met également 3 appartements à disposition des artistes pour des résidences (courtes ou longues) et à des associations culturelles. A noter qu'un de ces appartements est intégralement mis à disposition de la Scène Nationale.





Carte 3 : Equipements culturels propriété de la ville de La Roche-sur-Yon

- **CYEL** : Conservatoire-Ecole d'Art, Auditorium, Espace d'Art Contemporain (Enseignement-Formation, Diffusion)
- **Théâtre Municipal** (Diffusion)
- **Goutte de Lait** (Création Répétition professionnelle Théâtre)
- **Studios de danse Pierre Mendès France** (Répétition amateur)
- **Studio de danse ex-IUFM** (Répétition danse professionnelle)
- **Appartement Laennec** (Accueil d'artistes – Diffusion)
- **Appartement Montjoie** (Accueil d'artistes – Résidences longues)
- **Scène Nationale Le Grand R** (Création Diffusion)
- **Maison Gueffier** (Pratique, Diffusion Littérature)
- **La Gâterie** (Exposition)
- **Cinéma Le Concorde** (Diffusion)
- **La SMAC Quai M, le Fuzz'Yon** (Création, Diffusion)
- **Jardin des compagnons** (Diffusion)
- **Maison Renaissance** (Musée Histoire Locale, parcours de l'ingénieur aéronautique et entrepreneur vendéen René Couzinet)
- **Musée de La Roche-sur-Yon** (Musée d'art et d'histoire - actuel)
- **Musée de La Roche-sur-Yon** (Musée d'art et d'histoire futur)
- **Médiathèque Benjamin Rabier** (Médiathèque, Artothèque et Archives)
- **Médiathèque Alain-Sabaud**
- **Médiathèque Léopold Sédar-Senghor** (Médiathèque, Ludothèque)
- **Centre Culturel Félix Leclerc**
- **Salle rythmique Agelmière** (Répétition Danse amateur)
- **Salle rythmique Omnisports** (Répétition Danse amateur)

2.2. Inventaire des principaux acteurs culturels

L'état des lieux révèle une grande diversité et vitalité culturelle portée par les associations. Celles-ci mobilisent très largement les habitants. De plus, un nombre conséquent de compagnies artistiques dessine ce paysage. Les associations et les compagnies développent la pratique artistique en amateur, une offre conquise par le public. Le théâtre, la musique et la danse sont les disciplines majoritairement développées. Ateliers, stages ou cours permettent aux usagers d'accéder à une offre récréative voire diplômante. Le rapport entre la présence des compagnies artistiques professionnelles et l'offre de pratique amateur génère une dynamique ancrée sur le territoire. En ce qui concerne les Arts Visuels et plastiques, hormis la proposition de l'école d'art (non diplômante), l'offre en matière de formation reste modeste.

La diffusion d'œuvres artistiques culturelles repose tout au long de l'année sur le potentiel des équipements culturels du centre-ville. Concernant les œuvres professionnelles, celles-ci reposent uniquement sur les trois grands opérateurs professionnels : le Grand R (Scène Nationale), le Fuzz'Yon (Scène de Musiques actuelles), le Concorde (Cinéma Art & Assai), également en centre-ville. La Direction des Affaires Culturelles mène également des actions de diffusion au sein des équipements municipaux ou hors les murs.

Diffusion – Création – Médiation

L'état des lieux met en lumière l'offre conséquente du territoire portée par la collectivité, des opérateurs culturels ou des compagnies artistiques. Malgré une offre plutôt aléatoire chez certains acteurs, le territoire est riche du grand nombre de manifestations ponctuelles organisées par d'autres opérateurs qui rythment la vie du territoire (ex. : Colors, Nuits Menteuses...).

La création

La création est portée par différents acteurs : la Scène Nationale, la Scène de Musiques Actuelles, la DAC, la galerie d'art contemporain La Gâterie et les artistes du territoire (compagnies ou artistes indépendants). Ceci explique sans doute le fait que les créations concernent essentiellement les artistes locaux. La ville semble peu attractive pour des artistes venant d'autres horizons pour travailler ou produire leurs créations. Ce point constitue un élément de questionnement quant à la mise en lien et l'interaction de la proposition culturelle de la ville avec un paysage régional ou national. Une remarque à prendre en compte même si certains acteurs contribuent à une mise en lien entre les territoires : le Directeur de la Compagnie « Le Menteur Volontaire » joue à l'international. Il a longtemps donné des cours dans d'autres régions et fait venir des comédiens à La Roche-sur-Yon. Il en est de même du directeur artistique de la compagnie de danse S'Poart. Ces deux compagnies locales, très ancrées sur leur

territoire d'origine, sont celles qui rayonnent le plus à une échelle nationale et internationale et dont le travail artistique est reconnu par l'Etat au travers d'un conventionnement avec la DRAC Pays de la Loire. Une troisième compagnie est en passe de bénéficier d'une telle reconnaissance, la compagnie Grizzli qui œuvre dans le domaine du théâtre et de la marionnette, avec une forte identité jeune public. La Gâterie invite également des artistes en résidence.

Le Grand R soutient la création en proposant des temps de résidence, en fournissant des moyens techniques, financiers et de conseil aux compagnies ou en s'engageant dans des projets de compagnonnage (artistes et auteurs associés). La structure construit et accompagne la création de spectacles et de formes littéraires, en s'inscrivant dans des réseaux professionnels de coopération régionaux, nationaux et internationaux. Elle accompagne l'émergence, le développement et la reconnaissance d'équipes artistiques,

notamment locales, reconnues aujourd'hui nationalement.

Les créations impulsées, produites ou co-produites par les services de la Direction des Affaires Culturelles sont de plusieurs ordres :

- Production de créations artistiques dans le cadre de projets d'action culturelle co-construits par le service action et développement culturel et les maisons de quartier du territoire. (ex. : le projet « Paroles de femmes » à Jean Yole, pour lequel des créations originales de spectacles sont produites et financées chaque année) ;
- Commandes d'œuvres auprès d'artistes plasticiens ou résidences de création avec des plasticiens : résidences de création et workshops organisés par l'Ecole d'art, fresques murales dans l'espace public, fresques au sein de la médiathèque B. Rabier, etc. ;
- Production de concerts par les enseignants-artistes du conservatoire : Mardis du Conservatoire, Folle Journée, etc. ;
- Co-production de créations artistiques portées par des artistes yonnais dans le domaine du spectacle vivant et des arts visuels : le service action et développement culturel instruit chaque année des dossiers de demandes d'aide à la création et verse des aides financières permettant à ces artistes de produire leurs créations. Ces aides sont particulièrement importantes pour les artistes émergents du territoire car il s'agit souvent de la première reconnaissance institutionnelle et de la première aide financière, avant que d'autres opérateurs ou tutelles ne déclenchent des aides à leur tour.

Cette activité de création souffre d'un manque de lisibilité et d'une faible valorisation auprès des habitants et des acteurs du territoire.



Cupidon s'en fou !

La diffusion

L'activité de diffusion assurée par les services de la Direction des affaires culturelles s'est densifiée depuis une vingtaine d'années, au travers de manifestations désormais bien inscrites dans le paysage yonnais, parmi lesquelles : « Les concerts très tôt », festival de spectacle vivant très jeune public, « Les Mots # », saison de spectacles en lien avec la langue et la poésie, ou « Noël en fête », manifestations dont la programmation artistique est assurée par le service action et développement culturel ; Les Mardis du Conservatoire, saison de concerts et de spectacles programmés par le conservatoire ; R.Pop, festival de musiques actuelles organisé par le service action et développement culturel.

Ces actions de diffusion sont essentiellement concentrées au sein du Pentagone, où sont situés les équipements culturels. Au-delà des quelques projets de diffusion et de médiation qui ont su trouver leur place en quartier (Friday Night Fever, Concerts très tôt, Paroles de femmes...) et des prolongements mis en œuvre dans le cadre de certains événements culturels comme Noël en fête ou la saison des Mots # par exemple, les potentialités de développement au-delà du centre-ville sont importantes.

Le Grand R développe des projets d'action culturelle en partenariat avec plus de 200 partenaires (établissements scolaires, associations, maisons de quartiers, entreprises, structures médico-sociales, établissements de santé, maisons d'arrêt, etc.) pour faire découvrir la richesse et la diversité du spectacle vivant et de la littérature... La Scène nationale pilote ainsi de nombreux dispositifs et co-construit avec ses partenaires des actions sur mesure en faisant dialoguer création, diffusion et sensibilisation. Rencontres avec des artistes et auteurs, ateliers, master class et aventures participatives ... se déploient ainsi au fil des saisons à l'échelle de la Vendée. La Scène Nationale est un partenaire culturel des enseignements de spécialité théâtre et danse du Lycée Pierre Mendès France et de l'enseignement de spécialité théâtre du lycée Saint François d'Assise. Elle développe également un important programme d'interventions d'artistes à destination et en collaboration avec le Conservatoire ainsi qu'un programme d'école du spectateur et des projets spécifiques.

Pour mener ses missions le Grand R assure la gestion de 3 lieux complémentaires propriété de la ville :

- **Le Manège** : le bâtiment comprend une grande salle (Salle Jacques Auxiette) de 840 places hébergeant un plateau moderne de 484 mètres carrés, un studio de 246 mètres carrés permettant l'accueil de spectacles et d'artistes en résidence. Le Manège héberge également les bureaux de l'équipe du Grand R, un hall d'accueil et de billetterie, un restaurant le *Chacun sa part* ;
- **Le Théâtre** : le petit théâtre à l'italienne permet d'accueillir des spectacles de formats intermédiaires, dans une adresse intime avec le public. Le théâtre accueille également de nombreuses résidences, des journées de formation ;
- **La Maison Gueffier** : cette maison remarquable est l'un des rares témoignages des constructions en pisée caractéristique de cette époque. Maison de littérature reconnue nationalement, elle accueille toute la saison des auteurs en résidence, des rencontres publiques, des lectures, des stages et ateliers d'écriture, des conférences, etc.

Si l'offre de diffusion tout public et jeune public est très étoffée, les propositions à destination des adolescents et des étudiants sont le parent pauvre de l'offre culturelle (tous opérateurs culturels confondus). Les propositions spécifiquement pensées pour les jeunes à partir de 12 ans sont rares et essentiellement portées par les Maisons de quartiers (clubs de jeunes). Il en est de même pour l'offre à destination des étudiants, pour lesquels les actions dédiées se sont raréfiées depuis une dizaine d'années (par exemple, le « concert de rentrée » ou la fête de la musique). Le calendrier des propositions est en outre rarement adapté aux emplois du temps des étudiants qui ne sont pas forcément présents sur le territoire pendant les week-ends et les vacances scolaires. Les offres tarifaires de billetterie reflètent cet état de fait : la précarité économique de nombreux adolescents ou étudiants n'est pas toujours prise en compte dans les grilles de tarifs des opérateurs culturels. Les tarifs des concerts du mardi, conférences de l'histoire de l'art et des actions culturelles développées par la ville sont jugés abordables par les usagers.

Concernant le cinéma, 2 équipements complémentaires se partagent l'offre : le complexe commercial Cinéville situé en périphérie de la ville (9 salles) et le cinéma le Concorde (2 salles) situé dans le Pentagone.

La médiation

La fonction de médiation est portée par tous les grands opérateurs, qui comptent dans leurs équipes respectives des personnes dont tout ou partie des missions est consacrée à la mise en lien des propositions artistiques avec un public le plus large possible.

La DAC enclenche ou intègre, coordonne et anime différents réseaux avec des partenaires et structures relais du territoire afin de faire connaître et d'ouvrir le plus largement possible les propositions de l'année. Parmi ces réseaux on peut citer :

- Le réseau petite enfance et enfance : structures publiques d'accueil des tout-petits à l'échelle de l'agglomération en lien avec la Direction petite enfance mutualisée et structures d'accueil associatives privées ; accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) gérés par l'AMAQY ; groupes scolaires publics de la Ville en lien avec la Direction Education de la Ville ; agents Ville du Programme de Réussite Educative.
- Le réseau partenaires seniors : espace Entour'âge
- Le réseau structures d'accueil de personnes en situation de handicap (IME, MAS, hôpital Mazurelle...)
- Le réseau maisons de quartier (AMAQY) : relations bilatérales avec les 9 maisons de quartier et avec la commission culture de l'AMAQY
- Le réseau des médiateurs et éducateurs de prévention de la Ville

Les temps d'échanges réguliers avec ces partenaires ont pour objectif de :

- Faire connaître l'offre culturelle auprès de ces relais qui sont en lien quotidien avec les habitants afin de la rendre accessible au plus grand nombre, et plus particulièrement à ceux qui ne sont pas des publics réguliers ;

- Co-construire des actions de médiation avec ces partenaires (par exemple les brigades d'intervention culturelle) ;
- Favoriser l'inscription de publics éloignés ou empêchés en réservant des quotas de places dédiées (pour Les Concerts très tôt, Art vacances ou les Concerts du mardi par exemple) ;
- Echanger sur des problématiques de fond, comme les postures attendues des adultes dans le cadre de l'accompagnement des tout-petits au spectacle.

Cette médiation portée par la Direction des Affaires Culturelles est cependant insuffisamment développée à plusieurs égards :

- *Certaines actions phare portées par les services de la Direction des affaires culturelles laissent très peu de place à un véritable travail de relation avec les habitants et de développement des publics : ainsi les manifestations R.Pop, La Folle Journée, les Mardis du conservatoire ou la saison Les Mots #, entre autres, ne bénéficient pas d'un véritable travail de médiation qui permettrait de renouveler le public « naturel » et acquis de ce genre de propositions*
- *La spécificité de la médiation envers le public adolescent et les jeunes adultes est rarement prise en compte par les services de la Direction des affaires culturelles et plus largement par tous les opérateurs culturels, au regard notamment de la médiation envers les enfants qui est très dense et structurée sur les différents temps de l'enfant (temps scolaire, périscolaire, familial...). Le manque de coordination avec le service jeunesse de la Ville est à cet égard symptomatique.*
- *La médiation envers les publics empêchés (migrants, prisonniers, SDF, personnes en situation de handicap, etc.) est embryonnaire bien que des relations partenariales soient engagées avec des structures relais (SPIP, association Passerelle, médiateurs sociaux, IME, Hôpital, EHPAD...). Les projets de médiation existants sont dispersés, sans visibilité globale et aucune stratégie d'ensemble n'est posée.*
- *la Ville n'a pas de relation avec des associations proposant à des adhérents*

relevant de la grande pauvreté des places à tarifs très bas pour des offres culturelles ciblées (de type Culture du cœur ou Culture et Solidarité)

Il est également à noter la trop faible coordination entre les principaux opérateurs du territoire – Direction des Affaires Culturelles, Scène Nationale, Scène de musiques actuelles, Cinéma art et essai – autour des questions de médiation. Ce manque de coordination peut notamment générer des superpositions de l'offre auprès des mêmes publics. Des échanges réguliers permettraient de développer l'interconnaissance, de proposer une offre mieux coordonnée et plus cohérente aux Yonnais et de réfléchir à des solutions communes à des difficultés souvent partagées.

Certaines associations du territoire assurent également des missions importantes de médiation, particulièrement dans le domaine du spectacle vivant. Parmi elle, la compagnie S'poart, au travers du festival Colors notamment, contribue à faire connaître et à valoriser l'offre associative locale en matière de danse, toutes esthétiques confondues.

Concernant la médiation auprès des personnes en situation de handicap, les actions des opérateurs culturels sont ponctuelles et peu coordonnées au-delà de l'accessibilité physique des équipements culturels pour les personnes à mobilité réduite qui s'est largement améliorée ces dernières années (ouverture du Cyel notamment). Chaque opérateur mène des actions ciblées, par exemple en direction des personnes sourdes et malentendantes (sous-titrages ou traduction en langue des signes pour le Festival du Film...), aveugles ou malvoyantes (audiodescription pour certains spectacles du Grand R...), en situation de handicap psychique ou intellectuel (ouverture de cours de musiques pour des personnes autistes au Conservatoire, accueil réservé pour les Concerts très tôt...), sans planification à long terme ni concertation entre acteurs. Les actions de médiation envers les personnes en situation de handicap psychique ou intellectuel sont particulièrement sous-développées. Il est à noter à ce propos un manque flagrant de formation des acteurs culturels, qui ne permet pas de réfléchir à des actions ciblées pertinentes.

Cette faiblesse se traduit par le manque de lien existant avec l'agent en charge des questions d'accessibilité à la Ville de La Roche-sur-Yon. Cet agent ayant une vision globale de la politique d'accessibilité et de ses manques, l'instauration de relations régulières serait un levier pour les acteurs culturels.

Le musée de la ville ré-ouvrira ses portes en 2023, au sein de l'ancienne école Malraux. Après une longue interruption, le nouveau musée va constituer en un espace de valorisation privilégié pour l'histoire de la ville ainsi que pour ses collections de peintures classiques ou son fonds de photographies contemporaines. La politique d'acquisition d'œuvres de la ville lui permet à la fois d'avoir un fonds en évolution mais également d'être en mesure de créer un lien entre les arts académiques et l'art contemporain. Cette démarche lui permet de bénéficier du label Musée de France. Le musée mène une action hors les murs importante en lien avec les maisons de quartier. Cette logique vise à installer des reproductions d'œuvres au plus près des lieux d'habitation et de vie. Amener l'art au plus près

des habitants pour permettre une appropriation du musée de la ville. L'équipe du musée assumait jusqu'à présent la programmation de l'espace d'Art Contemporain du Cyel. Le fonctionnement de cet espace sera réinterrogé suite à l'ouverture du nouveau musée ainsi que pour celui de la maison Renaissance.

De plus, le territoire compte 2 galeries associatives qui proposent de découvrir des œuvres de créateurs contemporains : La Gâterie et Ars Muralis. La galerie la Gâterie gérée par l'association Transversale, situés dans un espace mis à disposition par la ville, bénéficie d'une large vitrine ouverte sur l'espace public. Une proposition de grande qualité qui ne bénéficie pas d'une reconnaissance du grand public malgré certaines opérations de médiation. Un potentiel qui doit sans doute être développé autour d'un nouvel espace.

Ce déménagement peut être l'occasion de réinterroger le projet de la structure. L'artothèque est aujourd'hui un service centralisé au Pentagone mais qui gagnerait à un rayonnement départemental (quelques incursions aux Sables et à la Tranche).



Musée hors les murs

LISTE DES ACTEURS CULTURELS

SUR VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON²

Pluridisciplinaire

- Service actions et développement culturel (DAC)
- Scène Nationale Le Grand R

Théâtre

- Compagnie Le Menteur volontaire
- Compagnie La Mouche
- Compagnie Pirate
- Compagnie Le Bazar mythique
- Compagnie Grizzli
- Compagnie Patakès Théâtre
- Halik et Cie
- L'Arbre à palabres
- Collectif Mordicus
- Compagnie L'incessant sillon
- Compagnie Clou
- Compagnie Les Mains dans les poches
- Compagnie Quelqu'uns
- Collectif Espace
- Compagnie Le Pitre sage
- Compagnie Universalisapo
- Compagnie Co-incidences
- Vents et Marées
- Ecarquille Théâtre
- Les Zigs de l'impro
- Association Les pieds dans l'plat
- Conservatoire de La Roche-sur-Yon

Danse

- Compagnie S'Poart
- Compagnie Aniaan
- Collectif Sola(s)
- Compagnie 4àcorps
- Collectif Mur
- Association Breakdance sess'yon
- Conservatoire de La Roche-sur-Yon

Musique

- Fuzz'Yon
- Société Philharmonique
- JMF (Jeunesses Musicales de France)
- Chants-Sons
- Amis Yonnais de l'orgue
- La Clef des Chœurs
- K PLAY
- DK MUSIK
- Ensemble Erwin List
- Un deux Un deux
- Domino Panda
- Association Pygmalion
- Conservatoire de La Roche-sur-Yon

Arts plastiques et visuels

- Service musée (DAC)
- Artothèque (DAC)
- Collectif Nejma
- Ars Muralis
- Association Transversale (Galerie associative)
- Galerie Métonymies (Galerie associative)
- Maison de quartier Centre-ville Pont Morineau / AMAQY
- Champ libre (bar restaurant avec galerie exposition)
- L'Atelier du cadre, magasin avec espace exposition
- La Berlué, arts contemporains (atelier et lieu d'exposition)
- Véronique LG Morin (atelier galerie)
- Atelier d'Ana Josepha (appartement/galerie)
- Original gallery Shake Well
- Les Amis du Musée
- Les Amis de l'école d'art
- Association Arts pluriels
- Graff A Ghis
- Ecole d'art de La Roche-sur-Yon

Cinéma

- EPCCCY - Concorde
- Multiplexe Cinéville
- Cinémathèque de Vendée
- Rain Studio
- Off screen
- Ripardière Productions
- Festiclap
- Médiathèques (DAC)

Littérature / livre

- Médiathèque Benjamin Rabier
- Médiathèque Léopold Sédar-Senghor
- Médiathèque Alain-Sabaud
- Médiathèque Felix Leclerc
- Le Grand R / Maison Gueffier
- Librairie Agora
- Librairie 85000
- FNAC
- Association Lire à l'hôpital
- Association Conte et rêve
- Le Jarosset Edition
- Bibliothèque, parothèque du conservatoire

Cirque

- Compagnie Croche
- Circoballe

Activités muséographiques / patrimoine / conservation / restauration / archives

- Service Musée, Patrimoine Archives (DAC)
- La Soullère (Patrimoine immatériel)
- Association du Patrimoine yonnais
- Prymosta
- Musée de la Résistance
- CDHMOT85 (Centre de documentation sur l'histoire du mouvement ouvrier et du travail en Vendée)
- Archives départementales de Vendée
- Cinémathèque de Vendée
- Fonds patrimonial de la médiathèque
- Haras : site historique, touristique, culturel
- Centre vendéen de recherches historiques
- Groupement Vendéen d'Etudes Préhistoriques
- William Chevillon, médiateur culturel
- SPL Destination Napoléon

Communication culturelle

- Service Communication Ville de La Roche-sur-Yon
- Graffiti Urban Radio
- Médias locaux : écrits, radios, tv, web
- SPL Destination Napoléon

² Liste non-exhaustive. 2022

Enseignement / Formation / Ateliers

Une très importante offre de formation à destination des amateurs existe à La Roche-sur-Yon (ateliers, stages, cours), et est portée par des compagnies du territoire, des associations dédiées ou les maisons de quartier. Le niveau d'exigence de ces formations est très variable allant de la préprofessionnalisation au récréatif. Ces propositions trouvent leur public avec un nombre très important de pratiquants. La danse en premier lieu, ainsi que le théâtre, sont les deux domaines privilégiés. Il est à noter des synergies fécondes entre opérateurs pour ces deux pratiques : pour la danse, partenariats entre le Conservatoire, le lycée Pierre Mendès France et la Scène Nationale ; pour le théâtre, partenariat entre la compagnie Grizzli, qui forme des amateurs, et le Conservatoire, pour une classe de pré cycle 1. En musique, la pratique du chant choral semble prédominer pour ce type d'offre non diplômante.

Les dispositifs scolaires et extra-scolaires

Plusieurs dispositifs de formation ou d'initiation sont également portés par le service action et développement culturel (ex. : Art Vacances, propose des parcours de découverte pluridisciplinaires aux enfants entre 7 et 13 ans, en partenariat avec les associations et équipements du territoire). Des formations à destination des personnels de la Direction Education en charge d'activités périscolaires avec les enfants sont également proposées chaque année dans les domaines de la pratique plastique, musicale, théâtrale ou musicale.

Le Conservatoire (musique, danse et théâtre)

Le Conservatoire Musique, Danse et Théâtre dispense de nombreux cours sur un large éventail de pratique et de disciplines. Il développe de nombreux partenariats et participe à la vie culturelle de la ville en faisant participer ses élèves. Le Conservatoire porte l'enseignement diplômant de la ville avec une offre large couvrant les champs de la musique, de la danse, du théâtre. Seul l'enseignement dédié aux arts visuels n'est pas diplômant. Seul conservatoire à rayonnement départemental, l'offre de l'établissement bénéficie d'une forte attractivité (1 186 élèves en musique, danse et théâtre). En matière musicale, l'éventail large des disciplines proposées constitue un indéniable atout. Une offre qui s'enrichit de rendez-vous grand public tels que les auditions, les rendez-vous du Conservatoire (concerts) ou les conférences « Histoire de l'art ». Le Conservatoire organise également des soirées CEM, CET et CEC (Certificat d'études musicales, théâtrales ou chorégraphiques) : présentation publique d'un projet personnel pluridisciplinaire de 10 (danse et théâtre) ou 20 minutes (musique).

- Musique : il organise des concerts, master classes, des rencontres régionale et produit des créations. Organisation de la Jam Jazz qui se déroule une fois par mois au Bar des Artistes à La Roche-sur-Yon

- Théâtre : il propose des spectacles de ses élèves et organise des rencontres et échanges avec des équipes artistiques professionnelles. Des échanges avec les autres départements du conservatoire sont également organisés.

L'École d'Art

L'école d'art dispense des formations pour des amateurs, propose un pôle de ressource pédagogique (EAC – AAE – formation des animateurs – partenariat pédagogique avec l'enseignement supérieur) ainsi que des actions de médiation. Elle compte 438 élèves inscrits. Les spécificités développées par l'école d'art participent au rayonnement et à sa reconnaissance pédagogique (édition, pratiques numériques, engagement et singularité des programmes d'éducation artistique et culturelle).

L'école d'art organise ses cours autour d'axes forts :

- Développer et maintenir la pédagogie proposée par l'École d'art en lien avec l'édition et les pratiques numériques
- Favoriser les projets transversaux et le décloisonnement des pratiques artistiques
- Valoriser la pratique artistique amateur
- Fédérer autour de projets collectifs, à la fois supports d'expérimentation, de pédagogie et de rayonnement de l'école

- Développer l'Éducation Artistique et Culturelle en lien avec le CLEA (contrat local d'éducation artistique)

Depuis 2019, elle crée des cours décrochés et développe des ateliers partagés et des sessions courtes. A partir de 2020, elle entretient une revue dédiée à ses actions et met en place des créneaux de rendez-vous de préparation de dossiers et de verbalisation (projets professionnels artistiques, préparation aux concours des écoles supérieures). Ses enseignements et ses actions vers la professionnalisation du secteur sont argumentées toute l'année par des cycles de conférence d'histoire de l'art et des résidences d'artiste et des workshops. Aujourd'hui, elle mène un projet d'éducation artistique et culturel créant de nombreux partenariats avec d'autres structures de la ville ou de la région.

Les maisons de quartier

Les Maisons de quartier sont des espaces proposant une programmation culturelle propre mais également de nombreux ateliers de pratique artistique encadrés par les associations du territoire (54 sur l'ensemble des Maisons de quartier) :

- 12 ateliers ou stages de pratique Art Visuel
- 14 ateliers ou stages de pratique Danse
- 1 atelier de pratique Cirque
- 2 ateliers ou stages de pratique Ecriture
- 14 ateliers ou stages de pratique Musique
- 9 ateliers ou stages de pratique Théâtre
- 34 manifestations culturelles organisées tout au long de l'année.

Les 9 Maisons de quartier sont des relais culturels de proximité mais également des espaces d'expression des habitants. Elles sont des outils de proximité privilégiés (souvent les seuls). Leur sphère d'influence auprès des publics reste cependant limitée et il existe peu d'interactions entre les offres de ces dernières.

Cette qualité a permis d'impliquer les habitants dans diverses opérations culturelles proposées par la Direction des Affaires Culturelles (Concerts très tôt, Paroles de femmes, Ecrire à la liberté, Friday Night Fever, Balade des femmes, Musée hors les murs, Itinérance d'été, Brigades d'intervention

culturelle, accompagnement des programmes de rénovation urbaines...). Des projets culturels co-construits entre certaines Maisons de quartier et les services de la Direction des affaires culturelles ont trouvé leur public et leur légitimité au fil du temps (Friday Night Fever, Paroles de femmes, Ecrire à la Liberté...). L'objectif commun de ces projets étant de permettre à tous les habitants de rencontrer l'acte artistique et de participer à la vie culturelle de la cité, les quartiers prioritaires de la Ville (Jean Yole, Pyramides, Liberté, Vigne-aux-roses, Zola) sont des partenaires privilégiés car leurs habitants ont un accès plus restreint aux ressources culturelles du territoire. En outre, la réussite de tels projets étant conditionnée à la motivation de chaque partenaire et à la co-construction réelle des actions, le choix des quartiers se fait en fonction de la place accordée à la culture dans le projet de quartier (PAGS). Les maisons de quartier les plus pro-actives en ce domaine sont Jean Yole et Liberté. La maison de quartier Pont Morineau, située en centre-ville propose une offre variée tout au long de l'année au travers de sa saison culturelle.

Un questionnaire diffusé auprès des directeurs de maisons de quartier a permis de faire un rapide état des lieux des relations existantes avec la Direction des Affaires Culturelles :

- Les ¾ des maisons de quartier ont des relations régulières avec la DAC et ¼ en a ponctuellement. Les principales collaborations se font sur les opérations de diffusion et sur des ateliers de pratique artistique.
- Les principales préoccupations en matière de culture dans les quartiers portent sur une diffusion de proximité accrue, une démocratisation de l'offre culturelle, le développement d'une présence d'artistes dans les quartiers (résidences).
- Les manques exprimés dans le relationnel avec la DAC soulignent le besoin de coordonner les agendas culturels ; de développer les coproductions et les projets culturels partagés,

- Les principaux souhaits exprimés sont l'inscription des propositions des maisons de quartier dans l'offre « officielle » de la ville, un soutien technique ou en matière d'ingénierie, un Projet Culturel de Territoire.
- Leur retour sur ce qui devrait être développé concerne le financement des associations de proximité, l'accès à une culture pour tous ne discriminant pas certaines au profit d'autres, une communication inclusive, une coordination des offres.

Accompagnement des acteurs et des artistes

Si les structures labellisées accompagnent en partie les acteurs et artistes du territoire, dans le cadre de leurs missions, la Ville et l'Agglomération jouent également un rôle majeur. Cela se traduit par des mises à disposition gratuites ou des tarifs très bas de nombreux espaces dédiés (répétition, création, diffusion, hébergement). Les demandes de mise à disposition faites à la Ville concernent majoritairement le spectacle vivant. La Ville est cependant régulièrement sollicitée par des plasticiens pour la mise à disposition d'ateliers de travail, demandes auxquelles elle n'est pas pour le moment en capacité de répondre, faute de locaux disponibles et adaptés. Les différents lieux mis à disposition des associations et compagnies et gérés par la Direction des affaires culturelles sont :

- La maison du Théâtre La Goutte de lait : ce lieu mis à disposition gratuitement par la Ville comprend une salle au rez-de-chaussée, prioritairement dédiée au travail de création des compagnies professionnelles, une salle au 1^{er} étage prioritairement consacrée aux ateliers de pratique et une salle de convivialité. 15 compagnies professionnelles de théâtre et de danse utilisent régulièrement le lieu, ainsi que 4 associations de pratique du théâtre en amateur.
- Les studios de danse Pierre Mendes-France : ces studios, ouverts en 2010 et situés au sein du lycée Pierre Mendes-France, sont dédiés à la pratique scolaire et à la pratique en amateur et comprennent un grand studio de 215m² équipé de tapis de danse, un petit studio de 124 m² avec parquet de danse et des sanitaires avec douches. Les règles d'utilisation de ce lieu sont les suivantes : les élèves du lycée PMF et les élèves de 3^e cycle du conservatoire sont prioritaires ; les associations de danse bénéficient gratuitement de créneaux d'utilisation à l'année, fixés chaque année en juin en fonction des demandes de l'ensemble des utilisateurs. Les principales associations utilisatrices sont Sula Bula, S'Poart Asso et Danse Saint André. Des utilisations ponctuelles les week-end et vacances scolaires peuvent être demandées en cours d'année par les associations, pour des stages par exemple.
- Le studio de danse ex-IUFM : ce studio est utilisé gratuitement par les associations de danse depuis la rentrée de septembre 2020, en remplacement du studio de danse Pasteur fermé durant l'été 2020 pour cause de travaux urgents (effondrement du plafond). Situé au sein de l'ex-IUFM boulevard Louis Blanc, les locaux mis à disposition se composent d'un studio avec parquet de danse d'une superficie de 150 m², d'une salle faisant office de vestiaire et d'un sanitaire avec lavabos et WC. La compagnie professionnelle S'Poart est prioritaire en journée pour l'utilisation de ce lieu qui fait office de studio de répétitions pour ses créations en cours. La compagnie met cependant régulièrement le studio à disposition d'autres compagnies de danse ayant besoin de répéter leurs créations. Certaines associations de danse bénéficient également de créneaux d'utilisation à l'année pour leurs cours de danse en amateur, fixés en concertation avec la compagnie S'Poart : association Sula Bula et collectif Mur. Des utilisations ponctuelles les week-end et vacances scolaires peuvent être demandées en cours d'année par les associations, pour des stages par exemple.

- Appartement Laënnec, au sein du groupe scolaire Laënnec dans le quartier de la Liberté : hébergement d'artistes pour des associations yonnaises ou des équipements culturels partenaires (Fuzz'Yon, Gâterie, Grand R, Concorde). La location est proposée à des tarifs très bas (2,42€ par personne et par nuitée).
- Appartement Montjoie, au sein du groupe scolaire Montjoie dans le quartier Saint André d'Ornay : hébergement d'artistes en résidence longue pour les services de la Direction des affaires culturelles.
- Maison Renaissance est utilisée par le Menteur Volontaire lors des festivités estivales et par l'association Patrimoine Yonnais puisqu'il s'agit de l'un des bâtiments emblématiques de la vieille ville.
- Moulin Sec est un lieu mis à disposition pour l'association La Soulère qui propose des formations de pratiques artistiques patrimoniales (bas-Poitou).

Outre ces lieux dont la mise à disposition est gérée par la Direction des Affaires Culturelles, les associations yonnaises bénéficient de salles municipales gérées par d'autres services de la Ville ou de salles associatives à La Roche-sur-Yon :

- Le studio de danse du Manège (MAD par la Scène Nationale Le Grand R pour les compagnies professionnelles de théâtre et de danse, pour des temps de résidence de création et de répétitions en lien avec des projets artistiques soutenus par le Grand R)
- Les studios de répétitions pour les musiciens (MAD par la Scène de Musiques actuelles Le Fuzz'Yon)
- Les salles rythmiques des salles omnisports et gymnases (MAD par la Direction des sports)
- L'espace Golly et salles de motricité des écoles (MAD par la Direction éducation)
- La salle de danse du Rencart et salles polyvalentes des Maisons de quartier (MAD par l'AMAQY)

L'accompagnement des associations se traduit également par des aides financières importantes. Deux types d'aides distinctes sont accordés. Concernant les aides annuelles, le montant total des subventions de fonctionnement et d'investissement s'élève à 3 192 215€. Cette somme est relativement constante d'une année sur l'autre en fonction de l'organisation de certaines manifestations importantes (ex. : Colors). Ensuite, certaines aides spécifiques comme les aides à la création, à la diffusion et au projet, interviennent au cours de l'année. Celles-ci représentent un total constant de 40 000€.

En 2022, ce sont près de 75 associations qui ont bénéficié de subventions parmi lesquelles 31 compagnies artistiques.

A noter que les 3 équipements bénéficiant d'un label d'état cumulent à eux seuls 2 094 525€ de subventions :

- Le Concorde
- Le Grand R
- Le Fuzz'Yon

Une attention particulière est portée aux artistes émergents du territoire, au travers d'une veille assurée par le service action et développement culturels, d'un accompagnement qui leur est proposé dans leurs recherches de financements et dans la construction de projets et d'un soutien financier évolutif par le biais des subventions de fonctionnement et des aides à la création qui sont souvent les premiers soutiens publics déclenchés avant l'éventuelle reconnaissance des autres collectivités, de l'Etat ou des gros opérateurs culturels.

L'équilibre entre le soutien nécessaire apporté aux associations de plus grande importance et/ou d'implantation ancienne et les associations émergentes est cependant toujours fragile à moyens constants.

Certaines associations bénéficient d'un conventionnement particulier avec la Ville et parfois avec l'Etat. Ces conventions permettent de formaliser les aides de toutes natures apportées par la Ville et les attendus vis-à-vis des deux parties. Il est à noter que ces conventions sont parfois succinctes, notamment en ce qui concerne les conditions de mise à disposition de salles municipales ou les objectifs et actions que les associations sont tenues de mettre en œuvre. Les conventions ont vocation à intégrer les attentes de la Ville en matière de développement culturel et à mettre en résonance les propositions associatives avec les axes de la politique culturelle locale.

Un travail de remise à plat semble nécessaire pour lever certains flous et pour engager les associations conventionnées dans des relations partenariales plus équilibrées. La Ville est en effet parfois vue comme un simple financeur des initiatives associatives.

Les associations ayant une convention pluriannuelle d'objectifs sont les suivantes :

- Scène Nationale Le Grand R (spectacle vivant)
- Scène de Musiques actuelles Le Fuzz'Yon (musiques actuelles)
- EPCCCY Cinéma Le Concorde (cinéma)
- Association Transversale La Gâterie (art contemporain)
- Compagnie S'poart (danse)
- Compagnie Le menteur Volontaire (théâtre)
- Patakès Théâtre (théâtre)
- Association Vents et Marées (théâtre scolaire)
- Société Philharmonique (musique)
- Association Les Jeunesses Musicales de France (musique)
- Association La Soulère (patrimoine)
- Centre de documentation sur l'histoire du mouvement ouvrier et du travail en Vendée (patrimoine)

Le Grand R est le partenaire de la Ville dans la mise en œuvre de manifestations structurantes (Folles journées, FIF, Les spectaculaires, Vents et Marées...). En lien étroit avec la DAC, le Grand R met en œuvre les manifestations associatives et amateurs se déroulant au Manège et au Théâtre municipal (après accord de la DAC, rendez-vous avec les associations pour définir les besoins, devis, mise en œuvre, embauche des intermittents techniques, des hôtes de salle, billetterie, astreintes de représentation...). Une mission de chef de salle a été créée, en accord avec la DAC en 2019, pour assurer les astreintes sur les manifestations au Théâtre et piloter les équipes. Les cadres de la Scène nationale assurent les astreintes de représentation sur les représentations au Manège.



Festival Les Nuits Menteuses

LISTE DES ACTEURS FORMATEURS SUR VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON

Théâtre

- Conservatoire de La Roche-sur-Yon (DAC)
- Compagnie Le Menteur volontaire
- Compagnie Grizzli
- Compagnie Patakès Théâtre
- Compagnie L'incessant sillon
- Collectif Espace
- Compagnie Universalisapo
- Compagnie Co-incidences
- Vents et Marées
- Ecarquille Théâtre
- Les Zigs de l'impro
- Association Les pieds dans l'plat
- Amicale laïque Flora Tristan
- Association Les Tulipes
- Paroles de lutins

Cirque

- Compagnie Croche
- Association Circoballe

Cinéma

- Photo vidéo club

Danse

- Conservatoire de La Roche-sur-Yon (DAC)
- S'Poart Asso
- Compagnie Aniaan
- Association Sula Bula
- Association Danse Saint André
- Compagnie Cadence
- Association Ainsi Danse
- Association Western Country
- Association Trad y danse
- Collectif Mur
- Association An Carraig
- Association Vibration Latina
- Association Vendée Danses Musiques du monde
- Association Breakdance sess'yon
- Pass'Yon tango
- Amicale laïque du Bourg
- Association sportive des retraités yonnais (ASRY)
- Mandin'go
- Ani Rokedet
- Gaal Gui

Arts plastiques et visuels

- Ecole d'Art de La Roche-sur-Yon (DAC)
- Urban Connexion
- Au Fil des créations
- Pass'Partout des couleurs qui chantent (Ligue enseignement FOL 85)
- Art et reliure
- Le Jardin, atelier & galerie
- Couleurs En Balade
- Du Scrap Sinon Rien

Musique

- Conservatoire de La Roche-sur-Yon (DAC)
- Société Philharmonique
- Ecole de musique Da Capo
- Ecole de musique Rock School
- Amis Yonnais de l'orgue
- Chœur Roland de Lassus
- Empreinte Gospel
- Mandin'go
- Toque de samba
- Chœur d'exil
- Association sportive des retraités yonnais (ASRY), la Chanterie
- OKAY CHORALE, chorale du Fuzz'Yon
- Amicale laïque Flora Tristan (chorale)
- Trad y danse
- Gaal Gui

Littérature / livre

- Eugenie Creations, ateliers d'écriture

Activités muséographiques / patrimoine / conservation / restauration / archives

- La Soulère (Patrimoine immatériel)

2.3. Inventaire des principaux sites proposant des manifestations culturelles

Une offre importante est constatée sur le territoire. Celle-ci couvre un spectre large, balaye de nombreux espaces et fait poids sur le paysage culturel local. Les espaces dédiés restent toutefois insuffisants aux vues de la demande. Il n'y a pas d'équipement spécifiquement dédié à la danse, même si plusieurs équipements pluridisciplinaires tentent de répondre à toutes les demandes. Les équipements de diffusion spécifiquement dédiés à la diffusion artistique sont quasi-exclusivement dans le centre-ville de La Roche-sur-Yon. La diffusion de proximité et le maillage local sont essentiellement assurés par les Maisons de Quartier. Peu de lieux privés assurent la diffusion hormis les quelques structures associatives pour la musique et les arts plastiques. En matière d'exposition, on compte deux galeries associatives. L'une « Métonymies » assure la vente d'objets artistiques (issu du département ou de la région) ; L'autre « la Gâterie » organise des expositions ponctuelles mettant en avant un artiste (souvent régional).

Malgré la présence d'un certain nombre d'équipements sur le territoire, l'offre est morcelée avec peu de synergie. Elle est souvent peu visible au-delà d'un réseau spécifique ou d'un périmètre d'influence géographique. Seuls les équipements labellisés proposent un programme synthétisant leur offre.

Le réseau de lecture publique

Le réseau de lecture publique est le fruit de la politique culturelle des années 1970. Dans sa continuité ont émergé des services spécifiques comme la ludothèque et l'artothèque, avec une politique de diversité des supports. Dans les années 2000, avec l'extension à Rabier, c'est le tournant du 3ème lieu qui se prend. En 2010, naît le projet de la mise en réseau et de l'échelle territoriale aggro-yonnaise. Ces dernières années, il est à noter que ce sont des actions collectives qui ont été mises en place avec la DAC, comme « Constellation numérique » ou « Illumino ».

C'est auprès de la jeunesse que les médiathèques jouent un rôle fondamental et fort. Les accueils de classes, du périscolaire, les volumes de prêts les positionnent comme des acteurs privilégiés.

Un volet est encore à améliorer concernant les adolescents, notamment avec un partenariat encore trop peu réalisé avec le 14 bis, dont les bureaux sont dans les murs de Rabier. Paradoxalement, le 14 bis constate aujourd'hui avoir perdu une partie de son public, mais aussi en toucher un autre. Cela reflète le manque

d'impact actuel sur la population étudiante pourtant fortement présente (6.000 étudiants).

Les étudiants ne se déplacent pas pour emprunter. Une partie de ce public vient réviser sur place. En effet, ils bénéficient d'un autre acteur d'importance : la BU. Les partenariats avec le DUT Info-Com autrefois vivace par l'emploi de saisonniers, s'est étiolé. Il se réactive aujourd'hui par l'accueil de stagiaires. Les seniors eux, sont un public privilégié des médiathèques, qui a le temps de lire et de venir aux conférences. C'est un public participatif, dans les comités de lecture notamment. Il est plus difficile de capter les jeunes actifs ou les adolescents. Toutefois, un retour dans les bibliothèques est constaté avec les jeunes parents.

Le public des médiathèques s'identifie aussi avec un volet social important, le public dit "séjournéur". Celui-ci vient bénéficier des services sur place.

Les spécificités des quartiers se ressentent dans la fréquentation des médiathèques :

- A Rabier, on retrouve un public qui circule facilement (à noter une certaine difficulté à se stationner). Celui-ci est proche, ou habitué aux autres équipements culturels yonnais.

- Au Bourg sous la Roche, il s'agit d'un public familial, d'où une offre documentaire en adéquation. D'autant plus que ce quartier est en pleine mutation avec la construction d'une nouvelle place.
- Aux Pyramides, la diversité culturelle et les multiples nationalités sont représentatives. Ce public peut rencontrer des difficultés avec la langue. Il s'agit aussi d'enfants sans accompagnant.

Les médiathèques travaillent régulièrement avec les associations du territoire, notamment *Les Amis d'Alain Sabaud* pour le théâtre, *FestiClap* pour le cinéma, *la Gâterie* pour les arts, *Graine d'ID* sur le volet de l'écriture ou encore les associations actives sur les champs LGBT et migrants. Des liens existent également avec la Maison Gueffier (venues d'auteurs) mais restent ponctuels. En Vendée, le tissu associatif est très actif. Cela se reflète également avec les nombreux bénévoles du réseau (130 bénévoles). Les demandes des associations sont nombreuses, de même que pour les amateurs qui cherchent à s'exposer ou jouer en public.

Toutefois, le lien avec les maisons de quartiers reste faible, notamment avec la maison de

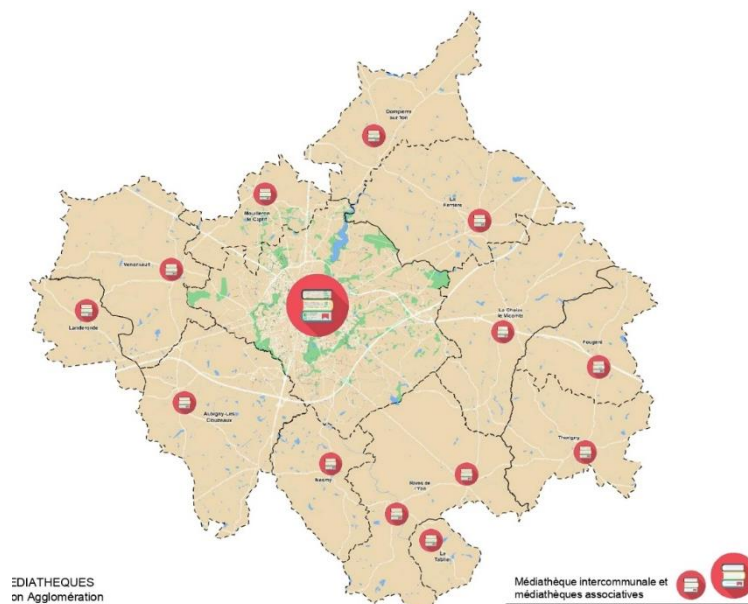
quartier des Pyramides (dans le même bâtiment que la médiathèque).

Un des points forts des médiathèques est d'offrir un maillage de structures de proximité décentralisant. Ainsi le rôle de l'Agglomération sur les champs culturels prend tout son sens en tant qu'acteur de proximité (mouvement pendulaire de la population). Chaque commune de l'Agglomération possède une bibliothèque. Néanmoins, l'identification et la cohérence de réseau restent à construire.

Le réseau des médiathèques souffre d'un manque de lisibilité/visibilité et de 2 équipements vieillissants (Rabier, Senghor).

Le numérique reste aujourd'hui un axe d'amélioration pour les médiathèques. Des outils sont mis à disposition : tablettes, ordinateurs, mais sont sous-exploités.

L'échelle privilégiée des médiathèques est celle de l'Agglomération. A noter que des outils spécifiques, comme l'artothèque, ont une vocation à un rayonnement dépassant l'agglomération, plutôt à l'échelle départementale.



Carte 4 : Les méc

la Roche-sur-Yon Agglomération

LISTE DES LIEUX CULTURELS SUR VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON

Pluridisciplinaire

- Modules Clemenceau
- Maison de quartier Jean Yole
- Maison de quartier du Bourg-sous-la-Roche
- Maison de quartier des Forges
- Maison de quartier Saint André d'Ornay
- Maison de quartier Val d'Ornay
- Médiathèque Benjamin Rabier
- Maison de quartier Centre-ville / Pont Morineau
- Maison de quartier de la Vallée verte
- Maison de quartier de la Liberté
- Maison de quartier des Pyramides
- Salle des fêtes du Bourg-sous-la-Roche
- Moulin sec

Spectacle vivant

- Le CYEL (DAC)
- Le Manège
- Théâtre municipal
- Jardin des compagnons
- Amphithéâtre Réaumur
- Théâtre de la Coutancière
- Château des Oudairies

Musique

- Quai M
- Le CYEL (DAC)
- Bar des artistes
- Le Balthazar
- La Station
- La Gâterie
- Les haras de la Vendée
- Les églises : Saint Louis (centre-ville), Ste Bernadette (Forges), Saint Pierre (Bourg sous la Roche)

Littérature / livre (Rencontre avec des auteurs)

- Médiathèque B. Rabier
- Centre de ressources quartier ouest
- Médiathèque Senghor
- Médiathèque Sabaud
- Maison Gueffier
- Librairie Agora
- Librairie 85000

Cinéma

- Cinéma Le Concorde
- Cinéville

Arts plastiques et visuels (Expositions, galeries)

- Espace d'art Contemporain - Cyel (DAC)
- La Gâterie
- Galerie Métonymies
- Champ libre
- L'Atelier du cadre
- La Berlue
- Original gallery
- Véronique LG Morin
- Atelier d'Ana Josepha
- Maison de quartier du Pont Morineau
- Galerie d'expo Leclerc Zone sud

Activités muséographiques / patrimoine / conservation / restauration / archives

- Maison Renaissance
- Musée de La Roche-sur-Yon
- Moulin Sec
- Musée de la Résistance

L'art dans l'espace public

La Roche-sur-Yon offre de nombreuses œuvres d'art visibles dans l'espace public ; qu'il s'agisse de sculptures, d'installations, de monuments commémoratifs ou de fresques murales. Une trentaine d'entre elles, réalisées entre le XIX^e siècle et les années 2000, subsistent. Elles sont le fruit d'une commande de la Ville ou de dépôts de l'Etat. La plus ancienne est la statue équestre de Napoléon 1^{er} (1854), d'Emilien de Nieuwerkerke, artiste et surintendant des Beaux-Arts. Elle a été réalisée pour le cinquantenaire du choix de l'Empereur de faire de la ville la nouvelle préfecture du département. Située sur la place centrale, elle est rapidement devenue un emblème de la ville.

Plusieurs œuvres sont accordées par l'Etat dans la première partie du XX^e siècle. Aujourd'hui, la Ville n'en est que l'affectataire et est chargée de son entretien. Toute action sur l'une d'elles (déplacement, restauration...) doit être menée après validation du Centre National des Arts Plastiques (CNAP). Parmi ces œuvres on peut citer : L'allégorie de l'Astronomie d'Adolphe Itasse (1829-1893) édifée pour l'exposition universelle de 1878 ou le Fra Angelico de Jean Boucher (1870-1939) sont à La Roche-sur-Yon depuis 1936 et 1955.

L'évolution de l'art dans l'espace public à La Roche-sur-Yon

Les Trente Glorieuses voient la population yonnaise doubler en 30 ans. La ville s'étend et chaque nouveau quartier se voit doté d'espaces publics, de commerces et d'équipements administratifs. Les établissements scolaires sont dotés d'œuvres dans le cadre de la loi du 1% artistique (1951). Ce pourcentage du budget de construction doit être affecté au financement d'œuvres contemporaines. Les artistes sont sélectionnés sous contrôle de l'Etat afin de garantir la qualité artistique et sa bonne intégration dans le projet architectural. De ce fait, les écoles primaires de la ville (mais aussi collèges, lycées et universités) situées en dehors du centre-ville sont dotées d'œuvres d'artistes réputés, visibles par les enfants, leurs familles et le personnel. Les groupes scolaires Jean Yole, des Pyramides ou Laënnec sont par exemples dotés d'œuvres du prix de Rome Béatrice Casadesus (1969), Mourad Horch (1975) ou de Joël Dabin (1970).

Des années 1980 au début des années 2000, la municipalité poursuit le déploiement d'œuvres d'art dans l'espace public en les intégrant à des projets urbains (*Fontaine Olof Palme* par Bernard Pagès pour la refonte de la place du théâtre en 1986, *Le père et le fils* du roumain Ion Olteanu la ZAC de la Courtaisière), de nouvelles constructions (Pierre Perron et Ekkehart Rautenstrausch, *La volonté politique* et *Evénements stéréoscopiques dictés par le ciel* à la mairie annexe du Bourg-sous-La-Roche) ou

dans des espaces commémoratifs (*L'Homme appelant la Liberté* de Daniel Tremblay inauguré place François Mitterrand en 1985 est en fait un mémorial de la résistance et de la déportation. La *Sculpture pour la réconciliation autour des valeurs de la République*, de Jean-Luc Cousin, place de la Vendée depuis 1993 est liée à l'idée républicaine et rappelle le passage de Georges Clemenceau en 1906).



Le Nid d'amour au Musée Malraux

La ville possède un important, patrimoine artistique, en extérieur et visible de tous, disséminé sur l'ensemble de La Roche-sur-Yon. Ce musée à ciel ouvert sorti de l'imagination d'artistes reconnus, français ou étrangers (Béatrice Casadesus, Daniel Tremblay, Bernard Pagès...), regroupe des monuments de forme et de matériaux variés et reflète l'évolution de l'histoire des arts de l'académisme du XIX^e siècle au modernisme des années 1920 à 1950 ou encore le détournement de matériaux du quotidien. C'est un véritable atout sur lequel la ville peut capitaliser.

Comme dans nombre de villes, ces œuvres ont malgré leur intérêt souffert d'un manque d'entretien et de sensibilisation des habitants, des touristes et du personnel municipal. Certaines ont été détruites. Depuis 2020, le service Musée, archives et patrimoine effectue un recensement des œuvres appartenant à la ville pour connaître leur état et établir un plan de restauration et de la transmission de leur histoire au plus grand nombre. Trois œuvres ont été restaurées en 2021 :

- Nid d'Amours (1910), d'Auguste Suchetet (1854-1932), accordé par l'Etat en 1954, situé dans le jardin de l'hôtel de ville.
- Grupo (années 1930) du brésilien Victor Brecheret (1894-1955), accordé par l'Etat en 1954, situé rue Lafayette.
- Les danseurs du bocage (1952) de Jean et Joël Martel (1896-1966), commandé par la ville dans le cadre du réaménagement de l'avenue Gambetta et du parvis de la gare.

Depuis les années 2000, de nouvelles commandes enrichissent l'espace public. On trouve peu de sculptures (le buste de Simone Veil d'Yvan Mercier en 2019...).

En 2022 plusieurs restaurations ont eu lieu :

- Daniel Tremblay, *L'Homme appelant la Liberté*, 1985. L'œuvre est importante dans le centre-ville (visibilité, importance de l'artiste de son vivant...). Le besoin d'entretien (fort encrassement, fissures pouvant à terme faire se détacher des éléments de granit, étanchéité) et la remise en place de l'éclairage d'origine (led bleu) ont permis de rendre à l'œuvre son sens d'origine.

- Béatrice Casadesus, L'œuvre n'a pas de titre (1% artistique du groupe scolaire Jean Yole), 1969. Le besoin d'entretien (fort encrassement, fissures, tags), la volonté de préserver des œuvres relevant 1% artistique (quasiment toutes celles dans les écoles primaires de La Roche ont disparu) et celle de restaurer des œuvres hors centre-ville, notoriété de l'artiste, projet artistique intéressant (ludique...) ont motivé la restauration de cette œuvre.
- Bertrand Lavigne, Monument commémoratif de Jean Moulin, 1996 (groupe scolaire Jean Moulin). A la demande de l'élu à la culture, l'œuvre ; située hors du centre-ville a été restaurée (fissures, plaques signalétiques rayés, éléments brisés...) et a retrouvé son état d'origine (restauration, nouvelles plaques, nouvelle flamme).



Fra Angelico à la Médiathèque Rabier

Les fresques en ville

De nombreuses fresques ou peintures murales, pérennes ou éphémères sont cependant régulièrement réalisées, à l'initiative de la ville (*La singerie de Blandine* Le Pallec en 2014 au cimetière du Point du Jour, les agrandissements d'œuvres du musée par Julian de Casabianca...) ou de maisons de quartier :

- Fresque de Korsé et d'habitants, *René Couzinet et ses amis*, Passage souterrain des Forges (juillet 2016).
- Fresque de Louis Schafër et Jérôme Plouzeau, *Les Terres Noires* (novembre 2018).
- Fresque de Matth Velvet, *Partition*, Façade de l'ancien hôtel Saint-Jean (septembre 2020).
- Fresque de Winshluss, *Tout est bien qui finit bien*, Médiathèque Benjamin Rabier (décembre 2020).
- Fresque du Collectif Shake Well, Palissade de la place de la Vendée (avril 2021).
- Fresque de M. Chat, jardin de la médiathèque (juin 2021).
- Fresque de Malte Martin, Quai M (octobre 2021).
- Fresque du Val de Forge, collectif de graffeurs professionnels (Thomas Charrier dit Natosito et collectif Wanderlust) et d'habitants des Forges (2017)
- Fresque de Thomas Charrier dit Natosito, en hommage à Delacroix, sur deux transformateurs EDF rue Eugène Delacroix (2017)

En 2022 deux créations ont été réalisées :

- Œuvres graphiques sur les 52 armoires électriques de la ville
- Réalisation d'une fresque sur un bâtiment à proximité de la gare (bd Louis Blanc)

La municipalité a la volonté de créer un parcours de fresques dans la ville, d'où la réalisation de cinq œuvres depuis 2020. L'appel à projet en cours pour l'habillage des blocs électriques par les artistes locaux s'intègre dans cette démarche. Tout comme la réalisation d'une fresque monumentale dans le quartier de la gare sur le boulevard Louis Blanc. L'objectif de ce parcours est d'amener les habitants et les touristes à (re) découvrir la ville sous un autre angle et de donner de la visibilité aux artistes invités. Cela permet aussi de moderniser le paysage yonnais et de diversifier les formes d'arts présentes dans l'espace public. La plupart d'entre-elles sont le fruit d'une commande publique.

Il n'existe pas de programme de valorisation de ces œuvres au niveau de la ville. A noter qu'il existe également un certain nombre de fresques non répertoriées commandées par des privés ou réalisés à l'initiative de graffeurs.



Partition, façade de l'ancien hôtel Saint-Jean

3. Le paysage culturel vendéen

3.1. Les principaux lieux d'exposition d'art contemporain et musées de France

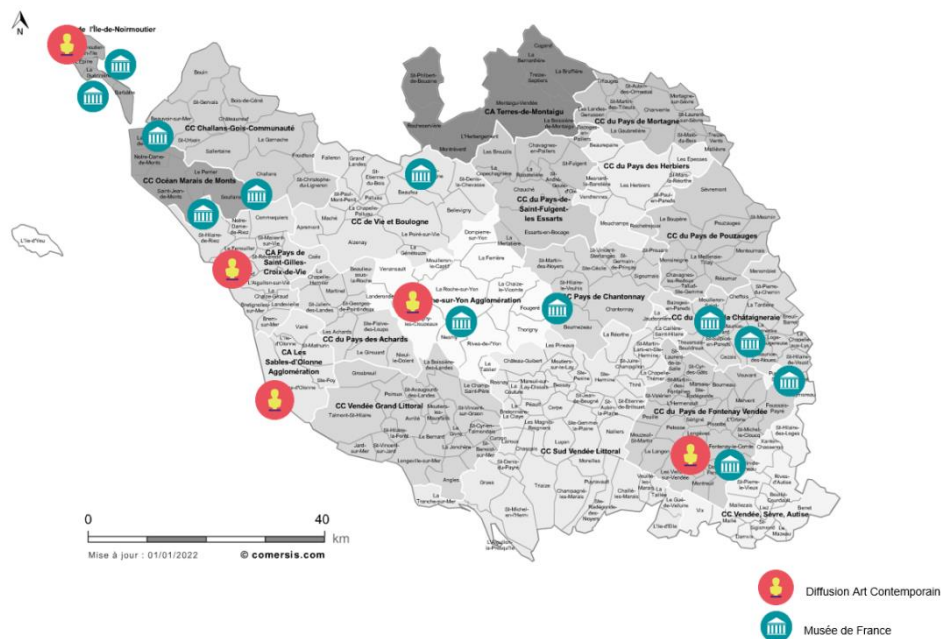
L'offre muséale vendéenne dépasse largement celles des 14 musées bénéficiant de l'appellation « Musée de France », dont deux sont actuellement fermés. Les musées labellisés sont plus nombreux dans le nord-ouest du département (Noirmoutier et Marais-Breton). Ils se sont développés autour du peintre Charles Milcendeau et de l'écrivain régionaliste Jean Yole, de l'ethnographie et de thématiques liées à l'environnement singulier du marais.

Les autres musées sont majoritairement de petites structures, appartenant au réseau historique des musées gérés par la conservation départementale, dont les périodes d'ouverture au public varient selon la saisonnalité en lien avec la vocation touristique de la Vendée.

Les musées dédiés aux beaux-arts et arts visuels sont minoritaires en Vendée. Aussi, le musée de La Roche-sur-Yon, grâce à la spécificité de ses fonds (Peinture du XIXe siècle et Photographie contemporaine) a une véritable carte à jouer tant auprès d'un public saisonnier qu'auprès du public scolaire : les enseignants vendéens de tous les degrés ayant besoin de lieux où mettre en pratique une éducation aux arts visuels et à l'histoire de l'art.

Est à constater une absence de partenariat entre les différents musées labellisés sous la forme de prêts d'œuvres et/ou d'échanges professionnels. Outre l'intérêt de renouveler et d'enrichir l'offre muséographique sur les territoires, ces opérations temporaires permettraient d'attirer des publics au-delà de leur territoire d'implantation.

Quelques risques de chevauchement de collections sont possibles, d'où l'importance de connaître le positionnement de chacun et de préciser celui du musée de La Roche-sur-Yon. Ainsi, le musée de Fontenay-le-Comte et l'Historial conservent plusieurs œuvres de Paul Baudry et celui de Soullans présente des œuvres de Charles Milcendeau.



Carte 5 : Lieux de diffusion et/ou de conservation d'œuvres contemporaines et patrimoniales :

Diffusion Art Contemporain

- MASC – Musée d'Art moderne et contemporain (Musées de France) – Les Sables d'Olonne
- Centre culturel Les Salorges - Noirmoutier-En-L'Ile
- Les Rimajures – Espace Henri Simon - Saint-Gilles-Croix-De-Vie
- Parcours contemporain de Fontenay-le-Comte
- Espace d'Art Contemporain – La Roche-sur-Yon
- Rocheservière (espace Saint-Sauveur)
- Maison Gaston Chaissac à Sainte-Cécile
- Galeries aux Sables, à Fontenay (à répertorier)

Musées de France

- La Barre-de-Monts Écomusée du marais vendéen [Ethnographie]
- La Chaize-le-Vicomte Musée ornithologique Charles Payraudeau [Patrimoine nature]
- Faymoreau Centre minier [Technique/histoire]
- Fontenay-le-Comte Musée vendéen [Polyvalent]
- La Guérinière Musée des traditions de l'île [Ethnographie]
- Historial de la Vendée Les Lucs-sur-Boulogne [Histoire locale]
- Musée du nord Vendée Moulleron-en-Pareds [FERMÉ]
- Musée national Clemenceau - De Lattre [Histoire]
- Noirmoutier musée du Château [Polyvalent]
- Musée de la construction navale [FERMÉ]
- La Roche-sur-Yon Musée municipal [Beaux-arts]
- Saint-Hilaire-de-Riez Bourrine du Bois Juquaud [Ethnographie]

3.2. Les lieux d'enseignement musical

Le Conservatoire à rayonnement départemental / Ecole d'art de La Roche-sur-Yon est le seul établissement de Vendée à proposer les 4 disciplines artistiques, l'ensemble des autres établissements proposent uniquement la musique. Le Conservatoire à rayonnement intercommunal des Sables d'Olonne mène actuellement une réflexion sur l'ouverture de la discipline théâtre. Le Conservatoire de La Roche-sur-Yon est le seul établissement de Vendée classé par l'état délivrant des diplômes de 3^{ème} cycle CEM, CET, CEC.

L'établissement est en réseau avec les conservatoires de la région Pays de la Loire. Il organise communément des entrées et sorties en cycle spécialisé (cursus préprofessionnel) et entretient des réseaux entre des professeurs, des échanges pédagogiques...

Il développe des partenariats avec la Scène nationale (spectacles, concerts, master class...), avec les deux lycées du département ayant les spécialités artistiques (les lycées Pierre Mendès France et St François d'Assise).

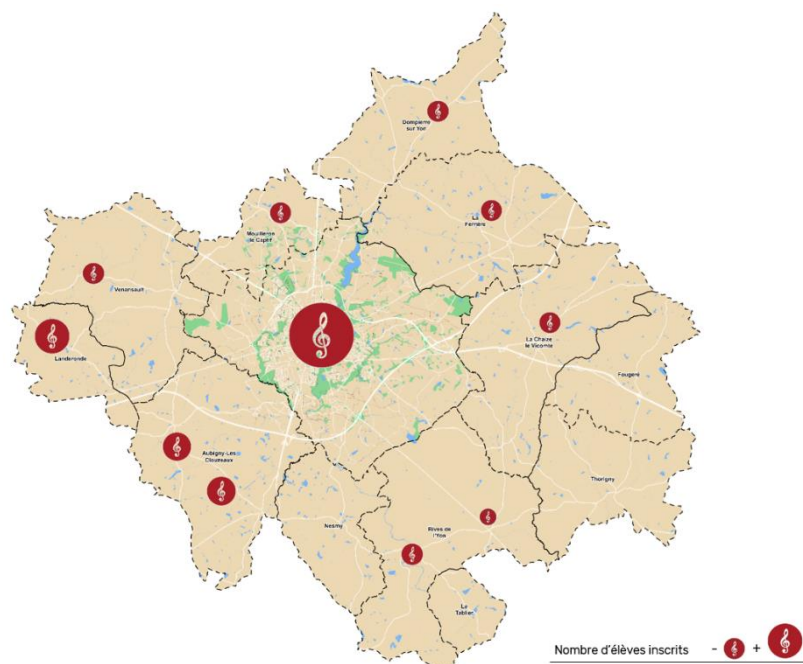
Si un partenariat structuré en danse avec le lycée Pierre Mendès France existe, reste à développer les disciplines théâtre et à construire en musique et en arts plastiques avec les lycées.

Les conservatoires en Vendée :

VILLE	Type de conservatoire	Discipline(s)
La Roche-sur-Yon	Conservatoire-Ecole d'Art à rayonnement départemental	Arts plastiques, danse, musique, théâtre
Les Sables d'Olonne	Conservatoire à rayonnement intercommunal	Musique
Challans	Conservatoire à rayonnement communal	Musique

Les écoles de musiques en Vendée :

Écoles de musique municipales	Écoles de musique intercommunales
- Chantonay	- C.C. La Châtaigneraie
- Les Herbiers	- C.C. Fontenay-le-Comte
- Saint-Jean-de-Monts	- C.C. Sud Vendée Littoral
- St Hilaire de Riez	- C.A. Terres de Montaigu
	- Vendée Sèvre Autise



Carte 6 : Les écoles de musique de la communauté d'agglomération

VILLE	Type structure	Bénéficiaire	Nb d'élèves	Nb d'enseignants	Nb d'heures de cours hebdo
LA ROCHE-SUR-YON	Municipale	Conservatoire à Rayonnement Départemental - Ecole d'art	1733	67	1009
AUBIGNY - LES CLOUZEUX	Association	Les Amis de l'Ecole Laïque d'Aubigny	77	6	44
AUBIGNY - LES CLOUZEUX	Association	Association La Boîte à Clouzik Les Clouzeaux	79	5	38,5
LA CHAIZE LE VICOMTE	Association	Association Ambiance Vicomtaise	66	7	36,25
DOMPIERRE SUR YON	Association	Association Musique à Dompierre sur Yon	62	7	34
LA FERRIERE	Association	Ecole de musique Tempo de La Ferrière	45	5	30,75
LANDERONDE	Association	Ecole de musique de Landeronde	95	5	46,75
MOULLERON LE CAPTIF	Association	Foyer Rural de Moulleron-le-Captif - Ecole de Musique	62	4	36,25
RIVES DE L'YON	Association	Amicale Laïque Section Musique de Chaillé-sous-les-Ormeaux	41	4	27
RIVES DE L'YON	Association	Association Music Ad'Lib - Ecole de musique de Saint Florent des Bois	21	1	10,75
VENANSAULT	Association	Ecole de musique Venan'Sol	60	7	30,25

3.3. Les lieux de diffusion de spectacle

Hormis pour Le Grand R, dont le statut de Scène nationale implique des collaborations et un réseau d'influence à l'échelle régionale, les échanges et coopérations des lieux de diffusion yonnais de spectacles avec leurs homologues départementaux et régionaux sont rares, ponctuels et limités au montage de tournées de diffusion communes pour certaines programmations artistiques (ex. : Noël en fête ou mes Concerts très tôt) et à l'échange ponctuel d'informations et de problématiques communes. Le Grand R, fait partie des réseaux jeunes publics régionaux, et du réseau « Voisinages » qui a, pour objectif de soutenir la diffusion par l'organisation de tournées de spectacles professionnels ligériens, sélectionnés par des lieux partenaires et la Région, sur l'ensemble du territoire régional.

En revanche, la Ville de La Roche-sur-Yon, notamment, ne fait pas partie de la fédération Chaïnon manquant, qui regroupe des programmeurs des Pays de Loire et qui a pour objectif de participer au repérage de la création artistique, de défendre un réseau de diffusion hétérogène sur le territoire et de coopérer pour pouvoir accompagner et soutenir les créations régionales. Elle ne fait pas non plus partie de la plateforme jeune public régionale PlatO, même si des agents du service actions et développement culturels participent régulièrement aux rencontres proposées.

En 2018, le pôle de coopération des acteurs pour les musiques actuelles en Pays de la Loire a identifié des structures qui agissent dans leur domaine. La Vendée est dotée d'une offre hétéroclite et peu structurée mais particulièrement riche :

- Festivals x41
- Guinguettes et/ou Café-concerts, Bar x40
- Organismes sans lieu fixe x35
- Luthiers et fabricants d'instruments x20
- Prestataires techniques pour la scène et/ou l'enregistrement x16

Certaines ont moins d'impact sur le secteur car elles sont généralistes.

Il existe un grand nombre de festivals associatifs et d'organismes sans lieu fixe. A constater également la prédominance d'initiatives privées (SARL ou associations).

L'agglomération de La Roche-sur-Yon, dotée de la SMAC du département ainsi que d'une position géographique de centralité semble être en mesure de contribuer au développement des musiques actuelles en Vendée en dynamisant et en animant une interaction entre les acteurs.



Festival R POP

4. Les enquêtes consultatives

4.1. La consultation des associations et des compagnies artistiques

A la sortie du confinement de la première vague de la crise sanitaire, les élus à la culture ont proposé un entretien aux acteurs culturels : des réunions en visioconférence par secteur en séparant professionnels et amateurs ; un questionnaire en ligne. Les participants sollicités sont :

- Les compagnies artistiques professionnelles :
 - 21 compagnies contactées pour un temps d'échanges mardi 19 janvier 2021. 16 compagnies présentes
 - 16 réponses à l'enquête (76%)
- Les associations amateurs :
 - 26 associations contactées pour un temps d'échanges vendredi 15 janvier 2021 (danse) et vendredi 22 janvier (théâtre et cirque). 17 associations présentes
 - 15 réponses à l'enquête (58%)

Globalement, l'initiative a été appréciée. Ceci témoigne d'un besoin fort d'écoute.

4.1.1. Les résultats

Les associations de pratique artistique amateur

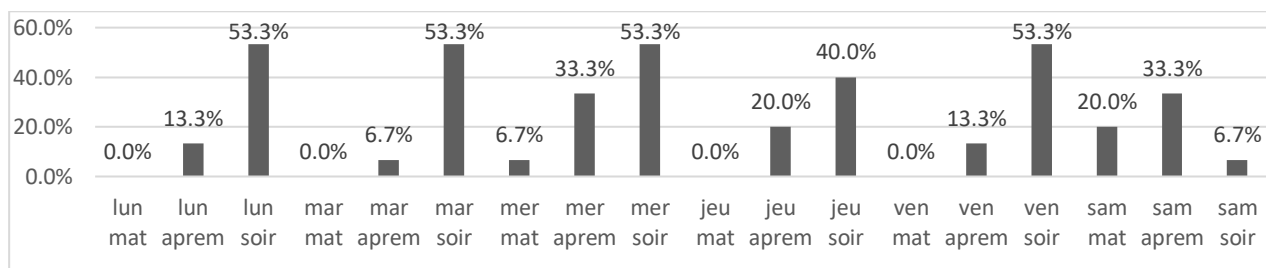
Concernant les 12 salles sous gestion Ville mises à disposition, les retours illustrent le manque de créneau et/ou d'espaces pour répondre à toutes les activités.

- Une dispersion importante des cours dans plusieurs salles pour une même association
- Pour 40% des associations, il manque des créneaux disponibles pour des cours
- Des créneaux saturés : les soirs de semaine et les mercredis et samedis après-midi

Résultats en quelques chiffres :

Nombre moyen d'inscrits/cours :	18
Nombre cumulé cours/semaine :	115

Répartition des cours dans la semaine :



Pour les compagnies professionnelles

Concernant les salles mises à disposition à l'année pour la création professionnelle, on compte 2 salles et 1 espace plein air.

LIEUX	NB Cies	DETAILS
Goutte de Lait	15	soit 100% des compagnies de théâtre et de danse
Studio ex-IUFM	3	S'Poart, Aniaan, Croche
Jardin des compagnons/ Maison des artisans	3	Menteur, S'Poart, Pirate

Les autres salles sont mises à disposition de manière ponctuelle : Grand R (studio danse & Théâtre) / Maisons de quartier / Fuzz'Yon

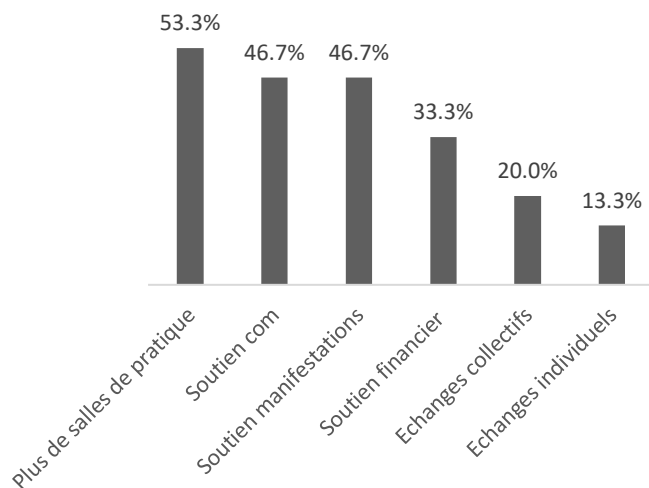
La principale difficulté pointée est le manque de créneaux disponibles à la fois pour le théâtre, la danse et le cirque.

4.1.2. Les attentes exprimées

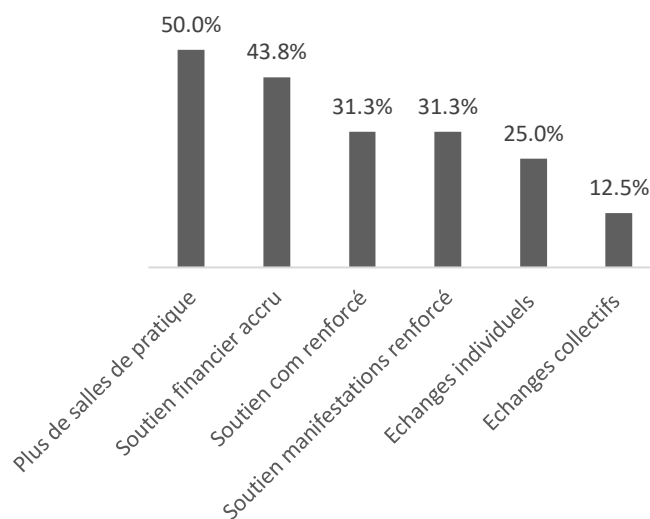
Le constat est majoritairement partagé :

- Attente majoritaire de la part des compagnies professionnelles et des associations de pratique en amateur : davantage de salles de pratique
- Souhait d'un soutien renforcé en matière de communication commun également à 39% des associations (professionnels et amateurs confondus)

Attentes des amateurs vis-à-vis de la Ville



Attentes des pros vis-à-vis de la Ville



4.1.3. Les propositions des compagnies professionnelles de théâtre

Ces propositions sont le fruit d'une consultation menée auprès d'un certain nombre de compagnies professionnelles : *Compagnie Grizzli, Patakes Theatre, Le Bazar Mythique, Le menteur Volontaire, Universalisapo, La Mouche, Halik et Cie, Collectif Espace, Collectif Mordicus* et amateurs *Ecarquille Théâtre, Les Zigs, Les Pieds dans l'Plat* siégeant à la Roche-sur-Yon et utilisatrices des différents espaces de répétition mis à disposition par la Ville (ex. : Goutte de Lait, Espace Jacques Golly, maisons de quartier).

Les entretiens ont été menés selon une grille de trois questions adaptées aux réalités des structures :

- Aux professionnelles : *Selon vous, quels sont les besoins des compagnies sur La Roche-sur-Yon en termes d'espaces de travail et de diffusion ?*
- Aux amateurs : *Quels sont vos besoins sur La Roche-sur-Yon en termes de salles de répétition et de représentation de vos spectacles ?*
- Aux uns et aux autres : *Quel serait le lieu idéal répondant à ces besoins ?*

Les compagnies professionnelles comme les troupes amateurs

Elles expriment le vœu d'un lieu exclusivement dédié au théâtre, qui leur permette de travailler dans la sérénité. Cet espace doit être à la fois un lieu de répétition et de pre-diffusion d'une création ; voire de diffusion. Il doit offrir la possibilité d'accueillir du public et des professionnels afin de montrer le travail en cours (esquisse ou finalisation) ou en sortie de résidence. Cet espace devrait disposer de plusieurs salles de répétition, de travail, elles-mêmes dotées de un ou plusieurs plateaux. Techniquement plus grand et mieux équipé (lumière, son, gradins) que La Goutte de Lait afin de permettre un processus de création plus approfondi et/ou plus avancé. Des espaces concomitants à l'objectif de création pourraient être accessibles : un atelier de construction, un costumier, un espace d'accueil pour les équipes qui font intervenir des comédiens de l'extérieur.

Associés à ces espaces de création professionnelle, plusieurs espaces de répétition pourraient être accessibles à tous avec lumière du jour pour les pratiques amateurs (ateliers compagnies ou troupes). Enfin, les besoins récurrents des compagnies pour stocker les décors, costumes et matériels, soulignent la nécessité de construire de nouveaux espaces de rangements.

Il y a consensus dans le constat du manque d'un « lieu intermédiaire » (salle équipée avec un gradin de 150 à 200 places) pour présenter les spectacles des troupes.

Les compagnies professionnelles et troupes amateurs expriment des besoins similaires d'un lieu intermédiaire qui puisse proposer des espaces de répétition et de pratique.

En matière de répétition amateur ou professionnelle, la demande est à l'image de l'importance des pratiques sur la ville. Aujourd'hui les équipements proposés sont en partie inadaptés (vieillissants) et sous calibrés au regard des besoins exprimés. A noter que cette inadéquation entre les besoins et les ressources concerne également les structures travaillant dans le champ de la danse.

Les manques identifiés de manière récurrente et importante

- Un studio de danse supplémentaire pour la pratique en amateur : les studios PMF et ex-IUFM ne permettent pas de répondre actuellement à l'ensemble des demandes associatives.
- Deux studios de théâtre pour la pratique en amateur : le plateau de la Goutte de lait est prioritairement réservé aux compagnies professionnelles qui occupent la majorité des créneaux disponibles, et la salle de pratique du 1^{er} étage de la Goutte de lait est inadapté à la plupart des ateliers de théâtre en raison de sa petite taille, de son acoustique très défectueuse et de son inaccessibilité pour les personnes en situation de handicap moteur. Les

associations de théâtre doivent donc solliciter des salles auprès de multiples référents, salles parfois peu adaptées à la pratique (salles de motricité par exemple) et dont la disponibilité n'est pas assurée à l'année (espace Golly par exemple).

- un studio de danse pour la pratique professionnelle (création et répétitions de spectacles): le studio ex-IUFM ne répond que partiellement à la demande actuelle – demande essentiellement portée par la compagnie professionnelle S'Poart, principal acteur en ce domaine – car il est partagé avec d'autres associations de pratique en amateur, ce qui ne permet pas à la compagnie S'Poart d'organiser des résidences longues d'une semaine par exemple.

Outre ce problème quantitatif du nombre de salles disponibles se pose une problématique quant à l'état de certaines salles mises à disposition, et en premier lieu de la Goutte de lait. La rénovation de ce lieu apparaît aujourd'hui nécessaire et urgente si la Ville souhaite maintenir une fonction de création professionnelle dans ce lieu.

La difficulté d'accès à un espace de diffusion est également relevée puisqu'aujourd'hui les espaces de diffusion consacrés proposent surtout une diffusion professionnelle conditionnée par le projet artistique des diffuseurs ou gérants de lieux.

Les réponses apportées par la collectivité

La ville de La Roche-sur-Yon apporte des réponses au cas par cas, en fonction des projets présentés et de la disponibilité de ses équipements :

- La location gratuite et prise en charge de 50% des frais techniques et de sécurité pour l'organisation de représentations au Théâtre, au Manège ou au Cyel, dans la limite d'une fois par an et par association ;
- La location gratuite et prise en charge de 100% des frais techniques et de sécurité pour certaines manifestations identifiées et particulièrement soutenues par la Ville (Festival des festivals, Printemps théâtraux, Les Spectaculaires, Jeunesses musicales de France, concerts de la Société Philharmonique, Le Printemps musical...) ;
- La mise à disposition d'espaces publics dédiés pour la saison estivale ;
- La programmation ponctuelle de spectacles de compagnies professionnelles yonnaises dans le cadre de manifestations identifiées (Mardis du Conservatoire, Ça bouge aux Halles, Été culturel, Les Mots #...).

Le morcellement et la difficulté à trouver une visibilité sont relevés par les acteurs eux-mêmes. Ce constat se retrouve notamment dans les attentes en matière de communication.



Guide de l'été culturel 2022

4.2.Consultations complémentaires d'acteurs culturels

On relève une large concentration de l'offre dans le périmètre du centre-ville. Outre l'engagement dans un maillage territorial contribuant à la vie des quartiers, la valorisation de la richesse et de la diversité culturelle portée par les habitants est demandée. La lisibilité et l'accès à l'offre adaptée, notamment pour les jeunes et les adolescents impliquent une coordination et une mise en complémentarité des propositions. Un effort doit être fait pour que chacun puisse trouver une offre culturelle qui corresponde à un parcours de vie, quel que soit son âge, quel que soit son rapport à l'art. Le morcellement et la difficulté à se repérer dans le paysage culturel sont relevés par les acteurs eux-mêmes.

Les acteurs culturels importants et historiques souhaitent accentuer leur fonction structurante pour le territoire tout en gardant à l'esprit de ne pas se substituer aux initiatives existantes ou émergentes. La difficulté d'accès à un espace de diffusion est également relevée puisqu'aujourd'hui les espaces de diffusion consacrés proposent surtout une diffusion professionnelle conditionnée par le projet artistique des diffuseurs ou gérants de lieux. De même, les compagnies professionnelles et les troupes amateurs expriment des besoins similaires d'un lieu intermédiaire qui puisse proposer des espaces de répétition et de pratique.

Enfin, la question de la mise en réseau interterritoriale est soulignée afin de faciliter un renouvellement et une meilleure circulation des propositions. Opérateurs et artistes y voient également une des conditions de la reconnaissance de l'apport yonnais à un paysage départemental et régional.

Quelle vision générale avez-vous de la vie culturelle à La Roche-sur-Yon ? (LRSY et alentours)

La Roche-sur-Yon est la ville de référence pour la culture en Vendée.

La Roche-sur-Yon est une ville isolée culturellement dans un département lui-même isolé.

La vie culturelle de La Roche-sur-Yon est riche et multiple mais manque très certainement de visibilité.

Pour une agglomération de moins de 100 000 habitants, La Roche-sur-Yon-agglomération est dotée d'équipements culturels de qualité dont certains sont en développement.

La richesse de La Roche-sur-Yon réside dans le nombre et la diversité des associations qui font un travail remarquable auprès de la population et qui contribuent largement au bien vivre ensemble.

Le maillage culturel yonnais est important et de nombreux liens existent entre les acteurs culturels du territoire quelle que soit leur discipline, la taille de leur structure ou leur renommée. Ce maillage culturel et l'accompagnement des projets et pratiques par la Ville ont permis l'émergence d'acteurs de renommée nationale voire internationale. Des articulations et des complémentarités restent à affiner afin de couvrir toutes les disciplines, ne pas créer d'offres concurrentielles qui affaiblissent la lecture du projet de chacun.

Il est regrettable que la majorité des manifestations et des infrastructures soit concentrée dans l'hyper centre. Les manifestations des quartiers périphériques et des communes de l'agglomération, sauf quelques exceptions sont peu visibles.

Le développement culturel de la ville est plutôt endogène se nourrissant peu des propositions artistiques et culturelles extérieures et s'appuyant peu sur des dispositifs extérieurs

L'accompagnement des compagnies est à saluer. Peu de villes de cette taille développent une politique de soutien à la création. Deux limites :

- *L'absence d'un lieu de « fabrique » équipé et utilisable dans une économie adaptée (sans équipe permanente)*

- *Un accompagnement porté par la Ville freiné par l'absence d'une dynamique territoriale départementale (cf vie culturelle en Vendée) qui ne permet pas aux artistes yonnais « intermédiaires » de diffuser leur travail, de le faire évoluer et de rencontrer les réseaux professionnels.*

Une absence de politique culturelle territoriale affirmée et visible. Est constatée une confusion entre la démarche culturelle et l'événementiel.

Le peu de prise en compte des quartiers ainsi que des communes de l'agglomération est déplorée.

Le parc d'équipement est relativement complet et est partiellement en renouvellement (le Cyel, Quai M, le futur Concorde). Cependant il manque une approche prospective (espaces de pratiques artistiques chorégraphiques et dramatiques, nouveaux espaces à imaginer face aux nouvelles aspirations, attentes et pratiques).

A La Roche-sur-Yon et en Vendée en général, il y a peu de lieux alternatifs. Les programmations sont « mainstream », classique, normée, et ressemblent à celle d'autres régions. La programmation artistique alternative y est peu visible.

de la vie culturelle en Vendée ?

La vie culturelle vendéenne est marquée par la coexistence :

- *d'une politique culturelle active du département dans sa dimension patrimoniale (savante ou populaire),*
- *d'une forte initiative privée en lien avec le tourisme (côte, festivals, événementiels).*
- *L'absence de volonté de croisement des politiques publiques à l'échelle locale et d'inscription dans des réseaux nationaux.*
- *Une conception conservatrice et frileuse dans le domaine du spectacle vivant. Plus ouverte dans le domaine des arts plastiques – (ex : le Masc aux Sables d'Olonne)*
- *L'absence d'un maillage de théâtres défendant la création et une mission de service public de la culture. La conséquence est un assèchement du territoire en termes d'implantation de compagnies qui ne trouvent pas en Vendée la possibilité de créer et de diffuser leur travail. L'accompagnement des artistes par le Département se limite à une logique de commande. La question des émergences n'est pas prise en compte.*
- *Une vision de l'action publique très spécifique marquée par les orientations du Département : être opérateur en direct au lieu de s'appuyer sur les forces associatives et artistiques du territoire, et sur la compétence de professionnels. Une politique culturelle qui se déploie à travers de grands sites patrimoniaux,*

Les projets culturels yonnais sont peu ou pas du tout accompagnés par le département et traités de manière assez hétérogènes selon les disciplines. Cette situation pose souci pour la pérennité des projets auxquels ils manquent bien souvent un échelon d'intervention public dans le montage financier des projets.

Les événements yonnais n'apparaissent pas ou peu sur les moyens de communication du département (Journal de la Vendée, affichage dédié, ...)

Une politique du spectacle vivant en Vendée très axée sur les têtes d'affiches commerciales.

Seul Le Grand R s'inscrit dans le dispositif « Voisinages » en Pays de la Loire. Les salles de diffusion vendéennes sont très isolées les unes des autres. Pas de réseau. La Cie tourne plus en 44 que dans le 85. Mais des frémissements avec quelques lieux : Saint Gilles (Perinne Desproges) et Thalie.

Très peu de soutien du département sauf pour des « one shot » événementiels. Beaucoup d'argent peut être mis sur un gros événement mais pas de soutien structurel.

Le domaine des Arts plastiques est peu développé en Vendée, au regard de ce qui se passe en Loire atlantique notamment. Il y a une forte densité d'acteurs et de projets à Nantes / Saint Nazaire, voire saturation en termes de diffusion, d'ateliers et de recherche.

A noter la présence du Pôle régional arts visuels : important travail de recensement, de fédération et de formation des acteurs.

de la vie culturelle dans un paysage plus large ? (Région...)

Une dynamique importante principalement portée par la Loire Atlantique avec un maillage de structures culturelles fort. Une identité forte de la ville de Nantes basée sur la culture et le tourisme culturel (ex. : le Voyage à Nantes).

La vie culturelle régionale est également assez disparate. Les grandes villes (Nantes et Angers principalement) concentrent la majorité des équipements et manifestations d'envergure nationale. Ces deux métropoles sont assez dynamiques culturellement. La vie culturelle de la région est donc majoritairement citadine sauf pendant la période estivale.

Nantes et son agglomération exerce un fort pouvoir d'attraction et de modélisation (interventions privées et publiques fortes, renouvellement des formes artistiques, initiatives culturelles, diversification des modèles économiques.)

pour les acteurs culturels, les artistes, les habitants, quels sont les territoires (villes) de référence vue de La Roche-sur-Yon ?

(Les territoires auxquels il faut prêter attention car il s'y passe des choses intéressantes.)

Nantes, Angers, Marseille, Paris, Lyon, La Rochelle, ...

**Quels sont pour vous les points forts et les points faibles de La Roche-sur-Yon, en matière culturelle ?
(Laisser la question la plus ouverte possible.)**

Du point de vue du public

Points forts : la qualité et la richesse de l'offre, les tarifs, la qualité des équipements, la facilité d'accès aux équipements culturels.

La pratique amateur est très active et dotée de singularités (ex : pratiques chorégraphiques)

Une complémentarité entre des lieux labélisés et des acteurs associatifs, des équipements de qualité, une culture de la coopération entre opérateurs,

Points faibles : manque de visibilité, trop dans l'hyper centre.

Une communication culturelle éparpillée, peu accessible et lisible. Il faut savoir où trouver l'information. La signalétique culturelle dans l'espace public est trop peu visible voire inexistante.

Une Hyper-centralité des propositions artistiques.

Un manque de lieux de convivialité autour des propositions culturelles. Très peu de lieux pour échanger autour d'un verre, « traîner »...

Des périmètres d'action parfois flous créant des superpositions. Une politique tarifaire pas toujours coordonnée qui crée des concurrences. Une communication à développer autour de la richesse de l'offre et de la valorisation des actions de proximité, avec tous les publics, notamment d'EAC.

Du point de vue des artistes

Points forts : facilité d'accès aux lieux de création, soutien de la ville, facilité d'accès à des lieux d'expression, proximité entre les artistes et acteurs culturels

La Ville de la Roche sur Yon exerce un rôle attractif pour les compagnies vendéennes par rapport à l'écoute et le soutien de la collectivité.

Une réelle politique d'accompagnement par la Ville (à la création, un soutien à la diffusion et à des manifestations portées par des compagnies),

Une complémentarité effective entre la politique de soutien portée par la DAC aux compagnies locales et celle de la Scène nationale pour les artistes d'envergure nationale. Un soutien aux émergences et au développement puis reconnaissance des talents par la Scène nationale.

Points faibles : manque de visibilité hors de la ville, manque de soutien du conseil départemental, manque de reconnaissance nationale

Un renouvellement des initiatives artistiques locales assez faible.

Du point de vue des acteurs culturels

Points forts : qualité des équipements, soutien de la ville, environnement peu voire pas concurrentiel, facilité des contacts avec les autres acteurs, habitude de travailler avec les autres acteurs, la disponibilité et les compétences des services municipaux.

Une volonté politique, qualité des équipements, compétence et investissement fort des équipes, complémentarité des opérateurs et synergie entre les acteurs

Points faibles : manque de visibilité hors de la ville, manque de soutien du conseil départemental.

Si beaucoup de micro-initiatives existent, il y a peu de mutualisation entre associations alors que les réseaux sont assez similaires (chacun va un peu de son initiative).

Le constat est fait d'une difficulté de renouvellement des acteurs culturels dans le domaine musical (génération des quarantennaires).

Hyper centralité des équipements culturels. Comment sortir des murs ? Question de l'interaction territoriale est à poser.

Question des quartiers reste à développer. Les publics sont majoritairement issus du centre-ville.

Le besoin d'un lieu de fabrique et de répétition adapté.

L'absence de viabilité sur le territoire départemental qui conduit à « beaucoup attendre » de LRSY et de ses structures.

Pensez-vous que les habitants et les gens de passage accèdent à l'information culturelle de façon satisfaisante ?

L'accès à l'information pour les habitants et pour les gens de passage ne relève pas de la même dynamique :

Point fort : « Sortir », avec la nécessité pour le Grand R d'avoir une page dédiée chaque mois.

La création du guide « été culturel » est une belle initiative.

Point à développer : pouvoir bénéficier de dossier thématique dans la Roche + notamment sur les actions à destinations des publics, les coopérations entre acteurs culturels,

Pouvoir bénéficier du réseau d'affichage Decaux à l'échelle de l'Agglo et du Département pour lancer la saison et pour Roulez jeunesse

Point faible : l'absence d'intérêt et de traitement par la presse locale de l'activité des opérateurs entrave la compréhension et son appropriation par la population

Pour les habitants comme pour les gens de passage, il semble que ce soit moins la question de l'accès à l'information culturelle que de l'offre et de la demande culturelle qui sont en jeu (manque d'ouverture culturelle et de dispositif de découverte).

La digitalisation de l'information permet l'accès mais subsistent des inégalités face aux outils. A La Roche-sur-Yon aussi, il y a des initiatives de ce type qui n'ont pas trouvé leur public (Cf. AgenDiY) Elles butent à la fois sur le caractère chronophage de cette activité et de son incapacité à être exhaustif avec des organisateurs très différents du point de vue de leur statut, de leur fonctionnement et de leurs aspirations.

La communication est le gros point faible du territoire. Beaucoup d'informations éparpillées. Une nécessité de hiérarchiser les messages.

On reste dans l'entre-soi. Les structures souhaiteraient toucher beaucoup plus de monde au-delà des petits cercles d'initiés.

En tant qu'acteur du territoire, y-a-t-il des messages que vous souhaiteriez communiquer de façon plus satisfaisante ?

Souhait que le Festival International du Film soit plus visible dans la ville, l'agglomération et le département.

La communication ciblée de la ville sur un équipement provoquant son identification par les habitants peut être largement amélioré (Cf. Fuzz Yon VS Quai M). La collectivité a un rôle important dans l'information de masse.

Pour la population : avoir la chance de voir en Vendée les mêmes spectacles que ceux qui font l'actualité des théâtres et festivals nationaux les plus prestigieux.

Rendre plus lisible l'activité de La Maison Gueffier qui est par ailleurs saluée nationalement

Parvenir à mieux valoriser le travail d'implication territoriale et les actions auprès des publics, les partenariats dans tous les champs sociétaux.

Le rôle de la scène nationale dans l'accompagnement des artistes et l'émergence de talents

La diversité des publics touchés et des actions conduites en partenariat avec les acteurs de la société civile.

Dans votre champs d'action spécifiquement (théâtre, danse, ...), quels sont pour vous les points forts et les points faibles de notre territoire ?

(Relancer aborder la question sous l'angle de la diffusion, de la création, des pratiques amateurs...)

Dans le champ de l'exploitation cinématographique, *un des points forts de la Roche-sur-Yon agglomération est de bénéficier d'équipements et de manifestations adaptés au territoire et à ses habitants : un multiplexe Cinéville (9 écrans), un cinéma classé Art et Essai Le Concorde (2 écrans actuellement et 4 en 2024), 2 cinéma associatifs (mono écran), des projections en plein air l'été dans les quartiers de la ville et dans certaines communes de l'agglomération, un festival du film.*

Cette richesse permet d'avoir une offre de proximité, diversifiée et complémentaire s'adressant à tous les publics. Les habitants de la ville et l'agglomération bénéficient aussi d'une offre complète en termes d'éducation à l'image. Cette offre s'adresse au public scolaire de la maternelle aux études supérieures ainsi qu'au public non scolaire (centres de loisir, maisons de quartier, maison d'arrêt, ...).

L'attractivité du territoire est aussi un point fort pour l'avenir et le développement de l'exploitation cinématographique.

Concernant la création et les pratiques amateurs, elles se sont fortement développées ces dernières années grâce à l'accessibilité du matériel audiovisuel. Bien qu'il y ait quelques ateliers de pratique audiovisuelle proposés chaque année, l'offre ne semble pas suffisante faute de moyens humains et financiers.

Du côté de la création, il existe quelques structures au niveau régional pour accompagner les futurs réalisateurs mais, à ma connaissance, il n'existe rien à l'échelle de l'agglomération. C'est certainement un axe à développer.

Dans le champ musical les principaux points forts sont :

- *Des équipements/projets de diffusion complémentaires sur l'agglomération : Vendespace, Quai M, festivals gratuits et payants...*
- *La présence d'un équipement structurant pour la diffusion, la création et les pratiques amateurs avec les 5 studios de répétitions du Quai M et deux scènes équipés pour les résidences d'artistes.*
- *Les points faibles sont :*
- *Une pratique amateur vieillissante.*

- Des espaces de diffusion toujours plus restreints pour les musiciens avec le déclin des concerts en bars et cafés
- L'absence de temps fort fédérateurs pour les jeunes (les trentenaires et plus sont bien dotés).
- L'expression des pratiques amateurs : la SMAC ne peut pas tout embrasser au risque d'assécher le territoire.
- Un manque de renouvellement des initiatives associatives qui a longtemps fait la force de notre secteur.
- L'initiative privée existe mais elle est principalement non marchande via les associations.
- L'absence d'un festival porté par la Scène de Musiques Actuelles. Chaque SMAC de la Région Pays de Loire porte un festival.

Dans le champ théâtral les principaux points forts sont :

- La richesse et la qualité de la vie théâtrale yonnaise, avec deux locomotives : la scène nationale et LMV.
- La volonté de la Ville de soutenir les compagnies de théâtre (aides à la création, mise à disposition de la Goutte de lait, etc.).
- La présence d'une Scène Nationale.
- Ponts entre pratique en amateur et pratique professionnelle
- Les points faibles sont :
- en scène auto-proclamés sans véritable talent. Trop de compagnies alors que ce sont les mêmes personnes qui travaillent pour des structures différentes.
- Un manque de solidarité, d'entraide et de transmission des ressources entre les compagnies théâtrales.
- Un vieillissement du public du spectacle vivant et un certain « entre-soi », on croise souvent les mêmes personnes.
- Vétusté des équipements.
- Manque de lieu intermédiaire de diffusion ou lieu de fabrique.
- Le rôle exact de la Ville (DAC) n'est pas assez clair.
- Pas de ligne directrice claire dans la programmation théâtrale récente de la DAC, cela part dans tous les sens. On sent poindre le risque d'une programmation parallèle concurrente à celle de la scène nationale, sans que cela s'appuie sur une ligne claire ni que la complémentarité soit réellement travaillée.

Dans le champ de la danse les principaux points forts sont :

- Présence d'un nombre important d'association de pratique de la danse en amateur, à La Roche-sur-Yon et en Vendée
- La formation de nombreux danseurs professionnels issus de la filière locale, qui trouvent du travail dans des compagnies internationales.
- Des projets transversaux qui permettent de réunir des danseurs d'horizons différents (ex. Eaux nocturnes).
- Les points faibles sont :
- Une chute des adhérents dans les associations de danse en raison du covid-19. Une dynamique à relancer.
- Il manque un studio de création de danse pour accueillir non seulement les locaux mais aussi des compagnies extérieures au territoire.

Dans le champ des arts visuels les principaux points forts sont :

- Variété de l'offre d'expositions avec le Cyel, le Musée, l'artothèque, la Gâterie
- Réémergence des galeries d'artistes privées depuis peu de temps
- Accompagnement du pôle régional des arts visuels

De votre point de vue, quel rôle joue votre structure dans la vie culturelle du territoire ?

L'EPCCCY est un opérateur culturel important du territoire. Il permet de proposer une offre cinématographique de qualité et abordable à tous les habitants. L'EPCCCY mène des actions importantes d'éducation à l'image et d'animation du territoire. Ces trois missions principales lui permettent d'agir sur le temps long et l'événementiel, et sur tous les champs de l'exploitation cinématographique. Son offre est en parfaite complémentarité de l'offre proposée par l'initiative privée.

De par l'éclectisme des thèmes abordés par le cinéma, l'EPCCCY est un élément fédérateur du territoire qui a développé des partenariats avec plus d'une cinquantaine de structures (associatives, culturelles, éducatives, entrepreneuriales, ...).

Fuzz'Yon a un rôle structurant pour les pratiques amateurs et professionnelles (répétition, résidences de création, diffusion).

Il a une mission d'accompagnement pour les acteurs du territoire porteurs d'un projet autour des musiques actuelles (culturels, éducatifs, citoyens, sociaux, économiques et écologique)

Il a une mission d'intérêt général (accessibilité, diversité, responsabilité).

Le Menteur volontaire est un des principaux employeurs culturels dans le domaine du spectacle vivant sur le territoire.

Mais il ne joue pas assez ce qui devrait être son rôle : celui de locomotive des autres compagnies de théâtre et de lieu ressource pour le théâtre. Est notée une frilosité de beaucoup d'autres compagnies à solliciter des échanges, des conseils. Beaucoup de jalousies.

S'poart est identifié par son lien avec les quartiers, mais ce dernier s'est un peu perdu. De moins en moins de jeunes des quartiers s'inscrivent à l'école de hip hop. Ils se sentent de moins en moins concernés. Il y a peu de renouvellement des publics. Une question générationnelle se pose. Il y a moins d'intérêt pour le spectacle vivant. On constate une incapacité des maisons de quartier à motiver des jeunes.

Pistes à creuser : les écoles et les collèges ? Aller à la rencontre des enfants et des jeunes dans ces lieux pour donner envie de pratiquer la danse.

S'poart souhaiterait proposer un projet de battle d'envergure nationale aux Oudairies. (En lien avec les JO 2024 - break dance discipline olympique. - Réfléchir à des déclinaisons en quartier.)

En lien avec toutes les assos de danse du territoire par le biais de Colors. Interconnaissance importante car les acteurs sont présents de longue date.

S'poart dans l'avenir :

- *Poursuivre dans les mêmes activités de création et d'enseignement, mais avec un studio de création en quartier. Grande importance du futur lieu.*
- *Retrouver la dynamique d'avant-covid en termes d'effectifs pour l'école*
- *Porter un événement d'envergure centré sur le hip-hop, type battle.*

La Gâterie a pour fonction de mettre en avant des artistes émergents. Elle leur donne la possibilité de développer de premières créations. Elle mène une action de médiation avec les enfants des IME et les habitants des quartiers via l'AMAQY.

La Gâterie accompagne des artistes au sortir de leur formation. Elle propose une étape intermédiaire avant des lieux plus institutionnels.

La Gâterie dans l'avenir souhaite un développement du lieu en superficie pour accueillir plus de publics, pour conforter les ateliers d'artistes et les résidences. Elle souhaite aller vers une structuration supplémentaire nécessaire au développement de l'association.

Grizzli revendique une double identité : l'Education Artistique et Culturelle et la création professionnelle.

Il existe une vraie légitimité pour l'Education Artistique et Culturelle portée par Grizzli dans les établissements scolaires et médico-sociaux du département.

Conventionnement DRAC est une nouvelle étape. Grizzli rejoint les locomotives du territoire. Cela ouvre les portes d'un réseau national (réseau marionnettes notamment). L'ouverture vers l'agglomération constituerait une opportunité de toucher de nouvelles personnes. Ce qui est toujours important c'est de nourrir l'appétit des jeunes pour le théâtre.

Le Grand R se définit comme un opérateur structurant pour la politique culturelle de son territoire – Ville/agglo/département.

Il est un pôle de ressource dans le domaine du spectacle vivant, de la littérature et de l'éducation artistique et culturelle.

Il concourt à l'accompagnement des artistes et à l'émergence de nouveaux talents.

C'est une maison d'art qui conjugue découverte, formation du regard et divertissement.

Le Grand R concourt à l'attractivité de son territoire et à son rayonnement.

Quelles relations entretenez-vous avec les autres acteurs culturels du territoire ?

Fuzz'Yon travaille avec plusieurs types de structures :

- *les structures culturelles missionnées : Grand R, Concorde. Ces coopérations sont régulières notamment avec le Concorde avec plusieurs opérations (Cf. FIF, Soirées Supersonic) et dans une moindre mesure avec le Grand R sur des programmations musicales nécessitant une co-production dans des esthétiques communes aux projets artistiques des deux structures*
- *les structures musicales non missionnées : Fuzz'Yon accueille régulièrement Chant'Sons pour des résidences et auditions ainsi qu'avec Mus'Azik, producteur de spectacle avec lequel il travaille selon l'intérêt que porté au projet (résidence, action culturelle et/ou diffusion). Il existe d'autres structures musicales sur le territoire (Cf. Domino Panda, K Play) avec lesquelles Fuzz'Yon travaille peu, assez simplement parce qu'elles ne sont pas demandeuses et proposent une offre complémentaire à ce que la SMAC propose aujourd'hui*
- *les structures missionnées ou non hors champs culturel (éducatives, santé, socioculturelles, écologiques, sociales, économiques...): Fuzz'Yon accompagne notamment via sa mission médiation et actions culturelles des actions dans divers domaines : actions culturelles ou concerts dans les écoles de l'agglomération, un travail spécifiques en direction des publics empêchés avec une compétence spécifique en musicothérapie.*

Toutes les associations de danse du territoire ont créées des liens par le biais du festival Colors. Cette interconnaissance est importante car les acteurs sont présents de longue date.

Le Grand R revendique des relations facilitées, en synergies et en complémentarité avec les autres opérateurs yonnais.

Absence de réseaux de coopération à l'échelle départementale dans le domaine du spectacle vivant. Des partenariats actifs dans le domaine de la littérature.

Des coopérations nombreuses à l'échelle régionale, nationale et internationale.

Comment imaginez-vous l'avenir de votre structure ?

EPCCCY : La construction du futur cinéma va permettre à l'EPCCCY de se développer. Les bons résultats de ces dernières années malgré la crise que nous avons traversée, montrent que l'EPCCCY est au bon endroit et est prêt à relever les défis de demain. Plus que jamais, la salle de cinéma doit être un lieu de rencontres, de découvertes, de partages et de réflexion.

Fuzz'Yon : avec l'arrivée du futur Quai M, la structure poursuivra un travail de coopération avec ces structures locales en renforçant son action en direction des associations de l'agglomération ayant un projet de diffusion musiques actuelles une mise à disposition (1 fois/an et par structure) du club voire de la grande salle en fonction de la nature du projet. En complément, Fuzz'Yon se posera en tant qu'acteur ressource pour accompagner les porteurs de projets (groupes, associations de diffusion, collectivités).

Fuzz'Yon souhaite donc à ce titre accentuer sa fonction structurante pour le territoire tout en gardant à l'esprit de ne pas se substituer aux initiatives existantes ou émergentes.

Le menteur volontaire : en gestion d'un lieu mutualisé avec la Cie S'poart. Lieu de résidence de création partagée.

S'poart souhaite poursuivre les mêmes activités de création et d'enseignement, en gérant un studio de création en quartier. Grande importance du futur lieu.

L'association souhaite retrouver la dynamique d'avant-covid en termes d'effectifs pour l'école et porter un événement d'envergure centré sur le hip-hop, type battle.

La Gâterie souhaite être plus sur un travail de fond que sur de l'événementiel. Elle souhaite mieux fédérer les acteurs.

Grizzli souhaite que le territoire franchisse un cap avec une politique culturelle qui respecte la place de chacun, qui offre des alternatives et pas des oppositions, qui équilibre les pratiques (une meilleure visibilité apportée aux arts plastiques), qui fasse perdurer et rayonner sur le territoire les outils majeurs (Scène Nationale...), qui s'ouvre à l'agglomération et au département.

Le Grand R s'imagine « Impliqué ». En phase avec les enjeux du territoire et ceux de la création.

Comment imaginez-vous notre territoire dans 10 ans ?

(D'un point de vue général. Laisser la question la plus ouverte possible.)

La Vendée et la Roche-sur-Yon agglomération sont des territoires dynamiques économiquement, agréables à vivre et attractifs. Le solde migratoire y est positif.

L'agglomération yonnaise va poursuivre son développement démographique et accueillir de nouveaux habitants qui auront de nouvelles attentes. La pratique artistique et la consommation culturelle et plus globalement les services liés aux loisirs seront un des éléments clés du « bien vivre » à LRSY. L'initiative individuelle et collective sera nécessaire pour permettre le renouvellement des initiatives et projets.

L'augmentation démographique est un enjeu central, avec l'arrivée à la fois de cadres, de retraités et de familles.

La qualité de la dynamique culturelle est un atout indéniable.

Les coopérations à l'échelle de l'agglomération restent à construire

En complément des outils, projets et équipements existants, nous pourrions imaginer :

- les initiatives artistiques de toute nature pouvant simplement s'exprimer de manière un peu partout sur l'espace public.
- des collaborations plus fréquentes entre structures missionnées ou non, qui seraient basées sur l'envie réciproque et qui seraient accompagnées par la collectivité.

Comment imaginez-vous notre territoire dans 10 ans d'un point de vue culturel ?

Cette spécificité laisse à penser que l'agglomération et le département sont voués à se développer. Cela aura pour conséquence d'accroître le rôle central de la ville que ce soit en termes de services à la personne ou de culture.

À l'image des départements limitrophes, la Roche-sur-Yon agglomération a vocation à devenir le pôle culturel du département.

En musique, le concert, historiquement liée à une consommation d'un public mélomane, s'est largement ouverte au large public depuis une dizaine d'année. La musique est ainsi devenue un bien de consommation courant avec la multiplication de l'offre de concerts (démultipliés des festivals et des salles sur le territoire). Ce phénomène va se poursuivre mais ne fera disparaître selon nous, les musiques dites de « niches », ce qui nécessitera de le prendre en compte dans les propositions de demain.

Il manque de notre point de vue un événement/festival artistiquement fort sur le territoire qui puisse venir renforcer notre mission autour de l'émergence et la découverte musicale. Nous souhaiterions par ailleurs voir émerger d'autres acteurs du territoire émergent et viennent compléter l'offre existante. Nous pensons notamment à l'initiative privée, qu'elle soit marchande (Cf. les cafés, bars, restaurants,) ou non marchande. La diffusion des pratiques amateurs sera à ce titre, un des enjeux pour le territoire qui ne peut se limiter à la Fête de la musique.

Plus globalement, la culture constitue un vrai levier pour ramener du vivant sur un territoire marqué par sa « tranquillité » pour ne pas dire « torpeur ». Il suffit de voir comment les événements existants transforment socialement et/ou symboliquement notre cité (Cf. La Joséphine, Colors, le FIF.)

Il serait souhaitable que la collectivité impulse un projet culturel sur le long terme, sans attente de résultat à très court terme.

Ce projet doit mettre l'accent sur la circulation de la culture (moins d'auto-centrage), une meilleure accessibilité, une meilleure valorisation de la culture au sens large, des bienfaits de la pratique artistique, en tant que pratiquant ou spectateur.

L'enjeu sera de passer d'un projet culturel de Ville à un projet culturel d'Agglomération en :

- créant les conditions de coopération avec et entre les communes.
- développant une identité Aggloynonnaise de territoire, un sentiment d'appartenance des habitants et en organisant sa circulation/fréquentation des équipements,
- accompagnant les élus dans la construction d'un projet culturel de territoire et en créant les conditions de référentiels communs.

Le positionnement des équipements structurants en tant que pôle de ressource pour le territoire (savoir-faire, expertise, professionnalisme, fonctionnement, missions, couts...) est un enjeu central pour y parvenir en créant de l'adhésion.

Que représente La Roche-sur-Yon Agglomération pour vous ?

Pas de pensée culturelle à l'échelle de l'agglomération actuellement.

Quel est l'intérêt de cette collectivité pour votre structure aujourd'hui ?

EPCCCY : Force est de constater que la majorité du public vient de ce territoire. Les établissements scolaires et extrascolaires de l'agglomération sont aussi directement concernés par les actions d'éducation à l'image.

Malheureusement, même si cette réalité est indéniable il y a un fort travail de médiation à faire auprès des élus de l'agglomération afin qu'ils s'approprient cet outil au service du cinéma et des aggro-yonnais.

À l'image des médiathèques, du Grand R et du Quai M, nous espérons que l'EPCCCY sera prochainement de la compétence de l'agglomération. Ce changement permettra d'intégrer d'autres élus dans le conseil d'administration, de réfléchir à une politique globale sur le territoire et de développer nos actions.

Fuzz'on : La Roche-sur-Yon est la collectivité référente. Fuzz'Yon n'attend pas seulement un subventionnement mais d'être aussi un interlocuteur avec lequel ils pourront échanger, débattre et se mettre d'accord sur les grandes directions à prendre sur le long terme dans l'intérêt du territoire et le respect de nos missions.

S'Poart : Très peu de liens avec les communes de l'agglomération. Très peu d'adhérents également en provenance de l'agglo.

L'association souhaiterait fédérer des adhérents en provenance de ce territoire et mieux connaître ce qui s'y passe.

Le Grand R : L'existence d'une scène nationale en Vendée est le fruit de la volonté des politiques publiques des collectivités et de l'ambition de ses élus. Son adhésion est absolument essentielle, elle passe notamment par une meilleure connaissance de la richesse de l'activité, de l'implication territoriale du Grand R et de son rayonnement au national par les élus.

4.3. Bilan des recherches sur l'histoire du paysage culturel

Pour donner suite à la phase de recherche dédiée à l'histoire du paysage culturel yonnais, quatre grandes pistes de réflexion ont été définies :

1. Le positionnement territorial : A quelle échelle territoriale positionner les actions et politiques menées par les différents acteurs ? Mais aussi comment les différents acteurs institutionnels sont présents sur le territoire de la ville et comment leurs actions influencent, se croisent, se complètent ou se concurrencent ?
2. La structuration de l'action / des équipements culturels : Comment les équipements culturels ont émergé ? Quels sont les secteurs culturels sur lesquels ils se sont positionnés ? Quelle a été leur évolution dans le cadre d'une politique d'équipement culturel ?
3. La structuration de la société civile : Quels sont les secteurs culturels investis par les associations ? Sont-elles le vecteur d'une culture plus populaire ? Quelles grandes associations ont émergé avec le temps et comment elles contribuent toutes à construire le paysage culturel actuel ?
4. La recherche d'une identité : Quels sont les axes forts choisis par la collectivité selon les périodes ? Quels publics ou quelles actions ont été privilégiés ? Comment la communication a été axée autour de certaines actions ?

L'analyse des éléments constitutifs de ces champs permet une lecture évolutive de l'histoire culturelle de la ville. Quatre grandes périodes successives apparaissent : émergence, développement, accompagnement et structuration de l'offre. L'identification de chacune de ces périodes ne signifie pas que la précédente s'arrête, mais qu'une autre grande phase prédomine. Certains axes de développement associés à une période ne font plus l'objet d'un effort spécifique mais sont intégrés dans les pratiques du territoire.

Émergence de l'offre

De la fin du XIX^{ème} siècle aux années 1960, une offre culturelle de plus en plus affirmée apparaît à La Roche-sur-Yon. Ce sont les premières compétences assumées par la ville mais également l'apparition d'acteurs de la société civile (qui vont se structurer en associations suite à la loi 1901). La collectivité s'investit comme relais de valorisation des beaux arts (musée, théâtre) et comme vecteur de formation (école de musique, école de dessin). La société civile développe la valorisation et la diffusion des expressions locales tant au niveau de la création que de rendez-vous populaires.

Développement de l'offre

Là encore, cette étape de la vie culturelle yonnaise ne peut être déconnectée d'un contexte national de décentralisation. Cette étape qui trouve son point d'orgue entre dans les années 1990, a vu l'apparition des maisons de quartier, la création d'une école nationale de musique et de danse, d'une école d'art, de programme de valorisation du patrimoine. Elle a vu également un important développement du champ associatif qui mène une action couvrant un spectre thématique de plus en plus large (musique, théâtre, danse). Une évolution qui valorise des formes d'expression moins « académiques » comme les musiques actuelles, les danses urbaines, la photographie... Cette densification s'accompagne du développement d'actions de plus en plus inscrites dans la durée et nécessitant de nouvelles technicités ainsi que de nouveaux moyens. La professionnalisation d'une partie des acteurs culturels marquera cette période. Une situation qui marquera une distinction entre projet culturel et animation locale.

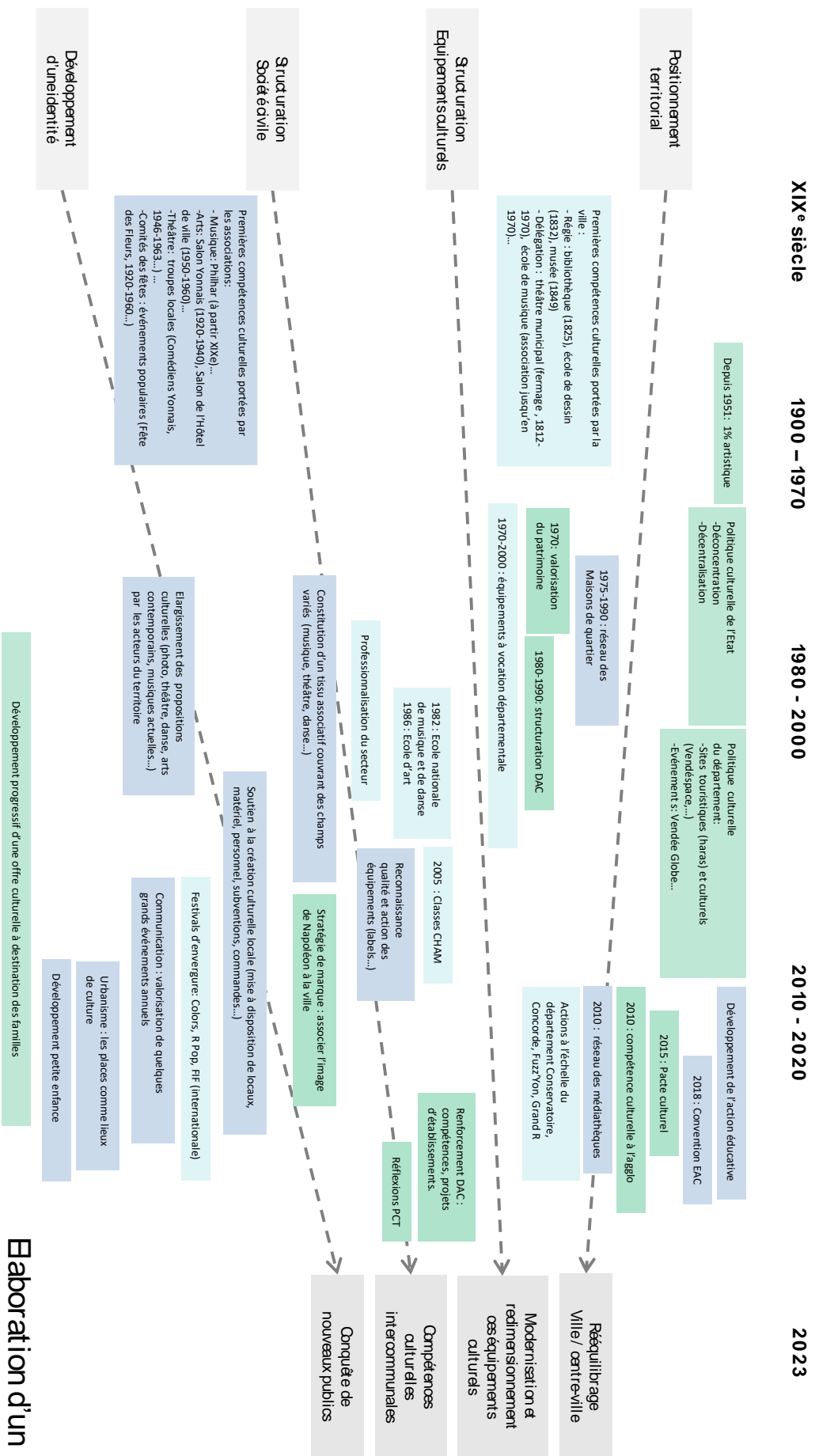
Accompagnement de l'offre

Cette période correspond à un accompagnement actif et assumé des acteurs culturels et artistiques mais également des différents programmes du territoire par la Collectivité. La structuration d'une Direction des Affaires Culturelles est conçue en partie à cette fin : politique de subventionnement, d'aide à la création (subvention, locaux, diffusion), apport de compétence aux acteurs, mise en réseau, mise en lien... Pour les publics, cela correspond à la mise en place de programmes spécifiques relevant de l'éducation artistique et culturelle, la création de classe à horaires aménagées artistiques en milieu scolaire, d'actions ciblant les publics culturellement éloignés ou empêchés. Structurellement l'agglomération adopte la compétence « équipement culturel » et pose les bases d'un réseau intercommunal de lecture publique.

Structuration de l'offre

De façon logique, après avoir contribué à l'émergence et au développement d'une offre, après avoir mis en place des outils d'accompagnement de cette offre, de nouveaux enjeux apparaissent révélant le besoin de structurer cette dernière. En effet la démultiplication des propositions ainsi que leur qualification créent une juxtaposition, souvent peu valorisée et non capitalisée. Une question pouvant se poser étant comment fédérer les énergies, les expériences, les compétences au sein d'un projet partagée de développement du territoire ? Le risque ici est de s'enfermer dans une logique expansionniste créant non seulement des concurrences mais hypothéquant également de futures projections.

Le schéma qui suit illustre le jeu de conséquences ou d'interactions entre plusieurs évènements.



Elaboration d'un Projet Culturel De Territoire

5. Les actions par et avec la DAC

La Direction des Affaires Culturelles de la ville de La Roche-sur-Yon mène un grand nombre d'action en s'appuyant sur une organisation mobilisant les différentes compétences nécessaires :

- Service Actions et Développement Culturel
- Service Médiathèques
- Service Musée, archives, patrimoine
- Service Conservatoire – école d'art
- Service Administration, moyens, ressources
- Service Technique

5.1. Au sein des équipements culturels

Formation – Enseignement – Initiation

- Formation diplômante : musique, théâtre, danse ;
- Formation : arts visuels ;
- Proposition de création d'un créneau de cours permettant le décloisonnement de différents ateliers ;
- Création d'une revue pour l'école d'art ;
- Partenariats avec l'université, l'IUT ;
- Soirée des CEM, CET et CEC (Certificat d'études musicales, théâtrales ou chorégraphiques) Présentation publique d'un projet personnel pluridisciplinaire de 10 minutes (danse et théâtre) ou 20 minutes (musique) ;
- Formation : formation des personnels de la Direction Education à des modules « clé en main » dans les domaines des arts plastiques, de la musique, de la danse et du théâtre conçus par le service actions et événements culturels à destination des agents œuvrant dans le cadre périscolaire ;
- Initiation : dispositif Art vacances ;
- Initiation : activités péri-éducatives (APE) au Cyel.

Médiation

- Visites guidées personnalisées pour des expositions de l'espace d'Art contemporain ;
- Programmation Une œuvre, un café ;
- Accueil du public, visites guidées et actions de médiation à la maison Renaissance ;
- Lectures (Croqueurs d'histoires, doudous pyjamas) et spectacles ;
- Comités de lecture libres ou sur inscriptions : Echanges autour de différents genres littéraires (BD, romans, ados etc) ou coups de cœur. Participation aux acquisitions, au choix des auteurs invités. Participation à des prix de lecteurs ;
- Parcours Culture Loisirs à destination des personnes retraitées.

Diffusion (Spectacles – Expositions)

- Spectacles « # les Mots » ;
- Voyages éphémères dans l'espace public Les Mots # ;
- Folle Journée en région ;
- Auditions / concerts du conservatoire ;
- Expositions permanentes et provisoires du musée ;
- Expositions de photographies contemporaines ;
- Expositions historiques ou patrimoniales ;
- Exposition mettant en lumière des illustrateurs ;
- Exposition d'art contemporain numérique ;
- Spectacles Jeune public : Concerts très tôt, concert pédagogique Folle Journée, spectacles dans le cadre de Noël en fête... ;
- Saison des mardis du conservatoire ;
- Conférences Histoire de l'art ;
- Places à tarif réduit et invitations pour des Concerts du mardi et des conférences de l'école d'art ;
- Conférences, Rencontres d'auteurs, Projections, Concerts, numérique ;
- JEP, Printemps des poètes, Nuit de la lecture, Mois du film documentaire, Fête de la musique, Semaine des fiertés, Semaine de la santé mentale ;
- Les mercredis jeux ;

- Expositions et création d'œuvres (fresques)

Accompagnement

- Co organisation de spectacles, de festivals : Chant'appart, Peace and lobe, Spectaculaires, Colors, Festival des festivals, Printemps théâtraux, Jeunesses musicales de France, concerts de la société philharmonique, Improvis'Yon, Printemps musical, Sacre... ;
- Journée professionnelle autour des métiers du livre ;
- Soirée pour permettre aux étudiants de travailler, avec une proposition de sophrologie ;
- Créneaux au sein de l'école d'art de rendez-vous de préparation de dossiers et de verbalisation (projets professionnels artistiques, préparation aux concours des écoles d'art).

Recherche - Création

- Construction d'un projet transversal valorisant l'atelier d'édition de l'école et les différentes pratiques artistiques enseignées à travers le projet la création d'une revue, publiée annuellement au mois de mars à partir de mars 2022 (Revue Bruire) ;
- Résidences d'artistes ;
- Workshops

Prêts – Mise à disposition

- Prêt de documents (livre, presse CD, DVD) ;
- Prêt d'œuvres d'art ;
- Prêt de jeux ;
- Prêt d'œuvres pour expositions ou collections permanentes au sein de musées de France ;
- Mise à disposition d'appartements pour artistes ;
- Mise à disposition de locaux de répétition, de création ;
- Actions de formations vers les professionnels et accueils de populations éloignées de la lecture (FAL, public allophone) dans le cadre de temps dédiés, voire de manifestations nationales : Bibliothèques vivantes, scènes ouvertes en collaboration avec CHS. Actions qui dépassent le territoire yonnais (ex. : formations FAL au niveau régional) ;
- Prêt de matériel son et lumière pour les compagnies artistiques ;
- Prêt de matériel, instruments, pupitres, chevalets...

Conservation – Valorisation

- Acquisitions d'œuvres suivant les axes présentés dans le projet scientifique et culturel ;
- Publication annuelle de catalogues d'exposition ou sur les collections du musée ;
- Nuit des musées ;
- Rédaction d'articles historiques pour Roche + ;
- Événementiel napoléonien : selon les années, organisation de conférences, spectacles, expositions, reconstitutions, ...

5.2.Hors des équipements culturels

Formation – Enseignement – Initiation

- Ateliers de découverte et d'expression artistique ;
- Parcours de découverte et d'initiation artistique et culturelle ;
- Formation : orchestres à l'école et classe orchestre ;
- Partenariats avec les lycées en musique et théâtre ;
- Initiation : activités péri-éducatives (APE) dans les écoles élémentaires et P'tits mercredis dans les écoles maternelle.

Médiation

- Actions d'éducation artistique et culturelle à destination des enfants et des publics éloignés ou empêchés : Ecrire à la Liberté, Paroles de femmes, Fête du quartier Liberté, Brigades d'intervention culturelle ;
- Accompagnement artistique des travaux de rénovation urbaine ;
- Collecte / recueil de paroles ;
- Présentation de fac-simile d'œuvres d'art à la maison d'arrêt par les médiateurs du musée ;
- Bibliothèque d'été et actions menées auprès des publics empêchés : Jeux et portage en prison / Lectures au CHS/ Portage et animations en EHPAD/ Portage à domicile ;
- Boîtes à poèmes les Mots # et Magazine poétique ;
- Concerts du conservatoire à la maison d'arrêt.

Diffusion (Spectacles – Expositions)

- R. Pop ;
- Spectacles de rue : « Friday Night Fever » à Jean Yole, Noël en fête, spectacles dans le cadre de « Ça bouge aux halles » ... ;
- Festival de spectacle vivant ;
- Commande de création artistique originale ;
- Balade littéraire et chantée ;
- Installations et créations artistiques dans l'espace public ;
- Spectacles Jeune public : Les Concerts très tôt, R.Pop Kids, concert professionnel jeune public dans le cadre de la fête de la musique ;
- Spectacles « # les Mots » ;
- Spectacles / concerts du conservatoire ;
- Expositions de fac-simile d'œuvres dans différents quartiers de la ville, selon des thématiques diverses.

Accompagnement

- Co organisation de spectacles, de festivals ou de salons d'art contemporain : Chant'appart, Les Beaux Débuts, Colors, Nuits menteuses, Itinérance d'été, Sacre... ;
- Accompagnement d'actions associatives : Journée Danse, Galas des associations de danse, Z'Ateliers de Grizzli, « Mutate 2.0 », Les Coursives... ;
- Fête de la musique : concerts tout public en amateur ;
- Subventions / Aides à la création ;
- Aide au montage de projet, contacts, mise en réseau ;
- Coordination des actions, des agendas / Coordination avec les services de la ville ;
- Coordination de toutes les propositions des particuliers, associations ou institutions sur le territoire yonnais. Réalisation d'une programmation de conférences, visites à vélo, rencontres, sensibilisation aux restaurations du patrimoine, édition d'une brochure.

Conservation – Valorisation

- Réalisation d'un inventaire et d'un état des lieux de l'état des œuvres d'art dans l'espace public ;
- A l'issue de l'inventaire, mise en place d'une campagne pluriannuelle de restaurations des œuvres ;
- Réalisation d'un inventaire des tombes remarquables ;
- Chantier de restauration de l'église Saint-Louis ;
- Au regard de la signalétique directionnelle mise en place par le service espaces publics, iconographie à partir des fonds d'archives de la ville.

6. La communication culturelle

Une communication culturelle est importante et diversifiée à l'image de l'offre de la Direction des Affaires Culturelles. Il existe quasiment autant d'outils de communication que d'actions qu'elles soient régulières ou spécifiques. Des messages se juxtaposent et se succèdent plutôt qu'ils n'accompagnent les habitants dans leur parcours culturel. Il n'existe aucun document de synthèse de l'offre culturelle de la ville, pas plus qu'il n'existe de document de synthèse par service.

Il y a peu de lisibilité offerte aux habitants non-initiés. Les messages sont mis en concurrence.

La cohérence globale du message culturel de la ville est à interroger. Il en est de même pour la capitalisation d'image au bénéfice d'une dynamique territoriale.

A noter une absence de stratégie de communication et d'identité visuelle pour l'offre culturelle de la ville. Le service communication de la ville relaye et met en forme des informations sans possibilité de hiérarchisation des messages ni de construction d'une narration spécifique et évolutive.

Ce manque de synthèse des informations et l'absence d'un lieu ressource (physique ou virtuel) pour l'offre culturelle est particulièrement problématique pour les nouveaux arrivants, qui éprouvent beaucoup de difficultés à se repérer dans l'offre foisonnante. Ces nouveaux arrivants ne bénéficient pas systématiquement d'une invitation à la journée d'accueil proposée par la Ville ni de communication spécifique. Certains supports qui pourraient centraliser l'offre, comme le site internet de la Ville, sont très peu utilisés car peu ergonomiques, non exhaustifs et pas toujours actualisés. Cela ne favorise pas un renouvellement des publics puisque ce sont les « initiés » - mieux informés – qui bénéficient généralement le plus des actions à jauge limitée.

La Direction de la communication se donne pour objectif de faire connaître les actions/événements culturels de l'institution pour permettre :

- La démocratisation de la culture
- La fidélisation des publics et l'attraction de nouveaux
- Le rayonnement de la Ville



Bâches de communication, façade du CYEL

MEDIATHEQUES

Signets horaires. Impression régulière plusieurs fois par an de signets avec horaires des médiathèques. Cible : Usagers

Dépliants Agenda des médiathèques. Présentation des animations proposées par les médiathèques – Publication tous les 2 mois à 2 000 ex. Cible : Usagers

Plaquette Le réseau des médiathèques. Infos pratiques de fonctionnement – Mise à jour régulière. Cible : Usagers et (Agglo)Yonnais

Com les rdv de l'artothèque. Affichette (35 ex) et invitation dématérialisée pour promouvoir les conférences, rencontres proposées par l'artothèque
Idem pour les expositions de l'artothèque. Cible : Usagers et (Agglo)Yonnais

Plaquette Artothèque. Nouveauté – Demande d'une plaquette pour 2022 (rentrée) pour présentation des missions et fonctionnement de l'artothèque. Cible : (Agglo)Yonnais et usagers

Focus possible sur certaines actions :

- mise en place d'un prix lecteurs BD de janvier à juin : affichettes, signets, dépliants, web, RS, presse
 - bibliothèque éphémère proposée l'été (hors contexte sanitaire)
 - expositions
- Et « à la demande »

+ Presse/Web/RS : même principe que le Conservatoire

MUSEE, ARCHIVES ET PATRIMOINE

Communication des expos. 3 à 4/an avec plan de com spécifique à chaque fois : affichage, signets, dépliants de présentation et de médiation, web, RS, presse, invitations au vernissage, éventuel achat d'encarts publicitaires dans presse spécialisée. Cible : (Agglo)Yonnais (ou national)

Une œuvre, un café. Réalisation de signets + web. Cible : Yonnais

Focus possible sur des actions intéressantes au niveau local, régional ou national. Soit sur proposition du service soit suite à demande de la presse. Exemples : Renouveau des œuvres sur l'ancien Conservatoire, restauration des œuvres dans l'espace public, restauration de tableaux... Presse et RS. Cible : (Agglo)Yonnais (ou national)

Journées du patrimoine. Plan de communication spécifique : affichage, programmes, web, RS, presse. Cible : (Agglo)Yonnais

Chantier église St Louis. Réalisation début 2021 de panneaux historiques et de présentation du chantier positionnés en extérieur face à l'église et de dépliants pour les paroissiens et quelques lieux publics, presse/web et RS sur les étapes du chantier.
Demande récente : suivi photos et vidéo du chantier, flyers

Maison Renaissance. Réalisation de signets (infos pratiques). Cible : Yonnais ou touristes

RS : Page Facebook du Musée : gestion par le service Musée, archives et patrimoine –
Eventuel relai par RS Ville

**ACTIONS ET
DEVELOPPEMENT
CULTURELS**

Poésie. Les mots# : plan de com spécifique : affichettes, programmes, web, presse, RS, bâche, goodies. Magazine littéraire et poétique : aide à la conception
Focus possible sur certaines actions : concours haikus... Cible : (Agglo)Yonnais

Actions récurrentes : Concerts très tôt, Paroles de femmes, Friday night fever, Art vacances, fête du quartier Liberté. Petits dispositifs de com très ciblés : affichettes, flyer ou dépliant, web, presse, RS. Cible : Yonnais

Brigades d'interventions culturelles ou activités péri-éducatives. Régulièrement présentées : presse, web, dépliants P'tits mercredis avec la direction Education. Cible : Yonnais

Événements Ville récurrents : fête de la musique, RPOP, 14 juillet, festivités de Noël, Trophée des échecs, spectacles ou animations dans le cadre de « Ca bouge aux Halles ». Plans de communication spécifiques : cross media. Cible : (Agglo) Yonnais, touristes

Événements récurrents accompagnés par la Ville : Folle Journée, Colors, FIF, festival des festivals. Accompagnement de la Ville : relais web et RS, Roche +, mise à dispo d'espaces d'affichage, diffusion. Cible : Yonnais, département et Région

Événements ponctuels Ville ou accompagnés par la Ville : exemples : Année Napoléon, feu d'artifice, spectacle Prise de Bec. Cible : (Agglo)Yonnais

Été culturel. Présentation des activités/événements culturels organisés par la Ville et par des partenaires associatifs sur la période juin-septembre. Plan de com spécifique – cross media.

SMAC / QUAI M. Suivi du chantier : photos/video, articles Roche +, presse, web et RS. Contacts réguliers avec le chargé de com du Fuzz'Yon pour coordination de la com. Cible : (Agglo)Yonnais. Ouverture Quai M : accompagnement com à caler (janvier 2022).

Partie 2 :

La synthèse du diagnostic

11. Synthèse du diagnostic

1 | Un rôle de référence culturelle à l'échelle départementale

Préfecture et ville-centre d'une agglomération de 100 000 habitants, La Roche-sur-Yon est une référence culturelle de poids dans le paysage départemental. Dotée d'équipements culturels labellisés (principalement dédiés au spectacle vivant) la ville bénéficie d'une programmation lissée tout au long de l'année. Cette politique d'équipements culturels ambitieuse consolide considérablement son potentiel.

→ Les projets labellisés

- Scène Nationale
- Scène de Musiques Actuelles
- Cinéma art & essai
- Conservatoire – École d'art
- Musée de France

→ Les nouveaux équipements culturels

- Quai M (2022)
- Construction d'un nouveau cinéma art & essai
- Construction d'un nouveau musée

Malgré cela, La Roche-sur-Yon est culturellement isolée de ses pairs et n'entretient que très ponctuellement son positionnement dans le maillage régional. Un constat remarqué par le peu d'interactions entre la commune et ses partenaires territoriaux. Le développement culturel de la ville est plutôt endogène se nourrissant peu des propositions artistiques et culturelles extérieures et ne s'appuyant pas assez souvent sur des dispositifs extérieurs. Localement, l'offre qui est morcelée avec peu de synergies locales est souvent difficilement visible au-delà d'un réseau spécifique ou d'un périmètre d'influence géographique. Une part importante de la population est éloignée de l'offre culturelle.

Au niveau local ou départemental, on retrouve très peu de lieux culturels « alternatifs ». Rares sont les lieux privés qui assurent la diffusion hormis les quelques structures associatives pour la musique et les arts plastiques. Les programmations sont souvent calibrées par un cahier des charges institutionnel et n'affirment pas une spécificité locale. Les programmations artistiques intermédiaires y sont peu visibles. Le manque de lieux de convivialité autour des propositions culturelles est régulièrement relevé : « *Il y a peu de lieux pour échanger autour d'un verre.* ». La participation à un temps artistique culturel ne s'inscrit pas dans un moment convivial fort.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Un fort soutien politique ;• Une volonté de faire de la culture un axe important du développement local ;• Une offre de qualité, diversifiée et lissée tout au long de l'année.	<ul style="list-style-type: none">• Une offre morcelée avec peu de synergies.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">• Des projets et des équipements qui constituent un potentiel important ;• 5 projets labellisés leur conférant une reconnaissance nationale ;• Conservatoire-Ecole d'art ;• Festival à rayonnement international : F.I.F..	<ul style="list-style-type: none">• Une offre souvent peu visible au-delà d'un périmètre restreint ;• Elle a souvent un temps de retard sur les porteurs de projets labellisés ;• Elle est suiveuse en limitant son rôle au financement et à l'accompagnement technique.

2 | Un éventail d'offres de diffusion artistique incomplet

Si La Roche-sur-Yon est dotée d'une offre de diffusion non négligeable et souvent de grande qualité pouvant contribuer à son rayonnement, une partie de celle-ci peut parfois être jugée « inaccessible ». A qualité égale, la création contemporaine peut nécessiter l'acquisition de codes plus ou moins pointus, selon les cas, pour être appréciée à sa juste valeur. De nombreux habitants n'osent pas franchir la porte de certains équipements, convaincus que ce qui y est proposé ne leur est pas adressé. Une réelle découverte des œuvres est rendue impossible par le simple fait qu'aucune rencontre n'a lieu. Le sentiment d'une culture qui ne s'adresse pas pour tous persiste, entretenant l'existence d'une culture à plusieurs vitesses.

Entre les offres des acteurs culturels équipés dits « officiels » et les temps d'animation, l'éventail des propositions est jugé incomplet. Ce constat est fait par le prisme des manques d'espaces pour la diffusion des jeunes artistes, pour les artistes à mi-parcours, pour des propositions ne relevant pas du cahier des charges de structures labellisées... Ce qui qualifie un territoire de « lieu de vie culturelle », c'est, dans toute sa diversité, son offre culturelle. Les différents éléments qui le composent, se complètent plus qu'ils ne s'opposent. Toutefois, La Roche-sur-Yon a du mal à témoigner de cette diversité car le panel d'espaces et d'outils lui correspondant reste incomplet.

De nombreuses disciplines sont représentées sur l'ensemble du territoire, pourtant, plusieurs constats montrent de nombreux freins à leur développement. Si l'offre cinématographique du territoire répond au besoin de la population, le spectacle vivant et la musique, malgré des offres conséquentes, rencontrent des difficultés à toucher le public local. Le domaine où ce manque est le plus criant reste les arts visuels. Ce constat marquant est le résultat d'une chaîne de diffusion incomplète. Il est renforcé par les témoignages des acteurs du secteur qui ne parviennent à partager la richesse et la diversité des propositions.

La mission de la Direction des Affaires Culturelles et de ses partenaires est de baliser le chemin menant aux œuvres pour le plus grand nombre. Les actions de proximité, de médiation ou de formation et de communication, permettent de démystifier les lieux et de légitimer l'accès aux œuvres. La Direction des Affaires Culturelles, tout comme les structures culturelles sur place, complètent l'offre via de nouveaux outils dédiés.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une offre de diffusion non négligeable ; • Une ville prête à être un « lieu de vie culturel ». 	<ul style="list-style-type: none"> • La ville a du mal à témoigner d'une diversité culturelle car le panel d'espaces et d'outils lui correspondant est incomplet ; • Le sentiment d'une culture qui ne s'adresse pas à tous, voire d'une culture à plusieurs vitesses existe parfois.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Il existe au sein du territoire des structures prêtes à jouer un rôle pour compléter l'offre. La Direction des Affaires Culturelles a également, en partie, ce rôle à jouer ; • Les différents éléments qui composent le paysage culturel se complètent plus qu'ils ne s'opposent. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs structurants ne peuvent pas répondre à l'intégralité de l'offre.

3 | Des dynamiques culturelles fortes portées par les acteurs associatifs

Nombreux sont les projets ou manifestations ponctuelles portées par les opérateurs culturels et/ou les compagnies artistiques locales que la collectivité accompagne. Cette richesse permet d'avoir une offre de proximité, diversifiée et complémentaire s'adressant à tous les publics. De plus, la plupart des acteurs développent des actions d'éducation artistique et culturelle. Toutefois, cette vitalité a du mal à garder du rythme notamment à cause du faible renouvellement des actions portées par les associations.

Si la ville est assez bien dotée en matière de diffusion artistique, le manque de lieux intermédiaires de diffusion ou de fabrique est relevé de façon récurrente. Le frein le plus conséquent reste la transversalité des équipements dédiés à la création. En effet, l'accès aux équipements est limité par leur cahier des charges et par leur calendrier puisqu'ils dépendent avant tout d'une activité labellisée. Les quelques structures dédiées aux créateurs et artistes plus modestes ne permettent pas de développer et d'entretenir la vitalité des propositions du territoire.

Spécifiquement dans le domaine des arts visuels, les artistes du territoire et du département éprouvent de longue date, des difficultés à exposer leurs travaux. De ce fait, la proposition en arts visuels reste sous calibrée et manque cruellement de visibilité.

Dans le champ de l'exploitation cinématographique, l'agglomération est riche d'équipements et de manifestations pertinentes. On compte un multiplexe, un cinéma classé Art et Essai, 2 cinémas associatifs, des projections en plein air l'été, sans oublier un festival international du film.

La richesse et la qualité de la vie théâtrale yonnaise est le fruit du soutien de la ville aux compagnies de théâtre (aides à la création, mise à disposition de la Goutte de lait, etc.). L'accentuation de cette dynamique est en grande partie due à la présence de locomotives telles que la Scène Nationale et d'autres compagnies à rayonnement national.

La danse est l'une des disciplines les plus présentes sur la scène culturelle locale et départementale. La formation de nombreux danseurs professionnels issus de la filière locale leur a permis d'intégrer des compagnies internationales. Néanmoins, les acteurs de la discipline relèvent un certain manque concernant les lieux de pratique notamment un espace adapté à la création pour les locaux et les intervenants internationaux.

La présence d'une structure labellisée Scène de Musiques Actuelles (SMAC) est un atout incontestable pour le territoire. Une nouvelle dynamique est née grâce à la création d'un nouvel équipement dédié à l'activité de la SMAC. Le renouvellement des professionnels dans le domaine musical reste toutefois difficile (génération des quarantenaires). De plus, les acteurs constatent que les espaces de diffusion sont de plus en plus restreints pour les musiciens notamment à cause du déclin des concerts dans les bars et cafés. Les initiatives privées existent mais restent principalement non marchande car associatives.

En ce qui concerne la littérature, le territoire est doté d'un réseau de lecture publique qui doit encore se structurer pour être en phase avec les pratiques actuelles. La Maison Gueffier, gérée par la scène nationale et mise à disposition par la ville, propose des ateliers d'écriture et de lecture, des stages, des formations, des résidences d'écrivains, des expositions. La Scène Nationale est la seule en France à développer une spécialité en littérature pourtant elle est mal connue des habitants et peu capitalisée par le territoire. De plus, la ville possède le label « ville en poésie » qu'elle décline en programmation et en programme d'actions.

Si la présence d'acteurs structurants invite à leur confier des missions transversales, une trop grande concentration des attentes sur un nombre limité d'acteurs induit le risque d'un assèchement du territoire. La coordination des acteurs ainsi que l'équilibre de leurs fonctions au sein du territoire relèvent d'une responsabilité de la collectivité.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une offre culturelle conséquente est portée par la collectivité, des opérateurs culturels ou des Compagnies artistiques ; • Des équipements de qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un manque de lieu intermédiaire de diffusion ou lieu de fabrique.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Une offre qualitative, diversifiée et complémentaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une trop grande concentration des attentes sur un nombre limité d'acteurs ; • Une faible coordination de l'action des différents opérateurs.

4 | Un public présent mais peu diversifié

Si le public averti répond favorablement à l'offre culturelle annuelle, la question de la diversité dans les salles n'en demeure pas moins. Une partie importante de la population ne se sent pas aujourd'hui concernée par l'offre. La diversité des propositions, qui devraient être un élément de réponse, est largement diminuée par le manque de visibilité de l'offre et par la concentration de celle-ci en centre-ville. Le constat très largement partagé est le vieillissement du public et l'entretien d'un certain « entre soi ».

Une grande partie du public vient des communes de l'agglomération. Les établissements scolaires et extrascolaires aggro-yonnais sont aussi directement concernés par les propositions. L'intercommunalité poursuit son développement démographique et accueille de nouveaux habitants avec de nouvelles attentes. La pratique artistique comme la consommation culturelle, ou plus globalement les services liés aux loisirs, sont un des éléments clé du « bien vivre ». La prise en compte des spécificités et la coopération entre les 13 communes de l'intercommunalité restent à créer afin de favoriser une circulation des publics et l'émergence d'offres partagées.

Concernant l'offre pour le jeune public, celle-ci s'est largement étoffée durant ces dernières années. Si les propositions spécifiquement pensées pour les jeunes à partir de 12 ans sont essentiellement portées par les maisons de quartier (club de jeunes), les propositions à destination des adolescents ou jeunes adultes sont inexistantes.

Afin de lutter contre l'éloignement culturel, des programmes de médiation sont portés par la plupart des acteurs structurants de la ville. Ces derniers mobilisent des moyens humains dont tout ou partie des missions sont consacrées à la mise en lien des propositions artistiques avec un public le plus large possible. Des projets culturels co-construits entre certaines Maisons de Quartier et les services de la Direction des Affaires culturelles ont trouvé leur public et leur légitimité au fil du temps. A ce jour, une trop faible coordination entre les principaux opérateurs du territoire génère des superpositions de l'offre auprès des mêmes publics. Les dispositifs de médiations portés par la Direction des Affaires culturelles, bien qu'en cours de structuration, doivent s'affirmer et constituer un outil majeur pour le développement des publics.

Plusieurs espaces permettent une implication des habitants qui le souhaitent. De nombreuses associations mobilisent les habitants sur des sujets culturels. Les programmes de réhabilitation urbaine sont culturellement accompagnés (Vigne aux roses, Halles...). Les 9 Maisons de quartier sont non seulement des relais culturels de proximité mais également des espaces d'expression citoyenne.

La Roche-sur-Yon est marquée par des disparités géographiques, sociales et culturelles qui ne sont pas toujours prises en compte, ni intégrées comme un atout ou une affirmation d'une spécificité locale.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> Des offres culturelles qui trouvent leur légitimité par la présence d'un public local. 	<ul style="list-style-type: none"> Une part importante de la population n'accède pas à l'offre culturelle.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> Une grande partie du public vient de l'agglomération. L'agglomération yonnaise va poursuivre son développement démographique et accueillir de nouveaux habitants qui auront de nouvelles attentes. 	<ul style="list-style-type: none"> Une prise en compte des spécificités ainsi qu'une interaction entre les 13 communes restent à créer afin de favoriser une circulation des publics et l'émergence d'offres partagées.

5 | Un environnement favorable à la création artistique

La présence d'un nombre conséquent de compagnies artistiques caractérise le paysage. Les artistes professionnels bénéficient d'un soutien important de la part de la collectivité (lieux de création, d'expression) et profitent de la proximité avec les autres acteurs du territoire. De nombreux ponts existent entre pratiques amateurs et professionnelles permettant une qualification et une dynamisation des pratiques. Même s'ils ne sont pas les seuls, la production de nouvelles créations est essentiellement assurée par la Scène Nationale et la Scène de Musiques Actuelles. Les autres créations sont produites essentiellement par les compagnies elles-mêmes. Ceci explique sans doute le fait que les créations impliquent essentiellement les artistes locaux. Cette activité de création souffre d'un manque de visibilité et d'une faible valorisation auprès des habitants et des acteurs du territoire. Les artistes déplorent également un manque de visibilité en dehors de la ville.

L'accompagnement des pratiques artistiques professionnelles ou amateurs est un point fort de la proposition de la ville. Si les structures labellisées mènent des actions d'accompagnement des autres acteurs ou des artistes relevant de leurs missions, la ville et l'agglomération jouent un rôle majeur par le biais d'un accompagnement complet avec la mise à disposition gracieuse ou à des tarifs préférentiels de nombreux espaces dédiés (répétition, création, diffusion, hébergement). Toutefois, les équipements d'accompagnement artistique sont insuffisants et en partie inadaptés, vieillissants ou sous calibrés, au regard des besoins exprimés. Les compagnies professionnelles et troupes amateurs expriment le besoin d'un lieu intermédiaire transversal qui puisse proposer des espaces de répétition et de pratique. L'accès aux espaces de diffusion est réservé aux professionnels, entre autres à cause du conditionnement qu'impose le projet artistique des structures labellisées gérantes de lieux de diffusion. La collectivité tente d'apporter des réponses, souvent au cas par cas, en fonction des projets présentés et de la disponibilité de ses équipements. Régulièrement sollicitée par des plasticiens pour la mise à disposition d'ateliers de travail, la collectivité ne peut répondre aux demandes faute de moyens, de locaux disponibles et adaptés.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> La présence d'un nombre conséquent de compagnies artistiques caractérise le paysage. 	<ul style="list-style-type: none"> Cette activité de création souffre d'un manque de visibilité et d'une faible valorisation auprès des habitants et des acteurs du territoire. Les artistes déplorent également un manque de visibilité hors de la ville.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> L'accompagnement des pratiques artistiques professionnelles ou amateurs est un important facteur d'attractivité et de mise en réseau. 	<ul style="list-style-type: none"> Les équipements d'accompagnement artistique sont insuffisants et en partie inadaptés et sous calibrés au regard des besoins exprimés.

6 | D'Importantes et nombreuses pratiques artistiques

Une très importante offre de formation pour les amateurs existe à La Roche-sur-Yon. Elle est portée par des compagnies du territoire, des associations dédiées ou les maisons de quartier. La formation artistique et la pratique amateur participent à l'émergence et à la formation des publics. Ateliers, stages ou cours permettent aux usagers d'accéder à une offre récréative ou diplômante. Le niveau d'exigence de ces formations est très variable allant de la préprofessionnalisation au récréatif. Ces propositions trouvent leur public et regroupent de nombreux pratiquants. Le rapport entre la présence de compagnies artistiques professionnelles et l'offre de pratique amateur est le fruit d'une dynamique ancrée sur le territoire. Le théâtre, la musique et la danse sont les champs particulièrement développés.

Le Conservatoire porte l'enseignement diplômant de la ville avec une offre large, couvrant les champs de la musique, de la danse, du théâtre. Seul conservatoire à rayonnement départemental, l'offre de l'établissement bénéficie donc d'une forte attractivité. Les missions du Conservatoire sont définies par la charte du Ministère de la Culture et suit les schémas d'orientations pédagogiques musique, danse et théâtre. Son action se développe dans et hors les murs en lien avec les partenaires sociaux, culturels et territoriaux : l'Éducation nationale, la Scène Nationale le Grand R, Le Quai M, l'EPCCCY et les structures culturelles de la ville, le réseau associatif culturel et les réseaux départementaux, régionaux et nationaux d'établissements d'enseignements artistiques. Chaque année, le Conservatoire accueille environ 1250 élèves en musique, en danse et en théâtre, bénéficiant de cours dispensés par 60 enseignants. Il intervient également dans les écoles primaires de la ville auprès de 2125 élèves, ainsi qu'auprès de 30 élèves du collège Auguste et Jean Renoir dans le cadre du dispositif « Orchestre au collège » cofinancé par le département.

L'École d'art propose un enseignement des arts plastiques et visuels, elle assure un enseignement artistique destiné principalement aux pratiques en amateurs. Elle initie enfants et adultes à la pratique des

arts plastiques : dessin, peinture, modèle vivant, céramique, photographie, édition, arts numériques, histoire de l'art... Elle accueille un public varié et multigénérationnel, assistant aux cours, stages et conférences. Chaque année, des élèves des classes élémentaires et des lycéens de La Roche-sur-Yon participent également aux dispositifs d'éducation artistique et culturelle proposés par l'établissement. L'École d'art contribue au développement du Projet Educatif de Développement Territorial (PEDT) de la ville par ses multiples propositions artistiques (EAC, projets IME). Chaque année, l'école d'art accueille environ 450 élèves, bénéficiant de cours dispensés par 7 enseignants. Elle accueille également un groupe d'étudiants du DUT Information et Communication de l'IUT de La Roche-sur-Yon. Ce partenariat consiste en une pratique d'atelier avec des étudiants lors d'une création artistique et éditoriale. Le projet d'établissement voté en mars 2022 par le conseil municipal valide le rapprochement des deux structures en devenant Conservatoire-École d'art : arts plastiques/ danse/ musique/ théâtre.

Le renouvellement du classement du Conservatoire à Rayonnement Départemental est en cours auprès du Ministère de la Culture. Classement y intégrant la discipline arts plastiques en plus des disciplines danse, musique et théâtre pour lequel il était précédemment classé en 1982.

Les associations culturelles ou les compagnies développent également une offre importante en matière de pratique artistique amateur qui trouve un public. Tout comme, les maisons de quartier qui hébergent de nombreux ateliers de pratique artistique encadrés par les associations du territoire (54 sur l'ensemble des maisons de quartier). Toutefois, l'action des maisons de quartier manque de visibilité au-delà d'un périmètre géographique proche. De même, il y a peu de liens entre les propositions des maisons de quartier. La ville accompagne les acteurs avec, entre autres, la mise à disposition de locaux. Une inadéquation et une vétusté des équipements sont à signaler.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une très importante offre de formations à destination des amateurs existe à La Roche-sur-Yon. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'action des maisons de quartier manque de visibilité au-delà d'un périmètre géographique proche.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • La formation artistique ainsi que la pratique amateur participent à l'émergence et à la formation des publics. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une inadéquation et une vétusté des équipements de pratique artistique est à signaler.

7 | L'accompagnement des projets et des acteurs comme atout principal de la Ville

En matière de répétition amateur ou professionnelle, la demande est à l'image de l'importance des pratiques sur la ville. L'ampleur et la diversité des modes d'accompagnement des acteurs culturels et artistiques du territoire représentent un axe fort de la politique de la ville.

→ Les moyens d'accompagnement

- Subventions,
- Aides à la création,
- Aides à la diffusion,
- Conventionnements,
- Mise à disposition de locaux de répétition,
- Mise à disposition d'appartement pour l'accueil d'artistes,
- Prêt de matériel technique,
- Stockage de matériel,
- Coordination des actions, des agendas,
- Coordination avec les services de la ville,
- Aide au montage de projets, contacts, mise en réseau.

Outre les lieux dont la mise à disposition est gérée par la Direction des Affaires culturelles, les associations yonnaises bénéficient de salles municipales gérées par d'autres services de la Ville ou de salles associatives à

La Roche-sur-Yon. Pour autant la collectivité n'inscrit pas ses actions dans un cadre général de soutien à la vie culturelle. Il reste plus difficile de capitaliser sur une addition d'actions que sur un programme global. De plus, le manque d'inscription de la ville dans un maillage régional ne permet que très rarement le croisement des aides. Les attentes des acteurs s'adressent presque exclusivement à la ville.

Si une interaction existe entre les opérateurs culturels de la ville, celle-ci est souvent ponctuelle et peu structurée. La juxtaposition de l'ensemble des propositions (diffusion et pratique), ne relève pas d'une cohérence commune.

Des aides financières importantes sont également consacrées par la Ville à la vie associative. 3 équipements bénéficiant d'un label d'état cumulent 83 % des subventions attribuées. L'équilibre entre le soutien nécessaire apporté aux associations de plus grande importance et/ou d'implantation ancienne et aux associations émergentes est toujours fragile à moyens constants.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • L'ampleur et la diversité des modes d'accompagnement des acteurs culturels et artistique du territoire est un axe fort de la politique de la ville. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il y a peu de capitalisation de l'action d'accompagnement déployée par la ville.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • La qualité de l'accompagnement des acteurs rend le territoire attractif. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'équilibre entre le soutien nécessaire apporté aux associations de plus grande importance et aux associations plus modestes reste fragile.

8 | Un maillage territorial incomplet et attendu

La majorité des manifestations et la quasi-totalité des équipements culturels sont concentrés dans l'hyper-centre. Les manifestations des quartiers périphériques et des communes de l'agglomération sont peu visibles, à quelques exceptions près. Ces propositions sont disparates et non intégrées à l'offre culturelle de la ville. Les acteurs culturels structurants développent de manière ponctuelle des actions hors les murs. Les 9 maisons de quartier constituent en dehors du Pentagone le principal espace d'accueil et de co-construction de l'offre culturelle. Ces structures portent également leur propre offre culturelle en matière de diffusion et surtout de pratique amateur.

Le musée mène une action de valorisation de ces œuvres hors les murs avec des opérations de médiation ou des installations durables de reproduction d'œuvres. Cette proposition n'est que peu capitalisée dans une offre globale de la ville. De même, la ville possède un patrimoine artistique important, situé en extérieur et visible de tous, disséminé dans l'ensemble de La Roche-sur-Yon. Il n'existe pas de programme de valorisation de ces œuvres au niveau de la ville.

La question de la concentration de l'offre au centre-ville au détriment des quartiers de la ville est récurrente. Ce sujet est constituant de la problématique d'une redynamisation des quartiers au sens large : lien social, commerces, services de proximité...

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> Il existe des actions « hors les murs » qui s'inscrivent dans une logique de proximité. Les maisons de quartiers sont des équipements dotés d'une dimension culturelle. 	<ul style="list-style-type: none"> La majorité des manifestations et la quasi-totalité des équipements culturels sont concentrés dans l'hyper centre.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> La présence d'acteurs structurants ainsi que de relais contribuent à une offre de proximité. 	<ul style="list-style-type: none"> L'offre de proximité doit être constituante d'une proposition globale assumée par la collectivité.

9 | Peu de liens permettant un positionnement territorial de La Roche-sur-Yon

La vie culturelle régionale est assez disparate. Les grandes villes (Nantes et Angers principalement) concentrent la majorité des équipements et manifestations d'envergure nationale. Ces deux métropoles sont assez dynamiques culturellement. La vie culturelle de la région est donc majoritairement citadine sauf pendant la période estivale. La place de La Roche-sur-Yon dans un paysage départemental et régional conditionne le renouvellement de son offre et lui confère une fonction au sein d'un écosystème culturel. Cette place est déterminée par des échanges, des partenariats, des circulations de projets, d'œuvres, d'artistes et potentiellement des coproductions. La Scène Nationale, la Scène de Musiques Actuelles, l'EPCCCY ainsi que le Conservatoire ont un rayonnement et des missions départementales. Malgré cela, l'offre yonnaise est peu mise en lien avec celles d'autres territoires. Les collaborations sont rares et ponctuelles. Cette situation renforce le sentiment d'une culture endogène.

La vie culturelle vendéenne est marquée par la coexistence d'une politique culturelle active du département dans sa dimension patrimoniale (savante ou populaire) et d'une forte initiative privée en lien avec le tourisme (côte, festivals, événementiels). Malgré la présence en Vendée de musées et de châteaux ouverts à la visite, le tourisme culturel y est marginal. Le tourisme urbain, pourtant présent à La Rochelle (1h15) et à Nantes (1h), ne semble pas encore concerner La Roche-sur-Yon. Les musées dédiés aux beaux-arts et arts visuels sont minoritaires en Vendée. Aussi, le musée de La Roche-sur-Yon, grâce à la spécificité de ses fonds (Peinture du XIXe siècle et Photographie contemporaine) a une place à investir. Dans cette logique, des partenariats entre les différents musées labellisés sous forme de prêts d'œuvres et/ou d'échanges professionnels constitueraient un atout.

Une conjonction des politiques publiques doit favoriser la mise en lien des territoires ainsi que le développement des potentiels locaux. La politique culturelle yonnaise est peu en lien avec la politique culturelle du Conseil Départemental. Cette situation nuit à la pérennité des projets auxquels il manque bien souvent un échelon d'intervention publique dans le montage financier des projets.

Afin d'appréhender ce positionnement territorial, la plupart des territoires coordonne son action au niveau de l'agglomération. À La Roche-sur-Yon certains acteurs culturels mènent déjà une action au niveau de l'agglomération. Toutefois, la collectivité n'est pas en mesure d'inscrire leurs actions vers une coopération intercommunale épanouie. La Roche-sur-Yon Agglomération est dotée de la compétence culture facultative « Equipements culturels » et depuis 2021 d'une compétence optionnelle « manifestation intérêt

communautaire ». Une partie des moyens est déjà mutualisée. En matière de lecture publique, 17 médiathèques fonctionnent en réseau relatif (accès gratuit à toutes les bibliothèques et médiathèques, carte de lecteur unique, offre de documents élargie). Les élus intercommunaux expriment un souhait d'expérimenter le réseau intercommunal de lecture publique plutôt que d'appliquer une mise en œuvre préalablement décidée. A ce jour, la compétence culturelle ne permet pas de porter une stratégie de développement culturel intercommunal.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> La Roche-sur-Yon Agglomération est dotée d'une compétence culture partielle et une partie des fonctions est déjà mutualisée. 	<ul style="list-style-type: none"> A ce jour, la compétence culturelle ne permet pas de porter une stratégie de développement culturel territorial.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> Le territoire est doté d'équipements et de projets à potentiel départemental et régional. 	<ul style="list-style-type: none"> Les collaborations avec des acteurs d'autres territoires sont rares et ponctuelles. Cette situation renforce le sentiment d'une culture endogène.

10 | Une valorisation culturelle incomplète

La vie culturelle de La Roche-sur-Yon est riche et multiple mais manque de visibilité. La communication culturelle reste le point le plus faible. Les informations sont éparpillées et les messages ont besoin d'être hiérarchisés. La communication des actions de la Direction des Affaires Culturelles est dense et diversifiée à l'image de son offre. Il existe quasiment autant d'outils de communication que d'actions, qu'elles soient régulières ou spécifiques. Les messages se juxtaposent et se succèdent plutôt qu'ils n'accompagnent les habitants dans leur parcours culturel. Cette situation est liée au fait qu'il n'existe pas de stratégie de communication culturelle. La Direction de la Communication et des Relations Publiques de la ville relaye et met en forme des informations sans possibilité de hiérarchisation des messages ni de construction d'une narration spécifique et évolutive.

De façon générale, la communication est axée sur les événements au dépend des actions de fonds ou des propositions récurrentes. De même, une part importante de l'offre yonnaise n'est pas relayée car résultant d'opérateurs privés ou associatifs. Cette situation ne permet pas de capitaliser une l'image sur la base d'une complémentarité des propositions. Le manque de synthèse des informations et l'absence d'un lieu ressources (physique ou virtuel) pour l'offre culturelle est particulièrement problématique pour les nouveaux arrivants, qui éprouvent beaucoup de difficultés à se repérer dans l'offre foisonnante.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> La Direction Communication de la ville relaye et met en forme des informations. 	<ul style="list-style-type: none"> On constate beaucoup d'informations éparpillées ainsi qu'une nécessité de hiérarchiser les messages.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> Le Projet Culturel de Territoire doit permettre une hiérarchisation des messages et l'élaboration d'une stratégie de communication culturelle. 	<ul style="list-style-type: none"> Une part importante de l'offre yonnaise n'est pas relayée rendant impossible de capitaliser une l'image sur la base d'une complémentarité des propositions.

11 | Les principales attentes des habitants et des acteurs : une amélioration de la cohérence de la politique culturelle de la ville

La prise en compte des retours des assises de quartier ainsi que la consultation des acteurs culturels et artistiques permettent de dégager plusieurs attentes : le besoin d'une visibilité, de l'affirmation d'une cohérence ainsi que d'objectifs à moyen ou long terme est récurrent. Il est demandé à la collectivité d'assumer le pilotage d'une politique culturelle de fond qui garantisse un équilibre entre les propositions et qui s'engage à créer des liens entre l'art et les personnes. L'élaboration ainsi que la mise en œuvre du PCT doit proposer une réponse. Il doit mettre l'accent sur la circulation de la culture (moins d'auto-centrage), une meilleure accessibilité, une meilleure valorisation au sens large des propositions. Les professionnels de la culture souhaitent la capitalisation des expériences au service d'un développement culturel du territoire.

On relève une large concentration de l'offre dans le périmètre du centre-ville. Outre l'engagement dans un maillage territorial contribuant à la vie des quartiers, la valorisation de la richesse et de la diversité culturelle portée par les habitants est demandée. La lisibilité et l'accès à l'offre adaptée, notamment pour les jeunes et les adolescents implique une coordination et une mise en complémentarité des propositions. Un effort doit être fait pour que chacun puisse trouver une offre culturelle qui corresponde à un parcours de vie, quel que soit son âge, quel que soit son rapport à l'art. Le morcellement et la difficulté à se repérer dans le paysage culturel sont relevés par les acteurs eux-mêmes.

Les acteurs culturels importants et historiques souhaitent accentuer leur fonction structurante pour le territoire tout en gardant à l'esprit de ne pas se substituer aux initiatives existantes ou émergentes.

La difficulté d'accès à un espace de diffusion est également relevée puisqu'aujourd'hui les espaces de diffusion consacrés proposent surtout une diffusion professionnelle conditionnée par le projet artistique des diffuseurs ou gérants de lieux. De même, les compagnies professionnelles et les troupes amateurs expriment des besoins similaires d'un lieu intermédiaire qui puisse proposer des espaces de répétition et de pratique.

Enfin, la question de la mise en réseau interterritoriale est soulignée afin de faciliter un renouvellement et une meilleure circulation des propositions. Opérateurs et artistes y voient également une des conditions de la reconnaissance de l'apport yonnais à un paysage départemental et régional.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> Le souhait d'une politique culturelle de fond qui garantisse un équilibre entre les propositions et qui s'engage à créer des liens entre l'art et les personnes. 	<ul style="list-style-type: none"> Outre l'engagement dans un maillage territorial contribuant à la vie des quartiers, la valorisation de la richesse et de la diversité culturelle portée par les habitants est demandée.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> Les professionnels de la culture souhaitent une capitalisation des expériences au service d'un développement culturel du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> La question de la mise en réseau interterritoriale est soulignée afin de faciliter un renouvellement et une meilleure circulation des propositions.

Partie 3 :

**Les enjeux, orientations stratégiques et
programmes d'actions**

12. Les enjeux et orientations stratégiques

Enjeux territoriaux

- Le rayonnement d'une ville attractive
- Le renforcement de la solidarité territoriale

Enjeux sociaux

- L'accès à la culture tout au long de la vie
- L'appropriation du territoire par l'offre culturelle

Enjeux culturels

- L'accompagnement et la coordination de l'offre culturelle
- Le développement des ressources artistiques de la ville

Le rayonnement d'une ville attractive

Orientation 1 : Créer des marqueurs culturels contribuant à l'affirmation culturelle yonnaise

Orientation 2 : Créer les conditions d'une émulation artistique

Orientation 3 : Soutenir le développement de lieux alternatifs

Le renforcement de la solidarité territoriale

Orientation 4 : Élargir la compétence culturelle de La Roche-sur-Yon Agglomération

Orientation 5 : Développer des actions de coopération internationale

Orientation 6 : Développer le maillage territorial

L'accès à la culture tout au long de la vie

Orientation 7 : Soutenir un service public culturel de qualité et de proximité

Orientation 8 : Favoriser le renouvellement des publics

Orientation 9 : Créer des parcours culturels

L'appropriation du territoire par l'offre culturelle

Orientation 10 : Rendre visible et cohérente l'ensemble de l'offre à l'échelle de la ville

Orientation 11 : Développer la participation des habitants

Orientation 12 : Faire de la culture un élément d'accueil des nouveaux habitants

L'accompagnement et la coordination de l'offre culturelle

Orientation 13 : Coordonner et accompagner la complémentarité des offres

Orientation 14 : Favoriser le renouvellement de l'offre et de ceux qui la portent

Le développement des ressources artistiques de la ville

Orientation 15 : Développer des lieux de pratique et de diffusion

Orientation 16 : Accompagner les parcours des artistes

Le rayonnement d'une ville attractive

La capacité de la ville à rayonner dans un paysage national voire international est liée à la qualité et l'originalité de sa vie culturelle ; à sa capacité à être un émetteur culturel autant qu'un récepteur culturel. En tant qu'émetteur culturel, elle cultive un projet de fond permettant l'émergence et le renouvellement de propositions culturelles suffisamment fortes et originales pour être visibles de loin. Ce projet permet également l'émergence et l'accompagnement de propositions artistiques pouvant s'exporter. En tant que récepteur culturel, elle reçoit des propositions artistiques venant d'ailleurs qui viennent enrichir son projet ainsi que les dynamiques locales. En tant qu'émetteur/récepteur la ville est reconnue dans une fonction spécifique au sein d'un environnement national et international. La proposition culturelle yonnaise constitue un facteur important d'attractivité pour les nouveaux habitants ou les touristes dans la mesure où elle est structurée, capitalisée et communiquée de façon cohérente.

O. 1 : Créer des marqueurs culturels contribuant à l'affirmation culturelle yonnaise

Des marqueurs culturels permettent de signaler les spécificités du territoire. A la fois qualitatifs et accessibles, ils contribuent à son image, permettent à ses habitants de se signaler et à ses acteurs de revendiquer une fonction au sein d'un paysage régional ou national. Les actions contribuant à ces marqueurs ponctuent l'année et deviennent fédératrices. Qu'il s'agisse d'évènements révélateurs d'une dynamique locale ou d'actions de fond, les marqueurs auxquels ils caractérisent culturellement le territoire.

- Programme d'action N° 1. Organisation du paysage des grandes manifestations artistiques
- Programme d'action N° 2. Accompagnement des projets culturels structurants
- Programme d'action N° 3. Lisibilité et accessibilité des collections d'œuvres d'art
- Programme d'action N° 4. Programme de valorisation des œuvres dans l'espace public

O.2 : Créer les conditions d'une émulation artistique

Afin d'éviter les écueils d'une culture endogène, la circulation des artistes locaux et nationaux ainsi que de leurs œuvres doit s'appuyer sur des réseaux de collaborations, d'échanges, de coproductions à l'échelle départementale, régionale et nationale. Le territoire doit trouver sa fonction dans un écosystème plus large afin de faciliter la circulation des artistes et de leurs œuvres. La mise en réseau des acteurs contribue à un enrichissement des démarches de création, à leur promotion et à leur diffusion. A travers des actions fortes, la collectivité positionne le territoire en tant que bénéficiaire et contributeur participant à son rayonnement.

- Programme d'action N° 5. Développement des réseaux de collaboration et d'échanges entre les équipements culturels du territoire et leurs homologues
- Programme d'action N° 6. Projets collectifs mobilisant des compétences complémentaires d'acteurs culturels
- Programme d'action N° 7. Programmes d'échange avec des artistes issus d'autres régions

O.3 : Soutenir le développement de lieux alternatifs

La présence sur le territoire d'équipements labellisés et spécialisés est un important facteur d'attractivité. Dans un souci de complémentarité, il est tout aussi important de soutenir le fonctionnement ou la création de lieux culturels alternatifs. Ces lieux répondent aux besoins des artistes ne diffusant pas leur travail dans les équipements structurants. Les lieux de convivialité contribuent à un environnement favorable, notamment pour les jeunes.

- Programme d'action N° 8. Liens avec les programmes d'aménagement du territoire
- Programme d'action N° 9. Développement des espaces de convivialité au sein des équipements culturels

Le renforcement de la solidarité territoriale

L'importance et la diversité de l'offre culturelle proposée par la collectivité ou les acteurs du territoire doivent contribuer à un maillage équilibré du territoire. Une mise en lien entre les acteurs artistiques et culturels et avec les relais de proximité doit permettre de capitaliser les expériences et de favoriser les synergies afin de développer une offre équilibrée sur l'ensemble du territoire.

O.4 : Elargir la compétence culturelle de La Roche-sur-Yon Agglomération

Même si certaines missions et agents sont déjà mutualisés au sein de La Roche-sur-Yon Agglomération, le développement de la compétence culturelle doit permettre aux acteurs et équipements culturels d'agir sur le territoire aggro-yonnais. Il s'agit pour la collectivité d'accompagner un accès facilité aux offres, une circulation des publics ainsi qu'une prise en compte de la diversité et de l'évolution des opérateurs.

- Programme d'action N° 10. Elaboration et mise en œuvre en œuvre d'un programme de développement culturel intercommunal.
- Programme d'action N° 11. Programme de coordination d'enseignement artistique à l'échelle de l'agglomération
- Programme d'action N° 12. Développement d'un service de lecture publique intercommunal

O.5 : Développer des actions de coopération internationale

Le développement d'actions de coopération internationale, notamment au travers de partenariats entre les villes, est un important facteur de rayonnement et d'enrichissement. Les échanges d'expériences et de compétences, les collaborations ou la circulation d'artistes et de projets, créent du lien et renforcent les offres territoriales.

- Programme d'action N° 13. Programmes d'échanges avec les équipements culturels des villes partenaires
- Programme d'action N° 14. Programmes d'échanges artistiques et culturels avec les villes partenaires

O.6 : Développer le maillage territorial

Entre le Pentagone, qui concentre une grande partie des équipements culturels et les quartiers de La Roche-sur-Yon, mais également entre la ville centre et les autres communes de l'agglomération, le maillage culturel doit permettre un rééquilibrage de l'offre, une meilleure circulation des publics mais également une interaction renforcée entre les sites. En accompagnant le développement et la valorisation des propositions culturelles des opérateurs de proximité, en incitant les acteurs structurants à mener des actions hors les murs ou en portant directement des actions, la collectivité va au plus près des habitants. Elle cherche ainsi à réduire la distance géographique, sociale ou culturelle qui constitue un obstacle à l'accès à la culture. Cette démarche active et volontaire contribue à l'émergence de nouveaux publics.

Programme d'action N° 15. Programmes d'actions culturelles hors les murs

Programme d'action N° 16. Complémentarité des propositions culturelles des acteurs structurants et des acteurs de proximité

Programme d'action N° 17. Développement de l'aménagement culturel du territoire

L'accès à la culture tout au long de la vie

L'accès à la culture dans toute sa diversité et dans toutes les expériences qu'elle autorise doit permettre le renouvellement des publics. Le territoire se doit de proposer à chacun des habitants un choix de parcours, quel que soit son âge ou son éloignement physique et culturel. Si la question de la proximité est ici interpellée, celle de l'accessibilité des équipements et des offres l'est tout autant.

O.7 : Soutenir un service public culturel de qualité et de proximité

La collectivité crée, anime et coordonne des services culturels adaptés au bassin de vie et à sa population. Ces services répondent à une volonté de respecter les droits culturels tels qu'adoptés en 2001 dans la *Déclaration universelle de l'UNESCO* et en 2015 dans la loi NOTRe. Ces derniers désignent « les droits, libertés et responsabilités pour une personne, seule ou en groupe, avec et pour autrui, de choisir et d'exprimer son identité, et d'accéder aux références culturelles, comme à autant de ressources nécessaires à son processus d'identification. ». En accompagnant des services de proximité, la collectivité favorise la participation du plus grand nombre à la vie culturelle.

- Programme d'action N° 18. Services d'enseignement artistique
- Programme d'action N° 19. Services de conservation et de valorisation du patrimoine yonnais
- Programme d'action N° 20. Services facilitant un accès aux œuvres d'art
- Programme d'action N° 21. Services de lecture publique
- Programme d'action N° 22. Services d'accompagnement des acteurs du territoire

O.8 : Favoriser le renouvellement des publics

Par la mise en œuvre de programmes d'actions adaptés à la diversité générationnelle et sociale des habitants, la ville affiche une volonté d'ouvrir l'offre culturelle à chacun. Son engagement dans une logique d'éducation artistique et culturelle l'amène à développer des actions de découverte, de médiation, de formation. En adéquation avec les droits culturels, elle cherche à rendre appréhensible les chemins vers l'art et propose des clefs d'appropriation individuelle.

- Programme d'action N° 23. Développement des outils facilitant l'accès à l'offre
- Programme d'action N° 24. Application des indicateurs de responsabilité sociale et environnementale
- Programme d'action N° 25. Projets pédagogiques co-construits avec les établissements d'enseignement supérieur

O.9 : Créer des parcours culturels

Les parcours culturels permettent d'assurer une continuité des propositions culturelles tout au long de la vie, pour tous les habitants quel que soit leur âge, qu'ils résident depuis longtemps sur le territoire ou qu'ils y arrivent. La mise en place de ces parcours met un accent particulier sur l'offre à destination des très jeunes publics, des adolescents, des étudiants et des jeunes adultes. De la découverte à la pratique, tout habitant doit pouvoir, s'il le souhaite, trouver une offre s'adressant à lui.

- Programme d'action N° 26. Parcours d'éducation artistique et culturel et parcours d'enseignements artistiques

L'appropriation du territoire par l'offre culturelle

La vie culturelle d'un territoire est un important facteur de reconnaissance de ce dernier et de ses habitants. Elle est également un vecteur important d'appropriation de son environnement. Sa valorisation contribue à la construction d'un espace commun, à l'affirmation de spécificités et de cohérence ainsi qu'à une projection dans l'avenir. Rendre repérable et lisible l'ensemble de la proposition culturelle dans toute sa pluralité contribue à l'affirmation d'espaces habités par les résidents et partagés avec les visiteurs.

O.10 : Rendre visible et cohérente l'ensemble de l'offre à l'échelle de la ville

Les propositions culturelles sont riches et variées. Leur valorisation doit permettre au territoire de capitaliser son potentiel culturel. La valorisation de l'existant, sous forme de parcours, de rétrospectives ou de rendez-vous d'actualité, crée une plus-value pour les habitants, qu'ils soient public ou non, mais également pour les acteurs culturels et les artistes. Cette logique correspond à la construction d'une identité culturelle de territoire. La communication culturelle du territoire doit rendre lisible et cohérente l'ensemble de cette offre. Elle doit rendre visible les démarches de fond ou plus intimistes qui ancrent le territoire dans une réalité culturelle au même titre que les grands rendez-vous.

Programme d'action N° 27. Plan de communication culturelle

Programme d'action N° 28. Affirmer des repères culturels

O.11 : Développer la participation des habitants

Par la mise en œuvre de programmes d'actions adaptés à la diversité générationnelle et sociale des habitants, la ville affiche une volonté d'ouvrir l'offre culturelle à chacun. Son engagement dans une logique d'éducation artistique et culturelle l'amène à développer des actions de découverte, de médiation, de formation. En adéquation avec les droits culturels, elle cherche à rendre appréhensible les chemins vers l'art et propose des clefs d'appropriation individuelle.

Programme d'action N° 29. Développement de la pratique artistique en amateur

Programme d'action N° 30. Développement des projets de création partagée avec les habitants

Programme d'action N° 31. Développement des dispositifs associant des habitants

O.12 : Faire de la culture un élément d'accueil des nouveaux habitants

La culture constitue un vecteur d'appropriation par ses habitants. Rendre repérable et lisible l'offre culturelle auprès des nouveaux habitants y contribue fortement. Cette démarche relève d'une mise en cohérence ainsi que d'une communication adaptée.

Programme d'action N° 32. Une offre culturelle plus lisible pour des nouveaux arrivants

L'accompagnement et la coordination de l'offre culturelle

La Roche-sur-Yon a une forte tradition d'accompagnement de ses acteurs culturels et artistiques. Il s'agit ici d'une clef essentielle de la vitalité de son paysage culturel. Cet accompagnement doit être consolidé et doit contribuer à structurer une offre revendiquée par la ville et l'agglomération. Le développement des acteurs existants mais également l'émergence de nouveaux acteurs correspondent à un territoire en mouvement et répondent à une évolution des pratiques et des publics.

O.13 : Coordonner et accompagner la complémentarité des offres

En coordonnant et accompagnant la complémentarité des offres, il s'agit de créer du lien entre les principaux opérateurs culturels du territoire. La coordination de l'offre culturelle privilégie la complémentarité à la superposition. Cette logique rend l'offre culturelle plus cohérente et lisible pour les publics. Elle permet de définir une stratégie adaptée d'accompagnement des acteurs culturels et artistiques. Elle accorde une place accrue aux initiatives contribuant à l'équilibre d'une offre territoriale.

- Programme d'action N° 33. Programme de développement des arts visuels
- Programme d'action N° 34. Programme de développement des musiques actuelles
- Programme d'action N° 35. Programme de développement du cinéma arts & essai
- Programme d'action N° 36. Programme de développement de la littérature
- Programme d'action N° 37. Programme de développement de la danse
- Programme d'action N° 38. Programme de développement du théâtre

O.14 : Favoriser le renouvellement de l'offre et de ceux qui la portent

Impulser, reconnaître et soutenir l'émergence artistique, accompagner le développement de nouveaux opérateurs relèvent de la responsabilité d'un territoire qui investit dans son avenir. Entre développement de l'existant et soutien à l'émergence, il y a ici un défi délicat et important afin de garantir un équilibre dynamique. Cette démarche d'arbitrage de la part de la collectivité doit être comprise des acteurs et être facilitée par des collaborations entre eux, des transferts de compétences, des mises en réseau.

- Programme d'action N° 39. L'accompagnement et le conseil en direction des projets innovants pour le territoire

Le développement des ressources artistiques de la ville

Le territoire doit offrir des perspectives à ses artistes afin de favoriser leur développement. Appréhender les démarches artistiques en tant que ressources d'un écosystème culturel et économique permet de développer un maillage d'expériences et de compétences bénéfiques à tous. La Roche-sur-Yon et ses partenaires soutiennent ici le renouvellement de leur créativité.

O.15 : Développer des lieux de pratique et de diffusion

Des pratiques amateurs aux créations professionnelles, l'accès à des espaces adaptés aux différentes pratiques artistiques est un besoin récurrent. Qu'il s'agisse de sites spécifiquement dédiés ou ponctuellement adaptés, ils doivent être intégrés à un schéma global d'aménagement culturel du territoire afin de permettre une juste adaptation entre les besoins et les moyens. Cette appréhension doit permettre d'anticiper les créations, rénovations ou gestion des outils dont le territoire a besoin au vue de l'importance des pratiques artistiques qui le caractérise. Entre l'offre de proximité et les grandes salles, des espaces intermédiaires permettant l'accueil de fin de résidence ou de créations locales, doivent compléter l'offre yonnaise.

Programme d'action N° 40. Développement de lieux de pratique artistique

Programme d'action N° 41. Développement de lieux de diffusion intermédiaires

O.16 : Accompagner les parcours des artistes

Afin d'accompagner les artistes dans toutes les étapes de leur création, une mise en lien avec les ressources de leur champ d'action constitue une plus-value importante. Production, création, valorisation, distribution sont autant d'étapes pour lesquelles des ressources spécifiques sont à mobiliser. Certaines d'entre elles existent au sein du territoire, d'autres sont à créer, d'autres enfin sont à mobiliser ailleurs. Cette logique permet aux créations de s'inscrire dans un schéma de développement et d'économie culturelle.

Programme d'action N° 42. Aide à la création et à la diffusion

Programme d'action N° 43. Co-organisation de projets artistiques

Programme d'action N° 44. Diffusion des productions des artistes yonnais

Partie 4 :

Les 44 fiches actions

Fiche programme opérationnel N°1 : Organisation du paysage des grandes manifestations artistiques

Enjeux : Le rayonnement d'une ville attractive

Orientation stratégique : Créer des marqueurs culturels contribuant à l'affirmation culturelle yonnaise

Action service : Service Action et développement culturel

Contexte général

Plusieurs manifestations culturelles d'importance ponctuent de façon récurrente la vie culturelle yonnaise. (ex. : *R.Pop*, *Colors*, *le festival international du film*, *les nuits menteuses*, *les folles journées*, *Itinérances d'été*, *Chant'Appart*, *le festival et concours de courts métrages*, *le Printemps Théâtral de Vendée*, *les journées du patrimoine...*)

La ville finance ou subventionne largement ces manifestations et les accompagne techniquement (coordination, mise à dispositions de moyen humains et matériels) tout en contribuant à leur communication.

L'organisation du paysage des grandes manifestations artistiques doit contribuer à donner des repères et à rendre lisible l'action de la ville. Elle participe également d'une capitalisation des expériences au service d'un développement culturel et d'un positionnement territorial.

Contenu

Intégrer plus fortement ces manifestations à une saison culturelle assumée par la ville permet de rythmer l'année et d'inscrire une habitude culturelle chez les habitants et les visiteurs. De plus, cela permet de rendre plus visible la politique culturelle de la collectivité.

Pour ce faire, la collectivité identifie sur la base de critères définis des manifestations assumées en tant que contributrice au développement culturel de son territoire. Ces dernières font l'objet de conventionnements particuliers précisant l'apport de chacune des parties.

La ville établit un marqueur visuel et graphique dédié à la communication de ces grandes manifestations. Celui-ci prend la forme d'un label (ex. *Les rendez-vous culturels de la Roche-sur-Yon*) et d'une identité visuelle adaptée. La commission culture en concertation avec la direction de la communication définit les éléments nécessaires à la mise en place de cette communication particulière.

Un accompagnement adapté de la collectivité est mis en œuvre.

Dans le cadre de cette réorganisation du paysage des grandes manifestations culturelles, la collectivité s'engage à poursuivre et/ou à revoir, lorsque cela est nécessaire, les modalités organisationnelles des grandes manifestations.

Descriptif des actions envisagées

Communication :

- Conception d'un label « Les rendez-vous culturels de La Roche-sur-Yon »* avec la direction de la communication.
- Elaboration et mise en œuvre d'une communication spécifique ville : identification « Les rendez-vous culturels de La Roche-sur-Yon », mise en place d'un plan de communication dédié. (cf. programmes d'action N° 27 - Plan de communication culturelle et N° 28 - Affirmer des repères culturels.)
- Création d'une lisibilité unique autour des manifestations d'art contemporain et création de temps forts autour des arts visuels. (cf. : programme d'action N° 33 - Programme de développement des arts visuels.)

Coordination :

- Définition et validation de critères de sélection des grandes manifestations.
- Identification sur proposition de la commission culture de la ville : Définition et mise en œuvre de critères. (ex. : fonction au sein du PCT, cohérence thématique, cohérence calendrier, durabilité et perspectives, partenariats, cofinancements...)

- Conventions spécifiques précisant les moyens financiers, techniques et logistiques apportés par la ville ainsi que la proposition de l'organisateur dans le cadre du Projet Culturel de Territoire. Des propositions relevant du plan de communication sont faites, précisant le rôle et la visibilité de chacun.
- Accompagnement dans l'élaboration et la mise en œuvre de la manifestation : ingénierie de projet, coordination des différents services de la ville, subventions, mobilisation de partenariats, mise à disposition de moyens humains et techniques, mise à disposition de sites de diffusion, d'espaces d'accueil et de répétition et d'appartements pour les artistes.

Arbitrage :

- Mise en place d'un comité de pilotage, pour chaque projet, composé de référents de la structure porteuse de projet, d'élus de la collectivité, d'agents de la Direction des Affaires Culturelles, d'agents d'autres directions concernées de la ville de La Roche-sur-Yon, éventuellement de référents d'autres collectivités ou structures partenaires.
- Dans le cadre de cette organisation de manifestations culturelles, la ville réinterroge les propositions dont elle est directement organisatrice au regard des évolutions artistiques et des nouveaux aménagements urbains.

Remarques

- Accompagnement et coordination : service Action et Développement culturels
- Accompagnement technique : pôle technique scénographie
- Communication : Direction de la Communication et des Relations Publiques
- Conventions : Direction des Affaires Juridiques
- Sécurité : Police Municipale
- Moyens matériels : Direction des Moyens Logistiques Mutualisés
- Espaces publics : Direction des Espaces Publics
- Règlementation : Direction des Affaires Juridiques

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

- Définition et validation de critères : 1^{er} semestre 2023
- Conception d'un label : 1^{er} semestre 2023
- Identification sur proposition de la commission culture de la ville : 1^{er} semestre 2023
- Mise en œuvre : été 2023

Partenaires

- Opérateurs culturels concernés

Conventions

- Convention spécifique bipartite opérateur / ville de La Roche-sur-Yon
- Valorisation au sein de conventions territoriales existantes ou à venir

Evaluation

Par la Commission Culture et Comité de suivi :

- Respect des attentes (convention)
- Cofinancements
- Partenariats
- Analyse du déroulement
- Analyse de la contribution aux grands enjeux du Projet Culturel de Territoire
- Fréquentation

Fiche programme opérationnel N° 2 : Accompagnement des projets culturels structurants

Enjeux : Le rayonnement d'une ville attractive

Orientation stratégique : Créer des marqueurs culturels contribuant à l'affirmation culturelle yonnaise

Action service : Service Action et Développement Culturel

Contexte général

La Roche-sur-Yon est dotée de 5 projets labellisés leur conférant une reconnaissance nationale : Scène de Musiques Actuelles, Scène nationale, Cinéma d'Art et Essai, Musée de France, Conservatoire-Ecole d'art. Dans le cadre du schéma de mutualisation la ville et/ou l'agglomération soutiennent ces derniers par le biais de financements, de mise à disposition de locaux, d'un accompagnement technique et logistique de leurs projets. La collectivité pilote directement ces équipements et/ou participe à leur conseil d'administration/d'orientation.

Reconnu d'intérêt public, les projets des structures culturelles associatifs ou établissements publics de coopération culturelle font l'objet de conventions d'objectif pluriannuelles bipartites ou tripartites.

Dans la mesure où l'accompagnement de ces projets constitue un atout pour le territoire, la collectivité doit garantir une approche inclusive en proposant une coopération accrue dans le cadre du programme de développement culturel du territoire.

Contenu

L'accompagnement des projets culturels structurants est une des priorités de la collectivité qui propose des repères qualitatifs à ses habitants et contribue ainsi à son positionnement en tant que territoire culturel. Ces projets sont inscrits dans un maillage culturel national participant à faire de La Roche-sur-Yon ville et Agglomération un espace émetteur et récepteur de culture. Les expériences et compétences de ces projets participent à un processus cohérent de développement territorial organisé par les collectivités.

La collectivité accompagne de façon privilégiée les projets labellisés et sécurise leur fonctionnement.

Les porteurs de projets culturels structurants mettent leur expertise, connaissances et savoir-faire au service du PCT en s'y impliquant activement.

Descriptif des actions envisagées

Arbitrage :

- Identification des projets structurants sur proposition de la commission culture de la ville : Elaboration et mise en œuvre de critères (ex.: Fonction au sein du PCT, cohérence thématique, cohérence calendrier, durabilité et perspectives, partenariats, cofinancements...)
- Participation de la collectivité aux conseils d'administration ou conseils d'orientation des structures référentes, ou mise en place d'un comité de pilotage spécifique.

Coordination :

- Conventions triennales spécifiques précisant les moyens financiers, techniques et logistiques apportés par la ville ou l'agglomération ainsi que la proposition de l'organisateur dans le cadre du Projet Culturel de Territoire. Des propositions relevant du plan de communication sont faites, précisant le rôle et la visibilité de chacun.
- Accompagnement dans la mise en œuvre des projets conventionnés : coordination des différents services de la ville, subventions, mise à disposition de moyens humains et techniques, mise à disposition ponctuelle ou régulière d'appartement pour l'accueil d'artistes.

Communication :

- Elaboration et mise en œuvre d'une communication spécifique par la ville. (cf. programmes d'action N° 27 - Plan de communication culturelle et N° 28 - Affirmer des repères culturels.)

Partenariat :

- Participation en tant qu'acteur et expert dans la mise en œuvre des programmes d'actions du Projet Culturel de Territoire. A titre d'exemple :
 - Fuzz'Yon : Programme de développement des musiques actuelles
 - Grand R : Programme de développement de la littérature + Programme de développement du théâtre + Programme de développement de la danse
 - EP3CY : Programme de développement du cinéma arts & essai

Les acteurs peuvent être impliqués dans la mise en œuvre d'autres programmes d'action en fonctions des compétences respectives. Les opérateurs relevant des services de la Direction des Affaires Culturelles sont de fait impliqués dans le pilotage de nombreux programmes d'action.

Modalités de soutien aux projets structurants :

- Attribution de subventions : aide au fonctionnement, investissement potentiels, aide à la création ou à la diffusion
- Selon l'importance du projet, des montants attribués et de l'avis de la commission culture : convention d'objectif annuelle ou pluriannuelle
- Mise à disposition éventuelle de locaux : bureaux, stockage, salle de répétition, sites de diffusion, appartement pour l'accueil d'artistes
- Aide logistique dans la coordination avec les services de la ville et/ou avec les autres acteurs

La mise en œuvre de ce programme nécessite dans certain cas une coordination des propositions et moyens mis en œuvre entre la ville et l'agglomération.

Remarques

- Accompagnement et coordination : Service Action et Développement Culturels
- Communication : Direction de la Communication et des Relations Publiques
- Conventions : Direction des Affaires Juridiques
- Evaluation de la structure et traitement subventions : Service Suivi et Evaluation
- Locaux : Direction des Bâtiments

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

2023 :

- Identification des projets structurants
- Elaboration et mise en œuvre de critères
- Participation de la collectivité aux conseils d'administration ou conseils d'orientation des structures référentes, ou mise en place d'un comité de pilotage spécifique
- Accompagnement dans la mise en œuvre des projets conventionnés
- Participation en tant qu'acteur et expert dans la mise en œuvre des programmes d'actions du PCT
- Le soutien aux projets structurants

2024 :

- Conventions triennales spécifiques
- Elaboration et mise en œuvre d'une communication spécifique par la ville

Partenaires

- Acteurs concernés
- La Roche-sur-Yon Agglomération
- Co-financeurs

Conventions

- Convention d'objectif triennale spécifique
- Convention de mise à disposition de bâtiments
- Valorisation au sein de conventions territoriales existantes ou à venir.

Evaluation

- Conseil d'administration ou conseil d'orientation
- Bilan financier et moral annuel
- Diagnostics ciblés
- Analyse de la contribution aux grands enjeux du Projet Culturel de Territoire

Fiche programme opérationnel N° 3 : Lisibilité et accessibilité des collections d'œuvres d'art

Enjeux : Le rayonnement d'une ville attractive

Orientations stratégiques : Créer des marqueurs culturels contribuant à l'affirmation culturelle yonnaise, Soutenir un service public culturel de qualité et de proximité, Favoriser le renouvellement des publics

Action transversale : service Musée, Patrimoine, Artothèque

Contexte général

La ville de La Roche-sur-Yon, pourtant dynamique sur un plan culturel, ne dispose pas de marqueurs permettant de donner une identité culturelle au territoire. Cette identité semble indispensable pour permettre aux habitants de s'approprier leur territoire, à la collectivité de structurer son action et au territoire de rayonner. Si de nouvelles actions peuvent être proposées, la ville peut également capitaliser sur ses richesses, parmi lesquelles compte les différentes collections d'œuvres d'art.

Les contours de ces fonds (collections de photographies plasticiennes du musée, collection de peinture XIX^e siècle du musée et notamment fonds Paul Baudry, fonds Benjamin Rabier devenu une référence au niveau national, collection de photographies et d'estampes de l'artothèque, collection d'œuvres dans l'espace public, notamment issue de la politique nationale du 1%) n'ont eu de cesse de se préciser au fil des années et d'acquérir une renommée sur un plan national. Ils demeurent pourtant peu connus sur un plan local.

Contenu

Le patrimoine participe fortement à l'attractivité d'un territoire et à l'appropriation de ce territoire par les habitants d'un bassin (cf. : Programme d'action N° 19 : Services de conservation et de valorisation du patrimoine yonnais). Afin de favoriser l'accessibilité des collections, la ville développe une démarche visant à :

- Renforcer la qualité de ces fonds et leur notoriété sur un plan national.
- Favoriser la connaissance et la reconnaissance de ces fonds auprès des habitants du territoire
- Favoriser l'appropriation des collections par les habitants du territoire

Descriptif des actions envisagées

Renforcer la qualité des fonds et leur notoriété sur le plan national :

- Renforcer progressivement les acquisitions du musée et de l'artothèque.
 - o Proposer un plan pluriannuel de restaurations des œuvres d'art dans l'espace public (cf. programme d'action N° 4 - Programme de valorisation des œuvres dans l'espace public et cf. programme d'action N° 19 - Services de conservation et de valorisation du patrimoine yonnais).
 - o Dédier des budgets spécifiques aux acquisitions de photographie plasticienne aussi bien à l'artothèque qu'au musée.
 - o Organiser un comité d'acquisition municipal, impliquant le comité de pilotage arts visuels (cf. programme d'action N° 33 - Programme de développement des arts visuels)
- Rédiger une convention avec la DRAC afin de renforcer la participation de l'Etat lors des acquisitions du musée
- Organiser un partenariat avec des acteurs économiques locaux pour développer les acquisitions, mettre en place du mécénat
- Publier annuellement des catalogues d'exposition en lien avec les fonds du musée et de l'artothèque et leur positionnement au niveau national
- Renforcer la présence du musée et de l'artothèque dans les éditions thématiques du ministère de la culture (acquisition des musées de France, acquisitions des collections publiques dans le domaine de la photographie, publications de l'association des artothèques de France...)
- Continuer la politique de prêts et de dépôts d'œuvres du musée auprès de Musées de France.
- Capitaliser sur le réseau des artothèques, dont l'association est très active, pour des accueils d'œuvres et pour favoriser le rayonnement de l'artothèque au niveau national
- Apporter une visibilité de la collection de l'artothèque par la mise en ligne d'un catalogue d'œuvres

- Organiser colloques et journées d'études pour faire connaître les collections, publier les actes, publier des articles dans des revues spécialisées

Favoriser la connaissance et la reconnaissance de ces fonds auprès des habitants du territoire :

- Permettre aux habitants d'accéder aux collections du musée dans des lieux bien identifiés
- Communiquer sur la manière de construire une collection (conférences, revue...).
- Communiquer sur les acquisitions auprès des habitants : les indiquer dans la revue annuelle dédiée aux arts visuels (cf. fiche actions N° 33 - Programme de développement des arts visuels) ; présenter ces acquisitions lors d'expositions croisées entre musée et artothèque ; faire appel à des commissaires d'exposition ou des critiques d'art ; inviter les artistes acquis à des rencontres avec le public. Proposer une rubrique dédiée aux collections dans Roche Plus.

Favoriser l'appropriation des collections par les habitants du territoire :

- Communiquer sur la proposition de l'artothèque afin de favoriser les prêts (cf. programmes d'action N° 27 - Plan de communication culturelle et N° 28 - Affirmer des repères culturels)
- Proposer un jumelage entre l'artothèque et un quartier
- Réaliser un jumelage officiel entre le musée et un établissement scolaire
- Présenter acquisitions et restaurations à des groupes d'habitants (étudiants, commerçants...)
- Distribuer à tous les élèves de primaire une revue avec les collections du musée/artothèque.
- Restaurer des œuvres en public et organiser des rencontres avec les restaurateurs (cf. : Programme d'action N° 19 - Services de conservation et de valorisation du patrimoine yonnais)

Remarques

- Service Musée Archive Patrimoine et l'Artothèque
- Direction Education

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

2023

- Rencontre avec la DRAC et rédaction convention
- Sensibilisation de l'association des amis du musée et achat d'une œuvre
- Rencontre avec les partenaires et rédaction d'articles
- Colloque : choix d'un sujet et appel à candidature
- Communiquer sur les restaurations d'œuvres auprès des habitants
- Réaliser un album de visite du musée site Malraux
- Vérifier les mentions des sites dans les guides touristiques
- Organisation du jumelage musée – école maternelle
- Revue à destination des élèves de primaire : rencontre avec le service de l'éducation, négociation d'un budget

2024

- Signature de la convention DRAC
- Colloque : réalisations et publication des actes
- Constituer une liste des collectionneurs privés, leur proposer des rendez-vous (2025), les inciter au don.
- Rencontre de l'association des commerçants et organisation d'un partenariat avec convention
- Revue à destination des élèves de primaire : choix des sujets, rédaction des textes

Partenaires

- DRAC
- Mécènes privés
- Universités
- Editeurs (303 etc.)
- AGCCPF (association générale des conservateurs des collections publiques de France)

Conventions

- Convention DRAC augmentant le taux de participation de l'Etat aux acquisitions Musée de France
- Convention jumelage équipement culturel – quartier
- Convention de partenariat avec l'association des commerçants, avec des associations étudiantes, association des amis du musée

Evaluation

- Nombre d'albums des collections vendu
- Nombre de revues à destination des primaires distribués
- Nombre de participants au colloque
- Nombre d'œuvres de qualité acquises
- Nombre de libéralités

Fiche programme opérationnel N° 4 : Programme de valorisation des œuvres dans l'espace public

Enjeux : Le rayonnement d'une ville attractive

Orientation stratégique : Créer des marqueurs culturels contribuant à l'affirmation culturelle yonnaise

Action service : Service Musée, Archives et Patrimoine

Contexte général

La qualité architecturale, l'art et le patrimoine participent à l'attractivité d'un territoire et à son appropriation par les habitants d'un bassin de vie. La promotion de l'art dans l'espace public contribue à l'esthétique d'une ville ou d'une agglomération et à la préservation de la qualité de vie d'un territoire.

Les collectivités ville et agglomération de La Roche-sur-Yon possèdent une cinquantaine d'œuvres d'art situées dans l'espace public (en extérieur ou dans des édifices public). Constitué depuis le XIX^e siècle, ce patrimoine est régulièrement enrichi par des dépôts de l'Etat, des dons ou des commandes à des artistes parfois dues à des obligations légales (1% artistique).

Comme un « musée à ciel ouvert », ces statues, fresques, fontaines, mosaïques, monuments commémoratifs ou religieux sont disséminés sur l'ensemble de la partie urbaine de La Roche-sur-Yon. Ils couvrent différentes techniques et courants de l'histoire des arts. Certaines de ces œuvres sont réalisées par des artistes de renom français ou étrangers. Leur accès est libre et gratuit.

Ces œuvres demeurent méconnues des habitants et des touristes. Certaines ont été détruites par la collectivité, d'autres sont sur le point de disparaître par manque d'entretien. Il est donc important de les documenter, de les entretenir, de les restaurer et de les faire connaître.

Contenu

La ville et l'agglomération souhaitent engager une démarche active de connaissance et de valorisation des œuvres d'art présentes sur le territoire dont elles sont propriétaires. Tout en organisant l'identification, la protection et la conservation des œuvres d'art dans l'espace public, elles souhaitent faire connaître au plus grand nombre ce patrimoine atypique et mettre en place les outils de valorisation les plus adaptés aux besoins des différentes cibles.

Dans le même temps, il est important d'enrichir ce patrimoine de manière régulière par l'installation de nouvelles œuvres dans l'espace public (commandes, dépôts du FNAC, 1% artistique...). C'est un des moyens pour la collectivité de permettre l'accès aux arts plastiques aux plus grands nombre, de soutenir la création artistique tout en embellissant l'espace public et offrant aux visiteurs la possibilité de découvrir La Roche-sur-Yon en dehors des sentiers balisés, par les biais de ses artistes et de ses œuvres d'art, au-delà des lieux touristiques.

Descriptif des actions envisagées

Poursuivre la politique de création d'œuvres d'arts plastiques dans l'espace public :

La mise en œuvre se fait en lien avec les programmes d'action N° 20 – Services facilitant un accès aux œuvres d'art, N° 33 - Programme de développement des arts visuels, N° 43 - Co-productions de projets artistiques.

Pour rappel : commandes publiques, 1% artistique, parcours de fresques, habillage des boîtiers électriques, partenariat avec les promoteurs privés sur la création de fresques sur les pignons aveugles :

2023 : faire le point (par l'intermédiaire d'un « Comité Arts Visuels / Arts Plastiques » ?) sur les opportunités (réaménagement de l'espace public, projets ANRU, nouvelles constructions, extensions, restaurations de bâtiments...) de création de nouvelles œuvres (demandes des élus, obligations légales de la collectivité comme le 1% artistique, dépôts d'œuvres contemporaines du Fonds National d'Art Contemporain, œuvres éphémères, demandes de groupes d'habitants...). Mise en place effective dans le temps (services ressources, financements, aspects techniques, juridiques...).

2026 : Parcours de fresques terminé et opérationnel.

2023-2028 : mise en place et amélioration de la politique définie précédemment.

Consolider des moyens budgétaires et humains pour la restauration et l'entretien des œuvres d'art dans l'espace public propriétés de la collectivité :

Restauration et organisation de l'entretien courant des œuvres (démoussage, déjections, graffitis...) et leur mise en valeur (plantations...). Sensibiliser les acteurs concernés de la collectivité (explication sur les œuvres, formations sur l'entretien ne nécessitant pas l'intervention de restaurateurs...).

2023-2028 : mise en place et amélioration de la politique définie précédemment.

Faire connaître et expliquer les œuvres d'art dans l'espace public au plus grand nombre (usagers des sites, habitants, touristes) :

La mise en œuvre se fait en lien avec le programme d'action N° 19 - Services de conservation et de valorisation du patrimoine yonnais, N° 20 - Services facilitant un accès aux œuvres d'art, N° 33 - Programme de développement des arts visuels, N° 43 - Co-productions de projets artistiques)

- La médiation peut se faire à différents niveaux ;

*De manière pérenne par une signalétique physique devant chaque œuvre, complétée couplée par une signalétique papier, numérique (possibilité de circuits généraux, thématiques : les fresques murales, les 1% artistiques).

*De manière ponctuelle : par l'organisation de visites, interventions d'artistes ou de restaurateurs, expositions (œuvres du 1% artistiques, artistes ayant créé à La Roche...), performances...

*Par la mise en place d'un réseau de personnes relais proche de chaque œuvres et susceptibles de les faire connaître : enseignants, animateurs périscolaires, personnes travaillant dans tel bâtiment...

- Proposition de mise en œuvre :

2023 : réflexion au sein du comité de pilotage des arts visuels d'une signalétique pérenne autour des œuvres dans l'espace public propriétés de la collectivité. Choix de 15 œuvres maximum. Conception d'une brochure papier thématique ou d'un ou plusieurs « événements » autour des œuvres d'art dans l'année

2024-2025 : Mise en place de la signalétique pérenne, physique, papier, numérique...

Chaque année : création d'événements autour des œuvres, mise à jour la signalétique.

Remarques

- Direction des affaires culturelles : musée, archives, patrimoine (documentation, restauration, signalétique des œuvres) et les autres services dépendant de la direction.
- Direction technique des bâtiments : intervention dans un bâtiment, signalétique, entretien courant des œuvres, création de nouvelle œuvre (construction, extension de bâtiment)...
- Direction des espaces publics : intervention dans l'espace public, signalétique, entretien courant des œuvres, création de nouvelle œuvre (aménagement de l'espace public)...
- Direction des espaces verts : entretien courant et embellissement des œuvres, agents-relais...
- Centre technique municipal : entretien courant des œuvres, restaurations ne nécessitant pas l'intervention d'un restaurateur...
- Direction des affaires scolaires : travaux sur des écoles ayant un impact sur des œuvres (destruction, modification...), agents-relais...
- Direction de la communication : communication autour des œuvres.
- SPL Destination La Roche-sur-Yon : communication des actions autour des œuvres, médiation...

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

2023 :

- Nouvelles œuvres : faire le point sur les possibilités entre 2023 et 2028.
- Restauration et entretien courant des œuvres : porter à 15 000 € par an le budget annuel dédié aux restaurations et à l'entretien courant. Créer une organisation interne à la collectivité pour les restaurations et l'entretien courant ne nécessitant pas l'appel à des restaurateurs-conservateurs.
- Médiation : commencer la mise en place de la signalétique physique devant les œuvres, d'événements, la recherche de personnes relais notamment dans les écoles.

2024

- Achever la signalétique physique des œuvres d'art

2024-2028 : Nouvelles œuvres, restauration, entretien et médiation des œuvres : poursuivre et améliorer.

Partenaires

- Etat : FNAC (œuvres en dépôt), DRAC (conseillers), Education nationale (enseignants relais), ANRU...
- Artistes, ayants-droits, associations des amis de...
- Mécénat : Fondation du patrimoine, entreprises locales (initiative Jean-Michel Le Bohec), « adoption » par habitants...
- Associations, collectifs... locales : amis de (Jacques Golly, Marcel Marionneau...), histoire (Patrimoine Yonnais, CDHMOT, Prymosta, Soullère...) / Art : Gâterie, Ars muralis, Métonymies, Berlue...

Conventions

- Etat : DRAC (CRMH : conservation régionale des monuments historiques), CNAP (centre national des arts plastiques ; FNAC (fonds national d'art contemporain)
- Contractualisation avec l'artiste (dans le cadre d'une commande d'œuvre)

Evaluation

- Restauration totale des œuvres
- Création d'une organisation de protection et d'entretien courant des œuvres à l'intérieur des services de la collectivité
- Connaissance des œuvres par les habitants
- Identification de la ville de La Roche-sur-Yon comme une ville liée aux arts visuels et à la création

Fiche programme opérationnel N° 5 : Développement des réseaux de collaboration et d'échanges entre les équipements culturels et leurs homologues

Enjeux : Le rayonnement d'une ville attractive

Orientation stratégique : Créer les conditions d'une émulation artistique

Action transversale : Direction des Affaires Culturelles

Contexte général

La Roche-sur-Yon est une ville isolée culturellement, peu en lien avec un maillage régional. Pour construire ses projets, la ville se tourne rarement vers des partenaires du département ou de la région et ces derniers ne pensent qu'occasionnellement à interpeller les acteurs de la ville. Le développement culturel de la ville est plutôt endogène : il se nourrit peu des propositions artistiques et culturelles extérieures et ne s'appuie pas assez sur des dispositifs extérieurs.

La circulation des artistes locaux et nationaux ainsi que de leurs œuvres doit s'appuyer sur des réseaux de collaborations, d'échanges, de coproductions à l'échelle départementale, régionale et nationale.

Contenu

La confrontation avec des professionnels et des pratiques contribue à enrichir les démarches de conception de projets culturels et de création artistiques. En plus de faciliter la circulation des œuvres et des artistes, le fonctionnement en réseau des équipements culturels permet de mener des projets d'envergure, de donner à certaines actions une visibilité accrue, d'améliorer la promotion et la diffusion des projets culturels et de faire venir des publics extérieurs. Il offre également la possibilité de mutualiser certains moyens ou de partager des ressources (législatives, documentaires, ...).

L'échelon régional semble adapté au travail en réseau, comme le montre le réseau 303 organisé par les conservatoires autour des cycles spécialisés et qui permet aux élèves d'obtenir un DME dans la plupart des spécialités musicales. Le pôle régional des arts visuels, créé en 2015, assure un important travail de coordination entre les différents acteurs de la région. Le musée de la Roche-sur-Yon entretient des relations avec les musées de beaux-arts de la région (prêts d'œuvre notamment) mais celles-ci sont ponctuelles. Conforter ces relations et mettre en place des projets communs permettront de mener des actions en faveur de la valorisation des collections du musée à destination des habitants mais aussi des visiteurs venus des autres départements de la région Pays-de-la-Loire. L'échelle départementale peut permettre la constitution d'un réseau dynamique dans certains secteurs. Un travail de mise en réseau des écoles de musique a été développé. Au-delà des réseaux territoriaux, la constitution de réseaux spécialisés permettra également d'améliorer le rayonnement des équipements culturels municipaux et donc de la ville.

Descriptif des actions envisagées

Adhésion et participation active au Pôle arts visuels des Pays de la Loire :

- Après une phase permettant d'identifier et connaître les membres (artistes, critiques d'art, commissaires, conférenciers, médiateurs, historiens de l'art, chercheurs, régisseurs, enseignants, galeries, artothèques, éditeurs d'art...) et le fonctionnement du réseau, les membres pourront être sollicités (selon organisation proposée par le comité de pilotage des arts visuels) lors de temps forts comme la participation à des commissions d'acquisition d'œuvres pour le musée et l'artothèque, des groupes de travail pour concevoir des programmations concertées (thématique d'exposition commune à différents sites) ou coproductions d'expositions, choix d'un artiste en résidence ou attribution de prix. Le Pôle arts visuels des Pays de la Loire pourra devenir un partenaire privilégié lors de la diffusion de certains marchés (réalisation de fresque...)
- Proposer un groupe de travail autour du Mid carrer qui pourrait devenir un axe fort de la programmation de La Roche-sur-Yon
- Mener au sein du comité de pilotage des arts visuels (cf fiche actions 33) une réflexion entre l'école d'art, l'artothèque et des institutions vendéennes (école d'art de Cholet) sur l'accueil d'artistes invités en résidence à l'école d'art, l'organisation de workshop à La Roche-sur-Yon

Création/renforcement d'un réseau spécialisé autour de la photographie :

- (et plus spécifiquement de la photographie plasticienne) : musée d'Aurillac, musée Nicéphore Niepce de Châlons-sur-Saône, musée français de la photographie de Bièvres ; centre Claude Cahun à Nantes, Château de Tours, CNAP...) permettant de connaître des photographes et d'organiser des catalogues et des expositions en commun.

Les étapes de mise en œuvre de ce réseau seront décidées par le comité de pilotage Arts visuels (cf fiche n°33) mais un premier recensement des sites et les premiers échanges (invitations à des événements ou vernissages,...)

- Adhésion en 2023 à l'AGCCPF (association des conservateurs des collections publiques de France) de la section Pays de la Loire
- Mise en place d'un réseau de musées à l'échelle départementale et régionale afin de favoriser la circulation des œuvres (présentation des projets scientifiques et culturels, des collections et des axes d'acquisition des différentes structures puis travail en commun pour élaborer des co-productions d'exposition). Organisation d'un groupe de travail permettant la conception d'un outil de communication commun autour d'un thème (Etre artiste en Vendée ?) : réflexion sur l'organisation et les membres à convoquer, organisation de réunions de travail ; si les autres musées semblent intéressés, et selon les pistes de travail envisagées, premières réalisations communes
- Au sein du réseau 303, proposition de nouveaux axes de travail : ouverture du réseau à la danse et au théâtre, constitution de classes préparatoires aux grandes écoles, DNEM (diplôme national d'étude musicale)
- Au niveau départemental, organisation annuelle de journées dédiées aux professionnels de la culture (rencontre avec des plasticiens, avec des médiateurs, avec des auteurs,...)
- Constitution d'un comité scientifique pour déterminer les stratégies de recherches et les partenariats à mener dans le cadre de la conception du parcours de visite du futur musée.
Convocation du premier conseil scientifique puis organisation des groupes de travail

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

Adhésion et participation active au Pôle arts visuels des Pays de la Loire :

- fonctionnement du réseau (en 2023), les membres sollicités à partir de 2024

Création/renforcement d'un réseau spécialisé autour de la photographie :

- (et plus spécifiquement de la photographie plasticienne) : musée d'Aurillac, musée Nicéphore Niepce de Châlons-sur-Saône, musée français de la photographie de Bièvres ; centre Claude Cahun à Nantes, Château de Tours, CNAP...) permettant de connaître des photographes et d'organiser des catalogues et des expositions en commun.

Les étapes de mise en œuvre de ce réseau seront décidées par le comité de pilotage Arts visuels (cf fiche n°33) mais un premier recensement des sites et les premiers échanges (invitations à des événements ou vernissages,...) peuvent être réalisés en 2023.

- Adhésion en 2023 à l'AGCCPF : 2023
- 2024 : réflexion sur l'organisation et les membres à convoquer / 2025 : organisation de réunions de travail ; si les autres musées semblent intéressés, et selon les pistes de travail envisagées, premières réalisations communes en 2026
- 2023 : création d'un programme / 2024 : organisation de la première journée / 2025 : organisation de la seconde journée
- juin 2023 : convocation du premier conseil scientifique puis organisation des groupes de travail

Partenaires

- Pôle arts visuels des Pays de la Loire
- AGCCPF
- Institutions dédiées à la photographie
- Musées départementaux

Conventions

- Convention avec le Pôle arts visuels des Pays de la Loire
- Conventions avec institutions spécialisées arts visuels
- Conventions avec musée départementaux

Evaluation

- Réalisation des conventionnements
- Programmations mises en place

Fiche programme opérationnel N° 6 : Projets collectifs mobilisant des compétences complémentaires d'acteurs culturels

Enjeux : Le rayonnement d'une ville attractive

Orientation stratégique : Créer les conditions d'une émulation artistique

Action transversale : Direction des Affaires Culturelles

Contexte général

L'éventail de projets présents à La Roche-sur-Yon témoigne d'une diversité de compétences. L'offre morcelée ne permet que peu de synergies au bénéfice d'un développement collectif. La vitalité des porteurs de projet est également à relativiser au regard d'une difficulté des initiatives associatives à se renouveler. Les acteurs culturels sollicitent un Projet Culturel qui garantisse un équilibre entre les propositions et qui s'engage à créer des liens entre eux.

Le développement de projets collectifs mobilisant des compétences complémentaires d'acteurs culturels contribue à une émulation culturelle et artistique, à des transferts de compétence ainsi qu'à la mise en œuvre de projets plus ambitieux.

Contenu

A la fois porteuse de projet et coordinatrice de la vie culturelle de son territoire, la collectivité accompagne des projets fédérateurs (ex. : *Colors* ou *Les Nuits Menteuses*). Le développement ou la mise en œuvre de nouveaux projets collectifs et mutualisant permet de mobiliser les ressources et compétences complémentaires d'acteurs du territoire au service d'un objectif partagé.

La collectivité définit avec ses partenaires des projets et programmes d'actions collaboratifs auxquels elle les associe en tant que coorganisateur. La complémentarité des compétences mobilisées bénéficie à chaque contributeur ainsi qu'au projet dans son ensemble. La collectivité impulse et coordonne la démarche, elle accompagne les acteurs contributeurs. Chacun inscrit son action dans son propre projet de structure, valorise sa compétence et son apport et enrichit son action de terrain. Les différents espaces et les publics rentrent ainsi en interaction.

Lorsque ce sont des acteurs associatifs qui initient et pilotent ces projets, la ville les accompagne de façon privilégiée et peut elle-même devenir contributrice. La plus-value née de cette dynamique ainsi que les liens créés sont visibles et peuvent devenir durables au travers de futures coopérations. Ce programme opérationnel contribue à l'interconnaissance entre acteurs. Elle contribue également à rendre plus appréhensible les équipements culturels structurants. Cette démarche peut inclure des coproductions d'action ou de programmes d'action.

Descriptif des actions envisagées

- Elaboration et mise en œuvre de programmes de développement thématique : arts visuels, musiques actuelles, cinéma art & essai, littérature, danse, théâtre. Mise en place de groupes de travail et comités de pilotage, co-organisation, production et suivi de projets. (Une mise en œuvre qui se fait en lien avec les programmes d'actions thématiques N° 33, 34, 35, 36, 37 et 38.)
- Accompagnement de projets existants et émergents sur la base de leur dimension fédératrice, mutualisante et de leur inscription dans le quotidien culturel du territoire : apport au fonctionnement de chacun des contributeurs.
- Evolution du dispositif *Arts Vacances* afin de décliner les stages sur de nouveaux sites et permettre également la découverte d'autres équipements.

- Développement de la coordination des Journées Européennes du Patrimoine avec de nouvelles communes de La Roche-sur-Yon Agglomération, avec de nouveaux partenaires associatifs et privés : favoriser une plus large découverte du patrimoine matériel et immatériel. (Une mise en œuvre qui se fait en lien avec le programme d'action N° 19 - Services de conservation et de valorisation du patrimoine yonnais.)

Remarques

- Accompagnement et coordination : services de la Direction des Affaires Culturelles
- Pilotage, production, gestion : Direction des Affaires Culturelles et/ou acteurs contributeurs.
- Moyens logistiques : La Roche-sur-Yon Ville et Agglomération et/ou acteurs contributeurs.
- Communication : Direction de la Communication et des relations publiques et acteurs contributeurs.

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

- Elaboration de programmes de développement thématique : 2023, 2024 et 2025
- Accompagnement de projets existants (ex. : *RPOP*) : 2023
- Développement du dispositif *Arts Vacances* : 2023
- Développement de la coordination des *Journées Européennes du Patrimoine* : 2023
- Développement du programme d'été : 2023

Partenaires

- Opérateurs concernés

Conventions

- Valorisation au sein de conventions territoriales existantes ou à venir
- Conventions de partenariats et/ou de coproduction

Evaluation

- Bilan financier et moral annuel
- Cofinancements
- Partenariats
- Analyse du déroulement
- Analyse de la contribution aux grands enjeux du Projet Culturel de Territoire

Fiche programme opérationnel N° 7 : Programmes d'échange avec des artistes issus d'autres régions

Enjeu : Le rayonnement d'une ville attractive

Orientation stratégique : Créer les conditions d'une émulation artistique

Action transversale : Direction des Affaires Culturelles

Contexte général

La Roche-sur-Yon est un territoire cruellement isolé. Elle ne participe pas au maillage régional. Ses rapports presque inexistantes avec les partenaires territoriaux ou culturels extérieurs ne lui permet de pas de développer son action ni d'étendre son rayonnement. Comme conséquence, on constate que les acteurs culturels du territoire sont très peu investis hors de la ville et/ ou du département (sauf les cies ayant un projet labellisé). La collectivité entretient le sentiment d'entre soi et se détache des dynamiques culturelles portées par les pôles urbains des autres territoires.

La circulation des artistes locaux et nationaux ainsi que de leurs œuvres doit s'appuyer sur des réseaux de collaborations, d'échanges, de coproductions à l'échelle départementale, régionale et nationale. Le territoire doit trouver sa fonction dans un paysage plus large afin de faciliter la circulation des artistes et de leurs œuvres.

Contenu

La place de La Roche-sur-Yon dans un paysage départemental et régional conditionne le renouvellement de son offre et lui confère une fonction au sein d'un écosystème culturel fertile. Cette place est déterminée par des échanges, des partenariats, des circulations de projets, d'œuvres, d'artistes et potentiellement des coproductions. Ce programme d'action a pour ambition de renforcer les relations avec les équipements structurants régionaux.

L'inscription de la ville dans les dynamiques régionales lui offre la possibilité d'augmenter la visibilité des actions qu'elle mène, de promouvoir les œuvres et les artistes de son territoire. La coopération avec d'autres équipements en région lui permet également de mettre en place des partenariats d'échanges de moyens, optimisant les possibilités et les charges. Elle émettrice et réceptrice de culture, elle participe à la création d'emploi au sein du secteur.

A travers son implication dans les programmes d'échanges et dans les réseaux professionnels régionaux, elle justifie sa position de préfecture départementale et fait le lien entre les différents échelons territoriaux (de la commune vers l'état en passant par le département et la région).

Descriptif des actions envisagées

- Mise à disposition des moyens matériels et financiers pour accueillir les artistes issus de programmes régionaux. La ville s'inscrit également dans le réseau de manifestations régionales culturelles structurantes (ex. : Folles Journées en région).
- Adhésion et participation active aux réseaux de coopération et de recherches : Pôle arts visuels des Pays de la Loire Pôle de coopération pour les musiques actuelles, réseau PlatO (Jeune public) ...
- Participation aux journées professionnelles proposées par les partenaires extérieurs et par les acteurs culturels du territoire.
- Communication des cies et des artistes locaux exportés en régions bénéficiant d'une aide à la création/diffusion (Programme d'action – Aide à la création et à la diffusion)

En lien avec le programme d'action N° 5 : Développement des réseaux de collaboration et d'échanges entre les équipements culturels du territoire et leurs homologues à l'échelle régionale :

- Adhésion à l'AGCCPF (association des conservateurs des collections publiques de France) de la section Pays de la Loire
- Création/renforcement d'un réseau spécialisé autour de la photographie (et plus spécifiquement de la photographie contemporaine : musée d'Aurillac, musée Nicéphore Niepce de Châlons-sur-Saône, musée français de la photographie de Bièvres ; centre Claude Cahun à Nantes, Château de Tours, CNAP...) permettant de connaître des photographes et d'organiser des catalogues et des expositions en commun.
- Mise en place d'un réseau de musées à l'échelle départementale et régionale afin de favoriser la circulation des œuvres (présentation des projets scientifiques et culturels, des collections et des axes d'acquisition des différentes structures puis travail en commun pour élaborer des co-productions d'exposition). Organisation d'un groupe de travail permettant la conception d'un outil de communication commun autour d'un thème (Etre artiste en Vendée)
- Au sein du réseau 303, proposition de nouveaux axes de travail : ouverture du réseau à la danse et au théâtre, constitution de classes préparatoires aux grandes écoles, DNEM (diplôme national d'étude musicale).

Remarques

- Direction des affaires culturelles : suivies de projets
- Service Juridique : rédaction des conventions
- Direction de la communication et des relations publiques : communication
- Direction Finance et Commande publiques : appels à projets/marchés
- Directions des moyens logistiques mutualisés : mise à disposition

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

- Identification des potentiels partenaires : 1^{er} semestre 2023
- Définition et validation des projets avec les opérateurs concernés : 2^{ème} semestre 2023
- Inscription dans les réseaux de recherches régionaux : 2^{ème} semestre 2023
- Conception technique/ pratique des actions : 1^{er} semestre 2024
- Mise en œuvre 2^{ème} semestre 2024
- Convention territoriale entre la région, l'intercommunalité, la ville et l'état : abords de 2026 (après la naissance d'un projet culturel intercommunal) *Programme d'action n°10 Elaboration et mise en œuvre en œuvre d'un programme de développement culturel intercommunal.*

Partenaires

- Région Pays de la Loire
- Pôle arts visuels des Pays de la Loire
- AGCCPF (Association Générale des Conservateurs des Collections Publiques de France)
- Pôle coopération des Musiques Actuelles
- Réseau PlatO (*Grand R – Roulez Jeunesse*)
- Tous les réseaux régionaux disciplinaires sur le point d'émerger (pôle spectacle vivant)

Conventions

Convention territoriale de développement culturel : conseil régional des Pays de la Loire, La Roche-sur-Yon agglomération, la ville de la Roche-sur-Yon et l'Etat.

Potentielles aides de la région :

- FONDEC - Fonds de développement culturel territorial
- Aide à la résidence artistique territoriale
- Aide régionale à la médiation et à l'accessibilité des publics

Evaluation

- Bilan financier et moral annuel
- Cofinancements
- Partenariats
- Analyse du déroulement
- Analyse de la contribution aux grands enjeux du Projet Culturel de Territoire

Fiche programme opérationnel N° 8 : Liens avec les programmes d'aménagement du territoire

Enjeu : Le rayonnement d'une ville attractive

Orientation stratégique : Soutenir le développement de lieux alternatifs

Action transversale : Services Action et Développement Culturel et Pôle Développement/Aménagement/Planification

Contexte général

La Roche-sur-Yon est une ville « jeune » qui doit, pour s'identifier, composer et construire des espaces sensés (utiles, confortables...) qui lui permet d'être reconnu (par ces habitants) et reconnaissable (par ces voisins). L'organisation du paysage yonnais est indépendamment liée aux besoins de ceux qui y vivent. La construction d'une société communautaire passe par l'appropriation totale des aménagements du territoire par ces usagers (habitants, travailleurs...). L'évolution de la ville de la Roche-sur-Yon, son poids dans le paysage vendéen (préfecture départementale), son rayonnement intercommunal de plus en plus important, la rend de plus en plus attractive. Depuis quelques années, on constate à travers ces évolutions, une hausse des demandes de logements en ville. L'installation des nouveaux habitants, venus d'ici et d'ailleurs, pousse la commune à renouveler l'organisation de ses espaces pour répondre aux nouveaux besoins.

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Régional de la Vigne aux Roses (2019 – 2024) porté par La Roche-sur-Yon Agglomération en partenariat avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Ville de La Roche-sur-Yon souhaite développer une démarche culturelle destinée à faire émerger, à valoriser et à traduire en termes culturels et artistiques la parole des habitants.

Les programmes de rénovation urbaine déroulés sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et en partenariat avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) consistent à l'amélioration du cadre de vie direct des habitants, par la conduite d'importants travaux et opérations d'aménagement permettant :

- Une amélioration des conditions de vie des habitants par des interventions de réhabilitation dans leurs logements.
- Le désenclavement de ces quartiers, permettant de mieux les intégrer dans la dynamique du reste de la ville.
- D'importantes interventions sur les voiries et espaces publics, permettant de prioriser les piétons et modes doux sur ce quartier construit à l'époque du « tout automobile » et d'identifier de nouveaux lieux de socialisation (places, parcs et jardins, espaces d'interaction en tout genre).
- Des interventions sur les pieds d'immeubles (résidentialisations = éclairage, déchets, stationnements, végétalisation, parvis d'accueil des résidences) permettant d'améliorer l'image à la fois perçue de l'intérieur par les locataires, mais aussi de l'extérieur par le reste des habitants et visiteurs du quartier.
- La reconstruction de nouveaux logements sociaux sur des zones de la ville peu dotées en logements de ce type.
- Par inversement, la construction de nouveaux logements privés sur ces quartiers et leurs franges, permettant l'intégration à moyen-terme, d'une diversification de l'habitat et d'une certaine mixité sociale

En parallèle de ces interventions purement urbaines, l'ANRU fixe un certain nombre de prérogatives en ce qui concerne :

- La concertation et l'information des habitants sur le projet.
- La mise en place de clauses d'insertion professionnelle permettant l'emploi des personnes issues des QPV sur les chantiers générés par ces projets.
- La formalisation d'une Convention partenariale de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, qui traduit l'ensemble des actions pour lesquelles les partenaires s'engageront pendant et après le projet, pour tout ce qui concerne la vie de quartier (meilleure coordination des acteurs de terrain, meilleur entretien et gestion des espaces, vivre ensemble, animations, rendre les habitants acteurs de leurs quartiers en concertant mieux etc).

- Le volet « mémoire de quartier » que l'ANRU décrit comme une série d'actions permettant de travailler avec les habitants sur la manière dont ils vivent progressivement les mutations urbaines de leurs quartiers et comment ces derniers s'y projettent.

Contenu

L'action décrite ici consiste à proposer des solutions d'accompagnement plus globales et ancrées au territoire qu'elles questionnent, demandant ainsi un « calibrage pluridisciplinaires » des différentes compagnies se proposant dans cet accompagnement (artistes, sociologues, vidéastes, auteurs, scénographes, compositeurs, metteurs en scène, designers, innovation sociale...), et ce afin de s'éloigner des démarches ponctuelles, jugées trop isolées / peu perceptibles / parfois « importées » et inadaptées aux besoins des habitants, pour

A travers le programme de rénovation de la Vigne aux Roses, le projet « 2024 c'est demain », porté par la Compagnie Nejma suite à un appel à projets lancé par la Ville de La Roche-sur-Yon (DAC + DAUHH), constitue une véritable démarche d'animation culturelle ensemble et construite avec la participation des habitants et en corrélation avec les mutations urbaines du quartier.

Cette démarche, étalée entre 2020 et 2023 (avec programmation annuelle évolutive / adaptée au projet et au contexte), intègre de multiples actions, temps forts et supports déroulés sur le quartier et discutés directement avec les habitants.

Les objectifs :

- Faciliter l'appropriation du cadre de vie par les habitants
- Accompagner la mutation urbaine progressive du quartier
- Développer le vivre ensemble dans le quartier

Descriptif des actions réalisés / envisagées

Automne 2020

Un premier diagnostic de territoire a été réalisé par la compagnie afin de mieux cerner les habitants (les communautés notamment), les acteurs institutionnels du quartier et en comprendre les différentes interactions mais aussi leurs atouts comme leurs freins, afin d'en dérouler une première programmation 2021.

- Participation aux comités d'accompagnement du PRIR.
- Rencontres sur site avec les habitants du quartier et à domicile.
- Rencontre avec les acteurs institutionnels du quartier (groupe scolaire, maison de quartier, EHPAD, espace public numérique...).

2021

- Fabrication de modules d'assises éphémères par et pour les habitants, durant les phases de chantier.
- Partenariat avec le Musée de la Ville et le groupe scolaire Pont-Boileau, pour le positionnement de reproductions de 15 tableaux positionnés dans le quartier et choisis par les habitants (votes), le long d'un parcours.
- Interventions artistiques dans l'espace public permettant de commenter ces œuvres.
- Collecte de mémoire (vidéo / audio) auprès des différents habitants du quartier afin de constituer une banque de témoignages et de recueil de leurs différentes tranches de vie. Ce travail amorcé en 2021 fait l'objet d'une continuité sur 2022 et 2023 afin de faire l'objet d'un support final (court-métrage) qui captera progressivement l'évolution du regard des habitants sur leur quartier durant toute la durée du projet.
- Création d'une gazette de quartier trimestrielle traduite en français, arabe, arménien et russe, permettant de toucher les communautés du quartier, de communiquer auprès des habitants et des acteurs institutionnels (groupe scolaire, EHPAD, maison de quartier...), d'informer et de faire participer au contenu (gazette éditée en 800 exemplaires).

2022

- Continuité des gazettes de quartier.
- La conduite du projet « mon immeuble en photo ! » conduit avec les habitants, autour de la photographie

de leurs bâtiments et des différentes familles qui les composent. Un projet qui a fait l'objet d'une exposition de plein air durant les différents temps de concertation et temps forts organisés.

- « Collecte de paroles » qui s'attachera, dans le contexte sanitaire, à renouer des liens avec les habitants et entre les habitants eux-mêmes, via des temps de paroles qui les questionneront sur leur culture, leur mémoire autour de la fête, de la cuisine et de la danse. L'objectif de ce projet est de croiser les regards des habitants sur leur propre culture mais aussi sur la culture des autres.
- « Cuisines du monde » se tiendra en collaboration avec la maison de quartier de la Vallée Verte et se verra être une expérience culinaire pour tous et toutes, permettant d'aller à la rencontre des habitants, des différentes communautés du quartier et des différentes manières d'aborder la cuisine et la gastronomie. Un travail sur la scénographie des plats sera réalisé.
- Interventions sur la maison de quartier annexe : Cet équipement implanté dans le quartier de la Vigne aux Roses est au cœur des pratiques des habitants (rencontres, ateliers, cuisine, compost, lecture etc.). Toutefois ce lieu n'est pas assez identifiable et demeure peu esthétique. Une rénovation de ce dernier sera envisagée sur l'année 2022, aussi la Compagnie Nejma propose, en parallèle de ces interventions plus lourdes, d'effectuer un « relooking » de cet espace afin de le rendre plus agréable, esthétique et fonctionnel.
- Le grand banquet (juin 2022) : Il s'agira du point d'orgue de ce volet 2022 qui viendra faire la synthèse des actions entreprises précédemment. Un temps fort organisé autour d'une immense table où chacun est invité à découvrir, déguster des saveurs originales et à échanger. L'exposition « mon immeuble en photo », y sera positionné. Ce temps d'échange sera ponctué par des interventions plastiques et théâtrales de la Compagnie Patakès Théâtre et d'un reportage vidéo de la journée.

2023

- La conduite du projet « ton quartier te regarde. Regarde-le ! » conduit avec les habitants, autour de la photographie de la biodiversité du quartier ainsi que de son architecture, avec l'appui d'un photographe, d'une plasticienne et d'une écrivaine. De ces images, des temps de paroles et d'écriture poétique seront réalisés en lien avec « le Printemps des poètes », porté par Graine d'Id. Les photos feront l'objet d'une exposition.
- « Ton animal de compagnie en photo. Tu nous en parles ! » qui s'attachera à prendre des photographies des différents animaux de compagnie des habitants du quartier. Ces temps seront surtout un prétexte pour amener les habitants à parler d'eux, prendre le chemin de la confiance, du souvenir, de la mémoire, une occasion pour une parole parfois étouffée et éteinte.
- « Mets de la couleur dans ton quartier » abordera la création d'une identité visuelle / d'un logo du quartier de la Vigne aux Roses en 3 phases :
 - ✓ Un blason, une affiche à l'ancienne ou une inspiration traditionnelle revisitée en street art qui seront positionnés sur les pignons aveugles des bâtiments de Vendée Habitat.
 - ✓ Une carte sensible du quartier qui tentera de reproduire les usages des habitants et leur perception du lieu (habitat, paysage, points de repères, loisirs...). Une carte diffusée aux habitants.
 - ✓ Un parcours sensible réalisé à partir de la carte, sur lequel plusieurs fresques participatives seront réalisées dans les différentes zones du quartier.
- Le grand repas de quartier (septembre 2023), en continuité de celui déjà organisé en septembre 2022 : Il s'agira de la clôture de ce volet 2023 qui viendra faire la synthèse des actions entreprises précédemment :
 - ✓ Une restauration publique accessible à tous : 2 € la pizza artisanale réalisée sur place.
 - ✓ Des animations.
 - ✓ Impliquer les habitants avec des responsabilités, à leur rythme, en s'adaptant à chacun.
 - ✓ Rencontrer les structures et associations du quartier.

Positionnement d'une cabine photographique pour des séries de photos de famille + une scène ouverte gérée par une structure du quartier et la restauration publique confiée aux habitants du quartier avec qui la compagnie aura travaillé en amont.

Remarques

- Accompagnement et coordination : Chef de Projet Rénovation Urbaine (DAUHH) + DAC + Correspondante de quartier dédiée.
- Accompagnement technique : Correspondante de quartier dédiée.
- Communication : Direction de la communication.
- Moyens matériels : Budget PRIR Vigne aux Roses rallié à la DAUHH.
- Espaces publics : direction des espaces publics.

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

- Poursuite de la programmation 2023 présentée lors du « COPIL 2024 c'est Demain », auprès des élus référents (N.GOSSELIN / M ; SCHNEL).
- Validation de la programmation et de la subvention dédiée lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2022.
- Fin de la programmation pour septembre 2023.

Partenaires

- Acteurs culturels du territoire (associations, compagnies, artistes indépendants...)
- Groupe scolaire Pont-Boileau.
- Vendée Habitat.
- Maison de Quartier de la vallée Verte (AMAQY)
- Graine d'Id.
- EHPAD de la Vigne aux Roses.
- Etablissement Public Numérique
- Musée de La Roche-sur-Yon
- Graffiti urban radio.
- Comité d'Accompagnement de la Vigne aux Roses
- Jardins familiaux de la Vigne aux Roses.
- Membres de la coordination de quartiers

Conventions

- Convention cadre bipartite opérateur / ville de La Roche-sur-Yon, signée le 7 octobre 2020.
- Valorisation au sein de conventions territoriales existantes ou à venir

Evaluation

Comité de Pilotage « 2024, c'est Demain », organisé deux fois / an :

- Respect des attentes (convention-cadre)
- Cofinancements
- Partenariats
- Analyse du déroulement
- Capacité à répondre aux enjeux de l'appel à projets initial.
- Analyse de la contribution aux grands enjeux du Projet Culturel de Territoire

Fiche programme opérationnel N° 9 : Développement des espaces de convivialité au sein des équipements culturels

Enjeux : Le rayonnement d'une ville attractive

Orientation stratégique : Soutenir le développement de lieux alternatifs

Action transversale : Direction des Affaires Culturelles

Contexte général

La Roche-sur-Yon est dotée d'équipements culturels à vocation diverses. Ces derniers, presque tous situés au centre-ville, peuvent paraître inaccessibles pour une partie de la population. Le sentiment d'une culture qui ne s'adresse pas à tous, voire d'une culture à plusieurs vitesses, est largement ressenti. La rencontre avec les œuvres ne peut avoir lieu si les publics ne pénètrent pas dans les lieux de diffusion. De la même façon, un manque de lieux de convivialité autour des propositions culturelles est régulièrement relevé : il y a peu de lieux pour échanger autour d'un verre. Participer à un moment culturel s'inscrit difficilement dans une soirée de sortie plus large. Ce contexte ne facilite pas une inscription de la proposition culturelle dans la vie quotidienne des habitants ou gens de passage. Les lieux culturels doivent également être des lieux de vie. Certains sites peuvent paraître peu ouverts et leur proposition peu visible au-delà d'un réseau spécifique ou d'un périmètre restreint. Certains équipements, comme le Quai M ou le Grand R, ont déjà pris en compte cette dimension.

L'aménagement d'espaces de convivialité au sein de certains équipements culturels doit permettre de les rendre plus attrayants et ouverts sur la vie de la cité. L'enjeu est ici de créer un lien entre l'extérieur et l'intérieur. La mission de la Direction des Affaires Culturelles et de ses partenaires est de baliser le chemin menant aux œuvres pour le plus grand nombre et de démystifier les lieux de diffusion.

Contenu

L'aménagement matériel, le développement de nouvelles propositions ou la proposition de certaines activités contribuent à rendre plus conviviaux et attractifs les équipements culturels.

Dans les espaces directement gérés par la ville de La Roche-sur-Yon, une attention particulière est portée afin de les rendre plus accessibles. La notion de convivialité est intégrée dans sa dimension la plus large et se décline en fonctions des lieux et de leur potentiel. Différentes fonctions sont à imaginer :

- Des espaces de repos : permettre aux habitants ou gens de passage de pénétrer simplement dans les lieux culturels pour se reposer un instant dans un environnement serein, accueillant. Il s'agit là d'une première marche dans un processus d'appropriation de l'espace et de découverte de ses propositions. (Il peut s'agir de l'aménagement d'une partie de l'espace d'accueil avec des fauteuils ou canapés.)
- Des espaces de rencontre : permettre de se donner rendez-vous, de se retrouver, d'échanger un moment. Les lieux culturels deviennent des repères urbains partagés. Les personnes les plus familiarisés initient celles qui le sont moins.
- Des espaces d'attente : dans des lieux tels que le conservatoire-école d'art, pouvoir attendre à l'intérieur du bâtiment, un parent ou amis durant ses cours dans un contexte ne donnant pas l'impression de perdre son temps.
- Des espaces d'activités : trouver dans ces lieux des propositions complémentaires contribuant à un bien être. Certains sites (Cyel, médiathèque) proposent un espace où l'on peut consommer une boisson et s'asseoir à une table. On peut y trouver des espaces de lecture, de travail voir même une grainothèque (médiathèque Sabaud).

- Des espaces d'information : Qu'il s'agisse d'une démarche volontaire ou d'une opportunité, pouvoir trouver une information sur les offres culturelles non seulement du lieu mais de l'ensemble de la ville ou de l'agglomération. (cf. : programme d'action N° 27 - Plan de communication culturelle)
- Des espaces de 1^{ère} rencontre avec les œuvres : pouvoir rencontrer des propositions culturelles paraissant plus accessibles. Ces espaces sont investies par des expositions ou des activités culturelles telles que « un café, une œuvre » proposées par le musée de La Roche-sur-Yon.

La gestion de ces espaces relève des équipes des équipements qui les abritent.

Cette implication permet de développer de nouveaux liens avec les habitants. Certaines activités telles que des expositions ou des opérations de rencontre avec des œuvres ou des créateurs sont l'occasion d'accueillir d'autres structures du territoire et de créer de nouvelles collaborations. Les fonctions telles que la gestion d'une buvette ponctuelle ou régulière peuvent être confiée à une association d'usagers qui va trouver là l'occasion d'une nouvelle implication.

Descriptif des actions envisagées

- Repérage des potentiels d'aménagement des équipements culturels.
- Concertation et élaboration de propositions avec les équipes gestionnaires des équipements
- Evaluation des moyens matériels nécessaires
- Evaluation des moyens de gestion à mettre en œuvre
- Recherche et implication de partenaires potentiels
- Implication d'autres services pouvant nourrir la proposition
- Implication de la direction de la communication et des relations publiques (mise en forme, fonction, signalétique, communication)
- Validation par la commission culture de la ville
- Mise en œuvre :
 - Aménagement des espaces en fonction des orientations choisies
 - Gestion des espaces

Ce programme, une fois mis en œuvre, est actualisée de façon continue afin d'adapter les fonctions aux retours d'expérience ainsi qu'à l'évolution des pratiques. Chaque création d'équipement à venir prendra en compte une mise en œuvre de ce programme.

Remarques

- Accompagnement et aménagement : service de la Direction des Affaires Culturelles
- Diagnostic et travaux : direction des bâtiments
- Moyens matériels : direction des moyens logistiques mutualisés
- Communication : direction de la communication et des relations publiques

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

- Repérage : 1^{er} semestre 2023
- Concertation et élaboration de propositions : 2^{ème} semestre 2023
- Evaluation des moyens matériels et des moyens de gestion : 2^{ème} semestre 2023
- Implication de partenaires potentiels et d'autres services : à partir de 2023
- Validation/ Arbitrage par la commission culture de la ville : fin 2023
- Mise en œuvre : début 2024 et actualisation chaque année

Partenaires

- Acteurs culturels du territoire
- Association d'usagers

Conventions

- Convention de partenariat
- Convention de mise à disposition

Evaluation

- Adhésion des habitants
- Fréquentation
- Partenariats
- Analyse du fonctionnement

Fiche programme opérationnel N° 10 : Contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre en œuvre d'un programme de développement culturel intercommunal

Enjeu : Le renforcement de la solidarité territoriale

Orientation stratégique : Elargir la compétence culturelle de La Roche-sur-Yon Agglomération

Action transversale : Direction des Affaires Culturelles

Contexte général

Les habitants de l'agglomération bénéficient de l'offre culturelle et participent à son développement que ce soit en matière de formation ou d'accessibilité aux œuvres. Les établissements scolaires et extrascolaires de l'agglomération sont aussi directement concernés par les propositions. Cependant la circulation et l'interaction des publics yonnais sont très peu pris en compte dans la structuration culturelle.

L'agglomération yonnaise va poursuivre son développement démographique et accueillir de nouveaux habitants qui auront de nouvelles attentes. La pratique artistique, la diffusion et plus globalement l'ensemble des services culturels seront un des éléments clés du « bien vivre » au sein du territoire. Une prise en compte des spécificités ainsi qu'une interaction entre les 13 communes restent à créer afin de favoriser une circulation des publics et l'émergence d'offres partagées. De même, certains acteurs culturels mènent déjà une action au niveau de l'agglomération. Le territoire est également doté d'équipements et de projets à potentiel départemental et régional. Pourtant, la collectivité n'est pas, à ce jour, en mesure d'inscrire son action dans une orientation territoriale :

La Roche-sur-Yon Agglomération possède la compétence Gestion des Equipements culturels et sportifs. Depuis 2021, elle a étendu son champ d'intervention en choisissant d'inscrire une nouvelle compétence facultative relative aux Manifestations d'intérêt communautaire. La gestion de ses deux compétences est assurée par la Direction mutualisée des Affaires Culturelles (selon le Schéma de Mutualisation).

En matière de Lecture Publique, 17 médiathèques fonctionnent en réseau relatif (accès gratuit à toutes les bibliothèques et médiathèques, carte de lecteur unique, offre de documents élargie). La mise en œuvre ou même la définition de la compétence culturelle ne permet pas de porter une stratégie de développement culturel territorial.

Une conjonction des politiques publiques doit favoriser la mise en lien des territoires ainsi que le développement des spécificités et du potentiel local. Afin d'appréhender ce positionnement territorial, la coordination des projets est de plus en plus assumée au niveau intercommunal. Cet échelon, de par sa représentativité et son poids territorial est indispensable dans un dialogue avec les différents partenaires institutionnels du développement culturel. L'intercommunalité culturelle représente aujourd'hui la plus grande source d'aide du secteur culturel.

Contenu

La mise en œuvre de ce programme nécessite un arbitrage des élus intercommunaux. Elle nécessite également une coordination des propositions et moyens mis en œuvre entre l'ensemble des communes et La Roche-sur-Yon Agglomération.

Doter la communauté d'Agglomération de moyens spécifiques, lui permettant : de coordonner ses propositions, d'envisager son développement culturel, de s'inscrire dans un dialogue pertinent avec ses partenaires ; s'envisager de façon évolutive dans le cadre d'une stratégie globale.

La ville de La Roche-sur-Yon qui est dotée du plus fort taux d'équipements culturels est une force de proposition dans cette logique.

Un travail de fond est mené par des sous-commissions thématiques (Lecture publique, Projet Culturel de Territoire...) puis soumis à débat au sein de la commission culture sport, communication de l'agglomération. Cette approche garantit une finesse de définition ainsi qu'une première vision collective des sujets traités. Les propositions issues de cette démarche sont soumises au conseil communautaire avant mise en œuvre. Les sujets

étudiés sont hiérarchisés dans le temps afin de permettre une expérimentation et appropriation par toutes les entités. L'équilibre et le respect de l'impact pour toutes les communes est un facteur de vigilance prioritaire. Chaque membre de l'agglomération doit être en capacité de mesurer la plus-value de cette coordination au sien de sa commune.

Dans le cadre de ce processus, les sujets sont traités selon certaines spécificités :

- La prise en compte de l'existant :
 - o Sur la base de la compétence supplémentaire « construction aménagement, entretien et gestion d'équipement culturels et sportifs d'intérêt communautaire », la collectivité investit (investissements récurrents pour le Grand R et le Quai M) et soutien le fonctionnement au sein des équipements intercommunaux. L'évolution du paysage culturel yonnais réinterroge la sélection d'équipement culturel d'intérêt communautaire : les sites de diffusion cinématographique, de formation, de pratique ont aujourd'hui, de fait, un impact intercommunal. La collectivité prend en compte cette évolution afin de la capitaliser au sein d'un programme global.
- Les réajustements nécessaires à une optimisation de l'existant :
 - o La compétence optionnelle « construction aménagement, entretien et gestion d'équipement culturels et sportifs d'intérêt communautaire » et la compétence facultative « organisation et soutien de projets et manifestations culturels et sportifs d'envergure intercommunale » ne suffisent pas à une juste prise en compte des actions. La simple gestion d'équipement ou d'opérations ponctuelles ne permet pas à l'intercommunalité de proposer des stratégies assumées de développement culturel. Elle est suivieuse plus qu'elle ne donne un cap.
(ex. : « Roulez jeunesse » est une manifestation du Grand R financée par la collectivité à travers la compétence facultative, hors, elle ne s'inscrit pas dans un programme de développement territorial.)
(ex. : Le réseau de Lecture Publique, partiellement soutenu, subit la compétence optionnelle qui enferme sa mission intercommunale au sein de ses murs. (cf. : Le développement du réseau de lecture publique est traité dans le cadre du programme d'action N° 12 - Développement d'un service de lecture publique intercommunal))

Les compétences existantes sont revisitées et exploitées dans toutes leurs potentialités. Lorsqu'elles sont insuffisantes, elles sont redéfinies.

- Articulation du Projet Culturel de Territoire de La Roche-sur-Yon avec des perspectives au niveau de l'agglomération :
 - o La réponse à certaine problématique communale est à trouver au niveau intercommunal. La mise en œuvre de certaines fiches action ne peut être complète qu'avec une prise en compte intercommunale. (cf. : Programmes d'action N° 2 - Accompagnement des projets culturels structurants, N° 15 - Programmes d'actions culturelles hors les murs, N° 18 - Services d'enseignement artistique, N° 23 - Développement des outils facilitant l'accès à l'offre, N° 28 - Affirmer des repères culturels...)
 - o Une prise en compte des programmes d'action du PCT de La Roche-sur-Yon Agglomération de ces dernières permet leur mise en œuvre et nourrit une réflexion sur le développement culturel intercommunal.
- Les nouveaux chantiers :
 - o Afin de développer une implication de l'agglomération dans son paysage culturel, une approche progressive permet une construction partagée ainsi qu'une expérimentation source d'appropriation. La collectivité décide de son évolution à partir d'une double prise en compte :
 - Par domaine : le cinéma ou l'enseignement artistique par exemple, sont des domaines thématiques dont l'évolution est intimement liée à une prise en compte

intercommunale. Les publics sont déjà impliqués. Les missions ont une dimension départementale, régionale, voire nationale.

- Par champ d'approche : L'intercommunalité choisit les champs sur lesquels elle souhaite définir ses orientations qu'elle phase de manière évolutive. (ex. : politique culturelle jeunesse, grandes manifestations, etc.)

Les choix et priorités définis impliquent pour leur mise en œuvre, la redéfinition ou l'élaboration de compétences adaptées.

Cette construction, dont l'objectif s'inscrit à moyen terme, favorise l'émergence d'ambitions et de perspectives culturelles communes. La valorisation des atouts par l'apport de chaque commune au paysage culturel, génère une plus-value indispensable pour la cohésion territoriale. L'intercommunalité est coordinatrice en accompagnant le processus.

Descriptif des actions envisagées

Dans un premier temps il s'agit de prendre en compte l'existant :

- Réalisation d'un état des lieux dans le cadre de sous-commissions thématiques intercommunales dédiées.
- Affirmation des attendus pour les équipements culturels déjà soutenus.
- Sélection d'équipements culturels à potentiel intercommunal.
- Elaboration et évaluation d'un programme phasé de prise en compte de nouveaux équipements par La Roche-sur-Yon Agglomération.
- Evaluation des conditions de mise en œuvre.
- Débat et proposition validée par la commission Culture, sport, communication de l'agglomération.
- Débat et vote du conseil communautaire avant potentielle mise en œuvre.

Ensuite, réajuster pour optimiser l'existant :

- Diagnostic et analyse de la mise en œuvre des compétences au regard des programmes soutenus par des sous-commissions thématiques intercommunales dédiées.
- Affirmation des attendus et des objectifs à atteindre sous forme de fiche action.
- Réinterprétation ou réécriture des compétences existantes et/ou élaboration de nouvelles compétences.
- Débat et proposition validée par la commission Culture, sport, communication de l'agglomération.
- Débat et vote du conseil communautaire avant potentielle mise en œuvre.

Puis, articuler ce Projet Culturel de Territoire avec d'autres perspectives d'agglomération :

- Dans le cadre d'une sous-commission thématique dédiée au développement culturel intercommunal, analyse des fiches actions du Projet Culturel de Territoire de La Roche-sur-Yon.
- Elaboration d'articulations opérationnelles entre certaines problématiques yonnaises et aggro-yonnaises.
- Evaluation des conditions de mise en œuvre.
- Débat et proposition validée par la commission Culture, sport, communication de l'agglomération.
- Débat et vote du conseil communautaire avant potentielle mise en œuvre.

Engendrer de nouveaux chantiers :

- Dans le cadre d'une sous-commission thématique dédiée au développement culturel intercommunal, réflexion stratégique sur l'articulation commune / agglomération en terme de plus-value territoriale.
- Elaboration d'une méthodologie et d'un phasage pour un Projet Culturel de Territoire intercommunal.
- Evaluation des conditions de mise en œuvre.
- Débat et proposition validée par la commission Culture, sport, communication de l'agglomération.
- Débat et vote du conseil communautaire avant potentielle mise en œuvre.

Enfin, valoriser la démarche :

- Elaboration et mise en œuvre d'une communication culturelle de l'agglomération : identification spécifiques, mise en place d'un plan de communication dédié.
- Création d'une lisibilité autour d'actions à plus-value spécifique.

Remarques

- Accompagnement et coordination : service Action et Développement Culturels (DAC)
- Communication : Direction de la Communication et des Relations Publiques
- Compétences / conventions : Direction des Affaires Juridiques et des Assemblées
- Mise en œuvre : Direction des Finances

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

La prise en compte de l'existant :

- Réalisation d'un état des lieux : 2023
- Affirmation des attendus : 2023
- Sélection d'équipements culturels à potentiel intercommunal : 2023
- Elaboration et évaluation d'un programme phrasé : 2023
- Evaluation des conditions de mise en œuvre : 2023
- Débat et proposition validée par la commission Culture, sport, communication de l'agglomération : 2023
- Débat et vote du conseil communautaire : 2024
- Potentielle mise en œuvre : 2024

Les réajustements nécessaires à une optimisation de l'existant :

- Diagnostic et analyse ; 2023
- Affirmation des attendus et des objectifs : 2023
- Réinterprétation ou réécriture des compétences existantes et/ou élaboration de nouvelles compétences : 2024
- Débat et proposition validée par la commission Culture, sport, communication de l'agglomération : 2024
- Débat et vote du conseil communautaire : 2024
- Potentielle mise en œuvre : 2024-2025

Articulation du Projet Culturel de Territoire de La Roche-sur-Yon avec des perspectives au niveau de l'agglomération :

- Analyse des fiches actions du Projet Culturel de Territoire de La Roche-sur-Yon : 2023
- Elaboration d'articulations : 2023
- Evaluation des conditions de mise en œuvre : 2023
- Débat et proposition validée par la commission Culture, sport, communication de l'agglomération : 2024
- Débat et vote du conseil communautaire avant potentielle mise en œuvre : 2024

Les nouveaux chantiers :

- réflexion stratégique : 2023
- Elaboration d'une méthodologie et d'un phasage : 2023
- Evaluation des conditions de mise en œuvre : 2023
- Débat et proposition validée par la commission Culture, sport, communication de l'agglomération : 2024
- Débat et vote du conseil communautaire : 2024
- Mise en œuvre : 2025
- La valorisation : A partir de 2023

Partenaires

- La Roche-sur-Yon Agglomération
- Les 13 communes de l'agglomération

Conventions

- Convention d'objectif triennale spécifique
- Convention de mise à disposition de bâtiments
- Contrat Territoire Lecture
- Valorisation au sein de conventions territoriales existantes ou à venir.

Evaluation

- Suivi commission culture, sport, communication de La Roche-sur-Yon Agglomération.
- Capacité à élaborer et mettre en œuvre des compétences.
- Développement quantitatif et qualitatif des services sur le territoire.
- Organisation de la circulation des publics.
- Partenariats.
- Diagnostics ciblés.
- Analyse de la contribution aux grands enjeux du Projet Culturel de Territoire.

Fiche programme opérationnel N° 11 : Programme de coordination d'enseignement artistique à l'échelle de l'agglomération

Enjeux : Le renforcement de la solidarité territoriale

Orientation stratégique : Elargir la compétence culturelle de La Roche-sur-Yon Agglomération

Action service : Conservatoire-École d'art

Contexte général

L'offre de formation et de l'enseignement artistique « musique, danse, théâtre et arts plastiques » est assurée par la ville de la Roche-sur-Yon par l'intermédiaire du conservatoire à rayonnement départemental, classé par l'état. Cette offre amène une distinction territoriale d'accès à l'enseignement artistique entre les habitants de la ville et de l'agglomération. L'actuelle configuration ne permet pas aux habitants de l'agglomération ne résidant pas à la Roche-sur-Yon d'accéder aux cours du Conservatoire-Ecole d'Art sur les mêmes critères que les habitants de la ville. Les admissions, La politique tarifaire et les cursus diplômants ne sont priorisés pas aux habitants des autres communes de l'agglomération.

On constate également qu'aucune coordination ni échanges pédagogiques n'existent entre les associations d'enseignement artistique et le conservatoire.

Contenu

Ce programme d'action tente de mener une réflexion concernant le positionnement et l'organisation l'enseignement artistique sur le territoire aggro-yonnais. La réponse étant d'engendrer de nouvelles liaisons favorables au rapprochement des structures d'enseignement musical à l'échelle de l'agglomération.

L'objectif de la ville de La Roche-sur-Yon est de :

- Permettre un accès facilité et diversifiés aux offres d'enseignement (équité territoriale)
- Développer la circulation des publics
- Prendre en compte la diversité de l'enseignement artistique, notamment danse, théâtre, arts plastiques peu développé dans les villes de l'agglomération
- Accompagner l'évolution des structures associatives « écoles de musique » des villes de l'agglomération.
- Offrir un accès au cursus diplômant à l'ensemble des habitants de l'agglomération
- Ouvrir le conservatoire et l'école d'art sur l'ensemble de l'agglomération
- Mettre en place des collaborations pédagogiques entre le conservatoire et les associations des villes de l'agglomération

Descriptif des actions envisagées

L'idée est de mettre en place progressivement une collaboration, une mutualisation des différents acteurs de l'enseignement artistique à l'échelle du territoire aggro yonnais.

Création d'une commission restreinte « Conservatoire – école d'art » du conseil d'Agglomération

- Réalisation d'un état des lieux dans le cadre de la commission
- Affirmation des attendus.
- Elaboration et évaluation d'un programme phrasé de développement de l'enseignement artistique.
- Evaluation des conditions de mise en œuvre.
- Débat et proposition validée par la commission Culture, sport, communication de l'agglomération.
- Débat et vote du conseil communautaire avant potentielle mise en œuvre.

Etude pour une mise en œuvre d'un programme de coordination et de concertation concernant l'enseignement artistique à l'échelle de l'agglomération

- Tarification
- Critères d'admissions
- Concertation puis coordination pédagogique
- Mise en place d'un schéma d'étude coordonné

Remarques

- Commission culture, sport, communication de l'agglomération : dans le cadre du programme de développement culturel intercommunal (cf. programme d'action 10) : courant 2023
- Conservatoire-Ecole d'Art Coordination : coordination globale
- Service juridique : conventionnement
- Direction de la Communication et des Relations Publiques : communication

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

- Cadre : élaboration et mise en œuvre d'un programme de développement culturel intercommunal : x
- Recensement, prise de contact, élaboration d'un plan d'action : 2023-2024
- Phase d'instruction et arbitrage (CoTech et CoPil) : 2024 - 2025
- Mise en œuvre potentielle : 2026 - 2027

Partenaires

- Les communes de l'agglomération
- L'Intercommunalité
- Associations d'enseignements et de pratiques artistiques
- Usagers
- Partenaires territoriaux (département, région, état)

Conventions

- Conventions de partenariat
- Prochaine évolution du projet d'établissement et des conventions institutionnelles

Evaluation

- Suivi commission culture, sport, communication de La Roche-sur-Yon Agglomération
- Bilan et perspectives par an
- Qualité des relations entre partenaires
- Rayonnement
- Capacité à élaborer et mettre en œuvre des compétences.
- Evaluation quantitative et qualitative (cf. indicateurs d'activités de la collectivité).
- Création d'un comité de pilotage pour l'enseignement artistique
- Bilan annuel du service
- Analyse de la contribution aux grands enjeux du Projet Culturel de Territoire

Fiche programme opérationnel N° 12 : Développement d'un service de lecture publique intercommunal

Enjeux : Le renforcement de la solidarité territoriale

Orientation stratégique : Elargir la compétence culturelle de La Roche-sur-Yon Agglomération

Action service : Service Lecture Publique

Contexte général

La compétence Culture n'a pas été totalement transférée suite à la transformation de la communauté de communes du Pays-Yonnais en communauté d'Agglomération en 2010 : seules les médiathèques de La Roche-sur-Yon sont d'agglomération. Les bibliothèques des autres communes de l'agglomération sont quant à elle associatives ou municipales.

Actuellement, le réseau des médiathèques de La Roche-sur-Yon Agglomération est composé de 17 médiathèques/bibliothèques, réparties sur les 13 communes : 4 à LRSY, 2 à Aubigny-les Clouzeaux, 2 à Rives de l'Yon). Il existe de grandes disparités entre les structures : locaux neufs/locaux partagés, personnel qualifié/bénévoles, budgets d'une ville-centre/budgets d'une commune périphérique, etc.

Depuis 2016, le réseau de Lecture Publique s'est progressivement structuré au travers d'une ébauche d'un schéma. Celui-ci ayant comme objectifs d'afficher l'augmentation de l'offre culturelle par les collections et par les animations, l'élargissement des publics (jeunes, publics isolés, hommes...) et l'optimisation des moyens et ressources. Le réseau a pris corps en 2019 avec la mise en place d'un logiciel commun (catalogue, base abonnés), de la gratuité sur l'ensemble des médiathèques et du prêt de matériel d'animation.

Malgré plusieurs actions communes se développent (Prix BD, Mois du Film Documentaire...), le réseau de Lecture Publique doit amplifier sa structuration : c'est la mission principale du centre de ressources de lecture publique de La Roche-sur-Yon Agglomération.

Contenu

La mise en œuvre de ce programme nécessite une validation des élus intercommunaux et une coordination des propositions et moyens mis en œuvre entre toutes les communes et La Roche-sur-Yon Agglomération.

Le réseau de lecture publique intercommunal existe dans son intention mais a du mal à se structurer et à trouver une réelle opérationnalité. Deux éléments semblent freiner son développement :

- Une compétence incomplète qui demande à être précisée ou redéfini. (cf. : programme d'action N° 10 - Elaboration et mise en œuvre d'un programme de développement culturel intercommunal)
- Une plus-value de ce que peut apporter un réseau intercommunal encore peu visible pour l'ensemble des acteurs locaux. Ce point est un obstacle à l'émergence d'une culture et de référentiels communs.

Le développement d'un service de lecture publique intercommunal passe par une redéfinition assumée de ses orientations ainsi que ses perspectives. La mise en place d'une commission restreinte « Médiathèque » au sein de l'agglomération en est le garant. Sur cette base il met en œuvre des programmes mutualisés concernant progressivement l'ensemble de son champ d'action : gestion, valorisation et diffusion des collections, programmes culturels, organisation et gestion des moyens, etc.

Ces dimensions sont nourries et accompagnées par le centre de ressources de Lecture Publique intercommunal créée en 2022.

Les différents programmes mis en place permettent une expérimentation ainsi qu'une appropriation par l'ensemble des acteurs. Cette construction, ainsi qu'une valorisation de son apport à l'échelle de l'agglomération et à l'échelle communale, doit permettre l'émergence d'un cadre professionnel commun. La circulation des documents, la

conscience d'une interdépendance mais également la qualification du service constituent les fondamentaux du réseau.

Cette démarche doit être menée dans une perspective conjointe :

- Adapter l'offre aux enjeux actuels en matière de lecture publique par une mutualisation des moyens à l'échelle communautaire.
- Respecter les spécificités et enjeux liées à chaque commune.

Dans cette logique, la gestion du service de Lecture Publique relève de l'agglomération ; celle des équipements et de leur interaction avec un environnement proche relève des communes.

Si la mise en œuvre d'un protocole de fonctionnement et d'un règlement intérieur unique caractérise le réseau intercommunal, des conventions de partenariat spécifiques entre l'intercommunalité et les communes concernées peuvent également être établies afin de garantir la bonne prise en compte des spécificités locales.

Une valorisation de la démarche et de sa plus-value accompagne l'ensemble du processus afin de rendre lisible le bénéfice pour les habitants.

Descriptif des actions envisagées

Progressivement, le réseau de Lecture Publique doit se structurer et développer sa mutualisation :

Création d'une commission restreinte « Médiathèque » au sein du conseil d'agglomération :

- Réalisation d'un état des lieux dans le cadre de la commissions restreinte « Médiathèque »
- Affirmation des attendus
- Elaboration et évaluation d'un programme phrasé de développement du réseau de lecture publique
- Evaluation des conditions de mise en œuvre
- Validation de la commission Culture, sport, communication de l'agglomération.
- Débat et vote du conseil communautaire avant potentielle mise en œuvre.

Création du Centre de Ressources pour le réseau de lecture publique de La Roche-sur-Yon Agglomération à la médiathèque Leclerc :

- Animation des réseaux d'acteurs : échange d'expériences et de pratiques, partage d'informations lors de temps de rencontre réguliers (actualité sur la mise en œuvre des projets, points de situation sur les différents territoires, co-élaboration & diffusion d'outils et de pratiques...)
- Mutualisation des moyens et l'élaboration de projets communs : gestion du logiciel SIGB (*système intégré de gestion de bibliothèque*) et du portail numérique (aide et assistance 1^{er} niveau), gestion de la navette intercommunale, matériel d'animation, Electre (base de données bibliographique en ligne) ..., gestion des cartes et codes-barres.
- Accompagnement de la montée en compétences des services de lecture publique : formation SIGB, bibliothéconomie (catalogage, indexation...), outils d'animation... Formations internes et accompagnées par la BDV ou le CNFPT.
- Capitalisation et diffusion des connaissances et des retours d'expériences : mise à disposition de fonds professionnels, partage d'informations professionnelles (Cloud dédié), mise en place d'outils et de référentiels communs, harmonisation des pratiques (gestion des collections, catalogage...)
- Ingénierie et accompagnement de projet : expertise et conseils techniques auprès des élus et équipes des bibliothèques souhaitant développer leur service de lecture publique.
- Développer les réunions réseau et création de groupes de travail thématiques (règlement intérieur, quotas de prêts...)
- Favoriser les actions culturelles communes : renouvellement du Prix BD en 2023, Mois du film documentaire...

Gestion et entretien de la base commune (documents et abonnés) : uniformisation des pratiques (formations).

Travail de suivi et de nettoyage en continu suite à une épuration : sous-traitance par le fournisseur.

- Valoriser la richesse des collections de l'ensemble du réseau et favoriser l'accès aux fonds spécifiques : dépôt de malles de jeux de société dans les médiathèques hors LRSY avec possibilité d'emprunt par les usagers. Axes de développement : œuvres de l'artothèque, collections musicales (vinyles, instruments)...

- Mise en place de la navette intercommunale : les usagers pourront réserver des documents dans toutes les médiathèques, les faire acheminer dans la structure de leur choix et les retourner sur tout le réseau. Les déplacements favoriseront les échanges entre acteurs.

Réalisation d'un schéma de lecture publique puis mise sollicitation d'un Contrat Territoire Lecture (DRAC)

- Création de projets culturels communs structurants : temps forts (expositions, rencontres, spectacles), salon du livre (BD/Jeunesse)...
- Formalisation d'une politique documentaire à l'échelle du réseau
- Mise en œuvre d'un règlement intérieur commun
- Mise en œuvre de conventions de partenariat commune – agglomération.

Communication commune : développement du site des médiathèques (animations...)

Suite au travail de la commission restreinte « Médiathèques », ce programme d'actions sera actualisé fin 2023.

Remarques

- Accompagnement et coordination : service réseau de lecture publique (DAC)
- Communication : direction de la communication et des relations publiques
- Compétences / conventions : direction des affaires juridiques et des assemblées
- Mise en œuvre : direction des finances

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

- Formalisation d'une politique documentaire à l'échelle du réseau : 2024
- Mise en œuvre du Centre de Ressources pour le réseau de lecture publique : 2022
- Mise en œuvre d'un règlement intérieur commun : 2024
- Mise en œuvre de conventions de partenariat commune – agglomération : 2024
- Gestion et entretien de la base commune (documents et abonnés) : 2024
- Réalisation d'un schéma de lecture publique : 2023
- Contrat Territoire Lecture (DRAC) : 2024

Partenaires

- La Roche-sur-Yon Agglomération
- Bibliothèque Départementale de la Vendée
- DRAC Pays de la Loire
- Communes de l'Agglomération
- Acteurs culturels yonnais & aggro-yonnais

Conventions

- Convention bipartite : Bibliothèque Départementale de la Vendée/La Roche-sur-Yon Agglomération (en cours)
- Conventions tripartites : Bibliothèque Départementale de la Vendée/La Roche-sur-Yon Agglomération/toutes les communes de l'Agglomération (en cours)
- Contrat Territoire Lecture : DRAC Pays de la Loire / La Roche-sur-Yon Agglomération
- Transfert de la compétence Lecture Publique à l'Agglomération

Evaluation

- Suivi commission culture, sport, communication de La Roche-sur-Yon Agglomération.
- Capacité à élaborer et mettre en œuvre des compétences.
- Evaluation quantitative et qualitative (cf. indicateurs d'activités de la collectivité).
- Création d'un comité de pilotage pour le schéma de lecture publique
- Comité de pilotage Contrat territoire lecture
- Données annuelles dans l'outil SCRIB de l'Observatoire de la lecture publique du Ministère de la Culture et de la Communication
- Bilan annuel du service
- Analyse de la contribution aux grands enjeux du Projet Culturel de Territoire.

Fiche programme opérationnel N° 13 : Programmes d'échanges avec les équipements culturels des villes partenaires

Enjeu : Le renforcement de la solidarité territoriale

Orientation stratégique : Développer des actions de coopération internationale

Action transversale : Service Action et Développement Culturel et Relations Internationales

Contexte général

La Roche-sur-Yon est riche de ces échanges culturels à l'étranger. Certaines de ses villes partenaires s'illustrent par de nombreux équipements culturels de qualité voire de très haute qualité, et en nombre. Les villes de Cáceres (Espagne), Drummondville (Québec), Zibo (Chine), Coleraine (Irlande du Nord) sont celles avec qui les échanges sont les plus denses. La Roche-sur-Yon entretient également des relations (moins denses) avec les villes de Gummersbach et Burg (Allemagne), Tambacounda (Sénégal) et Tizi Ouzou (Algérie).

Les partenariats se traduisent par des activités concrètes entre structures locales et étrangères :

- Services de la DAC : Drummondville, Tambacounda, Cáceres
- Grand R : Gran Teatro de Cáceres, Maison des Arts Desjardins de Drummondville
- Quai M : artistes de Drummondville, Tambacounda et de Cáceres
- Cinéma le Concorde : Drummondville, Cáceres projection de films d'animation

La ville s'appuie davantage sur ces échanges internationaux pour enrichir les démarches créatives, les réseaux de diffusion/ production. La coopération des équipements culturels avec les villes partenaires, est une opportunité pour la ville de développer ces actions artistiques à l'international et favorise le rayonnement du territoire.

On décompte plusieurs atouts à ce type de partenariats comme :

- Des échanges de bonnes pratiques et de réseaux
- Des collaborations artistiques enrichissantes pour les programmations de chaque structure
- Sortir de la routine et s'ouvrir à d'autres influences artistiques
- Effet levier pour accès à certains programmes internationaux de cofinancements culturels
- Renforcements de l'attractivité des structures de chaque villes grâce à une offre et des activités à dimension internationale avec des partenaires de confiance et aux compétences et l'aura reconnus dans leurs pays voire au-delà

Contenu

La DAC mobilise ses compétences pour engager des liaisons durables avec ces partenaires étrangers. Avec le service Relations Internationales, elle crée des actions/des échanges entre les acteurs culturels (sous-entendu échange des compétences) et favorise l'exportation de la culture locale à l'étranger. A son tour, elle reçoit les initiatives de ses partenaires et en garantit l'accueil.

Ensemble, la ville et ses partenaires créés du lien pour promouvoir l'interculturalité. L'interculturalité est un facteur d'enrichissement pour les citoyens ; elle fait tomber les barrières sémantiques qui entretiennent les idéaux élitistes, facilitant l'accès aux structures culturelles locales. En outre, elle favorise l'insertion et la diffusion de toutes les cultures étrangères à travers l'art et les artistes.

Ce programme résonne avec le programme d'action N° 14 - Programmes d'échanges artistiques et culturels avec les villes partenaires.

Descriptif des actions envisagées

Formation :

- Développer les formations diplômantes : création de réseaux internationaux (école d'art, conservatoire)
- Conventions de partenariat / Cadre ERASMUS +

Collaboration lors des grandes manifestations :

- Renforcer les actions communes avec les établissements partenaires. (ex. : évènement Nuit des Musées)
- Développer les initiatives coopératives entre les établissements européens à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine. A ce titre, créer un projet commun avec les villes Caceres, Burg (qui sont des villes médiévales) et Gummersbach.
- Inviter des compagnies des villes partenaires à participer aux manifestations structurantes de la ville (ex. : Colors)

Collaborations avec les structures/ associations culturelles :

- Création de réseau pour réaliser des prêts et empreints d'œuvres d'art (entre institutions) avec les villes de Caceres, Tambacounda, Drummondville et Zibo.
- Renforcer les initiatives entre le Conservatoire :
 - Danse : avec Drummondville, Caceres et Tambacounda
 - Musique : avec Gummersbach, Tizi Ouzou et Zibo
- Développer des partenariats pédagogiques entre les conservatoires départementaux de Lyon et de St Briec
- Inviter les grands mécènes lors des évènements régionaux (ex. : La Folle Journée) avec Drummondville
- Associé l'EPCCCY aux programmations des villes partenaires ayant aussi des évènements cinématographiques (comme Caceres et Drummondville)
- Créer un projet d'aménagement de l'espace public par les artistes plasticiens des villes partenaires (cf. programme d'action N° 8 - Liens avec les programmes d'aménagement du territoire et programme d'action N°33 - Programme de développement des arts visuels)

Remarques

L'ensemble des projets étrangers sont conjointement portés par le service Relations Internationales et la Direction des Affaires Culturelles. Le service R.I. est le facilitateur des échanges, il fait l'interface entre les services des deux parties.

La mise en place de partenariats réguliers et pointus avec des acteurs internationaux nécessite d'être vigilant sur les spécificités des clauses de chaque pays (surtout hors UE).

L'accueil ou l'envoi de moyens à l'étranger doit respecter les principes évoqués fiche 24 (cf. : Programme d'action N° 24) concernant le développement raisonné des actions.

- Services Juridiques : conventionnement à l'étranger
- Service Relations Internationales : coordination des échanges à l'étranger
- Service Action et Développement culturel : coordination des échanges sur place

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

- Prise de contact avec les partenaires : début 2023
- Définition et validation des projets avec les opérateurs concernés : fin 2023
- Conception technique/ pratique des actions : 1^{er} semestre 2024
- Mise en œuvre : 2^{ème} semestre 2024

Partenaires

Les villes et leurs institutions :

- Cáceres (Espagne)
- Drummondville (Québec)
- Zibo (Chine)
- Coleraine (Irlande du Nord)
- Gummersbach et Burg (Allemagne)
- Tambacounda (Sénégal)
- Tizi Ouzou (Algérie)
- Les structures associatives culturelles locales

Conventions

- Appels à projet internationaux
- Fonds et Programmes européens

Evaluation

- Bilan d'action (moral et financier)
- Analyse du partenariat
- Evaluation des répercussions/ fréquentions
- Analyse de la contribution aux grands enjeux du Projet Culturel de Territoire

Fiche programme opérationnel N° 14 : Programmes d'échanges artistiques et culturels avec les villes partenaires

Enjeu : Le renforcement de la solidarité territoriale

Orientation stratégique : Développer des actions de coopération internationale

Action transversale : Service Action et Développement Culturel et Relations internationales

Contexte général

La place de La Roche-sur-Yon dans un paysage départemental et régional conditionne le renouvellement de son offre et lui confère une fonction au sein d'un écosystème culturel. Cette place est déterminée par des échanges, des partenariats, des circulations de projets, d'œuvres, d'artistes et potentiellement des coproductions. L'importance comme la diversité de l'offre culturelle, proposée par la collectivité ou les acteurs du territoire, doit contribuer à un maillage équilibré du territoire. Une mise en lien entre les acteurs artistiques et culturels et avec les relais de proximité doit permettre de capitaliser les expériences et de favoriser les synergies afin de développer une offre équilibrée sur l'ensemble du territoire.

La Roche-sur-Yon compte 13 villes partenaires étrangères :

Les villes et sites Patrimoine de l'Humanité :

- Cáceres : membre du réseau Ville Patrimoine de l'Humanité depuis 1986 et réseau des villes Caminos de Séfarad.
- Coleraine : possède un site patrimoine de l'Humanité « Chaussée des Géants ».

Les villes avec les festivals structurants :

- Cáceres : Musicarte (interculturel), Premios San Pancraccio de Cine (cinéma), La semaine Sainte (touristique), festival Womad (musique du monde), festival de théâtre classique, festival Internacional de Musica « Ciudad Monumental de Cáceres » (musique classique et Jazz), Jazz festival Cáceres, festival Extremusika (rock, pop, indie, électro), Cáceres Irish Feadh (musique Irlandaise), Mercado medieval de las tres culturas, recontres internationales de guitare classique, Muestra Ibérica de Artes Escénicas (théâtre) et Danzamaraton.
- Drummondville : Rendez-vous Québec (cinéma), J'aime festival des internets (arts plastiques), festival de poutine (musique), festival de la blague, festival tradcajun

- Tambacounda : festivals de musiques traditionnels

Les infrastructures de dimension nationale voire internationale :

- Cáceres : Museo Helga de Alvear (2^{ème} plus gros centre d'arts contemporains), des musées thématiques, Barrio de las 300 (quartier fresques monumentales), un musée plein air, un théâtre à l'italienne, une salle de spectacle moderne...
- Drummondville : Tiers-lieu, CEGEP et formation de danse, résidences de l'école nationale de ballet du Canada, Maison des arts Desjardin (salle de spectacle et d'exposition), musée nationale de la photographie, orchestre symphonique
- Tambacounda : centre culturel
- Tizi Ouzou : Capitale de la Kabylie, maison de la culture Berbère
- Burg : le plus vieux cinéma d'Allemagne, musées...
- Zibo : musée du Football, musée du Patrimoine local, ville de la porcelaine...

Ensemble, la ville et ses partenaires créés du lien pour promouvoir l'interculturalité. L'interculturalité est un facteur d'enrichissement pour les citoyens ; elle fait tomber les barrières sémantiques qui entretiennent les idéaux élitistes, facilitant l'accès aux structures culturelles locales. En outre, elle favorise l'insertion de toutes les cultures étrangères à travers l'art et les artistes. (cf : programme d'action 24 et programme d'action 13)

Contenu

La DAC mobilise ses compétences pour engager des liaisons durables avec ces partenaires étrangers. Avec le service Relations Internationales, elle crée des actions/des échanges entre les acteurs culturels (sous-entendu échange des compétences) et favorise l'exportation de la culture locale à l'étranger. A son tour, elle reçoit les initiatives de ses partenaires et en garantit l'accueil.

Les différents partenariats avec les villes internationales sont une valeur ajoutée à la richesse de la ville de La Roche-sur-Yon. Profiter des réseaux culturels existants permet de :

- Réaliser des échanges de bonnes pratiques et expériences pour développer les initiatives interculturelles
- Développer des synergies entre les villes pour permettre aux acteurs culturels et aux politiques culturelles municipales de rebondir en proposant des collaborations constructives et génératrices d'activités au bénéfice de tous.

La ville de La Roche-sur-Yon, dans cette logique, œuvre pour :

- Co-construire des projets culturels dans les différentes disciplines artistiques permettant un renouveau, une stimulation créative pour les acteurs culturels
- Echanger des bonnes idées sur la relance des activités : médiathèques, attractivité culturelle et touristique, modèles économiques, formations.
- Renforcements des capacités

Descriptif des actions envisagées

- Soutien à la structuration de l'Alliance Française à Tambacounda
 - Organisation de temps forts ou table ronde sur les sujets de « l'artiste, l'intermittent, le professionnel »
 - Organiser des actions collaboratives sur des thématiques précises avec la participation des associations locales
- Collaboration avec la Direction des Arts, de la Culture et de la Bibliothèque de Drummondville
 - Organisation de temps de rencontre
 - Développer des actions collaboratives
- Imaginer des projets collaboratifs mêlant les collections littéraires, mise en avant du livre sous toutes ses langues et accueil des auteurs. (ex. : Création d'une manifestation livre international)
- Prêt d'œuvres avec les villes de Caceres, Tambacounda, Drummondville et Zibo.
- Créer des liens de longue durée avec les acteurs culturels des villes partenaires. (cf. : programmes d'action N° 13 - Jumelages avec les équipements culturels des villes partenaires)

Remarques

L'ensemble des projets étrangers sont conjointement portés par le service Relations Internationales et la Direction des Affaires Culturelles. Le service R.I. est le facilitateur des échanges, il fait l'interface entre les services des deux parties.

La mise en place de partenariats réguliers et pointus avec des acteurs internationaux nécessite d'être vigilant sur les spécificités des clauses de chaque pays (surtout hors UE). L'accueil ou l'envoi de moyens à l'étranger doit respecter les principes évoqués dans le programme d'action N° 24 concernant le développement raisonné des actions.

- Services Juridiques : conventionnement à l'étranger
- Service Relations Internationales : coordination des échanges à l'étranger
- Service Action et Développement culturel : coordination des échanges sur place

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

- Clôture (administrative) du projet Tambacounda et mise en place d'un projet de suivi longue durée
- Lecture d'un appel à projet et concertation des acteurs étrangers dans le cadre d'un projet commun : fin 2022 et début 2023 (à noter que cette temporalité dépend en partie du calendrier des appels à projets)
- Conception, consolidation du projet avec les deux parties : mi 2023
- Arbitrage et/ou réponse à l'appel à projet : fin 2023

- Mise en place : début 2024 pour une période définie selon l'appel à projet.

Partenaires

Les villes partenaires et leurs institutions :

- Cáceres (Espagne)
- Drummondville (Québec)
- Zibo (Chine)
- Coleraine (Irlande du Nord)
- Gummersbach et Burg (Allemagne)
- Tambacounda (Sénégal)
- Tizi Ouzou (Algérie)

Les acteurs culturels locaux :

- Grand R
- Quai M
- Musée de France
- Conservatoire
- Associations culturelles ...

Conventions

- Appels à projets conjointement avec la ou les villes partenaires (R.I. interlocuteurs principaux)
- Rédaction d'une convention spécifique de prêts ou de partenariats selon le projet

Evaluation

- Bilan d'action (moral et financier)
- Analyse du partenariat
- Evaluation des répercussions/ fréquentions
- Analyse de la contribution aux grands enjeux du Projet Culturel de Territoire

Fiche programme opérationnel N° 15 : Programmes d'actions culturelles hors les murs des équipements structurants

Enjeu : Le renforcement de la solidarité territoriale

Orientation stratégique : Développer le maillage territorial, renouveler les publics, faire vivre et rayonner la culture sur tout le territoire.

Action transversale : Direction des Affaires Culturelles et partenaires culturels (maisons de quartiers, associations culturelles du territoire)

Contexte général

Le territoire de la Roche-sur-Yon est riche de ses actions tout au long de l'année

En 2020, la pandémie du coronavirus et les différentes contraintes sanitaires ont une nouvelle fois poussé le secteur culturel à se réinventer, à aller au plus près de la population et sortir des institutions culturelles. De nouvelles formes ont donc émergées dans toutes la France : dans les établissements spécialisés, dans l'espace public et même dans les foyers, au plus près des habitants. Elle a joué son rôle de lien social et de vecteur de créativité et d'espoir pour les populations des plus touchées par la pandémie.

Aujourd'hui on remarque que les habitants se sont approprié ses formes « hors les murs », que partout où la culture se rend elle laisse une vraie marque. Chacune des nouvelles initiatives mises en place à La Roche-sur-Yon ou nouveau lieu investi est dans la grande majorité des cas un succès.

La Direction des Affaires Culturelles se doit donc de poursuivre cette démarche en pérennisant ses dispositifs hors-les-murs et en allant toujours à la rencontre des habitants. Cependant ces actions manquent de visibilité, de soutien et de reconnaissance en dehors des publics directement touchés.

Contenu

L'objectif principal de ces actions est de lutter contre la sectorialisation et la concentration de la culture en centre-ville et dans les équipements structurants :

- Aller à la rencontre du public dans leurs lieux quotidiens, dans la ville et dans les établissements spécialisés.
- Amener et faire vivre la culture au plus près des habitants.

La DAC fait un inventaire des lieux où la culture se diffuse et des publics qu'elle touche actuellement. Le but étant d'identifier des zones blanches et de créer ou élargir des projets afin que tous les habitants puissent profiter d'une offre culturelle.

Pour permettre aux citoyens/individus/habitants :

- Accès légitimé à la culture et découverte des arts
- Stimulation artistique et créative
- Susciter l'intérêt pour l'art et la culture
- Développer la pratique artistique

Descriptif des actions envisagées

Les dispositifs culturels de la ville permettent le développement des publics étrangers des programmations culturelles dans les murs des grands équipements publics. Ces trois grandes directions ont pour objectifs d'accompagner ou de compléter les offres déjà très bien identifiées au sein des grands équipements et/ou organisés par les acteurs structurants du territoire. Elles sont dirigées pour les publics non-habituels à ce type de d'offre. Ainsi, on retrouve :

Le grand public ou tout public :

L'espace public est investi par des projets culturels portés par les acteurs culturels du territoire accompagné par la ville :

- En centre-ville : *Fête de la Musique, Festival RPOP, Nuits Menteuses, Colors...*
- Dans les quartiers : *Itinérance d'été, Friday Night Fever...*
- ou via des parcours : fresques murales, modules rue Clémenceau...

Ces dispositifs ont pour cible de toucher un public large, habitué ou non des zones ciblées. Ils entretiennent et suscitent le besoin chez les habitants d'exercer librement leurs appétences artistiques et culturelles, répondant ainsi aux grands enjeux des droits culturels.

Le public « non-captif » ou « empêché » :

Les partenariats avec des établissements spécialisés s'accroissent :

- La Maison d'arrêt accueille plusieurs actions (concerts dans le cadre de la Folle Journée en Région et fête de la musique, médiations du musée et de la médiathèque...).
- Les EHPAD et les centres hospitaliers sont également la cible de la DAC pour accueillir régulièrement des concerts (ex.: du conservatoire), des projets d'actions culturelles sur-mesure (ex.: On ne se voit pas vieillir) et des interventions de la médiathèque selon un planning annuel.

Plusieurs dispositifs comme *Les Brigades d'Intervention Culturelle* (BIC) s'invitent dans les foyers des habitants, créant un service d'ultra proximité pour les publics empêchés.

Les lieux de vie :

La culture s'installe à fréquence variée au sein de lieux de vie des yonnais.es. Elle est source de rencontre et source d'inspiration pour tous les utilisateurs de ses espaces de vie.

La ville assure la mise en place de projets culturels qui s'inscrivent dans les lieux de vie des habitants. Elle s'engage à promouvoir les acteurs et les formes artistiques qui participent au développement culturel du territoire. Elle motive les initiatives culturelles au sein de tous les espaces du quotidien.

- Les Maisons de Quartiers (AMAQY) : (toute l'année) sont des partenaires privilégiés de la DAC dans la relation avec les quartiers et le développement du maillage territorial. Elles accueillent et sont actrices dans l'élaboration de nombreuses initiatives culturelles: *Les Concerts très tôt, Paroles de femmes, Friday Night Fever, Ecrire à la Liberté, Séances de cinéma plein air, la Fête de la Musique, Journées du patrimoine* (ballades culturelles), accueil d'expositions (Forges, Pont Morineau).
- Les établissements scolaires : (toute l'année) sont aussi des lieux investis par la culture avec des dispositifs adaptés comme les orchestres à l'école ou la participation du conservatoire aux portes ouvertes des collèges et lycées partenaires. Elles emploient les acteurs du territoire pour organiser des temps culturels (activités, stages, découvertes...)
- Les manifestations structurantes : (1 fois par an) organisées ou co-organisées par la ville avec les acteurs du territoire sont sources du développement des lieux de vie. Elles influencent localement les espaces et leurs donnent du sens. Elles ont pour objectifs d'exporter le savoir-faire et les appétences artistiques des artistes des territoires hors les murs des équipements identifiés comme structurants. Elles encouragent les habitants à devenir spectateurs, critiques ou encore des amateurs d'art.

La ville accompagne chacune de ses manifestations afin d'augmenter la visibilité des offres, d'assurer la sécurité et la faisabilité des projets, d'engager des dialogues avec les différents homologues et d'offrir au public une offre culturelle accessible. (*Nuits Menteuses par LMV place de la vieille horloge, Itinérance d'été par Patakes dans les quartiers...*)

- Les dispositifs itinérants : (plusieurs lieux) sont clés dans pour accompagner le quotidien des habitants. Ils permettent d'optimiser les dynamiques culturelles locales, d'offrir la possibilité aux habitants d'accéder à diverses offres culturelles et d'interagir avec les acteurs culturels comme et de développer les interactions sociales au sein du quartier.

Remarques

- Accompagnement et coordination : DAC
- Communication : direction de la communication et des relations publiques
- Conventions : direction des affaires juridiques
- Sécurité : police municipale
- Moyens matériels : direction des moyens logistiques mutualisés
- Espaces publics : direction des espaces publics
- Règlementation : direction des affaires juridiques
- Soutien aux actions et accompagnement : Service Accessibilité, Direction de l'Education

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

- 2022 : Diagnostic des projets hors les murs et des publics ciblés
- 2023 : Réactualisation des fonds de projets et refonte des objectifs
- 2024 : Mise en place

Partenaires

- Maisons de quartiers AMAQY
- Etablissements scolaires : écoles, lycées, collèges,
- EHPAD, Adapei, IME,
- Maison d'arrêt,
- Espace Entour'âge,
- Centres hospitaliers : CHD, CHS
- Partenaires villes (privés ou marchés)
- Petite enfance : crèches
- DRAC

Conventions

- Convention annuelle ou tripartite avec les acteurs du territoire ayant une ou plusieurs activités hors les murs.
- Convention de partenariat pour les projets structurants avec les acteurs du territoire ayant une manifestation hors les murs.
- Convention annuelle d'aide au projet ou à la création avec les acteurs du territoire ayant une action in situ.

Evaluation

- Pertinence du projet
- Activité / fréquentation
- Tenue du budget
- Retombée médiatique
- Bilan artistique et logistique

Fiche programme opérationnel N° 16 : Complémentarité des propositions culturelles des acteurs structurants et des acteurs de proximité

Enjeu : Le renforcement de la solidarité territoriale

Orientation stratégique : Développer le maillage territorial

Action transversale : Direction des Affaires Culturelles

Contexte général

Une offre culturelle conséquente de projets de fond ou de manifestations ponctuelles est portée par la collectivité, des opérateurs culturels ou des Compagnies artistiques. Cette richesse émanant d'un éventail d'acteurs très hétérogènes, permet d'avoir une offre, diversifiée et complémentaire s'adressant à tous les publics. Pourtant la question de la question de l'éparpillement et de la concentration de l'offre est récurrente. Les acteurs culturels témoignent d'un isolement ainsi que d'un manque de visibilité. Les habitants ou les visiteurs ont du mal à se repérer dans une offre incomplète et non organisée.

La coordination des acteurs ainsi que l'équilibre de leurs fonctions au sein du territoire relèvent d'une responsabilité de la collectivité. Proposer aux projets et plus encore aux compétences qui les sous-tendent des espaces d'interaction au sein de programmes assumés par la collectivité contribue à une complémentarité, à la reconnaissance de la fonction de chacun dans le paysage culturel ainsi qu'à une plus grande lisibilité.

Contenu

En proposant une implication des acteurs associatifs au sein d'une saison culturelle qu'elle assume, la collectivité propose une fédération des compétences et une mise en complémentarité des missions de chaque acteur impliqué. Qu'il s'agisse de diffusion, de formation ou de médiation, qu'il s'agisse d'acteurs professionnels ou bénévoles, qu'il s'agisse d'acteurs culturels structurants ou d'acteurs de proximité, chacun occupe une place indispensable à l'équilibre de la vie culturelle du territoire. Sans rapport de hiérarchisation, c'est un rapport de complémentarité qui est proposé afin de valoriser les contributions de chacun.

La collectivité propose des programmes d'action structurés et lisibles. Les acteurs du territoire sont invités à y contribuer afin d'aboutir à une offre la plus complète possible en terme de diversité artistique (artistes nationaux, régionaux ou locaux), de maillage territorial, de mise en lien avec des publics différents. Les différentes approches ou champ d'action des participants, se complètent et se nourrissent les uns des autres. Chaque apport est constituant d'une proposition globale assumée par tous.

La collectivité assure la coordination du programme en concertation avec ses partenaires.

Chaque acteur assume la production et la gestion de ses projets. Une mise en œuvre qui se fait en lien avec les programmes d'actions thématiques N° 33, 34, 35, 36, 37 et 38.

La communication est générale et met en lumière toutes les dimensions du programme qui interpelle la ville dans son ensemble.

Descriptif des actions envisagées

Gestion des programmes :

- Elaboration des programmes d'action : sur proposition des services de la ville ou de ses partenaires. Validation par la commission culture de la ville.
- Suivi et mise en œuvre : comité de pilotage thématiques composé des services des villes et de ses partenaires. (Cf. programmes d'actions thématiques N° 33, 34, 35, 36, 37 et 38.)
- Communication : communication générale coordonnée par la direction des Affaires Culturelles et la direction de la Communication. Reprise de la communication générale et communication spécifique à un des actions par chaque participant. Elaboration d'une charte commune.
- Evaluation : comité de pilotage composé des services des villes et de ses partenaires.

Programmes d'action :

Certains programmes existants peuvent d'ores et déjà être consolidés ou réorganisés afin de répondre à des critères de mise en complémentarité :

- *Guide de l'été culturel* : communication des propositions culturelles de La Roche-sur-Yon Agglomération durant l'été.

- *Fête de la musique* : coordination et accompagnement des propositions d'acteurs sur différents sites. Création de pôles de diffusion sur plusieurs quartiers (quartier des Forges en 2022).
- *Arts Vacances* : sous l'impulsion et la coordination de la ville, différents acteurs culturels et artistiques de la ville mobilisent leurs compétences afin d'enrichir une offre d'ateliers en direction du jeune public.
- *Journées du Patrimoine* : valorisation du patrimoine yonnais et aggro-yonnais par les collectivités ainsi que par des acteurs associatifs ou privés.
- *Expositions hors les murs* : le service musée-archives-patrimoine organise des expositions de reproduction d'œuvres dans l'espace publics (square Schoelcher, quartier Zola...) en partenariat avec les maisons de quartiers.

De nouveaux programmes interpellant la mise en œuvre de compétences complémentaires sont identifiés :

- Liens avec les programmes d'aménagement du territoire
- Programme de développement des arts visuels
- Programme de développement des musiques actuelles
- Programme de développement du cinéma arts & essai
- Programme de développement de la littérature
- Programme de développement de la danse
- Programme de développement du théâtre

Remarques

- Accompagnement et coordination : services de la Direction des Affaires Culturelles
- Pilotage, production, gestion : Direction des Affaires Culturelles et/ou acteurs contributeurs.
- Moyens logistiques : La Roche-sur-Yon Ville et Agglomération et/ou acteurs contributeurs.
- Communication : Direction de la Communication et des Relations Publiques et acteurs contributeurs.

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

- Mise en œuvre : 2023
- Développement de nouveaux programmes : durée du Projet Culturel de Territoire

Partenaires

- Opérateurs concernés

Conventions

- Valorisation au sein de conventions territoriales existantes ou à venir.
- Conventions de partenariats
- Conventions de coproduction

Evaluation

Comité de pilotage :

- Respect des attentes
- Respect des partenariats
- Analyse du déroulement
- Fréquentation
- Analyse de la contribution aux grands enjeux du Projet Culturel de Territoire

Fiche programme opérationnel N° 17 : Développement de l'aménagement culturel du territoire

Enjeu : Le renforcement de la solidarité territoriale

Orientation stratégique : Développer le maillage territorial

Action transversale : Direction des Affaires Culturelles

Contexte général

La ville et l'agglomération de La Roche-sur-Yon sont bien dotées en équipements à vocation structurante : scène nationale, cinémas, scène de musiques actuelles, médiathèques, espace de répétitions et de création.

La ville et l'agglomération de La Roche-sur-Yon se sont lancées dans une ambitieuse politique d'équipement culturel du territoire lui permettant d'avoir une offre qualifiée. Réalisation en 2017 du Centre Yonnais d'Initiatives Culturelles (Cyel) abritant le conservatoire et l'école d'art, réalisation en 2022 du Quai M accueillant la scène de musiques actuelles, réalisation en 2022 d'un musée provisoire accueillant les collections de la ville (espace Malraux), réalisation en 2024 d'un nouveau complexe dédié au cinéma d'art et essai, réalisation en 2028 d'un musée (HDVA Men) dédiée aux collections et à l'histoire de la ville.

Si la ville est bien dotée en matière de diffusion culturelle, un certain nombre de constats imposent cependant une prise en compte :

- Une concentration de l'offre au centre-ville.
- Un manque de lieux intermédiaires de diffusion ou de fabrique artistique.
- Les équipements d'accompagnement artistique sont insuffisants et en partie inadaptés (vieillissants) et sous calibrés au regard des besoins exprimés.
- Une absence de lieux dédiés à la création et à la diffusion des arts visuels (hormis l'espace d'art contemporain du Cyel).
- Des équipements de lecture publique vieillissants et ne permettant pas une offre de proximité.

Continuer la démarche d'aménagement culturel du territoire doit permettre de compléter l'offre tout en prenant en compte un maillage équilibrée du territoire ainsi que la situation de certains sites vieillissants.

Contenu

Le programme d'aménagement culturel du territoire propose des solutions pour pallier aux carences en matière d'équipement. Il répond également ou anticipe le vieillissement de certains sites ne permettant plus une proposition adaptée.

La poursuite du programme d'investissement engagé (Cinéma Concorde, Musée HDVA Men) est une juste réponse aux besoins et ambitions de la ville en matière d'offre, de rayonnement et de positionnement territorial.

Des solutions sont proposées en matière de pratique artistique mais également de diffusion intermédiaire afin de garantir le renouvellement et la pérennité des offres. (Les programmes d'action N° 40 – Développement des lieux de pratique artistique et N° 41 – Développement des lieux de diffusion intermédiaires, traitent spécifiquement de cette problématique.)

Le vieillissement et l'obsolescence de certains équipements existants les rendent inadaptés à un maintien ou à une évolution des pratiques. La qualité du service public est ici en jeu de même que l'image de la collectivité. Un équipement dédié à la création artistique (*la Goutte de lait*) est ici concerné et sera traité au sein de la fiche N° 40 – Développement des lieux de pratique artistique. Sont également concernées deux des trois médiathèques de La Roche-sur-Yon : médiathèque Benjamin Rabier et médiathèque Léopold Sédar Senghor : les problématiques d'isolation ainsi que d'aménagement intérieurs sont ici traités. L'absence d'équipement de lecture publique mais également d'activité culturelle au sens large sur les quartiers ouest de la ville sont aussi pris en compte.

Les maisons de quartier, propriétés de la ville de La Roche-sur-Yon, sont pour certaines dotées d'espaces à vocation culturelle (diffusion, pratique, création). Qu'il s'agisse de prévenir un vieillissement qui nuira à la vie culturelle yonnaise, ou d'optimiser certains moyens afin qu'ils répondent mieux aux besoins du territoire, ces équipements sont intégrés au sein d'un programme d'aménagement culturel du territoire.

Descriptif des actions envisagées

Médiathèque Benjamin Rabier :

- 1^{ère} réorganisation : relocalisation des pôles au sein de la médiathèque (organisation interne)
- Réaménagement mobilier du site (accueil, collection) suite à une réflexion collective dans le cadre de l'élaboration du schéma de lecture publique. (investissement)
- 2^{ème} réorganisation : organisation du réseau de lecture publique suite au déménagement de la direction des relations internationales.
- Après inscription au PPI, travaux de rénovation du bâtiment suite à un diagnostic de la direction des bâtiments : armature, isolation, travaux intérieur, (peinture, sols, chaudière...)

Médiathèque Léopold Sédar Senghor :

- Diagnostic de la direction des bâtiments et arbitrage politique sur le devenir du bâtiment : travaux de rénovation et de mise aux normes (PMR) ou délocalisation (construction éventuelle - Investissement) après inscription au PPI.
- Réaménagement mobilier du site (accueil, collection) suite à une réflexion collective dans le cadre de l'élaboration du schéma de lecture publique. (investissement)

Aménagement quartier Ouest :

- Consultation et arbitrage politique pour la réalisation d'un équipement de lecture publique calibré aux besoins des habitants des quartiers ouest de la ville.
- Le cas échéant inscription au PPI et réalisation.

Prise en compte des espaces au sein de certaines maisons de quartier ayant une vocation ou un potentiel culturel :

- Etat de lieux, de leurs usages ou potentialités culturelles
- Concertation avec l'Amaqy et 1^{er} arbitrage politique
- Diagnostic de la direction des bâtiments et arbitrage politique sur le devenir du bâtiment : définition de fonctions et d'utilisation, travaux de rénovation ou d'adaptation.

Remarques

- Accompagnement et coordination : service de la Direction des Affaires Culturelles
- Diagnostic et travaux : direction des bâtiments
- Moyens matériels : direction des moyens logistiques mutualisés

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

Médiathèque Benjamin Rabier :

- 1^{ère} réorganisation : 2023
- 2^{ème} réorganisation : 2025
- Réaménagement mobilier : 2025
- Diagnostic du bâtiment : à définir
- Travaux de rénovation du bâtiment : à définir

Médiathèque Léopold Sédar Senghor :

- Travaux d'urgence (stores, aménagement PMR) : 2023
- Diagnostic : 2024
- Travaux de rénovation et de mise aux normes : 2028
- ou délocalisation : 2028
- Réaménagement mobilier : 2028

Aménagement quartier Ouest :

- Consultation et arbitrage politique : à définir
- Le cas échéant Réalisation : 2029

Prise en compte maisons de quartier :

- Etat de lieux, de leurs usages ou potentialités culturelles : à définir
- Concertation avec l'Amaqy et 1^{er} arbitrage politique : à définir
- Diagnostic de la direction des bâtiments : à définir
- Arbitrage politique sur le devenir du bâtiment : à définir

Partenaires

- Structures usagères
- Amaqy
- DRAC Pays de Loire
- Région Pays de Loire
- Conseil départemental de la Vendée
- Bibliothèque Départementale de Vendée

Conventions

- Contrat Territoire Lecture (La Roche-sur-Yon Agglomération / DRAC Pays de Loire)

Evaluation

- Maillage du territoire
- Adhésion des habitants
- Cofinancements
- Développement qualitatif et quantitatif du service

Fiche programme opérationnel N° 18 : Services d'enseignement artistique

Enjeu : L'accès à la culture tout au long de la vie

Orientation stratégique : Soutenir un service public culturel de qualité et de proximité

Action service : Conservatoire-École d'Art

Contexte général

La ville de la Roche-sur-Yon bénéficie de la présence du Conservatoire-Ecole d'Art sur son territoire. Géré par la Direction des Affaires Culturelles au sein des murs du CYEL, le Conservatoire-Ecole d'Art est le premier pôle d'enseignement des pratiques artistiques sur l'ensemble du territoire départemental. Son positionnement est clé, il participe activement au rayonnement de la vie artistique culturelle de la commune, et il est formateur diplômant. Le service met en place de nombreuses actions au sein de l'équipement mais également en dehors. Le Conservatoire-Ecole d'Arts salarie 64 professeurs/artistes pour subvenir aux besoins de son projet.

Pôle de référence en matière d'enseignement artistiques, le Conservatoire-Ecole d'Art à rayonnement départemental, établissement classé par l'état, propose l'enseignement de quatre disciplines artistiques : arts plastiques, danse, musique et théâtre. Il a pour mission centrale la sensibilisation et la formation des futurs amateurs et professionnelles aux pratiques artistiques et culturelles. L'établissement exerce sa mission pédagogique en cohérence avec les schémas d'orientation du ministère de la culture. Il rayonne sur le territoire du département de la Vendée et au-delà. Il suscite et accueille les partenariats nécessaires à l'exercice de sa mission. C'est un lieu ressource pour les amateurs, un centre d'animation de la vie culturelle locale. Le conservatoire entretient des relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels et favorisent les échanges avec les structures culturelles, locales ou non.

Le projet d'établissement 2022-2027 a été voté en conseil municipal en mars 2022. Le projet pédagogique s'adresse à l'ensemble des publics, il est doté d'un cursus proposant un enseignement artistique de l'enfance à l'âge adulte, alliant l'enseignement diplômant et les pratiques amateurs. Chaque année le conservatoire-école d'art accueille environ 1750 élèves

Contenu

Le projet d'établissement propose un développement des actions du conservatoire-école d'art en quatre axes :

- Accueil de tous les publics
- Transversalité entre les disciplines
- Innovation, évolution des pratiques pédagogiques
- Diversification de l'offre artistique

Ces axes sont déclinés en actions reliées à des thématiques centrales :

- Enseignement artistique (Arts Plastiques - Danse - Musique - Théâtre)
- Education artistique et culturelle (dispositifs et partenariats)
- Accompagnement des pratiques amateurs / Rôle de pôle ressources / Rencontre avec la vie artistique contemporaine
- Diffusion culturelle - Communication / Saison artistique (concerts, conférences...) / Rayonnement de l'établissement
- Structuration de l'établissement Conservatoire - École d'art ainsi que du CYEL (en tant qu'équipement dédié à l'enseignement artistique et à la diffusion culturelle)

Le projet d'établissement permet de concrétiser le rapprochement entre le Conservatoire et l'École d'art. Ces orientations permettent d'inscrire le conservatoire-école d'art dans le prochain projet culturel du territoire ainsi que :

- conserver le classement du conservatoire
- offrir une formation de qualité et ouverte à tous
- permettre une éducation artistique et culturelle de premier plan
- maintenir et développer la diversité des partenariats
- suivre les logiques de territoires et de coopérations institutionnelles
- - rester un atout pour répondre à la diversité des demandes à la fois en termes d'éveil, de sensibilisation, de formation, de pratiques artistiques, de diffusion et de rayonnement territorial.

Descriptif des actions envisagées

Enseignement artistique

Arts plastiques et visuels :

- Création d'un parcours pédagogique pour les lycéens
- Mener une réflexion sur une classe prépa.
- Développer dans ce parcours les partenariats qui sont en cours avec les lycées du territoire ayant la spécialité arts plastiques
- Développer le partenariat avec la Scène nationale, la Maison Gueffier, Le Concorde Établissement Public de Coopération Culturelle Cinématographique Yonnais (EPCCCY)

Danse :

- Création d'une Classe à Horaires Aménagés Danse
- Conforter le partenariat avec le lycée du territoire ayant la spécialité Danse
- Conforter le partenariat avec la Scène nationale
- Stage, Master Class, autour de nouvelles esthétiques, développer le partenariat avec la compagnie S'poart...

Musique :

- Réécriture du projet pédagogique, conformément aux préconisations du Schéma National d'Orientation Pédagogique du Ministère de la Culture
- Développer les partenariats avec les lycées ayant la spécialité Musique
- Conforter et développer le partenariat avec la scène nationale
- Création, développement du département Musiques Actuelles Amplifiées en partenariat avec le Quai M
- Création d'un département Musique traditionnelle

Théâtre

- Création d'une Classe à Horaires Aménagés Théâtre
- Conforter et développer les partenariats avec les lycées du territoire ayant la spécialité Théâtre
- Conforter le partenariat avec la Scène nationale
- Transversalité entre les disciplines « Arts plastiques - Danse - Musique - Théâtre »

Éducation Artistique et Culturelle

Arts plastiques et visuels :

- Développement du dispositif EAC avec la proposition d'un projet dans le cadre du CLEA aux élèves de collège / lycée

Conservatoire :

- Intervention en Milieu Scolaire : réécriture du projet en concertation avec l'éducation nationale – Rédaction d'une nouvelle convention. Actuellement uniquement en musique, envisager une ouverture à la danse
- Conforter le projet orchestre à l'école
- Collèges : CHAM, CHAT, CHAD : dispositif à questionner + création
- Lycées Pierre Mendès France et St François d'Assise / Enseignement des spécialités artistiques : musique-danse-théâtre-arts plastiques et visuels

Accompagnement des pratiques amateurs

- Pôle ressources - Equipement dédié à l'enseignement artistique
- Conventions (orchestre, chœurs, groupes Musiques Actuelles Amplifiées...)
- Dispositif d'accompagnement à développer, à concerter avec en lien avec le projet pédagogique
- Ecole d'art : adhésion au réseau ANEAT réseau professionnel des écoles d'art territoriales
- Conservatoire : adhésion au réseau Conservatoire de France

Diffusion culturelle

- Mutualisation des bibliothèques du Conservatoire et de l'École d'art, travail en réseau avec les médiathèques de la ville et les bibliothèques des conservatoires de la région
- Saison artistique : réflexion à mener dans le cadre de la programmation culturelle de la ville
- Conférences histoire de l'art : réflexion à mener dans le cadre du parcours pédagogique et de la programmation culturelle de la ville
- Conforter le partenariat avec la Scène nationale
- Développer, conforter le partenariat avec le Concorde, Établissement Public de Coopération Culturelle Cinématographique Yonnais (EPCCCY)
- Développer le partenariat avec la médiathèque, le musée, les maisons de quartiers...
- Créer, être force de proposition pour un réseau des conservatoires et écoles de musique de Vendée

Structure

Tarification

- Harmonisation des tarifs du conservatoire et de l'école d'art (QF)
- Harmonisation des tarifs saison artistique du conservatoire et conférence de l'école d'art
- Harmonisation des tarifs dans le cadre des conventions collèges, lycées...

Les ressources humaines

- Gestion Prospective des Emplois et Compétences (GPEC)
- Actualisation du règlement intérieur des personnels
- Actualisation des fiches de postes
- Actualisation du plan de formation

Les textes cadres

- Application du Projet d'établissement
- Actualisation du règlement des études
- Actualisation du règlement intérieur
- Actualisation des conventions de partenariat

Les investissements

- Mise en place d'une procédure
- Plan pluriannuel d'investissement
- Point parc instrumental, entretien

La communication

- Point sur les outils de communications, site internet, plaquettes, visuels, réseaux sociaux... Mise en place d'une procédure (cf. : Programme d'action 27 : Plan de communication culturelle)

L'ensemble de ces actions sont développés dans le projet d'établissement du conservatoire-école d'art.

Remarques

- Moyens humains du conservatoire-école d'art
- Projet d'établissement conservatoire-école d'art

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

- Projet pédagogique conservatoire-école d'art : 2022 à 2027
- Parcours lycéens école d'art : septembre 2022
- Parcours prépa école d'art : septembre 2024
- Département musiques actuelles amplifiées en 2 étapes : septembre 2022 et septembre 2023
- Département intervention en milieu scolaire : septembre 2022
- Création classes horaires aménagés danse et théâtre : septembre 2024
- Développement de classes : septembre 2023, 2024 et 2025
- Programmation culturelle, saison artistique du conservatoire et conférence école d'art : 2023-2024
- Règlement intérieur 2023
- Tarification : 2023
- Conventions lycées : 2022-2023
- Conventions accueil public en situation de handicap (ASF85, AREAMS) : 2022-2023
- Actualisation de l'ensemble des conventions : 2023 à 2024

Partenaires

- DRAC Pays de la Loire
- Grand R – Maison Gueffier
- Quai M
- EPCCCY Le Concorde
- Réseau des écoles de musique de Vendée (REDEM)
- Réseau des conservatoires à rayonnement régional et départemental des Pays de la Loire (réseau 303)
- Acteurs culturels yonnais et aggro-yonnais

Conventions

- Conventions éducation nationale
- Convention Grand R
- Convention Quai M
- Convention EPCCCY Le Concorde
- Conventions avec les acteurs Yonnais

Evaluation

- Grille de suivi du projet d'établissement
- Rapport d'activité annuel
- Conseil d'établissement

Fiche programme opérationnel N° 19 : Services de conservation et de valorisation du patrimoine yonnais

Enjeu : L'accès à la culture tout au long de la vie

Orientation(s) stratégique(s) : Soutenir un service public culturel de qualité et de proximité

Action service : Musée archives patrimoine

Contexte général

La qualité architecturale, l'histoire et le patrimoine participent fortement à l'attractivité d'un territoire et à l'appropriation de ce territoire par les habitants d'un bassin.

Le travail de recherche mené par des services de conservation et de valorisation accroît la connaissance d'un territoire, participe à la construction d'une cohérence sur des plans historiques et géographique et permet d'assurer la pertinence de certains arbitrages (choix architecturaux ou urbanistiques). La préservation du patrimoine d'un territoire, le soutien à la qualité architecturale ou la promotion de l'art dans l'espace public contribuent à l'esthétique d'une ville ou d'une agglomération et à la préservation de la qualité de vie d'un territoire.

En proposant des services de conservation et de valorisation de proximité, la collectivité favorise l'appropriation de l'architecture, de l'histoire et du patrimoine par le plus grand nombre. La ville de La Roche-sur-Yon étant jugée sévèrement sur un plan esthétique par habitants et touristes, un important travail de valorisation permettra de changer le regard des habitants sur leur territoire. La valorisation de ce patrimoine, au moyens d'outils adaptés à la population du bassin de vie, participe par ailleurs au « processus d'identification » des droits culturels qu'adoptés en 2001 dans la Déclaration universelle de l'UNESCO et en 2015 dans la loi NOTRe.

Contenu

La ville et l'agglomération souhaitent engager une démarche active de connaissance et de valorisation de l'histoire du territoire. Tout en organisant l'identification et la conservation d'éléments remarquables (collections, archives, art dans l'espace public, architecture, urbanisme), elles souhaitent faire connaître au plus grand nombre les services de conservation et de valorisation et mettre en place les outils de valorisation les plus adaptés aux besoins des différentes cibles (chercheurs, populations résidentes du centre-ville et des quartiers, touristes, généalogistes, ...).

Descriptif des actions envisagées

Renforcer la conservation du patrimoine municipal :

- Déménager les magasins d'archives dans un site répondant à toutes les normes de conservation (sécurité, sûreté, climat). Améliorer l'organisation des réserves du musée.
- Organiser une campagne pluriannuelle d'entretien des œuvres dans l'espace public, de restauration des collections du musée, de création de cadres, de restauration de fonds d'archives. (cf fiche N° 4 - Programme de valorisation des œuvres dans l'espace public)
- Identifier les lieux qui peuvent faire l'objet d'une protection. Sensibiliser (élus, services, usagers) à l'entretien et à la conservation des édifices de la collectivité ou d'autres éléments patrimoniaux (la mise en œuvre de ce programme se fait en liens avec les programmes d'action N° 4 - Programme de valorisation des œuvres dans l'espace public, N° 20 - Services facilitant un accès aux œuvres d'art, N° 33 - Services facilitant un accès aux œuvres d'art)
- Dans le cadre de la restauration de l'église Saint-Louis : anticiper la protection préventive et la valorisation in-situ des éléments patrimoniaux (trésor d'église, présentation pérenne d'une des cloches, exposition historique permanente...).
- Achever l'inventaire du patrimoine funéraire : travailler avec le service des cimetières pour valoriser les éléments importants (signalétique, restauration des biens municipaux, présentation des pierres tombales mises de côté), connaissance auprès des publics (visites, signalétique, brochure, participation à la journée des cimetières...).

Renforcer les fonds municipaux et la recherche :

- Numériser des fonds d'archives afin d'améliorer la diffusion des documents, en se concentrant en priorité sur les fonds à forte plus-value pour les habitants (presse, iconographie) ; renforcer la mise en ligne de ces fonds, notamment les données d'état civil pouvant être communiquées.
- Développer les acquisitions d'œuvres du musée en lien avec le PSC et les acquisitions d'archives
Mettre en place une politique d'achat d'objets en lien avec l'histoire, organiser une collecte sur l'époque contemporaine auprès des habitants encadrés par un anthropologue ou un sociologue (protocole de collecte avec photographie des participants). Intégration de ces politiques dans le PSC.
- Créer un département dédié à l'histoire de la ville dans le futur musée 2028. Organiser un comité scientifique afin de dégager les axes de recherches sur l'histoire de la ville (urbanisme, architecture, vie des habitants sous le Premier Empire, après seconde Guerre Mondiale) intéressants à présenter dans le futur musée, permettre d'étudier et de valoriser le fonds Couzinet (Histoire de l'aviation concernant plusieurs continents, histoire économique et industrielle locale, lien avec l'innovation).

Faire connaître au plus grand nombre les services de conservation :

- Organiser l'identification des différents services et de leurs fonctions (inscription au sein du jalonnement, signalétique)
- Apposer le logo MH sur les œuvres et monuments classées
- Valoriser les grands chantiers patrimoniaux (exemple accompagnement artistique Vigne aux Roses) : organiser des événementiels autour de phases clés de certains chantiers
- Enrichir le site internet des archives : rédaction d'articles régulier pour valoriser certains documents ou fonds, créer un lien sur site de la ville ou les réseaux de la ville

Valoriser les fonds, collections et histoire de la ville auprès des populations résidentes :

- Mettre en place les conditions matérielles de l'accueil du public : proposer une salle de lecture au sein des archives municipales, intégrer un service éducatif au sein des archives municipales ouvrir un site dédié aux collections permanentes du musée (site Malraux puis musée 2028).
- Réaliser des expositions historiques ou patrimoniales (expositions dossier à Malraux dans la salle d'exposition ou dans la cour, expositions d'envergure au sein du musée 2028, expositions virtuelles, exposition mettant en lumière des documents d'archives comme des plans)
- En plus des valorisations pérennes, réaliser des actions de médiation ponctuelles : visites théâtralisées, visites décalées ou humoristiques, visites conviviales (une œuvre un café), rendez-vous historiques, diners,...
- Proposer une publication avec une abondante iconographie autour de l'histoire de la ville, proposer une revue gratuite thématique permettant de faire connaître les fonds et l'actualité des services (La mise en œuvre de ce programme se fait en liens avec les programmes d'action N° 27 - Plan de communication culturelle, N° 4 - Programme de valorisation des œuvres dans l'espace public)
- Travailler l'histoire des quartiers et proposer des restitutions sous forme d'exposition hors les murs ou d'exposition dans les maisons de quartier.
- Créer un parcours patrimonial à destination des touristes et des habitants et démarrant, par exemple, à Malraux (La mise en œuvre de ce programme se fait en liens avec le programme d'action N° 28 - Affirmer des repères culturels)
- Continuer la rédaction d'articles historiques dans Roche +
- Valoriser par des publications, des expositions dossiers des artistes locaux ayant eu une notoriété nationale (La mise en œuvre de ce programme se fait en lien avec les programmes d'action N° 4 - Programme de valorisation des œuvres dans l'espace public, N° 20 - Services facilitant un accès aux œuvres d'art, N° 33 - Services facilitant un accès aux œuvres d'art)

Faire participer les habitants (association, étudiants, ...) à l'écriture de l'histoire de la ville :

- Organiser des campagnes d'identification de documents (lieux, personnes photographiées,...)
- Inciter les jeunes chercheurs à travailler sur l'histoire, la sociologie, la géographie de la ville. Prendre connaissance des sujets de recherches à l'université et proposer des sujets. Proposer une initiation aux métiers du patrimoine et des sujets de recherche pour les mémoires des formations professionnalisantes

(La mise en œuvre de ce programme se fait en liens avec le programme d'action N° 25 - Projets pédagogiques co-construits avec les établissements d'enseignement supérieur).

- Proposer des bourses de recherche sur des thèmes historiques à destination de chercheurs mais aussi d'amateurs (généalogistes, cartophiles,...). Faire des résidences de recherches historiques.
- Développer des partenariats avec les associations dédiées au patrimoine, à l'histoire, aux arts : *Patrimoine Yonnais, CDHMOT, Prymosta, Soulère, association des amis de Jacques Golly, de Jacques Savary, de René Naulleau, Marcel Marionneau, Amis du Musée, Gâterie, Ars muralis, Métonymies, Berlue...* (La mise en œuvre de ce programme se fait en liens avec les programmes d'action N° 4 - Programme de valorisation des œuvres dans l'espace public, N° 20 - Services facilitant un accès aux œuvres d'art, N° 33 - Services facilitant un accès aux œuvres d'art)
- Mettre en place une résidence documentaire avec la Cinémathèque de Vendée (collecte de films auprès des habitants, identification de films par les habitants)

Remarques

- Direction Développement Aménagement et planification
- Office de tourisme

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

Renforcer la conservation du patrimoine municipal :

- 2023 : recherche d'un site / 2024 : étude de faisabilité
- 2023 : état des lieux des collections à restaurer / 2024 : rencontre avec les restaurateurs
- 2023 : identifier les lieux / 2024 : mettre en place des actions de sensibilisation
- 2023 : inventorier le patrimoine et le documenter / 2024 : préconiser des actions de conservation et mettre en œuvre une action de valorisation
- 2023 : finaliser l'inventaire / 2024 : réalisation une action de valorisation

Renforcer les fonds municipaux et la recherche :

- 2024 : recrutement d'un e-archiviste / 2025 : mise en place du nouveau site
- 2023 : définition du projet, rencontre avec des anthropologues
- 2023 : mise en place du comité scientifique / 2024 : réunion de préfiguration

Valoriser les fonds, collections et histoire de la ville auprès des populations résidentes :

- 2023 : ouverture du musée Malraux et recherche d'un site adapté aux Archives incluant une salle de lecture / 2023-2028 : étapes préalables à l'inauguration d'une futur musée / 2028 : ouverture du futur musée
- 2023 et 2024 : recherches documentaires / 2025 : réalisation d'une exposition
- 2023 : prise de contact et définition du projet, 2024 : réalisation d'une action
- 2023 : recherches documentaires et définition du projet éditorial / 2025 : prise de contact avec des éditeurs et publication
- 2024 : définition du projet, recherche documentaire et prise de contact avec les habitants / 2025 : réalisation d'une exposition
- 2023 : rencontre avec l'OT / 2024 : réalisation d'un premier parcours
- 2023 et 2024 : recherches documentaires / 2025 : réalisation d'une exposition dossier

Faire participer les habitants (association, étudiants, ...) à l'écriture de l'histoire de la ville :

- 2023 : sélection des documents / 2024 : diffusion via les réseaux sociaux
- 2023 : prise de contact avec les enseignants-chercheurs, définition de sujets / 2024 : proposition d'un sujet à un étudiant
- 2024 : première résidence
- 2023 ou 2024 : rencontre / 2025 : mise en œuvre d'un projet
- 2023 : rencontre avec l'équipe de la Cinémathèque, définition du projet / 2024 : mise en œuvre, accueil de la Cinémathèque à Malraux pour une résidence

Partenaires

- Fondation du Patrimoine
- Université de Nantes
- ICES
- Service inventaire de la Région Pays de la Loire
- CAO – Conservateur des antiquités et objets d'art
- DRAC Conservation régionale des Monuments historiques et Conseiller Musées
- Associations : Patrimoine Yonnais, CDHMOT, Prymosta, Soulère, association des amis de Jacques Golly, de Jacques Savary, de René Naulleau, Amis du Musée, Gâterie, Ars muralis, Métonymies, Berlue...

Conventions

- Conventions de partenariat avec
- Université de Nantes
- ICES
- Service inventaire de la Région Pays de la Loire

Evaluation

- Conventiionnements
- Déménagement effectif des archives
- Création du site internet
- Programmations mises en place (expositions)
- Présence de chercheurs, publication d'articles scientifiques
- Articles de Roche +

Fiche programme opérationnel N° 20 : Services facilitant un accès aux œuvres d'art

Enjeu : L'accès à la culture tout au long de la vie

Orientation stratégique : Soutenir un service public culturel de qualité et de proximité

Action transversale : Direction des Affaires Culturelles

Contexte général

La collectivité créée, anime et coordonne des services culturels adaptés au bassin de vie et à sa population. Ces services répondent à une volonté de respecter les droits culturels tels qu'adoptés en 2001 dans la *Déclaration universelle de l'UNESCO* et en 2015 dans la loi NOTRe. Ces derniers désignent « les droits, libertés et responsabilités pour une personne, seule ou en groupe, avec et pour autrui, de choisir et d'exprimer son identité, et d'accéder aux références culturelles, comme à autant de ressources nécessaires à son processus d'identification. » En accompagnant des services de proximité, la collectivité favorise la participation du plus grand nombre à la vie culturelle. En outre, les établissements culturels municipaux participent activement à la politique nationale en matière d'éducation artistique et culturelle afin de réduire les inégalités d'accès à l'art et à la culture et de permettre une éducation à l'art et par l'art.

La mission de la Direction des Affaires Culturelles et de ses partenaires est de favoriser l'accès aux œuvres pour le plus grand nombre. Hors, une part importante de la population est éloignée de l'offre culturelle car les équipements culturels dédiés aux arts (musée, artothèque, école d'art, conservatoire) sont concentrés dans l'hyper centre.

Malgré une programmation dynamique, l'offre culturelle municipale dans sa globalité manque de visibilité auprès du public. Mal connue des Yonnais, noyée au milieu de nombreuses propositions, l'offre autour de l'art visuel devient presque invisible en dehors de la ville. Il est difficile de mesurer l'impact des actions hors les murs auprès des publics concernés.

Contenu

Les actions à mener afin de faciliter l'accès aux œuvres d'art des habitants, touristes, et étudiants sont organisées autour de plusieurs axes :

- Faire connaître les services facilitant l'accès aux œuvres d'art
- Faire venir le public au sein des établissements
- Faire venir les œuvres auprès des habitants
- Participer à l'éducation artistique et culturelle des habitants du territoire

Derrière toutes ces actions se dessine l'importance de la médiation, qui fait le lien entre les artistes, les œuvres et les publics dans un but de délectation et d'éducation sous des formes variées : visites guidées, ateliers, parcours EAC., L'artothèque, en permettant le prêt d'œuvres, facilite l'accès à l'art et offre la possibilité de créer une appropriation de l'œuvre par le public.

Descriptif des actions envisagées

Faire connaître les services facilitant l'accès aux œuvres d'art

- Proposer une visite du musée, de l'artothèque, de l'école d'art, de la salle d'exposition aux nouveaux arrivants suivi d'un temps de convivialité. (La mise en œuvre de ce programme se fait en liens avec le programme d'action N° 32 - Une offre culturelle plus lisible pour des nouveaux arrivants)
- S'appuyer sur des personnes relais : réaliser des actions de médiation auprès des intervenants en périscolaire. Proposer à nouveau des visites à destination des enseignants, conforter les visites des RAM.
- Création de nouveaux outils de communication et cibler certains quartiers (ou communes de l'agglomération). Asseoir l'identité de l'école d'art, du musée et de l'artothèque dans le paysage urbain grâce à une signalétique visible et claire. Trouver des outils afin de faciliter l'identification des établissements par le public (La mise en œuvre de ce programme se fait en liens avec le programme d'action N° 27 - Plan de communication culturelle)

- Valoriser les acteurs culturels, leurs missions et leur programmation au sein de l'agglomération. Cette campagne d'affichage pourrait s'appuyer sur le réseau Impulsion et la flotte de ses bus : affichage, vitrophanie, écran dynamique... (La mise en œuvre de ce programme se fait en liens avec le programme d'action N° 27 - Plan de communication culturelle)

Faire venir le public au sein des établissements

- Mener des études afin de connaître les attentes du public qui fréquente les établissements culturels (première étude en 2024)
- Modifier les amplitudes horaires pour faciliter l'accès du musée au plus grand nombre (ouverture du dimanche).
- Organiser des événements ponctuels et ciblés vers des publics éloignés des établissements culturels : étudiants, jeunes actifs... Développer un partenariat avec l'association Monalisa (lutte contre l'isolement social) en direction des personnes âgées isolées du territoire de l'agglomération yonnaise. Poursuivre le travail de médiation initiée avec l'association Passerelle envers les publics en situation de précarité. Organiser des concerts des élèves en maisons de quartier, au sein des EHPAD, de l'hôpital,...
- Mettre en place avec les médiateurs sociaux des visites au musée destinés aux jeunes habitants des quartiers et leurs parents.
- S'appuyer sur l'aspect convivial de la cour du musée à Malraux pour mettre en place des passerelles entre les différents acteurs culturels de la ville : concerts, performance, danse, théâtre, poésie,... Accueillir des événements phares de la ville (marché de Noël, Colors) ou nationaux (Fête de la musique, La Folle Journée) (La mise en œuvre de ce programme se fait en liens avec le programme d'action N° 9 - Développement des espaces de convivialité au sein des équipements culturels structurants)
- Développer les parcours personnalisés ados, adultes, personnes en situation de handicap organisés par le conservatoire et l'école d'art. Développer l'accueil et la médiation à destination des publics en situation de handicap. Rendre accessibles les différents services aux différents handicaps. (La mise en œuvre de ce programme se fait en liens avec le programme d'action N° 24 - Propositions en faveur du développement du durable)
- Développer le département musiques actuelles amplifiées en partenariat avec le Quai M
- Saison artistique du conservatoire et conférence école d'art (La mise en œuvre de ce programme se fait en liens avec le programme d'action N° 18 - Services d'enseignement artistique)

Faire venir les œuvres auprès des habitants

- Développer l'artothèque : agrandir et réaménager l'espace dédié aux fonds, renforcer les acquisitions, mise en ligne de la collection
- Poursuivre la promotion des arts visuels dans l'espace public : projets « Vues en ville » ou « Outings project », expositions hors les murs proposées dans les quartiers Forges, Vigne-aux-Roses, Zola (square Schœlcher), valorisation des œuvres d'art dans l'espace public (La mise en œuvre de ce programme se fait en liens avec le programme d'action N° 4 - Programme de valorisation des œuvres dans l'espace public)
les étapes de mises en œuvre seront précisées par le comité de pilotage des arts visuels
- Consolider les actions de médiations envers les publics empêchés réalisées par l'école d'art, le musée et l'artothèque : EHPAD, maison d'arrêt, CHD, hôpital Mazurelle...
2023 : rencontre avec les partenaires, 2024 : réalisation d'une action
- Imaginer des actions à destination des populations résidant dans l'agglomération (La mise en œuvre de ce programme se fait en liens avec le programme d'action N° 33 - Services facilitant un accès aux œuvres d'art)
2024 : prise de contact, 2025 : réalisation de deux actions

Participer à l'éducation artistique et culturelle des habitants du territoire

(La mise en œuvre de ce programme se fait en liens avec le programme d'action N° 26 - Parcours de découverte artistique)

- Réinterroger les actions EAC du conservatoire, de l'école d'art (proposer des actions de médiations dans les établissements scolaires, développer des classes à horaires aménagés Théâtre et danse,

développer le partenariat avec les lycées ayant les spécialités artistiques, Orchestres à l'école et au collège,...)

2023 : premières réflexions

- Développer des parcours culturels à destination des scolaires au musée
2022 : rencontre avec les enseignants ; 2023 : réalisation d'un parcours
- Mettre en place une programmation de visites guidées et d'ateliers autour des collections permanentes et des expositions temporaires (musée, artothèque et Cyel)
- Proposer dès 2023 des médiations autour des restaurations d'œuvres, des acquisitions afin de faire connaître les métiers scientifiques et de conservation (La mise en œuvre de ce programme se fait en liens avec le programme d'action N° 19 - Services de conservation et de valorisation du patrimoine yonnais)

Remarques

- Accompagnement et coordination : Service réseau de lecture publique
- Actions transversales : Direction petite enfance (médiation assistantes maternelles), Direction éducation (PEDT), Direction action sociale, santé, solidarité (EHPAD), Direction espace public (médiathèque éphémère).
- Conventions : Direction des affaires juridiques
- Locaux : Direction des bâtiments
- Véhicules (Navette et Espace culturel mobile) : Direction de moyens logistiques mutualisés
- Communication : Direction de la communication et des relations publiques)

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

Faire connaître les services facilitant l'accès aux œuvres d'art

- 2023 : rencontre avec le service nouveaux arrivants, 2024 : réalisation d'une visite
- 2023 : identification et rencontre avec les personnes relais, 2024 réalisations d'une action
- 2023 : prise de contact avec les services de la ville
- proposition d'une campagne d'affichage en 2023 ou 2024, réalisation en 2025

Faire venir le public au sein des établissements

- première étude des publics en 2024
- 2023 : ouverture du musée le dimanche 2024 : bilan de l'année passée sur la fréquentation des publics le dimanche
- 2023 : prise de contact avec les partenaires / 2024 : réalisation d'un évènement
- 2023 : prise de contact / 2024 : réalisation d'un évènement
- 2023 : premiers concerts en lien avec le conservatoire
- 2024 : premières visites personnalisées
- 2022 : signature de la convention de partenariat / 2023 mise en œuvre du partenariat (exemple : répétitions, concerts, échanges pédagogiques)
- 2022 : mise en place de la billetterie en ligne / 2023 : réflexion sur une plaquette commune

Faire venir les œuvres auprès des habitants

- Etapes de mise en œuvre à voir avec l'artothèque
- 2023 : rencontre avec les partenaires / 2024 : réalisation d'une action
- 2024 : prise de contact / 2025 : réalisation de deux actions

Participer à l'éducation artistique et culturelle des habitants du territoire

- 2023 : premières réflexions
- 2022 : rencontre avec les enseignants ; 2023 : réalisation d'un parcours
- Mettre en place une programmation de visites guidées et d'ateliers autour des collections
- Proposer dès 2023 des médiations autour des restaurations d'œuvres

Partenaires

- Education nationale
- Associations locales
- Etablissements spécialisés (IME, AREAMS...)
- Maisons de quartier

Conventions

- Conservatoire-école d'art : Convention ville/éducation nationale
- Cadre CLEA (Contrat Local Education Artistique)
- Convention AMAQY

Evaluation

- Bilan et perspectives / an
- Réalisation de conventions

Fiche programme opérationnel N° 21 : Services de lecture publique

Enjeu : L'accès à la culture tout au long de la vie

Orientation stratégique : Soutenir un service public culturel de qualité et de proximité

Action service : Service réseau de lecture publique

Contexte général

La ville de La Roche-sur-Yon bénéficie d'un service de lecture publique qui se décline à partir de 3 médiathèques : médiathèque centre Benjamin Rabier, médiathèque Léopold Sédar Senghor sur le quartier des Pyramides et la médiathèque Alain Sabaud sur le quartier du Bourg.

La médiathèque Benjamin Rabier abrite une artothèque gérée par le service réseau de lecture publique. La médiathèque Léopold Sédar Senghor abrite une ludothèque gérée elle aussi par le service réseau de lecture publique. Un accueil de groupes scolaires ainsi qu'un point de retrait existe au sein du quartier Saint-André d'Ornay. Ces 3 médiathèques cumulent 12 361 abonnés actifs en 2021 et sont fréquentées également par des résidents de l'agglomération. 347 400 prêts de documents ont été enregistrés en 2021.

Cet important service rendu aux habitants doit aujourd'hui faire face au défi de l'évolution des pratiques culturelles : impact du numérique, demande de proximité ainsi que d'un choix élargi, espace conviviaux et aérés.

La redéfinition globale de la politique de lecture publique de la collectivité, la restructuration du fonctionnement ainsi que la prise en compte des espaces consacrés doivent permettre au réseau de lecture publique de proposer un service adapté et de qualité.

Contenu

Deux démarches parallèles doivent permettre un développement du service de lecture publique :

- la réalisation d'un schéma de lecture publique territorial permettant une redéfinition des objectifs fixés,
- une démarche d'apport et d'harmonisation de compétences au sein des équipes du service permettant une qualification des pratiques.

D'un autre côté le fonctionnement, d'un point de vue matériel, selon la situation des bâtiments et de l'aménagement intérieur.

L'offre d'animation culturelle et artistique au sein des médiathèques est pleinement intégrée au programme de la saison culturelle de la ville. Une cohérence et une complémentarité avec les autres propositions du territoire est recherchée. Un certain nombre de programmes « hors les murs » (cf. : programme d'action N°15 – Programme d'action hors les murs) est créé ou développé afin de mener une action de proximité avec l'utilisateur ou de potentiels futurs usagers.

Le réseau de lecture publique relève d'une compétence intercommunale. Le développement du réseau à l'échelle de l'agglomération est recherché afin d'aller plus avant vers une mutualisation des offres. A cette fin le centre de ressources du réseau de lecture publique de l'agglomération joue un rôle moteur. (Cf. Programmes d'action N° 12 - Développement d'un service de lecture publique intercommunal.)

Descriptif des actions envisagées

La mise en œuvre de ce programme nécessite une validation de La Roche-sur-Yon Agglomération :

- Réalisation d'un schéma de développement de la lecture publique : la loi en date du 21 décembre 2021 inscrit dans les textes, en particulier dans le code du patrimoine, à la fois la définition des bibliothèques territoriales, mais aussi les principes de liberté et gratuité d'accès qui s'appliquent à ces dernières. Il est ainsi ajouté au code du patrimoine un nouvel article, le L. 310-1 précisant dans son 1^{er} alinéa que « ... *Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs*

ainsi que de favoriser le développement de la lecture ». Cette loi comporte d'autres mesures visant notamment à soutenir le développement de la lecture publique. A titre d'exemple, le code général des collectivités territoriales (CGCT) est complété par un nouvel article, le L.5211-63 prévoyant que « ... Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale décide que la lecture publique est d'intérêt intercommunal, il élabore et met en place un schéma de développement de la lecture publique ».

Ce schéma de développement de la lecture publique intègre certaines offres spécifiques telles que la ludothèque ou l'artothèque.

Il met en lumière les axes d'évolution :

- Mettre l'accent sur la qualité de l'accueil du public : réorganisations humaines et spatiales, formations, nouveaux services (borne de prêt automatique)...
 - Développement d'une politique documentaire, notamment relative aux acquisitions : la mise à disposition de nouveautés devra être plus réactive et en adéquation avec les attentes des usagers, dont il faudra cerner les besoins plus précisément.
 - Renforcer la structuration et la fédération du réseau sur l'Agglomération (cf. : programme d'action N°12 - Développement d'un service de lecture publique intercommunal)
 - Communiquer sur les services proposés : offre documentaire physique (fonds spécifiques : ludothèque, artothèque...) et numérique (E-medi@), programmation culturelle, EPN... Développement du site des médiathèques. (cf. : programme d'action N°27 – Plan de communication culturelle)
-
- Plan de formation du service réseau de lecture publique : conçu comme un programme de développement et d'harmonisation des compétences nécessaires à la mise en œuvre d'un service de lecture publique performant, le plan de formation répond aux besoins généraux et spécifique du service. Il prend en compte l'accompagnement des agents avec un volet personnalisé.
 - Réorganisation du fonctionnement : le schéma de développement de la lecture publique va redéfinir un cadre de service ainsi que des priorités ayant pour conséquence une restructuration du service réseau de lecture publique. La réorganisation des missions en fonction des effectifs et des compétences, une structuration plus fluide et efficace, une plus grande lisibilité de la part des publics et des agents, peuvent impliquer une redéfinition des pôles. Cette réorganisation devra également prendre en compte une évolution du réseau de lecture publique intercommunal.
 - La dimension matérielle de ce service est traitée en partie (aménagement, bâtiments) dans le cadre du programme d'action N° 17 - Développement de l'aménagement culturel du territoire.
 - La programmation culturelle et artistique du réseau de lecture publique est également abordée dans le cadre du schéma de développement de la lecture publique. Contributive d'une offre culturelle cohérente de la Direction des Affaires Culturelles, elle est valorisée en tant que telle et contribue à la mise en œuvre du Projet Culturel de Territoire. Les collaborations transversales, les partenariats voire les coproductions sont recherchées avec les acteurs de la ville. En matière de littérature les partenaires privilégiés sont les libraires ainsi que la maison *Gueffier* (équipement culturel dédié à l'écriture et à la littérature géré par la Scène nationale Le Grand R). (cf. : programme d'action N° 36 - Programme de développement de la littérature.)
 - Le développement des activités « hors les murs » est conforté afin de garantir un lien de proximité avec les habitants. Parmi celles-ci, les principales actions à conforter sont :
 - Les actions de médiation en milieu scolaire et petite enfance
 - Les actions de médiation en EHPAD
 - Les actions de médiation en milieu carcéral
 - Les actions de médiation en milieu hospitalier
 - Le portage à domicile

- La bibliothèque éphémère d'été
- L'espace culturel mobile (cf. : Programmes d'action N° 15 - Programmes d'actions culturelles hors les murs des équipements structurants.)

Remarques

- Accompagnement et coordination : Service réseau de Lecture Publique
- Actions transversales : Direction petite enfance (médiation assistantes maternelles), Direction éducation (PEDT), Direction action sociale, santé, solidarité (EHPAD), Direction espace public (médiathèque éphémère).
- Conventions : Direction des affaires juridiques
- Locaux : Direction des bâtiments
- Véhicules (Navette et Espace culturel mobile) : Direction de moyens logistiques mutualisés
- Communication : Direction de la communication et des relations publiques

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

- Réalisation d'un schéma de développement de la lecture publique : 2023
- Plan de formation du service réseau de lecture publique : 2023
- Réorganisation du fonctionnement : 2024
- La programmation culturelle et artistique : 2023
- Le développement des activités « hors les murs »:
 - Les actions de médiation en milieu scolaire et petite enfance : 2023
 - Les actions de médiation en EHPAHD : 2023
 - Les actions de médiation en milieu carcéral : 2023
 - Les actions de médiation en milieu hospitalier : 2023
 - Le portage à domicile : 2023
 - La bibliothèque éphémère d'été : 2023
 - L'espace culturel mobile (cf. : Programmes d'action N° 15 - Programmes d'actions culturelles hors les murs des équipements structurants.) : 2023
- Actualisation du programme Services de lecture publique : 2023

Partenaires

- DRAC Pays de Loire
- Bibliothèque départementale de Vendée
- Grand R – Maison Gueffier
- Libraires yonnais
- Acteurs culturels yonnais et aggro-yonnais

Conventions

- Convention d'objectif bipartite : Bibliothèque départementale de Vendée / La Roche-sur-Yon Agglomération
- Contrat territoire lecture : DRAC Pays de Loire / La Roche-sur-Yon Agglomération.

Evaluation

- Evaluation quantitative et qualitative (cf. : indicateurs d'activités de la collectivité).
- Création d'un comité de pilotage pour le schéma de lecture publique
- Comité de pilotage Contrat territoire lecture
- Données annuelles dans l'outil SCRIB de l'Observatoire de la lecture publique du Ministère de la Culture et de la Communication
- Bilan annuel du service

Fiche programme opérationnel N° 22 : Services d'accompagnement des acteurs culturels du territoire

Enjeu : L'accès à la culture tout au long de la vie

Orientation stratégique : Soutenir un service public culturel de qualité et de proximité

Action service : Service Action et Développement

Contexte général

A La Roche-sur-Yon, l'ampleur et la diversité des modes d'accompagnement des acteurs culturels et artistiques du territoire est un axe fort de la politique de la ville. En matière d'ingénierie, de financement, de logistique ou de coordination, les associations yonnaises sont accompagnées dans la mise en œuvre de leurs projets.

Si la Direction des Affaires culturelles est la première source d'accompagnement des associations, certaines structures labellisées du territoire (*Grand R, Fuzz'Yon*) ont également dans leur mission une activité de cette nature.

Cet accompagnement reste cependant parcellaire avec des réponses ponctuelles. Cette situation implique deux conséquences :

- une faible capitalisation de cette mobilisation de la collectivité. Il reste plus difficile de capitaliser sur une addition d'actions que sur un programme global. De plus, le peu d'inscription de la ville dans un maillage régional ne permet que très rarement le croisement des aides.
- l'équilibre entre le soutien nécessaire apporté aux associations de plus grande importance et aux associations plus modestes reste fragile. Les attentes des acteurs s'adressent presque exclusivement à la ville.

L'accompagnement des acteurs culturels et artistiques contribue à l'attractivité ainsi qu'à la qualité de vie du territoire. Il participe de sa créativité, de son évolution et de la cohérence de son offre.

Contenu

La consolidation des mesures d'accompagnement garanti la richesse du tissu culturel yonnais ainsi que son renouvellement. Son organisation contribue à une logique de développement culturel du territoire et à son rayonnement.

Les différents types d'accompagnement prennent la forme de programmes de soutien à la vie associative culturelle et artistique clairement identifiés :

- le soutien au projet culturel : maintien de la vitalité du tissu associatif, soutien au fonctionnement à partir d'une analyse du projet qui le sous-tend.
- Le soutien aux acteurs structurants : cet aspect est développé dans le programme opérationnel N° 2 - Accompagnement des équipements culturels structurants.
- le soutien à la création et à la diffusion : cet aspect est développé dans le programme opérationnel N° 42 - Aide à la création et à la diffusion.
- le soutien à l'émergence : cet aspect est développé dans le programme opérationnel N° 39 - L'accompagnement et le conseil en direction des acteurs émergents.

En fonction de la nature des projets, les outils mis en œuvre sont déterminés et calibrés. Les programmes d'accompagnement sont systématiquement formalisés par le biais de conventions d'une durée plus ou moins longues rendant lisible les moyens mis en œuvre par la collectivité ainsi que les engagements de la structure bénéficiaire. Lorsque la structure bénéficie d'un accompagnement d'autres structures (comme les équipements structurants), l'articulation de ces moyens sera également mise en lumière et peut faire l'objet d'une coordination des moyens. L'aide au montage de projet et à la mise en réseau vise également à accompagner la recherche de financements multiples.

Ce protocole n'empêche pas la collectivité de rester réactive par l'attribution de moyens ponctuels en fonction de l'actualité du territoire. Ces moyens ponctuels seront proposés après analyse des demandes au cas par cas et en fonction des possibilités d'attribution. Ce cas de figure fait également l'objet d'une contractualisation garantissant les engagements de chacune des parties.

Descriptif des actions envisagées

Préalable :

- Actualisation des critères de sélection.
- Actualisation des modèles de convention.
- Définition de critères par niveau

La mise en place de différents permet aux services de cibler le taux d'accompagnements (temps, moyens, calendrier...) nécessaires pour réaliser un suivi adéquat. Ces niveaux d'accompagnements ont pour objectifs de guider les agents et les acteurs culturels dans leurs démarches. Ils permettent de rendre transparent les activités.

Niveau 1 : accompagnement ponctuel (fonctionnement à l'année de projets culturels non-définis comme structurants)

- Aide au développement des activités
- Aide à la mise en réseau
- Attribution de subventions : aide au fonctionnement, investissement potentiels, aide à la création ou à la diffusion. (Actualisation de critères d'attribution des aides au fonctionnement),
- Mise à disposition de matériel technique (propriété de la Ville)
- Mise à disposition de locaux : salles de répétitions, stockage
- Mise à disposition de sites de diffusion (dans la limite d'une journée par an)
- Relai des activités via le service communication

Niveau 2 : accompagnement poussé (dans le cadre de projets définis comme structurants, (cf. : Programme d'Action 2 – Accompagnement des projets culturels structurants)

- Aide au montage de projets,
- Aide à la mise en réseau,
- Attribution de subventions : aide au fonctionnement, investissement potentiels, aide à la création ou à la diffusion. (Actualisation de critères d'attribution des aides au fonctionnement)
- Selon l'importance du projet, des montants attribués et de l'avis de la commission culture : convention d'objectif annuelle ou pluriannuelle.
- Mise à disposition de locaux : salles de répétitions, stockage, sites de diffusion, appartement pour l'accueil d'artistes. (Actualisation des conditions de mise à disposition)
- Mise à disposition de matériel technique (propriété de la Ville)
- Prise en charge d'une partie des frais techniques au sein des sites propriétés de la ville (prise en charge définie selon projet, actualisation des conditions de prise en charge).
- Aide logistique dans la coordination avec les services de la ville et/ou avec les autres acteurs
- Relai des activités via le service communication (voire plus selon projet)

Niveau 3 : Dans le cadre d'un projet en partenariat (projets créés en co-production, co-réalisation ou dans lequel la Ville a une place prépondérante. Cf. : Fiche 43 – Co-production de projets artistiques)

→ Ce niveau concerne aussi les projets innovants bénéficiant d'un accompagnement particulier. Cf. Fiche 39 – Accompagnement et conseil en direction des projets innovants et des acteurs émergents)

- Aide à l'ingénierie de projet ou co-organisation
- Aide à la programmation
- Attribution de subventions : aide au fonctionnement, investissements potentiels
- Aide au financement du projet : artistique, sécurité, technique...
- Selon l'importance du projet, des montants attribués et de l'avis de la commission culture : convention d'objectif annuelle ou pluriannuelle.
- Mise à disposition de locaux : salles de répétitions, stockage, sites de diffusion, appartement pour l'accueil d'artistes. (Actualisation des conditions de mise à disposition)

- Accompagnement technique (évaluation des besoins, relais avec les services techniques, installation, mise à disposition de personnel, possible création lumière)
- Mise à disposition/ prêt de matériel technique (propriété de la Ville)
- Aide à la prise en charge des frais techniques au sein des sites propriétés de la ville (prise en charge définie selon projet, actualisation des conditions de prise en charge).
- Coordination avec les services de la ville et/ou avec les autres acteurs
- Relai des activités via le service communication, possible création de supports.

Les sites de diffusion mis à disposition et sur lesquels une prise en charge partielle des frais techniques est proposée sont propriétés de la ville (auditorium du Cyel, Théâtre, Salle du Manège du Grand R, grande salle ou salle club du Quai M)

Lorsque ces sites sont gérés par une autre structure (Grand R, Quai M), leur accord sera sollicité.

Les sites de création et de répétition mis à disposition sont propriétés de la ville.

Procédure administrative de conventionnement :

- Sollicitation faites par les acteurs culturels et artistiques
- Instruction et mise en cohérence avec le Projet Culturel de Territoire par la Direction des Affaires Culturelles.
- Traitement des demandes par la commission culture de la collectivité.
- Délibération du conseil municipal.
- Conventionnement entre la collectivité et le demandeur.
- Mise en œuvre du programme d'accompagnement sur une période prédéfinie.

Remarques

- Accompagnement et coordination : service action et développement culturels (DAC)
- Accompagnement technique : Service technique scénographie (DAC)
- Communication : direction de la communication et des relations publiques
- Subventions : direction des finances, service suivi et évaluation
- Conventions : direction des affaires juridiques
- Mise à disposition de bureaux : direction proximité et citoyenneté
- Moyens matériels : direction des moyens logistiques mutualisés
- Espaces publics : direction des espaces publics
- Règlementation : direction des affaires juridiques
- Sécurité : police municipale

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

- Actualisation des critères de sélection : 2023
- Actualisation des modèles de convention : 2023
- Etablissement d'un schéma d'accompagnement des acteurs du territoire et diffusion avril 2023
- Mise en œuvre : juin 2023

Partenaires

- Acteur culturel du territoire
- Equipements missionnés pour un accompagnement et gestionnaire de locaux propriétés de La Roche-sur-Yon ou La Roche-sur-Yon Agglomération (*Grand R, Fuzz'Yon*).
- Acteurs structurants potentiels (Maison de Quartiers)
- Co-financeurs potentiels

Conventions

- Convention d'objectifs annuelle ou pluriannuelle
- Convention de partenariat ou de coproduction
- Convention de mise à disposition de locaux et de matériels

Evaluation

- Bilan financier et moral annuel, valorisation des moyens mis à disposition (financiers, techniques, humains)
- Cofinancements
- Partenariats
- Diagnostics ciblés
- Analyse de la contribution aux grands enjeux du Projet Culturel de Territoire

Fiche programme opérationnel N° 23 : Développement des outils facilitant l'accès à l'offre

Enjeu : L'accès à la culture tout au long de la vie

Orientation stratégique : Favoriser le renouvellement des publics

Action service : Service Action et Développement Culturel

Contexte général

La Ville de La Roche-sur-Yon mène une politique d'éducation artistique et culturelle dense et diversifiée. En partenariat avec les équipements culturels structurants et le réseau associatif très dynamique du territoire, elle met en œuvre des dispositifs et des projets à destination de publics très variés, du plus jeune public aux adultes.

La collectivité a consolidé en 2019 cette démarche de préservation et de transmission d'un socle culturel commun en signant et mettant en œuvre sur son territoire un Contrat Local d'Education Artistique et culturelle (CLEA). Ce dispositif contractuel de soutien est proposé par le Ministère de la Culture aux collectivités territoriales désireuses de renforcer leurs actions d'éducation artistique et culturelle.

Parallèlement aux dispositifs insufflés par l'Etat, la Ville propose tout au long de l'année des actions (spectacles/expositions/cours...) pour tous les types de publics. Pour faciliter leurs accès, des actions de médiations, des temps forts et des créneaux dédiés sont organisés.

Toutefois, certaines actions portées par la collectivité manquent de renouvellement. Les dispositifs sont pris d'assaut par les habitués et trouvent difficilement le moyen de toucher d'autres publics.

Ex. : Le dispositif « *Concert Très Tôt* », victime de son succès, ne répond pas à la très forte demande des habitants qui sont demandeurs de spectacles pour le jeune voir très jeune public. Le constat est le même pour le dispositif « Art Vacances ». En lien avec la réalité du terrain, des problématiques techniques et logistiques influencent également la qualité des dispositifs. Les moyens déployés par la collectivité doivent être harmonisés.

Contenu

La mission de la Direction des Affaires Culturelles et de ses partenaires est de baliser le chemin menant aux œuvres pour le plus grand nombre : des actions de proximité, de médiation ou de formation aux pratiques artistiques doivent y contribuer. Les outils permettant de compléter l'éventail de l'offre yonnaise restent à créer. Levier majeur de la démocratisation culturelle, l'éducation artistique et culturelle joue en outre un rôle essentiel en faveur de la diversité des cultures et des formes artistiques et participe à l'aménagement culturel du territoire. Signataire avec la DRAC Pays de Loire d'un Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturelles (CLEA) depuis 2019, la ville de la Roche-sur-Yon a renouvelé cet acte d'engagement en 2022 pour une durée de 3 ans.

Les enjeux de l'éducation artistique et culturelle sont :

- La démocratisation des pratiques culturelles
L'accessibilité des créations d'hier et d'aujourd'hui et des pratiques culturelles est un objectif majeur partagé par la ville, l'agglomération et les partenaires culturels et sociaux du territoire.
- La formation des publics et des artistes de demain
La transmission d'une culture commune et l'ouverture vers un large « champ des possibles » sont garantes d'une créativité future.
- la diversité des expressions culturelles :
L'éducation artistique et culturelle œuvre à la démocratie culturelle en valorisant les expressions minoritaires et émergentes.

Les objectifs de l'éducation artistique et culturelle :

- Construire un parcours cohérent de la naissance à l'âge adulte : fonder ce parcours sur la rencontre avec les artistes et les œuvres, la pratique artistique et l'acquisition de repères
- Développer une continuité des propositions tout au long des âges : assurer une complémentarité des actions sur les différents temps de l'enfant : familial ou de loisirs, scolaire, périscolaire

- Développer une médiation adaptée aux différents publics : faire de l'éducation artistique et culturelle un levier pour toucher l'ensemble des publics, innover dans les approches pédagogiques et éducatives
- Mailler le territoire : s'assurer d'une équité territoriale et sociale dans les propositions, porter une attention spécifique aux zones d'éducation prioritaire (Réseau Réussite Scolaire) et aux quartiers classés en Politique de la Ville

La collectivité, dans le but de répondre aux besoins manifestés des habitants, revoit les modalités de ses actions pour le jeune public. Elle fait un état des lieux de l'existant et engage des modifications sur la fréquence, les moyens techniques et de communication.

Descriptif des actions envisagées

CLEA (Contrat local d'engagement artistique) (Programme d'action n° 26 : Parcours d'éducation artistique et culturel et parcours d'enseignements artistiques) :

- Formation de médiateur, d'adultes relais et d'ambassadeurs culturels auprès des habitants pour la pratique artistique sur le territoire. Ces adultes-relais agissent en tant que passerelle entre les acteurs culturels et les habitants des QPV de la ville afin de faciliter la communication avec des publics non-captifs permettant ainsi d'ouvrir les portes de la pratique culturelle à tous les habitants de la ville. La création de parcours de médiation autour de la programmation culturelle offre à tous la possibilité de saisir les spécificités artistiques et culturelles. Tous les âges sont inclus dans les dispositifs. Les quartiers, où la ville a plus de difficulté à toucher les habitants, sont ciblés.
- Construction de parcours de découverte culturelle et artistique tout au long de la vie, de l'enfance jusqu'à l'âge adulte, en proposant des co-productions et des projets mutualisés entre les différents acteurs culturels. Ces parcours mettent en cohérence les offres afin de les rendre plus lisibles et permet de pouvoir offrir un réel parcours du spectateur.
- Mise en place d'une offre culturelle spécifique jeune public impliquant tous les équipements et opérateurs culturels concernés et rassemblant l'offre scolaire, périscolaire et extrascolaire du territoire. Création de parcours cohérents tout au long de la scolarité en proposant une continuité dans les ateliers proposés (maternelle, élémentaire, collège, lycée) en partenariat avec le service éducation (mise en œuvre du Projet éducatif de territoire).

Communication : (Programme d'action N° 27 – Plan de communication culturelle)

- Diffusion d'un support de communication unique, rassemblant les propositions culturelles de la DAC (les conférences, les mardis du conservatoire, les mots #, les Concerts Très Tôt ...) sur une saison afin de permettre une plus grande lisibilité de l'offre.
- Diffusion d'une newsletter étudiante afin de capter un public jusque-là absent de nos propositions.
- Les portes ouvertes organisées par l'Ecole d'Art et le conservatoire ainsi que la participation du conservatoire aux portes ouvertes des collèges et lycées partenaires donnent de la visibilité aux formations et l'opportunité à tous de découvrir les différents parcours proposés.
- Développer une plateforme unique, structurante et de coopération, visant à donner visibilité et accessibilité aux actions artistiques (arts visuels, mais aussi autres disciplines artistiques) et collections d'œuvres. (Programme d'action N° 33 – Programme de développement des arts visuels)

Politique tarifaire claire, adaptée et différenciée :

- Tarification adaptée aux revenus des habitants pour toutes les prestations culturelles mises en place par la Ville : plein tarif 8€ ; tarif fidélité (abonnement) : 6€ ; tarif groupe : 4€ ; tarif réduit : 2€ - tarifs spéciaux pour les petites formes et les spectacles jeune public et scolaire : 2€ et gratuit pour les accompagnateurs
- Unification des tarifs les établissements d'enseignements artistiques à l'échelle de la ville et de l'agglo.
- Billetterie en ligne pour toutes les actions organisées et/ou accompagnées par la Ville

Accessibilité : (Programme d'action N° 24 - Propositions en faveur du développement du durable)

Programmation (Concerts Très Tôt) :

Dans le cadre de la programmation culturelle de la Ville, les dispositifs dédiés au jeune public sont réévalués et sont intégrés dans la communication de la ville comme un marqueur culturel important. Pour répondre au plus juste à la demande, une enquête des publics dans le cadre d'un diagnostic global est posée. Plusieurs solutions sont anticipées :

- Ajout d'un créneau aux dispositifs « Concerts très tôt » ou ajouter plus de représentation d'un même public.
- Augmentation de jauges publiques
- Définir le dispositif comme « repère culturel » (cf. : programme d'action 28)

Pour harmoniser les moyens apportés à l'organisation, la programmation répond aux enjeux du développement durable et l'installation technique est optimisée :

- Consacrer un créneau pour les artistes locaux (régionales) (cf. : programme d'action 7 et 24)
- Optimiser l'installation technique et les temps de préparation

Action culturelle (Art Vacances) :

Même constat que pour les Concerts Très Tôt, le dispositif fonctionne très bien, mais il n'a que très peu évolué depuis plusieurs années. Il souffre d'un manque de renouvellement de son public, on retrouve beaucoup de famille d'une année à l'autre et on peine à toucher un autre public, car les places sont prises d'assaut. Plusieurs solutions existent :

- Diversifier les lieux d'accueils des parcours (actuellement seulement 1 parcours en MQ) afin de faciliter l'accessibilité des familles n'habitant pas dans le centre-ville
- Ouvrir plus rapidement aux habitants de la Roche Agglomération
- Renouveler les intervenants et les parcours
- Augmenter le nombre de parcours (de 4 au 5 sur les deux premières semaines)

Remarques

- Accompagnement et coordination : Direction des Affaires Culturelles
- Communication : Direction de la communication et des relations publiques
- Direction Education : coordination des parcours scolaires
- Direction des Ressources Humaines : contrats adultes-relais
- Service Juridique : rédaction des conventions

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

Communication :

- septembre 2023/2024 : création d'un document de communication unique
- septembre 2023 – juin 2024 : newsletter étudiante
- 2023 – 2025 : développement de la plateforme numérique unique
 - 2023/2024 : Veille plateformes existantes. Rédaction cahier des charges et arborescence. Liste des contenus existants pouvant être mis en ligne. Rédaction marché public.
 - 2025 : mise en ligne

Mise en place d'une politique tarifaire claire, adaptée et différenciée :

- 2022 mises en place billetterie en ligne
- 2022 uniformisation des tarifs « spectacle » ;
- 2023 uniformisations des tarifs des établissements d'enseignements artistiques Ville ;
- A l'horizon 2025-2026 : uniformisation à l'échelle de l'Agglo

Mise en place de parcours artistiques et culturels :

- Coordination avec les acteurs du territoire : 2024-2025
- Création des parcours et de la documentation: 2025
- Mise en place des parcours : sept 2025 – juin 2026
- 1^{er} bilan : 2026

Formation adultes relais :

- Concertation avec les maisons de quartier : 2023
- Mise en place des formations : 2024

Accessibilité et développement durable :

- 1^{ère} formation méthode FALC : 2022
- 2023 : proposition aux enseignants et agent d'accueil

Evolution des dispositifs existants :

- Enquête des publics/ fréquentation : avril 2023
- Proposition des possibilités d'évolution : fin 2023
- Mise en place : début 2024

Partenaires

Les partenariats et la transversalité :

- avec l'Education Nationale et la DRAC Pays de la Loire
- avec les équipements culturels et les associations
- avec les structures-relais auprès des habitants sur le territoire (Maisons de quartier)
- entre les directions de la ville : culture, éducation, jeunesse, social
- entre la Roche-sur-Yon et les autres communes de l'agglomération

Conventions

- Conventions partenariales avec les associations, structure culturel et maison de quartier
- Un contrat local d'éducation artistique et culturelle signé par la Ville, l'Etat et l'Education Nationale pour une durée de 3 ans
- Contrat avec les adultes relais

Evaluation

Commission culture et Comité de suivi :

- Respect des attentes (convention)
- Cofinancements
- Partenariats
- Analyse du déroulement
- Analyse de la contribution aux grands enjeux du Projet Culturel de Territoire
- Fréquentation

Fiche programme opérationnel N° 24 : Application des indicateurs de responsabilité sociale et environnementale

Enjeu : L'accès à la culture tout au long de la vie, réduire l'impact environnemental de nos projets

Orientation stratégique : Favoriser le renouvellement des publics

Action transversale : Direction des Affaires Culturelles

Contexte général

La ville de la Roche-sur-Yon bénéficie de nombreux marqueurs qui prouvent son investissement dans la transition écologique (ex. : Capitale de la Biodiversité/ réseau TEN...) et dans la responsabilité sociale (ex. : Parole de Femmes). A son niveau, elle participe à la politique en faveur de l'environnement et mobilise les acteurs territoriaux à veiller aux grands objectifs du développement durable. La ville s'appuie sur les acteurs structurants déjà très investis sur la notion et devient à son tour un acteur de référence dans le paysage national.

Toutefois, ces activités ne sont pas toujours en adéquation avec les grands enjeux du développement durable. Il s'agit donc, d'inscrire la culture au cœur des territoires et d'en faire un élément moteur pour la transition locale. L'inscription du développement durable dans ce projet de territoire permet à la ville de s'inscrire pleinement dans les débats.

Cette fiche action peut s'appuyer sur les textes et les engagements portés par d'autres organismes comme « Indicateurs Culturels|2030 » par l'UNESCO écrit en 2019 et par les dispositifs RSE/O.

Contenu

La collectivité participe à la tenue du développement durable, une notion qui garantit la préservation des ressources sans compromettre les générations futures. Les secteurs principalement concernés sont l'environnement, le social et le secteur économique. Ensemble ils doivent répondre/garantir des situations viables, vivables et équitables sur le long terme.

Les enjeux sont nombreux et défendent tous une vision responsable du présent et du futur :

- lutter contre le dérèglement climatique
- préserver la biodiversité
- assurer la cohésion des territoires et des générations
- garantir l'épanouissement des populations
- développer l'économie du secteur en optant pour des modes de production responsable

La direction des affaires culturelles s'inscrit pleinement dans cette démarche et met en place des actions qui répondent à ces enjeux en :

- assurant l'accessibilité de tous aux œuvres qu'elle expose et diffuse
- accompagnant les artistes locaux dans leur création
- favorisant la mixité au sein des équipes
- maintenant et développant des actions culturelles en faveur des publics empêchés/éloignés
- recherchant des solutions durables et réduisant ses émissions carbone
- participant au développement des entrepreneurs locaux et favorisant le circuit-court
- sensibilisant le public sur les bons gestes à adopter

Descriptif des actions envisagées

Accessibilité :

En plus d'être une obligation légale (loi n°2005-102 du 11 février 2005), l'accessibilité est une exigence de démocratisation culturelle et d'élargissement des publics.

Un lieu culturel est dit accessible lorsque celui-ci peut accéder :

- aux différents espaces : cela suppose des aménagements particuliers et adaptés aux différents handicaps tout au long de la chaîne de déplacement
- comme tous les autres publics, à l'information sur les spectacles et les activités : cela suppose une politique de communication adaptée
- aux œuvres présentées et aux actions de médiation favorisant la compréhension de celles-ci : cela suppose une réflexion sur la programmation, la mise en place de dispositifs techniques et de médiation humaine

L'accessibilité s'apprécie dans sa globalité, comme une chaîne d'accessibilités successives.

Penser l'accessibilité de manière globale :

- Prendre en compte la diversité des handicaps
- Rendre accessible le lieu de la manifestation, l'information et l'ensemble de ce qui y est proposé
- Prendre en compte les personnes en situation de handicap dans toute mesure ou action pour le tout public
- Prendre des mesures de compensation pour tel ou tel handicap

Mobiliser l'ensemble du personnel et le tout public sur ces questions :

- Sensibiliser l'ensemble des équipes et former les personnels particulièrement concernés
- Nommer une personne référente, interlocutrice privilégiée des personnes en situation de handicap et de l'ensemble des partenaires
- Sensibiliser l'ensemble du public à la démarche entreprise

S'inscrire dans une démarche partenariale :

- Identifier les personnes en situation de handicap sur le territoire, en repérant les principaux acteurs relais
- Se faire connaître et établir des collaborations avec les professionnels et les associations concernées
- Développer des échanges, des mises en réseau de professionnels du spectacle vivant sur cette problématique
- Mutualiser les moyens en termes d'équipement, d'information, de personnels

Planifier la mise en accessibilité :

- Planifier et hiérarchiser les mesures nécessaires en anticipant l'investissement humain et financier,
- Evaluer régulièrement l'accessibilité de la manifestation, son offre, la qualité de l'accueil et la fréquentation du public

Dans le respect des droits culturels, la DAC met en place de nombreux dispositifs facilitateurs et s'engage à proposer des actions dédiées au développement des publics empêchés/ éloignés. Pour cela :

- Le Conservatoire et Ecole d'Art proposent un accompagnement personnalisé pour les enfants et adultes en situation de handicap. Il met en place un parcours adapté aux besoins de l'élève et assure son suivi par un professeur référent et développe des projets avec les structures et associations locales.
- Le service Actions et développement culturels coordonne des actions en partenariat avec les partenaires structurants et les établissements spécialisés de soins et d'aide à la personne : projets Brigades d'intervention culturelles (BIC), On ne se voit pas vieillir, Parcours découverte culturelle.
- Le service Actions et développement culturels soutient et met à disposition les dispositifs « Subpacs » en partenariat avec le Quai M et le Grand R et valorise les associations qui portent cette démarche.
- La DAC met en place un certain nombre d'actions « Hors les murs » (cf. programme d'action N° 15 : actions culturelles hors les murs des équipements culturels) afin de rendre la culture accessible au plus grand nombre : Les Concerts Très Tôt, expositions temporaires, fête de la musique, écrire à la Liberté, Friday Night Fever, Art Vacances en maison de quartier
- Dans le cadre des nouveaux aménagements du musée Malraux, le service des musées fait appel aux associations locales de personnes à mobilité réduite pour garantir la praticité des lieux. Elle soutient également les enseignements portés par le ministère et utilise les ouvrages de référence pour adapter ses propositions à tous les publics. Il met en place la méthode FALC (facile à lire et à écrire) au sein des espaces d'exposition.

La programmation portée par la DAC (expositions, programmation Les mots #, Fête de la musique, RPOP, concerts très tôt...) doit être davantage accessible aux publics éloignés de l'offre culturelle. Il est indispensable d'imaginer une politique d'incitation en vue de favoriser la participation de ces publics aux pratiques culturelles. En plaidant en faveur d'une prise en compte de l'accessibilité pour tous, avec des aides techniques et humaines, on répond aux attentes des personnes en situation de handicap, de précarité, qui ne maîtrise pas la langue française, aux familles, aux personnes âgées... : on offre un meilleur confort d'usage à un public plus large. Dans la mesure du possible, les réponses doivent être apportées par l'amélioration des conditions proposées à l'ensemble des usagers. Ainsi, la fréquentation est élargie à l'entourage familial, structurel et institutionnel des personnes et l'ensemble des publics bénéficie de cette nouvelle approche.

Les axes d'amélioration portent sur l'accessibilité de l'événement et son confort d'usage (accéder, stationner, cheminer, être accueilli...), à l'information et à la communication (relations aux publics et supports d'information), à l'accueil et les aides humaines, à la programmation, aux aides techniques, à la médiation non humaine et aux dispositifs d'accessibilité. Quelques propositions :

- Pour chaque événement, vérifier les conditions d'accès de l'événement et de son confort d'usage
- Sensibiliser / former les agents de la DAC à l'accueil de ces publics
- Identifier un interlocuteur privilégié à la DAC, chargé des relations avec ces publics
- Participation de la DAC au groupe de travail Accessibilité pour les personnes sourdes et malentendantes de la Ville et/ou participation à la commission municipale « accessibilité »
- Création de partenariats avec les associations du secteur social et médico-social, leur présenter les programmations « accessibles »
- Signaler dans les supports de communication les dispositions particulières pour tous les publics, mentionner les limites de l'accessibilité quand il y a lieu, généraliser les pictogrammes
- Prévoir des aides techniques, des dispositifs d'accessibilité : interprétation en LSF, maquette tactile, audiodescription, gilets vibrants...

Parité :

Le développement durable inscrit dans ses fondements l'égal accès des individus aux activités culturelles. La DAC tend progressivement vers une parité dans son organisation, dans les groupes de travail et dans le choix des œuvres qu'elles diffusent. Pour cela, elle :

- Inscrit dans son règlement d'aide à la création un critère dédié à la parité au sein des équipes artistiques et techniques.
- Intègre progressivement des professionnelles de la technique au sein de ses projets
- Est partenaire du programme d'actions dédié aux femmes organisé par le service prévention et médiation
- Participe aux débats sur l'égalité hommes/femmes lors des rencontres professionnelles organisées par des réseaux culturels structurants
- Sensibilise ses équipes sur la notion de parité

Impact environnemental :

Le service public a pour devoir, au nom de la collectivité et de ses partenaires, de s'engager dans la lutte contre le réchauffement climatique. Sensible à la préservation de ses œuvres/ objets culturels/ patrimoine, elle mobilise l'ensemble de ses ressources pour réduire son impact environnemental. Son positionnement s'aligne aux politiques de la ville (capitale de la biodiversité). La DAC :

- Encourage les associations et les artistes à créer des projets participatifs, intergénérationnel, inclusif. Elle inscrit dans son règlement aux aides à la création et à la diffusion des critères liés au développement des pratiques responsables, la mixité dans les équipes, la sollicitude des projets à porter un regard sur les enjeux du développement durable. (cf. programme d'action N° 4 : aide à la création et à la diffusion)

- Réduit les coûts d'achats et valorise la seconde main lors des grandes manifestations. Les porteurs de projet créent des partenariats durables avec les commerces responsables (réduction des déchets, circuit-court...) pour toutes ces manifestations ; Travaille avec des acteurs locaux et assure la pérennité économique du secteur.
- Veille à la réduction des déchets et au renouvellement des matériaux qu'elle utilise lors du transport des œuvres en France et lorsque cela est possible, à l'étranger.
- Est attentif aux matériaux utilisés dans la conception et l'entretien des œuvres publiques.
- Est engagée dans la réduction des déchets sur les manifestations extérieures à travers plusieurs dispositifs comme la mise en place systématique du tri, le prêt de gourdes, le recyclage des mégots, l'installation de compost, l'achat en vrac ...
- Encourage le déplacement des publics avec des moyens de transports faibles en émissions de carbone : parcs à vélos aux abords des lieux culturels, mise en place de navettes de bus pour les grands rassemblements ...
- Optimise les solutions à faible consommation énergétique, peu polluantes
- S'inscrit dans les réseaux des événements responsables : pôles de coopération pour les musiques actuelles, Réseau-Eco-Evènement (REEVE) (cf : programme d'action n°7)
- Uniformise les méthodologies et sensibilise les agents et partenaires aux pratiques durables.
- Forme et sensibilise les agents de la direction au développement durable dans sa globalité et à réfléchir ensemble aux nouvelles actions à mettre en place.

Communication : La DAC, avec le service communication, réduit son impact écologique en limitant ses impressions et en optimisant le stockage de ses fichiers numériques. Ensemble, ils évaluent à la baisse le nombre de ses impressions (affiche et flyers...) voir même elle n'en imprime plus lorsque cela est possible et favorise la disponibilité de ses documents en ligne. (ex : JEP, Fête de la Musique). Ils conçoivent des éléments visuels génériques/ modulables et cohérents avec les antécédents du projet, dans la continuité des éléments préexistants.

Remarques

- Direction des Affaires Culturelles : Coordination
- Direction Communication et Relations Publiques : Communication
- CTM, Service Accessibilité, Service environnement et développement durable, Quai M, Grand R, acteurs culturels.

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

- 1^{er} semestre 2023 : signature convention REEVE
- 2^{ème} semestre 2023 : mise en place d'actions significatives
- Début 2024 : bilan

Partenaires

- Associations conventionnées
- Associations bénéficiant d'une subvention (aide à la création/diffusion/projet)
- Collectifs d'acteurs spécialisés sur les notions piliers
- Entreprises locales engagées pour le développement durable

Conventions

- Les attentes écologiques/environnement de la collectivité sont inscrites dans les conventions existantes et futures

Evaluation

- Evaluation convention : respect des critères relatifs aux enjeux du développement durable
- Evaluation MAD location : rapport de la consommation énergétique des associations bénéficiant d'une mise à disposition d'un équipement spécifique
- Réalisation d'un bilan de la consommation énergétique pour les équipements de la DAC
- Réalisation d'une étude sociologique annuelle des typologies de publics accueillis
- Rapport systématique des taux de fréquentations par typologie de public pour les manifestations organisées par la ville.

Fiche programme opérationnel N° 25 : Projets pédagogiques co-construits avec les établissements d'enseignement supérieur

Enjeu : L'accès à la culture tout au long de la vie

Orientation stratégique : Favoriser le renouvellement des publics

Action transversale : Direction des Affaires Culturelles

Contexte général

La Ville de La Roche-sur-Yon mène une politique d'éducation artistique et culturelle dense et diversifiée. En partenariat avec les équipements culturels structurants et le réseau associatif très dynamique du territoire, elle met en œuvre des dispositifs et des projets à destination de publics très variés, du plus jeune public aux adultes. Par son engagement dans l'éducation artistique et culturelle, la ville développe des actions de découverte, de médiation, de formation en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur.

La Ville a consolidé en 2019 cette démarche de préservation et de transmission d'un socle culturel commun en signant et mettant en œuvre sur son territoire un Contrat Local d'Education Artistique et culturelle (CLEA). Ce dispositif contractuel de soutien est proposé par le Ministère de la Culture aux collectivités territoriales désireuses de renforcer leurs actions d'éducation artistique et culturelle.

Une démarche de renouvellement de ce contrat pour une durée de 3 ans (2023-2025) est en cours de discussion entre La Ville de La Roche-sur-Yon et la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire.

Contenu

Il s'agit de développer et conforter le partenariat concernant l'offre culturelle à l'attention des établissements d'enseignements supérieurs dans le cadre du CLEA. Une offre culturelle s'appuyant sur les trois piliers de l'EAC :

- La rencontre avec les artistes
- Favoriser l'accès à la pratique et l'apprentissage artistiques
- La rencontre avec les œuvres (musée, expositions, concerts...)

Une éducation artistique et culturelle accessible à tous, visant une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, et dans ses dimensions, c'est une éducation à l'art. Elle prend en compte tous les temps de vie des jeunes et permet de donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender le monde contemporain.

Descriptif des actions envisagées

Développer les partenariats actuels :

- IUT partenariat avec l'école d'art ayant pour objet la revue « Bruire » : projet tuteuré avec un groupe d'étudiants. Projet pédagogique partenarial mené avec l'IUT, dans le but de valoriser la pratique artistique amateur de l'école, et la spécialité développée en édition, travail sur le rapport au langage à l'école d'art. Ce projet de revue cristallise aussi une démarche tournée vers l'expérimentation artistique et la transversalité.
- Prépas concours :
 - Théâtre : chaque année de 5 à 10 élèves en 3^{ème} cycle préparent les concours des grandes écoles d'art dramatique et présentent un CET (certificat d'étude théâtre)
 - Danse : chaque année de 10 à 15 élèves en 3^{ème} cycle présentent un CEC (certificat d'étude chorégraphique) et préparent les concours aux grandes écoles
 - Musique : chaque année de 10 à 15 élèves en 3^{ème} cycle présentent un CEM (certificat d'étude musical). 3 à 5 d'entre eux préparent les concours dans le cadre du Réseau 303 des conservatoires des Pays de la Loire. Concours en commun délivrant le diplôme national d'étude musicale
- Médiathèque, visites découvertes et accueil de MFR pour apprendre à être autonome en recherche documentaire sur une thématique précise.

Construire et développer de nouveaux partenariats :

- Lycée Pierre Mendès France création en cours d'une licence professionnelle management d'événementiels sportifs et/ou culturels
- Prépas concours :
 - Ecole d'art : actuellement des rendez-vous dossiers ont lieu 4 fois par an concernant environ chaque année 10 élèves en terminales, cette année 33 élèves inscrits en parcours lycéen, perspective de mettre en place des classes prépa.
 - Théâtre : chaque année de 5 à 10 élèves en 3^{ème} cycle préparent les concours des grandes écoles d'art dramatique et présentent un CET (certificat d'étude théâtre)
 - Danse : chaque année de 10 à 15 élèves en 3^{ème} cycle présent
- Proposer un accès aux cours du conservatoire et de l'école d'art via un parcours découverte à l'attention des étudiants
- Musée : université de Nantes, établissement yonnais : projet tuteuré, encadrement de projet de recherche (cf. : programme d'action N°19 Services de conservation et de valorisation du patrimoine yonnais), visite scolaire, intervention en TD, stage, événement (musée des étudiants (médiation assurée par les étudiants dans le cadre d'une soirée), JEP, etc....
- Partenariat en cours de reconstruction entre l'IUT Métiers du livre et les médiathèques pour accueillir des étudiants dans nos structures, en jobs étudiant le week-end et en stage. Envies et besoins de part et d'autre de développer la collaboration sur des projets tutorés ponctuels, l'accueil d'alternants...

Outils d'information culturelle à destination des étudiants :

- Newsletter culture à destination des étudiants
- Tarification préférentiel pour l'accès à la diffusion
- Invitation aux vernissages
- Participation, bourse aux stages, service civique, création d'une liste de diffusion à destination des formations patrimoine/histoire de l'art

Développer des lieux d'accueil : (cf. : programme d'action N° 9 Développement des espaces de convivialité au sein des équipements culturels)

Remarques

- Accompagnement et coordination : Direction des Affaires Culturelles
- Communication : Direction de la Communication et des Relations Publiques
- Conventions : Direction des Affaires Juridiques

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

- 2023-2024 : mise en place d'un groupe de travail
- 2024 : élaboration de projets
- 2025 : conventionnement et réalisation

Partenaires

- L'Etat : Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- Associations locales
- Maison de Quartier
- Université de Nantes

Conventions

- Convention avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- Convention de partenariat avec les associations
- Convention Université de Nantes

Evaluation

- Bilan d'activité annuel
- Partenariats
- Analyse de la contribution aux grands enjeux du Projet Culturel de Territoire

Fiche programme opérationnel N° 26 : Parcours de découverte artistique et parcours d'enseignements artistiques

Enjeu : Créer des parcours culturels

Orientation stratégique : Favoriser le renouvellement des publics

Action transversale : Direction des affaires culturelles

Contexte général

Considérant que l'éducation artistique et culturelle est une priorité, la Ville de La Roche-sur-Yon met en œuvre des dispositifs et des projets à destination de publics très variés, du plus jeune public aux adultes.

Elle a consolidé en 2019 cette démarche de préservation et de transmission d'un socle culturel commun en signant et mettant en œuvre sur son territoire un Contrat Local d'Education Artistique et culturelle (CLEA). Ce dispositif contractuel de soutien est proposé par le Ministère de la Culture aux collectivités territoriales désireuses de renforcer leurs actions d'éducation artistique et culturelle. Arrivant au terme de ce premier contrat, la Ville de la Roche-sur-Yon et la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire renouvellent leur engagement commun avec la signature d'un deuxième contrat pour une durée de 3 ans (2022-2025) dont l'un des enjeux majeurs est de permettre l'accès à la culture à l'ensemble de la population. Pour répondre à cet enjeu la collectivité s'appuie sur les dispositifs et équipements déjà existant sur son territoire :

- Le Conservatoire-Ecole d'Art à rayonnement départemental, pôle de référence en matière d'enseignement artistiques. Établissement classé par l'état, il propose l'enseignement de quatre disciplines artistiques : arts plastiques, danse, musique et théâtre. Il a pour mission centrale la sensibilisation et la formation des futurs amateurs et professionnelles aux pratiques artistiques et culturelles. L'établissement exerce sa mission pédagogique en cohérence avec les schémas d'orientation du ministère de la culture. C'est un lieu ressource pour les amateurs, un centre d'animation de la vie culturelle locale.
- Les équipements structurants : Le Quai M, Le Grand R, le Concorde
- Les associations et compagnies culturelles actives sur le territoire en termes de diffusion, d'actions culturelles ou de transmission
- L'ensemble des actions (spectacles, ateliers, cours, conférence, stages ...) pour tout type de public et les actions en direction de publics ciblé : petite enfance, enfance, adolescents, étudiants, personnes âgées, personnes en situation de handicap ...

Cependant, on constate encore des fractures à combler en terme d'accessibilité, le public étudiant reste majoritairement absent des équipements.

Les actions en places souffrent aussi d'un manque de renouvellement des publics car elles ont acquis au fil des éditions un public d'habitué qui rend difficile l'accès aux nouveaux spectateurs (Concert très tôt, Art Vacances ...). La mise en liens de ces actions avec d'autres permettra de faire découvrir ces dispositifs à un public plus élargi.

Contenu

Afin de jouer pleinement son rôle d'émettrice et réceptrice de culture, la collectivité assume une position déterminante auprès des acteurs culturels et des partenaires sociaux et éducatifs du territoire. La ville concentre ses actions, coordonne celles de ces partenaires en créant des parcours de découverte et d'enseignement artistique tout au long de la vie. Ces parcours rassembleront toute l'offre du territoire et créeront des passerelles entre les différentes propositions et équipements. Ils permettront :

- Le maillage du territoire : assurer la diversité de l'offre en termes de proposition artistique et une équitable répartition sur le territoire ;
- Développer une continuité des propositions tout au long des âges : garantir une complémentarité de l'offre culturelle pour tous les âges ;
- Développer la lisibilité de l'offre ;
- Le renouvellement du public :

Les parcours sont organisés par tranche d'âge (jeune public, étudiant, tout public, sénior ...) et éventuellement par thématique (théâtre, danse, art visuel, un auteur, une artiste ...). Une attention particulière sera apportée aux :

- Parcours jeune public : rassemble toutes l'offre à destination du jeune public (scolaires, périscolaire et extra-scolaire). Ces parcours suivront les enfants tout au long de leurs scolarités (de la maternelle jusqu'au Lycée) afin de permettre une réelle continuité dans l'éducation de l'élève (mise en œuvre du Projet Éducatif de Territoire – PEDT).
- Parcours étudiants : rassemble l'offre à destination des étudiants : ateliers proposés en partenariats avec le Grand R, le quai M ; proposition des associations étudiantes, initiatives étudiantes ...

La collectivité sera amenée à compléter l'offre là où des manques serait mis en lumière soit en renforçant son accompagnement des associations et compagnie du territoire (cf : programme d'action 22 – Services d'accompagnement des acteurs du territoire) soit en programmant et en mettant en place des actions.

Descriptif des actions envisagées

La Ville créer des parcours du spectateur de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte (de 0 à 99 ans). Pour cela elle assure la coordination des offres de toutes les partenaires et acteurs culturels du territoire (associations, compagnies, équipements structurants ...) afin de créer des parcours types 'clé en main'. Ces parcours sont organisés par tranche d'âge (jeune public, étudiant, tout public, sénior ...) et éventuellement par thématique (autour d'un spectacle, d'un artiste, d'un thème ...) :

- Création d'un label/marqueur (ex.: Parcours Passerelle, Parcours du Spectateur...)
- Création de comités de pilotage comprenant les acteurs locaux concernés :
 - Les services et équipements culturels : DAC (service actions et développement culturels, médiathèque, musée, conservatoire-école d'art), communes de l'Agglo, EP3CY, Quai M, Grand R et les associations et compagnies faisant de l'action culturelle ou ayant une ambition de transmission.
 - Pour les parcours jeune public : associer le service éducation [en lien avec la mise en œuvre du PEDT (projet éducatif de territoire)]. Les parcours jeunes public rassemble l'offre scolaire, périscolaire et extrascolaire (de la maternelle jusqu'au lycée) : P'tits Mercredis, Activité Péri-éducative, visite en médiathèque, programmations jeunes public (Concerts Très Tôt, Roulez Jeunesse ...), cours de pratique artistique, Art Vacances ...
 - Pour les parcours visant les étudiants : associer les pôles universitaires, les associations étudiantes, et les bars ayant une programmation culturelle : partenariat avec l'association FIL, Concerts étudiants, initiatives étudiantes (festival Hémisphère Sud ...), cours de pratiques...
- Elaboration des parcours en concertation avec tous les acteurs ; mise en place d'une tarification spécifique

- Création de supports de communication qui regroupent les différentes offres ou intégration à la programmation de saison avec le « label » pour identification
- Déploiement de médiateur culturel et d'adulte relais pour accompagner la diffusion de ces parcours. Une attention particulière sera portée aux zones d'éducation prioritaire et aux QPV. (cf : programme d'action 23 - Développement des outils facilitant l'accès à l'offre)

La Ville développe des parcours d'enseignements artistiques personnalisés liés à ces cycles de formation (conservatoire-école d'art) (cf : Programme d'action 18 – service d'enseignement artistique)

- Parcours personnalisé (adolescents, adultes, public empêché), ouverture à la petite enfance
- Interventions en milieu scolaire, malles arts aux enfants, orchestres à l'école, au collège...

Remarques

- Accompagnement et coordination : musée, médiathèque, conservatoire-école d'art, service action et développement culturels
- Communication : Direction de la Communication et des Relations Publiques
- Formation des adultes co-éducateurs (parents, professionnels des champs de l'éducation, de la culture et du social)
- Politique tarifaire

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

- CLEA : 2022-2025
- Création des comités de pilotage : 2023
- Concertation avec les acteurs et élaboration des parcours : 2023-2024
- Conventonnement et partenariat : 2024
- Mise en place des parcours : 2024-2025
- Bilan : 2025

Partenaires

- DRAC Pays de la Loire
- Région Pays de la Loire
- Département de la Vendée
- Entre la Roche-sur-Yon et les autres communes de l'agglomération
- Education Nationale
- Les équipements culturels et les associations (Médiathèque, Musée, Conservatoire-école d'art, EP3CY, Quai M, Grand R...)
- Les structures-relais auprès des habitants sur le territoire (Maisons de quartier)
- Entre les directions de la ville : culture, éducation, jeunesse, social

Conventions

- CLEA
- Conventions de partenariats
- Région : Aide régionale à la médiation et à l'accessibilité des publics

Evaluation

- Bilan d'activité annuel
- Partenariats
- Analyse de la contribution aux grands enjeux du Projet Culturel de Territoire

Fiche programme opérationnel N° 27 : Plan de communication culturelle

Enjeu : L'appropriation du territoire par l'offre culturelle

Orientation stratégique : Rendre visible et cohérente l'ensemble de l'offre à l'échelle de la ville

Action transversale : Direction des Affaires Culturelles et Direction de la Communication et des Relations Publiques

Contexte général

La proposition culturelle de La Roche-sur-Yon bien que dense et variée manque de lisibilité auprès des habitants mais également de visibilité au niveau départemental et régional. Bien qu'un grand nombre d'informations soit communiquée, ces dernières apparaissent éparpillées, non hiérarchisées et sans cohérence commune. Les messages se juxtaposent et se succèdent plutôt qu'ils ne construisent une narration structurée proposant des repères pour construire un parcours et permettant au territoire de capitaliser une image de ville culturelle. Cette situation est en grande partie liée à l'absence de stratégie de communication spécifiquement culturelle.

La communication se fait au coup par coup et est axée sur les événements au dépend des projets de fonds ou des propositions récurrentes. De même, une part importante de l'offre yonnaise n'est pas relayée car résultant d'opérateurs privés ou associatifs. Il n'est donc pas possible de valoriser une proposition large et diverse construite sur la base d'une complémentarité des propositions.

Le manque d'outils proposant une synthèse des messages culturels et l'absence d'un lieu ressources (physique ou virtuel) pour l'offre culturelle est particulièrement problématique pour les nouveaux arrivants, qui éprouvent beaucoup de difficultés à se repérer dans l'offre foisonnante.

En élaborant un Projet Culturel de Territoire la collectivité organise et structure son offre. Sur cette base l'élaboration d'un plan de communication culturelle, en cohérence avec la communication générale de la ville, devient possible.

Contenu

Le plan de communication désigne l'ensemble des opérations qui permettent de piloter la stratégie de communication de la Direction des Affaires Culturelles. Il est une composante de la stratégie générale de communication de la ville et de l'agglomération.

Ce plan met en avant les besoins en matière de stratégie de communication culturelle. Après avoir défini des objectifs et des publics cibles :

- Il repose sur une stratégie adaptée.
- Il détermine les moyens nécessaires.
- Il organise chronologiquement les différentes actions de communication.
- Il valorise l'organisation, la complémentarité et la coordination des différentes actions.
- L'ensemble des services de la Direction des Affaires Culturelles inscrivent leur message dans une cohérence commune.

Une démarche partagée entre les agents de la Direction des Affaires Culturelles et ceux de la direction de la communication et des relations publiques permet d'élaborer une méthodologie partagée de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation :

- Mise en place d'un réseau resserré d'agents issus de la direction des Affaires culturelles et de la direction de la Communication et des Relations publiques (comité technique ou de pilotage)
- Réunions récurrentes sur les attentes, objectifs principaux, difficultés... et non plus le porté à connaissance de tous les événements et autres dossiers en cours (priorisation nécessaire).
- Définition des contraintes de chacune des directions (organisationnelles, structurelles, budgétaires...).
- Partage et échanges avec les principales associations et structures culturelles du territoire en vue de recueillir leurs attentes en termes de communication, leurs contraintes organisationnelles, humaines, matérielles et budgétaires.

- Définition pour chacun des sujets portés des cibles à prioriser, de là en aboutira les supports et le ton à donner à notre communication.
- Mise en place d'une plateforme informatique permettant l'échange et l'agilité dans la gestion des dossiers entre les deux directions.
- Partage des plans de communication aux principaux élus référents suivant les sujets.
- Présentation par les principaux élus de la stratégie de communication culturelle globale lors de « temps forts » (groupe de majorité municipale, bureau communautaire, conférence des maires, commission sport, culture et communication).

Parmi les éléments à prendre en compte dans l'élaboration du plan de communication :

(Ces éléments sont extraits de l'ensemble des programmes d'action.)

- La création d'espaces de communication spécifiquement culturels et ouverts sur la ville est un moyen supplémentaire dont se dote le territoire. Il s'agit d'espaces dédiés au sein des équipements existants (Cyel, théâtre municipal, médiathèques, cinéma...) et d'un espace d'information, de conseil et d'accompagnement culturel rendu repérable pour tout habitant souhaitant construire son parcours en tant que participant ou en tant qu'acteur. Un tel espace créé des liens entre les propositions qu'elles soient plus ou moins visibles et quels que soient leurs organisateurs (collectivité, acteurs structurants, associations). (Programme d'action N°9 - Développement des espaces de convivialité au sein des équipements culturels)
- La mise en place d'une signalétique spécifique et aménagement des espaces de convivialité au sein des équipements culturels (Programme d'action N° 9 - Développement des espaces de convivialité au sein des équipements culturels structurants)
- La création, en concertation avec la direction de la communication et l'office du tourisme, d'un document de découverte du paysage culturel de la ville distribué aux nouveaux habitants. Ce document présente succinctement les lieux et propositions culturelles. Une première place pour un des spectacles proposés à La Roche-sur-Yon sera offerte. (Programme d'action N° 32 - Une offre culturelle plus lisible pour des nouveaux arrivants)
+ billets gratuits
- La conception et mise en œuvre de « labels » et d'une charte graphique spécifique :
Programme d'action N° 1 - Organisation du paysage des grandes manifestations artistiques
Programme d'action N° 33 - Programme de développement des arts visuels
Programme d'action N° 39 - L'accompagnement et le conseil en direction des acteurs émergents
Programme d'action N° 42 - Aide à la création et à la diffusion
- Pour le réseau de lecture publique, une valorisation de la démarche intercommunale et de sa plus-value afin de rendre lisible le bénéfice pour les habitants du réseau. (Programme d'action N° 12 - Développement d'un service de lecture publique intercommunal)
- L'élaboration et mise en œuvre d'une communication culturelle de l'agglomération : identification spécifiques, mise en place d'un plan de communication dédié. Création d'une lisibilité autour d'actions à plus-value spécifique.
(Programme d'action N° 10 - Elaboration et mise en œuvre d'un programme de développement culturel intercommunal)
- Afin de valoriser au sein du territoire, les créations soutenues par la collectivité qui ont vocation à s'exporter, la question de la trace (support de mémoire) doit être prise en compte et valorisée.
(Programme d'action N° 42 - Aide à la création et à la diffusion)

- La création d'outils de communication permettant une valorisation globale de l'offre sur le territoire. Outils permettant de communiquer sur le fond des projets autant que sur leur forme. Valorisation des projets des acteurs, des artistes, des participants. (Hypothèse : développement du guide « été culturel » toute l'année.)

Descriptif des actions envisagées

- Réunions entre les directeurs.
- Ouverture aux autres agents des deux directions.
- Réunions avec les associations et les structures.
- Plateforme collaborative* (payante ou gratuite) permettant l'échange de fichiers et la pleine connaissance des échéances de réalisation, de production, de diffusion...
- Elaboration et mise en œuvre d'outils de communication culturels.

(*) Hypothèses de travail :

- Plateforme numérique
- Annuaire des associations culturelles
- Mission de référent communication au sein de la DAC
- Aider les associations à communiquer et à se positionner

Remarques

- Accompagnement ingénierie de la communication, création et mise en œuvre des outils : Direction de la Communication et des Relations Publiques

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

- Elaboration du plan de communication culturelle : 1^{er} semestre 2023
- 1^{er} outils mis en œuvre : second semestre 2023

Partenaires

- Associations et structures culturelles
- Office du tourisme

Conventions

Evaluation

- Comité technique ou de pilotage
- Reconnaissance du public
- Retours des différentes associations et structures culturelles

Fiche programme opérationnel N° 28 : Affirmer des repères culturels

Enjeu : L'appropriation du territoire par l'offre culturelle

Orientation stratégique : Rendre visible et cohérente l'ensemble de l'offre à l'échelle de la ville

Action transversale : Direction des Affaires Culturelles et Direction de la Communication et Relations Publiques

Contexte général

Dans le cadre du constat général sur les problématiques de communication évoquées dans le programme d'action N° 27 - Plan de communication culturelle, la question des marqueurs culturels s'imposent également. Hormis ceux proposés par les équipements labellisés (Grand R, Fuzz'Yon, cinéma le Concorde), La Roche-sur-Yon, malgré sa vitalité, propose peu de repères permettant de se positionner dans son paysage culturel. Si ces repères ne sauraient, à eux seuls, donner une vision complète des possibilités, ils constituent néanmoins des portes d'entrée importantes. Ils permettent une première découverte de l'offre culturelle et donnent la possibilité d'aller au-delà pour ceux qui le souhaitent. Pour les habitants, ils balisent autant l'espace que l'année et contribuent à une appropriation de la ville.

L'affirmation de repères culturels est d'autant plus importante que l'offre locale est encore trop morcelée et est souvent difficilement visible au-delà d'un réseau spécifique ou d'un périmètre d'influence géographique. Une part importante de la population est donc éloignée de l'offre. En ponctuant l'année d'actions rendues visibles, non pas en tant que propositions ponctuelles et isolées, mais en tant que parties intégrantes de programmes plus larges, multifformes et durables, La Roche-sur-Yon se trouve reconnue comme ville culturelle et sa proposition valorisée.

Contenu

Les repères culturels, en tant que parties visibles d'un tout plus important, permettent de fédérer les messages au lieu de les morceler. Ils permettent de les inscrire dans une même cohérence qui va qualifier le territoire, le rendre attractif et appréhensible.

Ces repères sont composés d'éléments de la vie culturelle yonnaise présents qui sont des marqueurs d'une spécificité locale. Leur reconnaissance permet aux habitants de s'approprier leur territoire, d'enrichir leur rapport à ce dernier. Ils permettent aux visiteurs ou aux autres territoires d'identifier le territoire yonnais en tant que contributeur spécifique à un large paysage culturel.

Ce programme se décline de façon transversale en développant des propositions concernant notamment les programmes d'action thématiques N° 33, 34, 35, 36, 37 et 38.

- Création d'une charte graphique portant la culture et ses propositions sur les supports d'information et de communication de la ville.
- Création d'un label pour une ville engagée dans la culture : aspect volontariste et affirmé d'un territoire engagé dans la culture et accompagnant ses acteurs (label « Spectacle propulsé par... », « Œuvre financée par... », « Exposition faite avec amour par... »).
- Elaboration d'un programme culturel dressant la liste sous forme d'agendas et de focus des événements culturels de territoire (ville et agglomération), allant de la rentrée (septembre) à la période pré-estivale (juin), à l'attention des familles, des étudiants, des scolaires, des associations et structures culturelles...
- Lancement public de la saison culturelle du territoire.
- Élaboration d'un plan de ville « culture », avec une spatialisation des propositions culturelles libres, des lieux de diffusion et de pratique (formule print et/ou web).
- Création d'un parcours de déambulation culturelle, à l'instar d'un parcours touristique, menant le visiteur d'un point à un autre de la ville, avec au sol un signe distinctif et des balises d'information sur tel ou tel œuvre ou monument.
- Création de pages spécifiques dans le supplément Sortir+ du magazine Roche+ consacrées aux actions et événements culturels de la Ville. À l'heure actuelle, tous les événements culture de la Ville sont intégrés sans distinction aucune parmi les autres propositions culturelles.

- La refonte du site Internet de la Ville et de l'Agglomération proposera à terme un agenda collaboratif pour notamment l'ensemble des acteurs culturels : en complément du supplément Sortir+, c'est une solution permettant d'avoir l'exhaustivité de l'offre culturelle sur le territoire.
- Programme éditorial print et/ou web sous la forme d'une série avec en focus celles et ceux qui font le tissu culturel du territoire, associations et structures de référence : apprendre à mieux connaître le paysage culturel par le jeu de reportages, d'interviews décalés...
- Investissement dans la presse spécialisée pour reconnaître et faire reconnaître les repères culturels du territoire au niveau national.

Parmi les éléments à prendre en compte dans l'élaboration de ce programme :

(Ces éléments sont extraits de l'ensemble des programmes d'action.)

- La conception de « labels » et d'une charte graphique spécifique. (cf. : programme d'action N° 1 - Organisation du paysage des grandes manifestations artistiques ; programme d'action N° 33 - Programme de développement des arts visuels ; programme d'action N° 39 - L'accompagnement et le conseil en direction des acteurs émergents ; programme d'action N° 42 - Aide à la création et à la diffusion)
- La valorisation des projets structurants. (cf. : programme d'action N° 2 - Accompagnement des projets culturels structurants)
- La valorisation des projets innovants. (cf. : programme d'action N° 39 - L'accompagnement et le conseil en direction des projets innovants et des acteurs émergents)
- La valorisation de création et de sa diffusion. (cf. : programme d'action N° 42 - Aide à la création et à la diffusion)
- La valorisation de l'action des services de la Direction des Affaires Culturelles tout au long de l'année. (exemple de slogan à exploiter : cette année je m'inscris à la médiathèque de La Roche-sur-Yon, cette année je vais au musée, cette année j'apprends à jouer d'un instrument au conservatoire de La Roche-sur-Yon, etc...)
- La valorisation des opérations récurrentes du type « concerts du mardi » ou « conférences d'histoire de l'art », les auditions du Conservatoire »...
- Les parcours de découverte d'œuvres d'art dans l'espace public

Descriptif des actions envisagées

- Repérage spatial et géographique de l'offre culturelle : monuments et œuvres dans l'espace public, équipements, associations...
- Implication forte des directions des Affaires culturelles et de l'Espace public pour accompagner la démarche de repérage et d'identification des lieux les plus emblématiques.
- Programmation arrêtée des événements sur lesquels communiquer au vu de l'intérêt artistique, des potentiels à venir, de l'investissement de la part de la Ville ou de l'Agglomération...
- Accompagnement d'une agence, portant conseil et stratégie de communication suivant les objectifs visés.
- Evaluation des moyens humains, matériels et financiers nécessaires.
- Outils susceptibles d'être mobilisés : magazine Roche+ et supplément Sortir+, site Internet et réseaux sociaux de la Ville et de l'Agglomération...

Remarques

Accompagnement ingénierie de la communication, création et mise en œuvre des outils : Direction de la Communication et des Relations Publiques.

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

- Conception des outils dans le cadre du plan de communication culturelle : 1^{er} semestre 2023
- Création et mise en œuvre des premiers outils : 2^{ème} semestre 2023
- Deuxième phase de création et de mise en œuvre des outils : 2024

Partenaires

- Associations et structures culturelles

Conventions

Evaluation

- Enquête de lectorat
- Évaluation qualitative et quantitative sur les temps d'événements
- Fréquentation des événements
- Audience des publications sur les réseaux sociaux et statistiques de fréquentation du site Internet
- Retombées presse

Fiche programme opérationnel N° 29 : Développement de la pratique artistique en amateur

Enjeu : L'appropriation du territoire par l'offre culturelle

Orientation stratégique : Développer la participation des habitants

Action transversale : Direction des Affaires Culturelles

Contexte général

La Roche-sur-Yon est une référence culturelle de poids dans le paysage départemental en partie grâce au Conservatoire - École d'art (arts plastiques/danse/musique/théâtre) qu'elle gère depuis 1973. La formation professionnelle, par l'éveil comme par le perfectionnement, est un atout phare de la politique culturelle locale qui se traduit en partie par la création du pôle culturel le CYEL.

L'éducation à la pratique artistique en amateur est l'une des premières missions d'un établissement d'enseignement artistique et plus globalement d'un service culturel :

- Participe au développement du nombre d'artistes amateurs
- Renforce l'attractivité culturelle
- Renforce la cohésion sociale
- Positionne la collectivité au sein d'un maillage départemental et national
- Développe les initiatives culturelles et citoyennes

Dans son projet, le Conservatoire-Ecole d'Art développe cette mission depuis leur création via des parcours personnalisés pour le conservatoire et des ateliers adaptés pour l'école d'art... A ce propos le schéma national d'orientation pédagogique du ministère de la culture est précis : « *la mission première des établissements étant de former des amateurs, les établissements veilleront à favoriser les liens avec la pratique en amateur existant à l'intérieur ou à l'extérieur du conservatoire, afin qu'un grand nombre d'élèves poursuivent leur pratique artistique au-delà des enseignements du conservatoire.* »

Les services de la DAC (Musée et Action et Développement Culturel) travaillent pour le développement de l'offre culturelle en direction des professionnels comme des amateurs. Les associations amateurs bénéficient d'un large accompagnement pour réaliser leurs activités (mise à disposition gratuite des équipements 1x par an, subventions, accompagnements techniques...) (ex. : festival les Spectaculaires). Néanmoins, il est constaté qu'une part trop faible de la population locale s'emparait de l'offre. Malgré un nombre important d'associations, la pratique en amateur est très peu représentée dans le paysage culturel yonnais.

Contenu

En adéquation avec les droits culturels, elle cherche à rendre accessibles les chemins vers les pratiques artistiques et propose des clefs d'appropriation individuelle.

Par le biais des actions culturelles ciblées, la collectivité met en place des dispositifs dédiés au développement des pratiques amateurs. Cela passe par l'ouverture des actions à un public plus large, à faire connaître davantage les formations existantes et à faciliter les accès. La collectivité motive les initiatives de médiation autour de ses expositions, de sa programmation annuelle.

En d'autres termes, il s'agit d'organiser, stimuler, accompagner et valoriser la contribution artistique des habitants ; de développer et compléter les lieux de création et de diffusion pour les artistes amateurs : compléter l'offre sur le territoire et enrichir davantage la pratique en amateur.

Le complément de l'offre nécessite une harmonisation des actions portées par l'ensemble de la DAC. Celle-ci se traduit par la réalisation d'un support de communication interne puis d'un ouvrage public.

Descriptif des actions envisagées

- Développer les studios de pratique pour les associations de théâtre et de danse (cf. : programme d'action N°17 - Développement de l'aménagement culturel du territoire).
- Développer dans cadre de projets de rénovation urbaine des locaux de résidence d'artiste plasticiens contemporains (Programme d'action N° 8. Liens avec les programmes d'aménagement du territoire)
- Ajuster les horaires d'ouverture du CYEL (dimanches, vacances scolaires...) afin d'accueillir des résidences, des spectacles des associations, répétitions, concerts du conservatoire...
- Création d'un rendez-vous culturel, principalement pour le public étudiant, à fréquence régulière. (ex. : les premiers jeudis du mois). Ouverture nocturne (ex. : jusqu'à 00h) des espaces du Cyel, des salles d'exposition.
- Compléter l'accueil des pratiques amateurs au conservatoire et à l'école d'art par la création de nouveaux créneaux de mise à disposition de locaux
- Développer les liens entre le conservatoire-école d'art et les associations de pratique artistique en amateur, projets en partenariat (ateliers, diffusion, conférences...)
- Mettre en place des activités de pratique artistique au sein du musée et des espaces d'exposition pour les classes de l'école d'art, des formations artistiques et pour le tout public. (ex : séances de dessin au musée, ouvrir la cour du musée à des compagnies de danse, théâtre, chorale...)
- Ajuster la stratégie de communication des formations existantes
 - Créer un espace de diffusion de l'information sur les réseaux (site web) et publier un journal des activités. (cf. : programme d'action 27 : Plan de communication culturelle)
- Accompagner les associations amateurs et soutenir leurs actions (cf. : programme d'action N° 22 - Services d'accompagnement des acteurs du territoire) (ex. : festival Les Spectaculaires)
- Organiser des manifestations culturelles thématiques dédiées à la pratique en amateur (ex. : Journée des Chorales 2023)

Remarques

- Coordination des actions avec les partenaires : Service Action et Développement Culturel
- Coordination des dispositifs de formations/enseignement artistique : Service Conservatoire-Ecole d'Art
- Création des temps de médiation : Service Musée
- Suivi : pôle technique et administratif
- Conventions : Service juridique

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

- Mise en commun des actions existantes : début 2023
- Mise en place des nouveaux dispositifs : 2023-2024
- Concertation avec les acteurs concernés : 2023
 - Réflexion et création des nouveaux dispositifs : premier semestre 2024
 - Phase d'arbitrage : premier semestre 2024
 - Réalisation des actions/manifestations : été 2024

Mise à disposition de nouveaux espaces de répétition :

- Phase de diagnostic : 2024
- Phase d'arbitrage : 2025
- Réalisation : 2026-2027

Partenaires

- Associations culturelles
- Maisons de Quartiers (AMAQY)
- Partenaires territoriaux (DRAC)

Conventions

- Convention de mise à disposition
- Convention de partenariat (bi et/ou tripartite avec selon le projet) avec les associations et un partenaire territorial

Evaluation

- Bilan d'activité annuel et/ou bilans de la manifestation
- Qualité des partenariats
- Retombées et fréquentation du public
- Analyse de la contribution aux grands enjeux du Projet Culturel de Territoire

Fiche programme opérationnel N° 30 : Développer les projets de création partagée avec les habitants

Enjeu : L'appropriation du territoire par l'offre culturelle

Orientation stratégique : Développer la participation des habitants

Action transversale : Direction des Affaires Culturelles

Contexte général

La Roche-sur-Yon est marquée par des disparités géographiques, sociales et culturelles qui ne sont pas toujours prises en compte, ni intégrées comme un atout ou une affirmation d'une spécificité locale.

Outre l'engagement dans un maillage territorial contribuant à la vie des quartiers, la valorisation de la richesse et de la diversité culturelle portée par les habitants est demandée.

Les actions culturelles de proximité sont plébiscitées (cf. assises de quartier) non seulement parce qu'elles créent du lien entre les habitants mais également parce que, bien souvent, elles génèrent des interactions permettant de se sentir acteur au sein de sa ville. Plusieurs espaces permettent une implication des habitants qui le souhaitent. De nombreuses associations mobilisent les habitants sur des sujets culturels. Les programmes de réhabilitation urbains sont culturellement accompagnés. Ces actions souffrent d'un manque de lisibilité et d'une faible valorisation. Les artistes déplorent également un manque de visibilité hors de la ville.

Développer les projets de création partagée avec les habitants contribue de façon transversale à alimenter de nombreux programmes d'action ; il s'agit avant tout d'une démarche de médiation privilégiée relevant de l'éducation artistique et culturelle et d'une appropriation de son environnement.

Contenu

La dynamique de projets de création partagée avec les habitants est développée et confortée en tant que constituante à part entière de la vie culturelle yonnaise.

Au sein de cette dynamique, les programmes, dits de résidence de territoire, sont conçus comme des programmes récurrents que les yonnais retrouvent chaque année. A ce titre, ils sont intégrés et valorisés au même titre que les autres offres culturelles et artistiques du territoire.

Ce programme est en invention permanente afin d'être en phase avec les réalités des habitants.

La résidence de territoire a pour objet de favoriser la rencontre entre les habitants, un artiste, une œuvre et une démarche créative en s'appuyant sur une présence artistique forte et des collaborations avec les acteurs du territoire.

La résidence de territoire intègre un volet création dans la mesure où la production est participative ; c'est-à-dire en lien avec les habitants. Pour l'artiste ou le professionnel résident, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, et plus précisément d'éducation artistique et culturelle, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que le processus de création qu'il met en œuvre :

- Permettre au plus grand nombre d'appréhender la création artistique.
- Contribuer à développer l'esprit critique par le biais de la discussion, d'échanges.
- Contribuer à réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture.

La Résidence de territoire vise à développer les synergies, croiser les publics et aller à la rencontre de nouveaux publics. Le public particulièrement ciblé dans ce cadre est le public jeune (scolaire ou non) ainsi que les publics éloignés de l'offre culturelle et artistique.

Les enjeux sont centrés sur :

- L'accessibilité pour tous à la diversité culturelle
- La contribution à un maillage d'acteurs culturels territoriaux par le développement de réseaux et de partenariats

- Le développement d'une proposition culturelle yonnaise porteuse d'identité pour le territoire et créatrice de lien social.

Ce projet associera les différents acteurs culturels, éducatifs et sociaux du territoire.

Les programmes de rénovation urbains sont souvent accompagnés d'une approche culturelle et artistique pouvant relever de ce type de programme. Ces derniers sont développés dans le cadre du programme d'action N° 8 - Liens avec les programmes d'aménagement du territoire.

Descriptif des actions envisagées

Plusieurs types d'action sont envisagés dans ce programme qui sera en évolution permanente au rythme de l'actualité du territoire. Certains programmes existants peuvent être dotés d'une composante permettant un partage avec les habitants. (ex. : programme d'œuvres dans l'espace public.) D'autres sont cadrées afin de répondre à cette ambition. C'est le cas des résidences de territoire.

Au moins une fois par an, un projet de résidence de territoire est proposé.

Ce type de résidence repose sur une pleine disponibilité de l'artiste ou du collectif pendant une période de 10 à 12 semaines, qui peut être segmentée en deux phases, ainsi que sur une diffusion de son œuvre déjà accomplie, en des lieux dédiés et non dédiés.

L'artiste (ou le collectif) sera sélectionné pour l'originalité et la qualité d'une proposition à la fois artistique, humaine et territoriale.

Le ou les artistes intervenants ne doivent pas être domiciliés sur le territoire.

Programmes annuels de résidences de territoire :

- Définition du thème abordé, du champ artistique, du périmètre géographique d'intervention, des populations spécifiquement ciblées par la commission culture de la collectivité.
- Elaboration d'un cahier des charges et diffusion d'un appel à projet.
- Sélection de la proposition artistique par un comité dédié (Direction des Affaires Culturelles, élus de la commission culture, partenaires associatifs en fonction du champ d'action, partenaires institutionnels co-financiers.
- Mise en place d'un comité de suivi.
- Mise en œuvre de la résidence accompagnée par un des services de la Direction des Affaires Culturelles :
 - 1^{er} temps : immersion
 - 2^{ème} temps : réalisation
- Restitution publique et valorisation

Le territoire dans son ensemble doit être en mesure "d'entendre" cette proposition. Autant les publics éloignés, empêchés, handicapés que les acteurs de la vie locale, soucieux de participer au développement culturel du territoire. Ainsi des réseaux très divers seront mobilisés (entreprises, services jeunesse, structures sociales...) pour toucher un public à l'image de la sociologie de ce territoire.

Remarques

- Accompagnement et coordination : Direction des Affaires Culturelles
- Accompagnement technique : pôle Cyel technique scénographie
- Communication : direction de la communication et des relations publiques
- Moyens matériels : direction des moyens logistiques mutualisés
- Espaces publics : direction des espaces publics
- Règlementation : direction des affaires juridiques
- Locaux : direction des bâtiments

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

- Mise en œuvre : 2023

Partenaires

- Acteurs locaux
- Services de la collectivité concernés par l'objet de la résidence
- Co-financeurs potentiels

Conventions

- Contrat Local d'éducation Artistique
- Conventions territoriales existantes ou à venir

Evaluation

Evaluation partagée par le comité de sélection :

- Journal de bord tenu par les artistes intervenants
- Bilan moral des artistes intervenants
- Bilan financier Respect des attentes
- Fréquentation
- Partenariats
- Analyse du déroulement
- Analyse de la contribution aux grands enjeux du Projet Culturel de Territoire

Fiche programme opérationnel N° 31 : Développement des instances associant des habitants

Enjeu : L'appropriation du territoire par l'offre culturelle

Orientation stratégique : Développer la participation des habitants

Action transversale : Direction des Affaires Culturelles

Contexte général

La Roche-sur-Yon, comme beaucoup d'espaces urbains de taille équivalente, est marquée par des disparités sociales et culturelles certains quartiers concentrent une large portion de ménages économiquement fragiles et souvent éloignés (physiquement et mentalement) de l'offre culturelle. Le centre-ville (Pentagone) concentre quant à lui accueille la majorité des équipements culturels : Le Grand R, EPCCCY, le Conservatoire - école d'art, le Musée engendrant peu de synergies locales au-delà d'un périmètre d'influence géographique. La question du lien avec tous les habitants constitue un enjeu majeur. La reconnaissance de l'offre culturelle et de ses équipements dédiés passe par une implication des habitants. Associer, par différents moyens, ces derniers à l'élaboration d'une offre est un vecteur d'adhésion et d'appropriation.

Contenu

Ce programme a pour objectif de proposer aux habitants une place active dans la vie artistique et culturelle du territoire. La ville s'engage à rendre les habitants actifs dans l'organisation du paysage culturel, que ce soit par l'aménagement culturel des zones urbaines, par la reconquête culturelle des quartiers, ou par l'association d'acteurs engagés dans l'entretien des débats (comité).

Les objectifs sont nombreux et divers : transmettre les informations aux habitants en toute transparence, faire participer les citoyens et connaître leur expertise d'usage, comprendre les avis des habitants ; améliorer la cohésion sociale grâce à l'implication des citoyens, faire émerger un espace de dialogue entre citoyens, voire entre l'administration et les citoyens...

Les liens réguliers (Consultation, information, médiation) avec les conseils citoyens, le conseil des jeunes, le conseil des sages sont entretenus et développés.

Les comités de lecture publique permettent aux adhérents du réseau de lecture publique d'y prendre une part active.

Différentes opérations (Concours BD porté par le réseau de lecture publique, présentations d'œuvres menées par le musée ou l'arthothèque, vote du public à l'occasion d'expositions...) permettent aux habitants d'exprimer leur intérêt culturel.

Les différents services de la Direction des Affaires Culturelles se doivent d'être en invention permanente afin de ne rater aucune occasion d'associer les habitants.

Descriptif des actions envisagées

- Dans le cadre des portes ouvertes du Cyel, des visites guidées sont personnalisées pour les visiteurs souhaitant découvrir le lieu. Cette action s'adresse à tous, et est modulable pour convenir aux spécificités de chacun (accueil de migrants, public en situation de handicap ...)
- Les comités de lecture publique sont des initiatives qui associent les habitants dans la vie culturelle du territoire. Ils sont créateurs de dynamiques créatives, collectives autour du sujet du livre. Le comité de lecture BD, qui se réunit tous les 2 mois à la médiathèque Benjamin Rabier, permet aux adeptes de ce genre littéraire de partager ses coups de cœurs mais aussi d'être force de proposition pour les acquisitions. Le comité de lecture "Participe Présent", en partenariat avec la maison Gueffier, est l'occasion de se retrouver autour d'une sélection de romans adultes et de rencontrer, une fois par an, un auteur sélectionné par le groupe.

- L'artothèque a aussi proposé une exposition participative, les habitants étaient invités à voter pour leur œuvre favorite. Les œuvres recevant le plus de votes ont été achetées et ont donc rejoint les collections de l'artothèque.
- Sur le même principe, le service Musée et Patrimoine a réalisé une exposition hors les murs à la Vigne Rose en 2021 et a proposé aux habitants de voter pour les œuvres qu'ils souhaitaient voir exposées dans leur quartier pendant l'été.
- Des initiatives culturelles se sont aussi créées en lien avec les équipements culturels structurants de la Ville. C'est par exemple le cas des Amis du Musées ou des Amis de l'Ecole d'Art. L'association de parents d'élèves du Conservatoire (APEC) ou la Clé des chœurs.
- La Ville est labellisée Ville en poésie (Printemps des Poètes) depuis 2018 : elle développe des actions de médiation autour de cette discipline artistique. Les boîtes à poèmes sont des outils qui permettent aux habitants de partager leur créativité librement. Au plus près des individus, elles sont disposées au sein des maisons de quartier pour permettre aux habitants de déposer leurs écrits et peut-être les voir publiés dans la revue Ville en Poésie. Elles sont souvent couplées à des ateliers d'écriture poétique. La programmation Les Mots # est une opportunité pour les services de faire valoir les droits culturels et de proposer des actions de médiations vers des publics hétérogènes : actions de sensibilisation, ateliers d'écriture...

D'autres initiatives restent à créer comme la mise en place de résidence de territoire aux cœurs des quartiers en associant les habitants au projet, les comités de lecteurs, la création d'un collectif d'habitants-médiateurs artistiques (Assises de quartier) ou un parcours culture loisirs seniors. Le fait de favoriser l'implantation de *Greeters* (habitants qui proposent une découverte de leur ville, de leur quartier, d'un lieu qui leur tient à cœur auprès de touristes) serait aussi une piste d'action à explorer.

Remarques

Direction des Affaires Culturelles : service Actions et Développement Culturels, Médiathèques, Musée et Patrimoine, Conservatoire et Ecole d'Art.

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

Mise en place d'une résidence de territoire à partir de septembre 2023.

Partenaires

- Grand R – Maison Gueffier
- Quai M
- EPCCCY Le Concorde
- Maison de Quartier
- Acteurs culturels yonnais et aggro-yonnais (associations)
- Espace Entour'âge
- EHPAD
- Ambassadeur/ adultes relais

Conventions

- Valorisation au sein de conventions territoriales existantes ou à venir
- Convention spécifique bipartite opérateur / ville de La Roche-sur-Yon

Evaluation

Création et pérennisation des actions mises en place. Retours des habitants.

Fiche programme opérationnel N° 32 : Une offre culturelle plus lisible pour des nouveaux arrivants

Enjeu : L'appropriation du territoire par l'offre culturelle

Orientation stratégique : Faire de la culture un élément d'accueil des nouveaux habitants

Action transversale : Direction des Affaires Culturelles

Contexte général

Le rythme de croissance de La Roche-sur-Yon demeure soutenu avec en moyenne 400 nouveaux habitants par an. Cette croissance est portée à presque 90% par son attractivité résidentielle avec davantage d'emménagements que de déménagements. La ville est attractive pour de nouveaux résidents ayant des habitudes ou des attentes culturelles spécifiques. Pour cette population les espaces culturels sont un moyen de s'approprier la ville. L'agglomération yonnaise va poursuivre son développement démographique et accueillir de nouveaux habitants qui auront de nouvelles attentes. La pratique artistique et la consommation culturelle et plus globalement les services liés aux loisirs seront un des éléments clés du « bien vivre » à La Roche-sur-Yon. Cette prise en compte ne concerne pas que la ville puisqu'une grande partie du public de l'offre culturelle vient de l'agglomération. Les établissements scolaires et extrascolaires de l'agglomération sont aussi directement concernés par les propositions.

Si les habitants ressentent assez rapidement que le territoire est doté d'une offre culturelle non négligeable (le magazine *Roche +*, *sortir +* ou de opérations telles que *l'été culturel* y contribuent), il n'en demeure pas moins difficile de se repérer dans ce paysage et d'y trouver aisément les moyens de construire un parcours personnel. Le Paysage culturel est hétérogène et morcelé. Il est plus difficile de se positionner face à une addition d'actions que face à un programme global. De même, une part importante de l'offre yonnaise n'est pas relayée rendant impossible de capitaliser une image sur la base d'une complémentarité des propositions.

Contenu

Permettre aux nouveaux résidents de se reconnaître dans le paysage culturel du territoire est un moyen important de s'approprier un nouvel espace, d'y trouver sa place, d'y participer. L'enjeu culturel est ici un enjeu citoyen. Plusieurs approches complémentaires contribuent à cette appropriation du territoire par les nouveaux résidents :

- Affirmer des marqueurs culturels qualitatifs, lisibles et accessibles participe d'une reconnaissance rapide de l'espace urbain, de son rythme et de sa quotidienneté. Ces marqueurs correspondent autant à la proposition des équipements culturels de la ville tout au long de l'année (Grand R, Cinémas, Quai M, Conservatoire, école d'art, médiathèques, artothèques, ludothèques...) qu'à des manifestations ponctuelles permettant d'aborder la ville sous des angles différents (*R. Pop*, *Festival international du film*, les *Nuits menteuses*, programmation artistique de Noël...). (Cf. programme d'action N° 28 - Affirmer des repères culturels.)
- Les espaces de communication sont visibles, accessibles et proposent une vision cohérente d'un paysage unique constitué d'offres complémentaires. Les supports de communication de la ville ou de l'agglomération mais également une approche concertée avec l'office du tourisme doit répondre à cet objectif. La mise en œuvre du plan de communication culturelle contribue à cet objectif. (cf. programme d'action N° 27 - Plan de communication culturelle.) La création d'espaces de communication spécifiquement culturels et ouverts sur la ville est un moyen supplémentaire dont se dote le territoire.
- Création, en concertation avec la direction de la communication et l'office du tourisme, d'un document de découverte du paysage culturel de la ville distribué aux nouveaux habitants. Ce document présente succinctement les lieux et propositions culturelles. (cf. programme d'action N° 27 - Plan de communication culturelle.)

- La participation aux programmes d'accueil des nouveaux habitants contribue à ce programme. Les journées de découverte des villes, proposées par la direction de la communication et des relations publiques, passent par certains équipements culturels phares. Un accueil permet de découvrir ces lieux de manière privilégiée, les rendant ainsi plus accessibles. Lorsque cela est possible une rencontre avec les acteurs de ces lieux (référents, artistes amateurs ou professionnels) est organisée. Une documentation, parfois spécialement conçue, est donnée aux participants. Lorsqu'un accès privilégié à certaines opérations de diffusion est possible, il est proposé. Ce dispositif s'applique également proposer aux soignants dans le cadre de l'action de la mission attractivité médicale de la ville.
- L'organisation de journées spécifiques de découverte du paysage culturel contribue à ce programme également : journées portes ouvertes des équipements culturels (Cyel...), journées du patrimoine, parcours de découvertes urbains (cf. programme d'action N° 4 - Programme de valorisation des œuvres dans l'espace public). Ces temps sont communiqués largement par les médias traditionnels mais peuvent faire l'objet de communication ciblée via les entreprises, les espaces parentaux, etc.
- Proposition, en concertation avec les diffuseurs de la ville, d'entrées gratuites à des séances de spectacle, de projection, etc. afin de découvrir le paysage culturel.

Descriptif des actions envisagées

Affirmer des marqueurs culturels : Cf. programme d'action N° 28 - Affirmer des repères culturels

Les espaces de communication :

- Création d'espaces de communication
- Repérages et délimitation des espaces pouvant remplir cette fonction
- Conception et mise en œuvre d'un aménagement spécifique
- Conception et mise en place d'un visuel récurrent rendant repérable l'espace
- Définition du mode de gestion de cet espace.
- Mise en œuvre.

Document de découverte du paysage culturel : programme d'action N° 27 - Plan de communication culturelle.

Participation aux programmes d'accueil des nouveaux habitants :

- Concertation avec le service Relation publique et la mission attractivité médicale de la ville et les équipement structurants.
- Choix des propositions en fonction des dates définies.
- Mise en œuvre.

Journées spécifiques de découverte du paysage culturel :

- Journées portes ouvertes
 - Choix de dates de contenu et modalité d'accueil des visiteurs pour les équipements gérés par la ville. (Conservatoire, école d'art.)
 - Sollicitation d'équipements structurants gérés par d'autres opérateurs (Grand R, Quai M, Concorde). Choix de dates de contenu et modalité d'accueil des visiteurs.
 - Création de parcours au sein des équipements
 - Elaboration d'un dispositif d'accompagnement des visiteurs et choix des messages à mettre en avant.
 - Sollicitation d'autres partenaires (exemple : APEC – Association des parents d'élèves, élèves et amis du conservatoire de musique, danse et art dramatique de La Roche-sur-Yon.)
 - Hypothèse : organisation d'une journée commune à tous les équipements culturels : création de parcours au sein de la ville.
 - Mise en œuvre.
- Journées du patrimoine
 - Cf. programme d'action N° 19 - Services de conservation et de valorisation du patrimoine yonnais

- Parcours de découvertes urbains
 - Cf. programme d'action N° 4 - Programme de valorisation des œuvres dans l'espace public
- Proposition d'entrées gratuites à des séances de spectacle, de projection, etc.
 - Concertation avec les diffuseurs concernés
 - Elaboration d'une proposition commune
 - Mise en œuvre.

Remarques

- Accompagnement et coordination : services de la Direction des Affaires Culturelles
- Accompagnement et coordination journées d'accueil des nouveaux habitants : direction de la communication et des relations publiques
- Accompagnement technique : pôle Cyel technique scénographie
- Communication : direction de la communication et des relations publiques
- Relation jeunes et étudiants : 14 bis

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

- Création d'espaces de communication
 - Repérages des espaces : 2023
 - Conception et mise en œuvre d'un aménagement spécifique : 2023-2024
 - Conception et mise en place d'un visuel récurrent : 2023-2024
 - Définition du mode de gestion de cet espace : 2023-2024
 - Mise en œuvre : 2024
- Document de découverte du paysage culturel : 2023
- Participation aux journées d'accueil des nouveaux habitants : 2023
- Journées portes ouvertes équipement gérés par la ville : 2023
- Journées du patrimoine : 2023
- Parcours de découvertes urbains : 2023-2024
- Sollicitation des nouveaux habitants en tant que source de proposition : 2023
- Proposition d'entrées gratuites à des séances de spectacle, de projection, etc. : 2023

Partenaires

- Equipements culturels yonnais

Conventions

Evaluation

- Participation nouveaux arrivants
- Partenariats
- Diagnostics ciblés
- Analyse de la contribution aux grands enjeux du Projet Culturel de Territoire

Fiche programme opérationnel N° 33 : Programme de développement des arts visuels

Enjeu : L'accompagnement et la coordination de l'offre culturelle

Orientation stratégique : Coordonner et accompagner la complémentarité des offres

Action transversale : Direction des Affaires Culturelles

Contexte général

La politique en faveur des arts visuels constitue un axe de développement majeur de La Roche-sur-Yon. Portée par la collectivité et ses partenaires, elle devient un marqueur de la vie culturelle du territoire, contribue à la construction de son identité culturelle et à son rayonnement.

Plusieurs acteurs, à l'identité et aux missions bien définies, interviennent dans le champ des arts visuels à La Roche-sur-Yon autour de missions communes comme la conservation, la création, la diffusion et la médiation. Cependant, le travail en réseau de ces différents acteurs est peu développé à l'heure actuelle. La difficulté de la ville à capitaliser sur ses propres actions constitue une autre faiblesse. Les expositions d'art contemporain sont aujourd'hui organisées par le musée aussi bien que par l'artothèque ou l'école d'art et il est difficile pour les habitants de les repérer parmi l'ensemble des expositions et manifestations culturelles.

Coordonner l'offre dans le domaine des arts visuels doit permettre de créer du lien entre ces acteurs et de donner de la cohérence et du sens aux différentes programmations. La mise en commun d'objectifs et de moyens permettra de développer des actions plus fortes, qui gagneront en lisibilité et en visibilité auprès des publics. La mise en place d'outils pour donner une identité propre à l'ensemble des expositions d'art contemporain portées par la ville permettra de favoriser l'appropriation de l'offre culturelle par les habitants et le renouvellement des publics.

Dans cette fiche, le terme arts visuels englobe les arts plastiques traditionnels (sculpture, dessin, photographie) ainsi que les techniques nouvelles (cinéma, vidéo, nouveaux médias).

Contenu

Les spécificités des collections yonnaises (musée et artothèque) et des enseignements proposés (école d'art) permettent de dégager un axe fort autour de l'image et de la photographie contemporaine. Ce choix inscrit la spécificité de la ville dans un paysage départemental voire régional (peu de villes se positionnent sur la photographie à l'échelle régionale).

Pour renforcer l'image de marque artistique de la Ville et de l'Agglomération et structurer l'offre dans le domaine des arts visuels, plusieurs actions complémentaires sont à renforcer ou à mettre en œuvres progressivement :

- Médiation/transmission : dispositifs d'EAC, classe préparatoire aux grandes écoles
- Diffusion : projets dans et hors les murs, communication exigeante
- Affirmation : identité forte autour de la photographie
- Création : résidences d'artistes, lieu(x) d'exposition alternatif(s)

Descriptif des actions envisagées

1) Coordonner l'offre dans le domaine des arts visuels :

- Créer un comité de pilotage arts visuels, comprenant des agents de la DAC ainsi que des acteurs culturels locaux.

Début 2023 : Premières réunions, choix communs d'expositions

2) Rendre visible et cohérente l'offre municipale dans le domaine des arts visuels :

- Créer une charte graphique exigeante et pertinente pour les projets arts visuels (expositions, événements, etc.) afin de capitaliser sur l'offre culturelle proposée par la municipalité (Cf. programmes d'action N° 27 - Plan de communication culturelle, N° 28 - Affirmer des repères culturels) ;
- Diffuser à l'échelle régionale et nationale la communication autour des événements arts visuels pour affirmer l'image de marque artistique de la Ville et de l'Agglomération (Cf. programmes d'action N° 27 - Plan de communication culturelle) ;

- Communiquer sur les missions de fonds des acteurs intervenant dans le champ des arts visuels afin de sensibiliser le public et de créer un lien d'attachement à leur patrimoine (Cf. programmes d'action N° 19 – Services de conservation et de valorisation du patrimoine yonnais, N° 27 – Plan de communication culturelle) ;
- Maintenir et renforcer l'usage de la salle d'exposition du Cyel comme outil au service de la politique en faveur des arts visuels. Le choix des expositions sera réalisé en commun par les membres du comité de pilotage.
- Réfléchir à une ouverture différente des lieux d'accueil des arts visuels (Cyel musée,...) afin de répondre aux besoins des usagers.

3) Faire de la photographie plasticienne une composante de l'identité culturelle de la ville :

- Donner aux collections municipales plus de force et de portée : renforcer les fonds du musée et de l'artothèque en menant des acquisitions régulières et ambitieuses dans le domaine de la photographie plasticienne et en organisant un conventionnement avec l'Etat afin que les financements du FRAM atteignent 50% (La mise en œuvre de ce programme se fait en liens avec le programme d'action N° 19 - Services de conservation et de valorisation du patrimoine yonnais), en constituant un comité d'acquisition régulier afin de sélectionner les œuvres à acquérir.
 - 2023/2027 : Montée en puissance des acquisitions du musée et de l'artothèque
 - 2028 : Ouverture du futur musée
- Travailler en réseau avec les établissements dédiés à la photographie (La mise en œuvre de ce programme se fait en liens avec le programme d'action N° 5 - Développement des réseaux de collaboration et d'échanges entre les équipements culturels).
 - 2023 : Référencement des partenaires potentiels
 - 2024 : Premiers partenariats possibles
- Choisir un positionnement clair à promouvoir dans le domaine de la photographie plasticienne (pratiques photographiques contemporaines) afin de proposer des dispositifs de grande ampleur pour faire de la photographie un axe majeur de l'identité culturelle du territoire, créer une synergie autour de ce domaine tout en améliorant la valorisation des actions déjà menées.
 - 2023 : Premier état des lieux événements existants sur le territoire (département, région...) et consultation de galeries, partenaires institutionnels, artistes...
 - 2024 : Sélection de la/les spécificité(s) à développer, définition des pistes de travail, par exemple :
 - Organiser un temps fort (forme à définir), pour valoriser les collections municipales et révéler les actions menées tout au long de l'année. Il fédérera tous les acteurs du monde de la photographie et notamment les clubs photo de la ville et de l'agglomération ; rayonnement régional voire national.
 - Organiser des résidences de territoire pour des photographes (durée de 3 mois), créer un prix municipal ou une bourse annuelle, faire connaître ce dispositif (apparaître dans le guide des bourses et prix du CNAP)
 - Inviter chaque année des photographes et chercheurs dans le domaine de la photographie
 - Coordonner une politique d'édition entre le musée, l'artothèque et l'école d'art autour de la photographie (monographie d'artistes exposés, ouvrages thématiques,...)
 - Installer régulièrement des œuvres photographiques dans l'espace public (La mise en œuvre de ce programme se fait en liens avec le programme d'action N° 15 - Développement des réseaux de collaboration et d'échanges entre les équipements culturels)
 - Parrainer des photographes sur une durée longue (3 ans) ou faire des appels à projets pour des commandes (exemple : commande pour rendre compte de l'évolution sociologique et démographique de la ville de La Roche-sur-Yon pour la dernière section du musée 2028) (cf. PSC musée)
 - Proposer des formations à destination des professionnels, notamment de la région, autour de l'image et de la photographie (La mise en œuvre de ce programme se fait en liens avec le

programme d'action N° 5 - Développement des réseaux de collaboration et d'échanges entre les équipements culturels, N°18 - Services d'enseignement artistique).

4) Renforcer la présence des arts visuels dans les dispositifs EAC :

- Sensibiliser le jeune public en déployant une offre de médiation humaine dans et hors les murs
- Accroître la visibilité du dispositif *L'art aux enfants*, primé au niveau national.
- Distribuer à tous les élèves de primaire un livret présentant les collections du musée et de l'artothèque
2023 : rédaction d'un chemin de fer et sélection des œuvres phares
2024 : diffusion
- Étudier la pertinence d'une classe préparatoire aux écoles supérieures d'art au sein de l'école d'art. Ce projet permettrait de valoriser la compétence des enseignants de l'école d'art, inciterait de nouveaux étudiants à rejoindre La Roche-sur-Yon, participerait à la synergie autour des arts visuels.
2023 : Étude du cadre légal. Prises de contact avec d'autres écoles d'art du département et avec l'ANEAT (Association Nationale des Écoles d'Art Territoriales) pour co-construire un réseau solide avec des professionnels des arts visuels. (La mise en œuvre de ce programme se fait en liens avec le programme d'action N°25 - Projets pédagogiques co-construits avec les établissements d'enseignement supérieur).
- Développer les portes ouvertes de l'école d'art, temps fort de l'année culturelle (Cf. programmes d'action N° 23 – Développement des outils facilitant l'accès à l'offre) ;

5) Développer un outil numérique, catalyseur des actions artistiques à l'échelle de l'agglomération :

Développer une plateforme unique, structurante et de coopération, visant à donner visibilité et accessibilité aux actions artistiques (arts visuels, mais aussi autres disciplines artistiques) et collections d'œuvres. (La mise en œuvre de ce programme se fait en liens avec le programme d'action N°26 – Parcours de découverte artistique). Son design sera harmonisé selon la charte graphique des projets arts visuels pour :

- Proposer les contenus et ressources pédagogiques existants ou produits spécifiquement.
- Archiver les événements passés pour mettre en lumière le travail des services, permettre un meilleur référencement sur internet et ainsi consolider le rayonnement culturel (La mise en œuvre de ce programme se fait en liens avec le programme d'action N° 27 – Plan de communication culturelle).

2023/2024 : Veille plateformes existantes. Rédaction cahier des charges et arborescence. Liste des contenus existants pouvant être mis en ligne. Rédaction marché public.

2025 : mise en ligne

6) Investir l'espace public à la rencontre des habitants :

- Développer un module nomade culturel, outil majeure de dialogue, de découverte et d'appropriation de l'art par les citoyens yonnais. Il serait à la fois un atout pour le développement des médiations culturelles (cf. paragraphe 3) et expositions (cf. paragraphe 1), mais aussi un projet artistique et architectural en soi. (La mise en œuvre de ce programme se fait en liens avec le programme d'action N° 20 – Service facilitant l'accès aux œuvres d'art, N° 23 Développement des outils facilitant l'accès à l'offre).
2023 : Veille dispositifs existants. Rencontre avec association, institutions et/ou collectivités utilisant ce type de dispositif, premier chiffre.

Remarques

- Pilotage, production, gestion : Direction des Affaires Culturelles et acteurs contributeurs.
- Accompagnement technique : pôle technique scénographie, CTM, musée
- Communication : Direction de la Communication et Agence de presse si nécessaire acteurs contributeurs.
- Conventions : DAC et Direction des Affaires Juridiques
- Assurances : Direction des Affaires Juridiques
- Moyens matériels : DAC (musée, artothèque, école d'art) et CTM

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

2022 :

- définition des objectifs, constitution du comité

2023

- réunion du comité, mise au point d'une programmation pour la salle d'exposition du Cyel
- mise au point d'une charte graphique

2024

- première résidence de territoire

Partenaires

- Opérateurs culturels concernés

Conventions

- Etat et Région Pays de la Loire (FRAM : Fonds Régional d'acquisition des Musées)
- Drac Pays de la Loire
- Département de la Vendée
- Artistes
- Prêteurs
- Musées ou lieux d'exposition partenaires
- Commissaires d'exposition
- Maisons d'édition
- Opérateurs culturels concernés (associations culturelles, Maisons de quartier...)

Evaluation

Par le comité de pilotage arts visuels :

- Exigence, dynamisme et diversité de la programmation
- Cofinancements
- Partenariats
- Réalisation de conventions
- Diffusion des œuvres
- Analyse de la contribution aux grands enjeux du Projet Culturel de Territoire

Fiche programme opérationnel N° 34 : Programme de développement des musiques actuelles

Enjeu : L'accompagnement et la coordination de l'offre culturelle

Orientation stratégique : Coordonner et accompagner la complémentarité des offres

Action transversale : Direction des Affaires Culturelles

Contexte général

La Roche-sur-Yon ville et agglomération se sont engagés dans une dynamique de soutien aux musiques actuelles en accompagnant l'association Fuzz'Yon porteuse du projet labellisé « scène de musiques actuelles » et en construisant un équipement dédié à ce type d'expression artistique (le Quai M).

La scène de musiques actuelles-SMAC a pour principal objet de favoriser, d'accompagner, de promouvoir la création musicale défendue par des artistes professionnels aussi bien qu'amateurs. Elles favorisent le croisement et le développement des pratiques artistiques.

Elle organise leurs projets artistiques autour des axes de la création/production/diffusion, de l'accompagnement des pratiques musicales professionnelles et amateurs et de l'action culturelle. son projet artistique est défini en fonction de son environnement, des bassins de vie et des moyens dont elle dispose tout en s'inscrivant dans une ambition artistique et culturelle nationale.

La scène de musiques actuelles-SMAC porte une attention particulière à la diversité, notamment au travers des œuvres présentées, des artistes accompagnés et des publics, au respect des objectifs de parité ainsi qu'à la prise en compte des droits culturels, de l'équité territoriale, pour le développement de l'accès et de la participation du plus grand nombre à la vie culturelle. Elle défend un principe d'équité territoriale afin d'assurer une présence artistique au plus près des citoyens et permettre la mise en place d'une politique d'éducation artistique et culturelle visant l'ensemble des enfants et des jeunes du territoire.

La Ville de la Roche-sur-Yon affirme son souhait de voir le développement des musiques actuelles prendre en compte les priorités suivantes :

- la nécessité de renforcer les liens entre les habitants et la création artistique dans toutes ses composantes esthétiques, en insistant sur l'esprit de découverte ;
- le rôle central d'équipements culturels professionnels et dynamiques, qui œuvrent en transversalité et placent au cœur de leurs missions l'accueil d'un large public ;
- l'importance d'une action culturelle structurée avec les acteurs artistiques, éducatifs et sociaux du territoire, déclinée en direction des jeunes, des seniors, des quartiers, des publics éloignés ou empêchés ;
- l'importance de temps forts, moments de rencontre privilégiés et singuliers entre les habitants et les artistes : spectacles, résidences d'artistes, échanges autour de la création, moments conviviaux et festifs ;
- le soutien aux pratiques artistiques amateurs et professionnelles : sensibilisation, formation, aide à la professionnalisation.

De façon cohérente, la collectivité appuie son programme de développement des musiques actuelles sur la fonction structurante de l'association Fuzz'Yon. Ce positionnement n'oublie pas que l'association ne saurait, à elle seule, représenter l'éventail de ce champ artistique sur le territoire. Si la présence d'acteurs structurants invite à leur confier des missions transversales, une trop grande concentration des attentes sur un nombre limité d'acteurs induit le risque d'un assèchement du territoire. La coordination des acteurs ainsi que l'équilibre de leurs fonctions au sein du territoire relèvent d'une responsabilité de la collectivité.

Contenu

Les principaux objectifs fixés pour la scène de musiques guident également le programme territorial :

- diffuser des artistes professionnels et amateurs, français et étrangers, œuvrant dans le domaine des musiques actuelles ;
- encourager la pratique des musiques actuelles et la création artistique par un soutien à la répétition et une action culturelle qui privilégie l'accompagnement ;
- sensibiliser les publics, par l'information et l'éducation ;
- favoriser l'accès du plus grand nombre aux musiques actuelles, en réduisant les obstacles économiques et culturels qui freinent la pratique artistique et du spectateur.
- favoriser la pratique des musiques actuelles sur le territoire par une action qui privilégie les modes d'accompagnement et d'incitation à l'initiative ;
- soutenir les groupes amateurs et professionnels en mettant à leur disposition des espaces de répétition ;
- encourager les rencontres et les échanges artistiques et culturels sur le plan régional.

La mise en œuvre de projets correspondants à ces objectifs implique une appréhension plus large du paysage culturel qui est principalement abordé dans les programmes d'action N° 5 - Développement des réseaux de collaboration et d'échanges entre les équipements culturels, N° 6 - Projets collectifs mobilisant des compétences complémentaires d'acteurs culturels, N° 10 - Elaboration et mise en œuvre d'un programme de développement culturel intercommunal, N° 41 - Développement de lieux de diffusion intermédiaires et N° 44 - Diffusion des productions des artistes yonnais.

Descriptif des actions envisagées

Afin de coordonner ce programme, soit un comité de pilotage territorial « Musiques actuelles » sera créé, soit la collectivité intégrera le conseil d'administration de l'association Fuzz'Yon titulaire du label « Scène de musiques actuelles ». Sa mise en œuvre entraînera une actualisation de ce programme.

Les principaux axes de développement sont :

- Diffusion des artistes amateurs et professionnels, français et étrangers : têtes d'affiches, artistes émergents ou en milieu de carrière, professionnels ou amateurs. Diffusion et soutien à la diffusion au Quai M, dans des lieux intermédiaires ou dans l'espace public.
Mise à disposition de locaux de diffusion au Quai M (Grande salle avec 874 places et salle Club avec 198 places) avec conditions d'accès privilégiées pour les structures associatives aggro-yonnaises qui portent un projet « Musiques Actuelles ».
L'objectif est ici de conforter des références qualitatives pour les publics du territoire : diffuser des musiques actuelles indépendantes, diffuser des jeunes artistes, nouveaux projets, porter une attention particulière aux courants musicaux émergents, innovants, originaux, défendre la scène locale, orienter la programmation vers des styles peu représentés par le passé au Fuzz'Yon (métal, électro, world, jazz...), porter une attention à l'accessibilité au plus grand nombre (publics «empêchés» et demandeurs d'emplois) et conforter dans la fréquentation la tranche 18-25 ans.
- Accompagner la scène de musiques actuelles dans l'affirmation de sa fonction en lui permettant de devenir un repère local et régional. La scène de musiques actuelles souhaite rendre visible sa démarche de fond en proposant un temps fort (festival) à l'instar des autres Smacs de la Région Pays de La Loire.
- Accompagner la scène de musiques actuelles, en tant qu'acteur structurant dans la co-production de 6 soirées par an avec des associations de l'agglomération qui portent un projet dédié aux musiques actuelles. (Cf. : programme d'action N° 43 - Co-productions de projets artistiques.) Accompagner les associations locales dans l'organisation et le montage de leur projet en mobilisant les ressources de la scène de musiques actuelles. (Cf. : Programme d'action N° 2 - Accompagnement des projets culturels structurants.)
- Soutien à l'émergence et la diversité artistique : locaux, régionaux ou nationaux. Soutien par la diffusion, le soutien à la diffusion, l'aide à la création. Valorisation via des premières parties de concerts, des scènes ouvertes, la programmation de lieux intermédiaires ou éphémères (fête de la musique).
Mise à disposition de 5 studios de répétition au Quai M avec conditions d'accès privilégiées pour les musiciens aggro-yonnaises.
Mise en lien avec d'autres locaux de répétition existants sur le territoire (Maison de quartier...)
- Accompagnement de la pratique des musiques actuelles : mise à disposition de studios de répétition équipés, d'un accès aux scènes du Quai M pour des résidences ou des filages, conférences et ateliers sur les perspectives de développement des groupes, entretiens personnalisés, programmes d'accompagnement à la professionnalisation.

Mise en lien avec les autres espaces d'accompagnement artistiques.

Mise en lien avec les cours de musiques actuelles et MAO du Conservatoire.

Développer un programme dédié au développement de carrière des groupes issus du territoire et notamment présents dans les studios de répétitions du Quai M mais pas exclusivement. Ce programme offrira, sur une année environ, un accompagnement artistique (résidences scéniques, répétitions accompagnées, réalisations artistiques en studio, concerts sur des festivals nationaux, approches de l'action culturelle...); une recommandation auprès des professionnels (médias, diffuseurs).

- Soutien à la création et la circulation des artistes et des œuvres par des projets d'actions de médiation et de diffusion « hors les murs », par des projets modulables et adaptables dans des lieux divers et en explorant de nouvelles relations avec les publics. Développer des partenariats entre les lieux de diffusion (Cyel, Grand R, Concorde, Maisons de Quartier).
- L'éducation artistique et culturelle : pour tous les publics.
Une offre identifiée jeune public et très jeune public est affirmée : programmation, ateliers de sensibilisation et de pratique, formation.
 - Soutien aux projets de Sensibilisation des différents publics au monde des musiques actuelles dans une démarche de démocratie culturelle,
 - Soutien aux projets favorisant la pratique des musiques actuelles sur l'ensemble du territoire au travers d'actions qui privilégient les modes d'accompagnement et d'incitation à l'initiative.
 - Soutien aux projets encourageant les rencontres et des échanges artistiques et culturels sur le plan départemental et régional,
 - Soutien aux projets Agissant contre toute forme d'exclusion notamment sociale et culturelle et participer à la démocratie et la citoyenneté.
 - Mise en liens des acteurs de l'éducation artistique et culturelle agissant dans le même champ.Parmi les principales pistes d'action : création d'un cycle d'exposition relié à la musique dès septembre 2022, création d'un cycle de conférences dédiés à la musique, création de soirées thématiques (afterworks, blind test, Boom Boum, apéro mix...) dès décembre 2022 avec pour certaines soirées thématiques une co-production avec des associations locales, diffusion d'un cycle de diffusion de films ou documentaires en lien avec le Concorde.
- Mise en œuvre ou soutien aux projets allant à la rencontre des publics et favorisant les échanges artistiques :
 - Développement de partenariats avec les associations de proximité (maison de Quartiers).
 - Sensibilisation des publics étudiants. Partenariat avec le 14Bis (concerts à tarifs avantageux et création d'un tarif carte Quai M pour les étudiants).
 - Mise en place de répétitions publiques.
 - Actions spécifiques en direction des établissements scolaires (opération Décibels, Peace and Love, interventions dans le cadre de la réforme du temps scolaire...)
 - Information sur le Pass Culture Région et le Pass Culture.
 - Partenariat avec les comités d'entreprises.
 - Partenariats avec l'éducation nationale (ex. opération
 - Mise en lien avec les autres acteurs culturels du territoire.
- Agir en particulier contre toute forme d'exclusion sociale et culturelle :
Mise en œuvre ou soutien aux projets d'intervention (diffusion, pratique et médiation) en milieu scolaire ou auprès de publics spécifiques (structures Judiciaire, structures d'accueil ou d'insertion, structures d'accompagnement de la jeunesse, des publics empêchés ou handicapés, établissements de santé.) (Cf. : Programme n° action N° 24 – Actions en faveur du développement du durable)

Remarques

- Accompagnement et coordination : Direction des Affaires Culturelles
- Accompagnement technique : pôle Cyel technique scénographie
- Communication : direction de la communication et des relations publiques
- Projet enfance, jeunesse : direction de l'éducation (PEDT)
- Subventions : direction des finances

- Conventions : direction des affaires juridiques
- Moyens matériels : direction des moyens logistiques mutualisés
- Espaces publics : direction des espaces publics
- Règlementation : direction des affaires juridiques

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

- Mise en œuvre du programme : 2023

Partenaires

- Fuzz'Yon – Quai M
- Acteurs artistiques ou culturels impliqués dans le champ des musiques actuelles.
- Acteur structurant missionné pour un accompagnement et gestionnaire de locales propriétés de La Roche-sur-Yon Agglomération
- DRAC Pays de Loire.
- Région Pays de Loire.
- Conseil départemental de la Vendée.
- Pôle régional des Musiques actuelles.
- Conservatoire – école d'art de la Roche sur Yon – Coordinateur Musiques actuelles amplifiées

Conventions

- Convention d'objectif tripartite scène de musiques actuelles (La Roche-sur-Yon Agglomération – DRAC Pays de Loire – Fuzz'Yon)
- Contrat local d'éducation artistique et culturel
- Convention d'objectif (attribution de subvention)
- Convention de mise à disposition de locaux
- Convention de prêt de matériel
- Convention de partenariat ou de coproduction

Evaluation

- Bilan financier et moral annuel
- Développement de l'offre sur le territoire
- Développement des pratiques
- Cofinancements
- Partenariats
- Diagnostics ciblés
- Analyse de la contribution aux grands enjeux du Projet Culturel de Territoire

Fiche programme opérationnel N° 35 : Programme de développement du cinéma arts & essai

Enjeu : L'accompagnement et la coordination de l'offre culturelle

Orientation stratégique : Coordonner et accompagner la complémentarité des offres

Action transversale : Direction des Affaires Culturelles

Contexte général

L'offre cinématographique est jugée globalement adaptée au territoire et à sa population. Un des atouts de La Roche-sur-Yon Agglomération est de bénéficier, dans le champ de l'exploitation cinématographique, d'équipements et de manifestations adaptés au territoire et à ses habitants : un multiplexe, un cinéma classé Art et Essai, 2 cinémas associatifs (Le Roc à La Ferrière et Le Carfour à Aubigny-Les Clouzeaux), des projections en plein air l'été dans les quartiers de la ville et dans certaines communes de l'agglomération. L'association Festi'Clap développe un festival du court métrage et propose une diffusion de proximité sur divers sites du territoire.

Les deux grands cinémas : le complexe commercial *Cinéville* situé en périphérie de la ville (9 salles) et le *Concorde* situé dans le Pentagone (2 salles) se partagent l'offre dans des domaines complémentaires.

Un nouveau bâtiment dotant le cinéma de deux salles de plus et situé au cœur de la ville est en cours de construction. La Ville de La Roche-sur-Yon a décidé d'y transférer le cinéma le Concorde. Celui-ci passera ainsi de 2 à 4 écrans et de 294 à 419 fauteuils en 2024 tout en gardant la même ligne éditoriale.

Gérée par un établissement Public de Coopération Culturelle Cinématographique Yonnais (EPCCCY), la structure porte également le Festival International du Film de La Roche-sur-Yon. Cet événement de grande envergure et à rayonnement national constitue une vitrine culturelle pour la ville ainsi qu'un espace d'interaction avec un paysage plus large. La concorde est classée Art et Essai avec les labels Jeune Public, Patrimoine et Répertoire et Recherche et Découverte. Le Concorde est l'un des rares établissements cinématographiques français à être à la fois exploitant d'un cinéma et organisateur d'un festival de renommée nationale. Cette particularité est un atout pour l'attractivité cinématographique de La Roche-sur-Yon, qui a été classée parmi les villes les plus cinéphiles de France par le CNC. Elle compte aussi plusieurs associations de cinéphiles : Festi'Clap, Off Screen, la Cinémathèque de Vendée, le Cinéclub Yonnais. Toutes ces associations sont en lien avec l'EPCCCY.

Le Concorde porte également un programme d'éducation à l'image. Cette offre s'adresse au public scolaire de la maternelle aux études supérieures ainsi qu'au public non scolaire (centres de loisir, maisons de quartier, maison d'arrêt, ...). (Cf. programme d'action N° 16 - Complémentarité des propositions culturelles émanant des acteurs structurants et des acteurs de proximité.)

Le Cinéma art et essai est l'une des spécificités du territoire qui bénéficie d'un fort accompagnement de la ville. La richesse cinématographique qui en découle permet d'avoir une offre de proximité, diversifiée et complémentaire s'adressant à tous les publics. Le festival International du Film constitue un repère fort dans l'année culturelle autant pour les yonnais que pour le milieu cinématographique national.

Aujourd'hui la collectivité a choisi de conforter cette dynamique en développant l'offre auprès des publics. Le développement du positionnement de l'EP3CY dans un large paysage (agglomération, région, national) est un enjeu majeur dans l'avenir.

Contenu

La construction d'un nouveau bâtiment dédié au cinéma répond à la volonté de la ville de développer l'offre culturelle et plus précisément l'offre cinématographique Art et Essai sur le territoire.

Cet investissement important en termes d'équipement culturel est l'occasion de développer l'identité cinématographique de la Ville. Il doit s'accompagner d'une réflexion plus globale sur l'offre culturelle, la pratique culturelle et le territoire. Pour cela, la ville dispose d'un établissement public de coopération culturelle reconnu par l'État, les collectivités territoriales, les professionnels et le public.

Actuellement, l'EPCCCY relève de la compétence ville alors que son impact dépasse largement les limites de la ville. Dans un premier temps, il convient de travailler avec les communes de l'agglomération afin que le cinéma relève de la compétence agglomération.

Des actions sont déjà mises en place avec certaines communes de l'agglomération (École et cinéma, Collège au cinéma, Passeurs d'images, cinéma en plein air, ...). Ces actions méritent d'être mieux valoriser et d'être développées. L'EPCCCY souhaite, entre autres, créer un festival d'été en plein air en lien avec le Festival International du Film de La Roche-sur-Yon. Ce nouvel événement permettra de développer l'offre cinématographique Art et Essai sur l'agglomération, de développer l'offre touristique, de permettre l'appropriation de l'EPCCCY par les communes de l'agglomération et de favoriser l'accès à la culture. La mise en œuvre de ce programme se fait en lien avec le programme d'action N° 10 - Elaboration et mise en œuvre d'un programme de développement culturel intercommunal.

Étant donné sa notoriété, le Festival International du Film de La Roche-sur-Yon est le seul évènement culturel de la ville à répondre aux ambitions de rayonnement national et international de la municipalité. Résolument tourné vers le cinéma d'auteur contemporain, le festival est un marqueur important du positionnement culturel de la ville au niveau départemental, régional, national et international. Malgré la crise sanitaire, le festival reste dans une dynamique de développement. Le festival est très proche d'un festival de catégorie 1 (Cannes, Angers, Gerardmer, Clermont-Ferrand, ...). Accompagner son développement permettra d'affirmer l'identité cinéphile et Art et Essai de la Ville au niveau national et international et son rayonnement d'une ville attractive.

L'EPCCCY est reconnu par l'État comme tête de réseau Art et Essai, et Éducation à l'image du département. Cette reconnaissance répond aux enjeux de positionnement territorial de la ville. La création d'un réseau de salles de cinéma permettra de promouvoir les films recommandés Art et Essai, de développer les actions culturelles et de soutenir le cinéma en milieu rural.

En dehors d'ateliers de pratique cinématographique proposés dans le cadre des dispositifs nationaux et du festival, l'EPCCCY n'accompagne pas de projets de création artistique. En partenariat avec la scène nationale le Grand R et la Plateforme, pôle audiovisuel et cinéma de la région, l'EPCCCY va proposer des résidences de scénaristes. Ces résidences permettront de développer les ressources artistiques de la ville et de mettre en valeur son territoire.

Descriptif des actions envisagées

Le pilotage de ce programme d'action se fait dans le cadre du conseil d'administration de l'EP3CY ainsi que de la commission culture de La Roche-sur-Yon, voire, dans un second temps, celui de la commission culture de La Roche-sur-Yon Agglomération.

Prise en compte d'une compétence cinéma arts et essai par La Roche-sur-Yon Agglomération

- Réalisation d'un état des lieux.
- Affirmation des attendus.
- Elaboration et évaluation d'un programme phrasé de développement du cinéma arts et essai.
- Evaluation des conditions de mise en œuvre.
- Débat et proposition validée par la commission Culture, sport, communication de l'agglomération.
- Débat et vote du conseil communautaire avant potentielle mise en œuvre.
- En fonction des choix de l'agglomération, entrée des communes de l'agglomération dans le conseil d'administration de l'EPCCCY

Développement le Festival International du Film de La Roche-sur-Yon.

- Diagnostic des pistes de développement ainsi que des ressources mobilisables.
- Elaboration de scénarii de développement phasés dans le temps.
- Validation en Conseil d'administration de l'EP3CY.
- Validation de la ville et/ou de l'agglomération.
- Mise en œuvre et valorisation.

Développer les actions culturelles cinématographiques dans les quartiers et l'agglomération

- Concertation et élaboration de programmes d'action en concertation entre l'EP3CY et la Direction des Affaires Culturelles.
- Recherche et sollicitation des partenaires locaux et extraterritoriaux.
- Définition affinée du contenu du projet
- Elaboration de plan de financement.
- Elaboration et mise en œuvre de convention se partenariats et de coproduction.
- Mise en œuvre du projet dans ses dimensions spécifiques à chacun et dans ses dimensions mutualisées.
- Valorisation.

Créer un festival d'été en plein air en lien avec le Festival International du Film sur l'agglomération

- Conception du projet
- Recherche et sollicitation des partenaires locaux et extraterritoriaux.
- Elaboration de plan de financement.
- Elaboration et mise en œuvre de convention se partenariats et de coproduction.
- Mise en œuvre du projet.
- Valorisation.

Créer un réseau de salles de cinéma

- Etat des lieux
- Recherche et sollicitation de partenaires locaux extraterritoriaux.
- Définition et composition d'un réseau thématique
- Elaboration d'un projet de réseau.
- Mise en œuvre.

Organiser des résidences d'artistes et des ateliers d'écriture de scénarios

- Conception du projet
- Recherche et sollicitation des partenaires locaux et extraterritoriaux.
- Elaboration de plan de financement.
- Elaboration et mise en œuvre de convention se partenariats et de coproduction.
- Mise en œuvre du projet.
- Valorisation.

Remarques

- Accompagnement et coordination : Direction des Affaires Culturelles
- Accompagnement technique : pôle Cyel technique scénographie
- Communication & événementiel : direction de la communication et des relations publiques
- Projet enfance, jeunesse : direction de l'éducation (PEDT)
- Subventions : direction des finances
- Conventions : direction des affaires juridiques
- Moyens matériels : direction des moyens logistiques mutualisés
- Espaces publics : direction des espaces publics
- Règlementation : direction des affaires juridiques

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

- Entrée des communes de l'agglomération dans le conseil d'administration de l'EPCCCY : 2023
- Développement du Festival : dès 2023
- Actions culturelles dans les quartiers et l'agglomération : 2023
- Festival d'été : 2024
- Résidence d'artistes : 2025

Partenaires

- DRAC Pays de La Loire
- La Roche-sur-Yon agglomération
- Le Conseil départemental de la Vendée
- Le Conseil régional des Pays de la Loire
- Partenaires privés
- Associations culturelles
- Scène nationale, Le Grand R
- La Plateforme, pôle audiovisuel et cinéma de la région
- Les salles de cinéma du département

Conventions

- Convention d'objectif La Roche-sur-Yon
- Convention d'objectif La Roche-sur-Yon agglomération/EPCCCY
- Convention d'objectif DRAC Pays de La Loire
- Convention labels CNC
- Convention d'objectif Conseil départemental de la Vendée
- Convention d'objectif Conseil régional des Pays de la Loire
- Convention partenaires privés
- Convention de partenariat Scène nationale, Le Grand R

Evaluation

- Bilan financier et moral
- Cofinancements
- Partenariats
- Diffusion des œuvres et circulation des créateurs
- Diagnostics ciblés
- Analyse de la contribution aux grands enjeux du Projet Culturel de Territoire

Fiche programme opérationnel N° 36 : Programme de développement de la littérature

Enjeu : L'accompagnement et la coordination de l'offre culturelle

Orientation stratégique : Coordonner et accompagner la complémentarité des offres

Action transversale : service Action et Développement – service réseau de Lecture Publique

Contexte général

En matière littéraire, le territoire est doté d'un réseau de lecture publique qui doit encore se structurer pour être mieux en lien avec les pratiques actuelles et gagner en reconnaissance. Deux librairies à La Roche-sur-Yon sont source d'initiatives importantes pour le territoire (rencontres d'auteurs, cycles thématiques, participation ou organisation de manifestations). La ville porte un label « ville en poésie » qui se décline en programme d'actions de proximité ainsi que par celui d'une programmation. Depuis 1994, La Maison Gueffier est une maison de littérature repérée nationalement. Intégrée à la scène nationale, elle constitue un axe important de son action et sa spécificité nationale. Elle développe une programmation littéraire, des rencontres, des spectacles de « littérature en scène », des ateliers d'écriture et de lecture en lien avec les auteurs invités, des stages, des formations, des résidences d'écrivains, des expositions. Elle déploie son action à l'échelle de la Vendée et s'inscrit dans le réseau régional et national des maisons de littérature.

La spécificité littéraire yonnaise n'est pas encore assez connue par les habitants et peut être capitalisée davantage en termes de communication. Des liens existent avec de nombreux partenaires, à l'échelle du territoire.

Contenu

Le programme de développement de la littérature se donne pour objectif de capitaliser les différentes expériences afin de faire La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération un territoire littéraire. La littérature, sous différentes formes est constitutive de la proposition et de l'identité du territoire.

Trois grands axes structurent le développement de cette ambition :

- La valorisation des compétences et des expériences :
 - La Scène nationale / Maison Gueffier mène un travail de fond de promotion, d'éducation artistique et culturelle à la littérature contemporaine, d'accès aux œuvres, de pratique avec l'organisation d'ateliers et de stages. Les savoir-faire, les moyens et les réseaux de cette dernière constituent une plus-value importante pour le territoire. Les partenariats qu'elle met en place avec les bibliothèques de l'agglomération, les libraires, les maisons de quartier, la maison d'arrêt, etc., en fait un vecteur de mise en lien privilégié. Son objectif est de créer les conditions d'accès aux œuvres et de rencontre avec les auteurs pour tous les publics. Dans le cadre du projet du Grand R, la littérature est valorisée au même titre que le spectacle vivant. La fonction de la maison Gueffier en tant qu'entité de la scène nationale permet des coproductions avec d'autres sites de référence en France et à l'étranger dédiées à la littérature. A ce titre, elle porte les moyens d'une inscription de la proposition yonnaise dans un large paysage.
 - Le programme Ville en poésie, porté par la Direction des Affaires Culturelles, se décline en programmation de spectacles, d'ateliers littéraires, d'actions valorisant la poésie dans l'espace public et d'actions culturelles. Ce programme est le fruit d'une volonté politique de la collectivité qui souhaite mener des actions d'implication citoyenne dans la pratique et le rapport quotidien au livre et à l'écriture. Ces actions à dimension souvent transversales, impliquent plusieurs services de la Direction des Affaires Culturelles ainsi que des partenariats avec des structures de proximité.
 - L'action de valorisation et de diffusion menée par les médiathèques de La Roche-sur-Yon Agglomération inscrit l'offre littéraire dans le quotidien des habitants. Pour se faire, elles développent, tout au long de l'année, des programmes de mise en valeur de fond documentaires en partenariat avec des acteurs du territoire, dont le Grand R. Ce champ d'action sera structuré dans le cadre du schéma de lecture publique élaboré en 2023 (cf. Programme d'action N° 21 - Services de lecture publique).
 - Les librairies de La Roche-sur-Yon mènent également un travail de valorisation tout au long de l'année par la mise en œuvre de programmes de mise en valeur de thématiques littéraires ou l'accueil d'auteurs. En tant que maillon de la chaîne littéraire, leur rôle est déterminant. La Roche-sur-Yon est doté de deux librairies développant une offre pointue et un conseil de qualité. Elles sont des partenaires privilégiés pour des opérations mises en place par la Maison Gueffier ou les médiathèques.
- L'organisation des propositions :

En créant les conditions d'une complémentarité entre les propositions, l'objectif est un enrichissement mutuel des différents acteurs au service d'une dynamique de territoire. Dans le respect des spécificités et de l'autonomie de chacun, le projet de territoire s'enrichit des apports de tous ceux qui le souhaitent. La Roche-sur-Yon en tant que ville littéraire, se nourrit des compétences, de réseaux et d'expériences générant une plus-value profitable pour chacun. Cette étape du programme peut s'appuyer sur différentes approches développées dans les programmes d'action N°6 - Projets collectifs mobilisant des compétences complémentaires d'acteurs culturels, N° 16 - Complémentarité des propositions culturelles émanant des acteurs structurants et des acteurs de proximité et N° 43 - Co-productions de projets artistiques.

- L'affirmation d'un territoire littéraire :

En tant que ville culturelle affirmant la littérature comme l'un de ses axes forts, La Roche-sur-Yon organise son positionnement entre l'offre d'un quotidien littéraire et des temps forts constituant des repères pour les habitants du territoire mais également pour les acteurs, artistes et résidents d'un paysage plus large. Son rayonnement ne repose pas sur des temps éphémères mais sur un projet animant les différentes composantes de la ville tout au long de l'année. Repose sur la pluralité de ses acteurs locaux ainsi que sur l'interaction entretenue avec d'autres territoires.

Parmi les axes forts à développer :

- accueil spécifiques d'auteurs par la maison Gueffier et de production/diffusion de « Littérature en scène »,
- programme de spectacles et d'expression dans l'espace public « Ville en poésie »,
- salon de la BD proposé par les libraires,
- programmes thématiques développés par le réseau de lecture publique,
- proposition d'un temps fédérateur pour tous les acteurs de la littérature à La Roche-sur-Yon.

Descriptif des actions envisagées

Valoriser :

- Repérage des acteurs et propositions littéraires du territoire.
- Composition et mise en œuvre d'un comité de suivi composé de différents acteurs et coordonné par la collectivité
- Communication des composantes des projets par le biais des supports existants (valorisation d'une cohérence commune). Ce développement se fait dans le cadre des programmes d'action N° 27 - Plan de communication culturelle et N° 28 - Affirmer des repères culturels.

Organiser :

- Définition d'une saison littéraire yonnaise par le comité de suivi dédié, dans le respect des projets et des missions de chacun.
- Validation par la commission culture de la ville et par les organes de gouvernances des différents acteurs.
- Elaboration de partenariats et coproductions spécifiques.
- Mise en œuvre par les différents acteurs et coordination assurée par le comité de suivi.
- Inscription dans différents réseaux et recherche de collaborations extraterritoriales.
- Valorisation de la démarche.

Affirmer :

- Ancrage et sécurisation de l'existant.
- Elaboration et mise en œuvre de temps forts et fédérateurs.
- Développement des collaborations intra et extraterritoriales.
- Valorisation de la démarche.

Suite à une première coordination des acteurs de la littérature à La Roche-sur-Yon, ce programme d'actions sera actualisé.

Remarques

- Accompagnement et coordination : services de la Direction des Affaires Culturelles
- Pilotage, production, gestion : Direction des Affaires Culturelles et acteurs contributeurs.
- Moyens logistiques : La Roche-sur-Yon Ville et Agglomération et/ou acteurs contributeurs.
- Communication : direction de la communication et des relations publiques et acteurs contributeurs.

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

- Valoriser : 2023
- Organiser : 2024
- Affirmer : 2026

Partenaires

- Scène nationale le Grand R – Maison Gueffier
- Libraires de La Roche-sur-Yon
- Bibliothèque départementale de Vendée
- Printemps des poètes

- La Roche-sur-Yon Agglomération
- Département de la Vendée
- Région Pays de Loire
- Drac Pays de Loire

Conventions

- Contrat Territoire Lecture
- Convention pluriannuelle d'objectif Scène nationale
- Convention spécifique bipartite opérateur / ville de La Roche-sur-Yon.
- Label Ville en poésie
- Contrat local d'éducation culturelle et artistique
- Valorisation au sein de conventions territoriales existantes ou à venir

Evaluation

Comité de suivi :

- Respects des attentes (convention)
- Cofinancements
- Partenariats
- Analyse du déroulement
- Analyse de la contribution aux grands enjeux du Projet Culturel de Territoire

Fiche programme opérationnel N° 37 : Programme de développement de la danse

Enjeu : L'accompagnement et la coordination de l'offre culturelle

Orientation stratégique : Coordonner et accompagner la complémentarité des offres

Action transversale : Direction des Affaires Culturelles

Contexte général

La présence d'un nombre important d'associations de pratique de la danse en amateur, à La Roche-sur-Yon et en Vendée, fait de cette discipline une pratique majeure du territoire. Les artistes et compagnies professionnelles du territoire sont souvent issus de ces associations ainsi que du conservatoire de danse de la ville. Les perspectives offertes à certaines danseuses ou certains danseurs d'intégrer des compagnies nationales ou internationales témoignent de la qualité d'un parcours yonnais. Elles naissent des synergies et des collaborations entre Conservatoire – Enseignements de spécialités et Scène nationale. L'interaction entre les pratiques professionnelles et en amateur permet des opérations à grande visibilité comme le festival *Colors* organisé par la Cie Spoot.

La Ville soutient les compagnies ou associations de danse (aides au fonctionnement, à la création et à la diffusion, mise à disposition d'espaces de répétition et de création). Comme pour les pratiques théâtrales, une complémentarité effective existe entre la politique de soutien portée par la Direction des Affaires Culturelles aux compagnies locales et celle de la Scène nationale pour l'accompagnement des artistes à potentiel national. Un soutien à la formation, aux émergences et au développement, puis reconnaissance des talents par la Scène nationale (coproduction, diffusion et soutien en visibilité dans les réseaux professionnels), offre des perspectives aux artistes. La programmation danse du Grand R permet d'inviter à La Roche-sur-Yon les grandes signatures de la danse et fait de la Scène nationale un acteur repéré dans les réseaux nationaux. Ces invitations irriguent la pratique locale par de nombreuses interventions et stages.

Les associations témoignent d'une difficulté à renouveler les pratiques. Les structures relais, comme les maisons de quartier, mobilisent moins facilement les jeunes. A ce niveau, une dynamique est à relancer. Le besoin d'espaces de pratique et de création adaptés est régulièrement exprimé. Il en est de même pour les espaces de diffusion. La dimension de la synergie et de l'interaction avec d'autres territoires est ici posée : sont demandés des espaces de création permettant d'accueillir non seulement les locaux mais aussi des compagnies extérieures au territoire.

La Ville de La Roche-sur-Yon, en précisant sa ligne directrice en matière de développement de la danse, crée les conditions d'une coordination de l'ensemble des acteurs ainsi que d'une mise en complémentarité des ressources et des compétences. Elle ouvre également ainsi de nouvelles perspectives pour les danseurs amateurs et professionnels.

Contenu

Le programme de développement de la danse se donne pour objectif de capitaliser les différentes expériences et compétences afin que la danse, sous différentes formes, soit constitutive de la proposition et de l'identité du territoire.

Suite à la mise en œuvre d'un comité de suivi du Projet « danse » de territoire et suite à une première coordination des acteurs de la danse à La Roche-sur-Yon, ce programme d'actions sera développé et actualisé.

Les apports actualisant ce programme d'action s'articulent autour de trois grandes étapes qui le structurent :

La valorisation des ressources pour rendre visible et lisible l'existant :

- Le projet de la Scène nationale développe une programmation en direction des habitants. Il se donne pour objectif de rendre compte du paysage artistique aujourd'hui, de la diversité de ses esthétiques, de ses courants et de ses formes. Le Grand R présente des références d'excellence et explore la proposition contemporaine avec une offre allant des artistes émergents aux plus repérés. Les artistes repérés alimentent les programmes d'EAC par un apport de références.

En tant que Scène nationale, le Grand R mène un important travail d'accompagnement artistique auprès des compagnies professionnelles.

Dans le cadre de ses activités, le Grand R met en place des collaborations régulières avec les compagnies locales, les associations, le conservatoire de La Roche-sur-Yon, etc.

- La Compagnie Spoart, conventionnée avec la DRAC Pays de Loire, mène une activité de création ainsi que de formation. Elle organise le festival « Colors » qui a vocation à présenter et créer des liens entre toutes les danses. Le festival réunit plus de 50 compagnies professionnelles et amateurs et propose, outre les spectacles, des ateliers, des stages, des expositions. Issue de la danse hip-hop, le travail de la compagnie se nourrit d'échanges avec des artistes issus du cirque, du théâtre, de la musique, des arts plastiques et de différentes formes de danse.
- Le département danse du Conservatoire de La Roche-sur-Yon propose un enseignement artistique chorégraphique. Le parcours pédagogique s'articule autour d'un cursus diplômant et d'un parcours non diplômant, sous forme d'ateliers. L'apprentissage au conservatoire se déroule en trois cycles, précédés d'une phase d'initiation. Le conservatoire mène des programmes dans les collèges et lycées de La Roche-sur-Yon notamment en participant à la mise en œuvre de classe à horaires aménagés. Son projet est développé dans le programme d'action N° 18 - Services d'enseignement artistique.
- Le lycée Pierre Mendès-France est le seul de l'académie à proposer une spécialité danse. Ce cursus constitue pour certains élèves une étape préalable à un parcours professionnel. La spécialité danse du lycée développe un partenariat de fond avec le Grand R (co-élaboration du programme pédagogique des interventions des artistes, parcours du spectateur, gestion de la subvention de la DRAC pour le financement des intervenants) ainsi qu'avec le conservatoire de La Roche-sur-Yon (intégration aux différents cursus chorégraphiques, suivi des résultats scolaires et chorégraphiques).
- Si les compagnies professionnelles sont peu nombreuses, de jeunes équipes émergent cependant et présentent un potentiel qualitatif à prendre en compte. On peut citer par exemple la compagnie Aniaan, portée par la chorégraphe et interprète Lise Dusuel, ou la compagnie Les Passantes créée par Laura Morin et Marion Jousseau.
D'autres chorégraphes formés à la Roche-sur-Yon (Mickaël Phelippeau, Fanny de Chaillé, Louis Barreau, Yan Raballand...) et des danseurs (Antoine Roux-Briffaud, Lucie Collardeau, Gaspard Charon, Elie Tremblay, Guillaume Forestier...) développent ou intègrent en tant qu'interprètes des productions d'envergure nationale.
- Les associations de danse locales quant à elles font la particularité de la ville. Elles sont particulièrement nombreuses (plus d'une vingtaine) à proposer des ateliers et cours de danse tout au long de l'année. Elles mobilisent de gros contingents d'adhérents permettant au territoire d'afficher plusieurs milliers de pratiquants. Ces derniers sont issus de La Roche-sur-Yon, mais également de l'agglomération et au-delà. Parmi les plus importantes associations, Spoart Asso, Sula Bula et Danse Saint-André ont les plus gros effectifs. L'enjeu principal, pour ces structures, est de retrouver les effectifs perdus lors de la crise du Covid et de redynamiser leurs pratiques. L'offre en matière de pratique de la danse est morcelée et manque de visibilité globale. Il est difficile pour un habitant de se repérer dans l'éventail d'offre existant.
- Les associations locales : outre les porteurs de projets culturels structurants, les associations locales sont des diffuseurs de productions chorégraphiques non négligeables. Elles sollicitent les compagnies locales pour des programmes d'éducation artistique et culturelle. Les maisons de quartiers abritent de nombreux ateliers ou cours de danse.
- Les lieux de diffusion ou de répétition proposés par la ville sont insuffisants pour satisfaire les besoins exprimés. Le manque de lieux intermédiaires de diffusion est régulièrement signalé. Cette dimension est traitée dans le programme d'action N° 41 - Développement de lieux de diffusion intermédiaires. Les lieux de pratique ou de création artistique existants ne peuvent accueillir l'ensemble des pratiquants en faisant la sollicitation. De plus ces derniers ne correspondent plus aux usages actuels ou sont extrêmes vieillissants. Cette dimension est traitée dans le programme d'action N° 40 - Développement de lieux de pratique artistique.

Le maillage du territoire qui résulte des propositions de ces différents acteurs permettent pour un individu la construction d'un parcours artistiques extrêmement qualifiant.

La valorisation doit permettre aux Yonnais de prendre la mesure de cette dimension de la vie de leur territoire, aux acteurs extraterritoriaux de considérer le potentiel de la contribution yonnaise, et aux compagnies ou aux associations de se reconnaître entre elles dans toutes leur diversité.

– L'organisation des propositions :

Les principaux enjeux de ce domaine sont :

- le renouvellement des pratiques ainsi que le renouvellement de références d'excellence. Le champ de la formation est ici directement interpellé. La formation est source de visibilité et d'implication. Elle est donc une clef pour le renouvellement des pratiques.
- L'éducation artistique et culturelle est certainement la première marche à conforter. L'ancrage et le développement des collaborations entre les acteurs de la danse (création, diffusion et formation), mais également entre ces derniers et les acteurs de proximité, est une priorité.

- L'accompagnement artistique permet enfin aux artistes émergents de rencontrer des perspectives qui maintiennent un lien avec le territoire qui les a vus naître. Les programmes de résidences, de coproduction, de diffusion, facilitent les conditions de la création et de la professionnalisation. En soutenant le développement de danseurs dans la structuration de leurs compagnies, le territoire valorise son implication ainsi que son positionnement en tant que producteur de culture.
- L'inscription de la proposition yonnaise dans un paysage régional et national doit rendre le territoire attractif pour des artistes issus d'autres horizons. Cette attractivité vient stimuler le tissu local et permet une mise en réseau extraterritoriale permettant de nouvelles perspectives pour ses artistes.

La création d'un groupe de suivi « danse » permet aux principaux acteurs de se retrouver et d'échanger autour de perspectives territoriales de développement de ce champ artistique. Dans le cadre d'une coordination proposée par la ville, les acteurs trouvent l'opportunité de s'investir dans l'écrin qui favorisera leur développement. En créant les conditions d'une complémentarité entre les propositions, l'objectif est un enrichissement mutuel des différents acteurs au service d'une dynamique de territoire. Dans le respect des spécificités et de l'autonomie de chacun, le projet de territoire s'enrichit des apports de tous ceux qui le souhaitent. Cette organisation contribue à sécuriser le fonctionnement pour maintenir une programmation qualitative et continuer à produire des créations. Elle doit permettre la mise à jour de nouvelles perspectives.

Cette étape du programme peut s'appuyer sur différents approches développés dans les programmes d'action N° 6 - Projets collectifs mobilisant des compétences complémentaires d'acteurs culturels, N° 16 - Complémentarité des propositions culturelles émanant des acteurs structurants et des acteurs de proximité et N° 43 - Co-productions de projets artistiques.

- L'affirmation d'un territoire de danse :

A partir de l'organisation proposée par le groupe de suivi « danse », de nouvelles propositions vont compléter l'éventail d'offre yonnais. En tant que ville culturelle affirmant la danse comme l'un de ses axes forts, La Roche-sur-Yon organise son positionnement à partir de sa capacité à renouveler ses artistes amateurs et professionnels, à valoriser les compagnies et à proposer un accompagnement artistique. Cette dynamique crée un parcours visant à accompagner les artistes professionnels et à trouver des diffusions extraterritoriales. Parallèlement, l'accueil d'artistes repérés venant d'autres horizons mais également l'instauration de temps forts autour de la danse constituent des références qui vont nourrir et qualifier cette démarche.

Les acteurs eux même ont d'ores et déjà mis à jour certains axes de développement visant à un renouvellement des pratiques, une plus grande lisibilité de l'offre ainsi qu'une inscription de cette dernière dans un paysage extraterritorial : le développement de parcours danse en milieu scolaire ainsi que dans des espaces de proximité avec les habitants. Développer des temps d'action à la fois fédérateurs et attractifs pour des artistes non yonnais (exemple d'une organisation de *battle* d'envergure nationale sur un site permettant un large accueil et décliné au sein des quartiers).

Suite à une première coordination des acteurs de la danse à La Roche-sur-Yon, ce programme d'actions sera actualisé.

Descriptif des actions envisagées

Valoriser :

- Repérage des acteurs et propositions danse du territoire.
- Composition et mise en œuvre d'un comité de suivi composé de différents acteurs et coordonné par la collectivité.
- Communication des composantes des projets par le biais des supports existants (valorisation d'une cohérence commune). Ce développement se fait dans le cadre des programmes d'action N° 27 - Plan de communication culturelle et N° 28 - Affirmer des repères culturels.

Organiser :

- Définition d'une proposition danse yonnaise par le comité de suivi dédié. (Formation, EAC, création, diffusion – amateurs et professionnels.)
- Validation par la commission culture de la ville et par les organes de gouvernances des différents acteurs.
- Elaboration de partenariats et coproductions spécifiques.
- Mise en œuvre par les différents acteurs et coordination assurée par le comité de suivi.
- Inscription dans différents réseaux et recherche de collaborations extraterritoriales.
- Valorisation de la démarche.

Affirmer :

- Ancrage et sécurisation de l'existant.
- Elaboration et mise en œuvre d'actions constituant des repères forts pour le territoire.

- Développement des collaborations intra et extraterritoriales.
- Valorisation de la démarche.

Remarques

- Accompagnement et coordination : services de la Direction des Affaires Culturelles
- Pilotage, production, gestion : Direction des Affaires Culturelles et acteurs contributeurs.
- Formation : Conservatoire musique, théâtre, danse de La Roche-sur-Yon et acteurs contributeurs.
- Moyens logistiques : La Roche-sur-Yon Ville et Agglomération et/ou acteurs contributeurs.
- Communication : direction de la communication et des relations publiques et acteurs contributeurs.

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

- Valoriser : 2023
- Organiser : 2024
- Affirmer : 2026

Partenaires

- Scène nationale le Grand R
- Cie Spoart
- Autres compagnies locales de danse et associations proposant des ateliers ou cours.
- La Roche-sur-Yon Agglomération
- Département de la Vendée
- Région Pays de Loire
- Drac Pays de Loire

Conventions

- Convention spécifique bipartite opérateur / ville de La Roche-sur-Yon.
- Convention pluriannuelle d'objectif Scène nationale
- Contrat local d'éducation culturelle et artistique
- Valorisation au sein de conventions territoriales existantes ou à venir.

Evaluation

Comité de suivi :

- Respect des attentes (convention)
- Cofinancements
- Partenariats
- Analyse du déroulement
- Analyse de la contribution aux grands enjeux du Projet Culturel de Territoire

Fiche programme opérationnel N° 38 : Programme de développement du théâtre

Enjeu : L'accompagnement et la coordination de l'offre culturelle

Orientation stratégique : Coordonner et accompagner la complémentarité des offres

Action transversale : Direction des Affaires Culturelles

Contexte général

La richesse et la vitalité de la vie théâtrale yonnaise repose sur de nombreuses compagnies artistiques professionnelles et amateurs, sur une offre en matière de formation et de pratique importante ainsi que sur le travail de diffuseurs tout au long de l'année. Deux compagnies professionnelles sont, en 2022, conventionnées avec la DRAC Pays de Loire : la compagnie Le Menteur Volontaire et la compagnie Grizzli. La Scène nationale Le Grand R est une locomotive pour le développement de l'offre théâtrale. Elle est un pôle de ressources dans ce domaine du spectacle vivant et concourt à l'accompagnement des artistes et à l'émergence de nouveaux talents. La Ville soutient les compagnies de théâtre (aides au fonctionnement, à la création et à la diffusion, mise à disposition d'espaces de répétition et de création) ainsi que leur renouvellement par le biais notamment de la formation (Conservatoire de musique, danse et théâtre). Les interactions entre pratiques en amateur et professionnelles sont particulièrement développées sur le territoire. Une complémentarité effective existe entre la politique de soutien portée par la Direction des Affaires Culturelles aux compagnies locales et celle de la Scène nationale pour l'accompagnement des artistes à potentiel national. Un soutien à la formation, aux émergences et au développement, puis reconnaissance des talents par la Scène nationale (coproduction, diffusion et soutien en visibilité dans les réseaux professionnels), offre des perspectives aux artistes. La programmation théâtre du Grand R permet d'inviter à la Roche-sur-Yon les grandes signatures du théâtre, de présenter des esthétiques très diverses et fait de la Scène nationale un acteur repéré dans les réseaux théâtraux nationaux à travers de nombreuses collaborations avec d'autres institutions emblématiques. Ces invitations irriguent également la pratique locale par de nombreuses interventions et stages.

Malgré cela, un vieillissement du public pour certaines manifestations est constaté, ainsi qu'une difficulté des initiatives artistiques locales à se renouveler. Le vieillissement des espaces de création ou le manque de lieux intermédiaires de diffusion ou de lieux de fabrique est régulièrement relevé par les artistes. Ces derniers soulignent également un manque de visibilité dans et hors de la ville.

La Ville de La Roche-sur-Yon, en précisant sa ligne directrice en matière de développement théâtral, crée les conditions d'une coordination de l'ensemble des acteurs ainsi que d'une mise en complémentarité des ressources et des compétences.

Contenu

Le programme de développement théâtral se donne pour objectif de capitaliser les différentes expériences afin de faire de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération un territoire de théâtre. Les arts dramatiques sous différentes formes sont constitutifs de la proposition et de l'identité du territoire.

Suite à la mise en œuvre d'un comité de suivi du projet « théâtre » de territoire et suite à une première coordination des acteurs de ce domaine à La Roche-sur-Yon, ce programme d'actions sera développé et actualisé.

Trois grands axes structurent le développement de cette ambition :

- La valorisation des ressources pour rendre visible et lisible l'existant :
 - Le projet de la Scène nationale développe une programmation en direction des habitants. Il se donne pour objectif de rendre compte du paysage artistique aujourd'hui, de la diversité de ses esthétiques, de ses courants et de ses formes. Le Grand R présente des références d'excellence et explore la proposition contemporaine avec une offre allant des artistes émergents aux plus repérés. Les artistes repérés alimentent les programmes d'EAC par un apport de références et de nombreuses interventions (stages, cours ...)
- En tant que Scène nationale, Le Grand R mène un important travail d'accompagnement artistique auprès des compagnies professionnelles. Dans le cadre de ses activités, Le Grand R met en place des collaborations régulières avec les compagnies locales, les associations, le conservatoire de La Roche-sur-Yon, etc.
- La Scène Nationale collabore également avec Christophe Sauvion, directeur artistique de la compagnie Grizzli, pour tisser des liens entre pratique professionnelle et pratique en amateur à l'échelle du département, par le biais de stages, de temps d'échanges et de parcours de spectacles.

- La Ville de La Roche-sur-Yon développe aujourd'hui une programmation théâtrale dans le cadre du projet Les mots #. Elle a pour ambition de densifier sa programmation dans le cadre d'une saison culturelle annuelle et d'y valoriser, entre autres axes de programmation, les propositions artistiques des compagnies du territoire.
- La compagnie Le menteur volontaire, conventionnée avec la DRAC Pays de Loire, mène une activité de création ainsi que de formation. Elle organise le festival « Nuits menteuses » qui se donne pour objectif de créer un lien entre pratiques professionnelles et en amateur par le biais de chantiers artistiques, des temps d'échanges, de pratique et de répétitions. La compagnie mène un travail de découverte du répertoire classique comme contemporain à l'échelle du département.
- La compagnie Grizzli, conventionnée avec la DRAC Pays de Loire, mène une activité de création principalement tournée en direction du jeune public. En proposant des cours, des ateliers ou des stages tout au long de l'année, la compagnie est en outre très impliquée dans l'éducation artistique et culturelle à La Roche-sur-Yon et dans le département.
- De nombreuses autres compagnies locales, professionnelles ou amateurs, sont présentes sur le territoire yonnais. Une interaction entre professionnels et amateurs se manifeste par le biais de programmes de formation ou d'accompagnement artistique. Le nombre important de pratiquants amateurs témoigne de l'intérêt pour ce champ artistique et de sa vitalité. Quelques acteurs émergents ont été repérés ces dernières années, comme le Patakès Théâtre ou la compagnie La Mouche. Ces compagnies souhaitent un temps fort qui pourrait leur donner une visibilité et les mettre en synergie. (ex. : inscription dans la programmation de la ville et/ou un temps forts 1x tous les 2 ans).
D'autres metteurs en scène et comédiens formés à la Roche-sur-Yon (Emilie Leroux, Antoine Herniotte, Thomas Blanchard...) développent ou intègrent en tant qu'interprètes des productions d'envergure nationale.
- Le département art dramatique du Conservatoire de La Roche-sur-Yon propose une formation de théâtre du 1er au 3e cycle (15 ans à 21 ans). Parallèlement aux cursus proposés, un parcours de formation ponctuel et de découverte existe pour les plus jeunes et pour les adultes. Le conservatoire mène des programmes dans les collèges et lycées de La Roche-sur-Yon notamment en participant à la mise en œuvre de classe à horaires aménagés. Son projet est développé dans le programme d'action N° 18 - Services d'enseignement artistique.
- Le Lycée Pierre Mendès-France propose une spécialité Théâtre. Ce cursus constitue pour certains élèves une étape préalable à un parcours professionnel. La spécialité théâtre du lycée développe un partenariat de fond avec le Grand R (co-élaboration du programme pédagogique des interventions des artistes, gestion de la subvention de la DRAC pour le financement des intervenants) ainsi qu'avec le conservatoire de La Roche-sur-Yon (intégration aux différents cursus théâtraux, suivi des résultats scolaires et théâtraux).
- Outre les porteurs de projets culturels structurants, les associations locales sont des diffuseurs de productions théâtrales non négligeables. Elles sollicitent les compagnies locales pour des programmes d'éducation artistique et culturelle. Les Maisons de quartiers sont des lieux privilégiés de pratique pour ces dernières. Une intégration de l'action de chaque maison de quartier dans un projet unique permettrait une plus grande cohérence des actions.
- Les lieux de diffusion ou de répétition proposés par la ville sont insuffisants pour satisfaire les besoins exprimés. Le manque de lieux intermédiaires de diffusion est régulièrement signalé. Cette dimension est traitée dans le programme d'action N° 41 - Développement de lieux de diffusion intermédiaires. Les lieux de pratiques ou de création artistique existants ne peuvent accueillir l'ensemble des pratiquants en faisant la sollicitation. De plus ces derniers ne correspondent plus aux usages actuels ou sont extrêmement vieillissants (l'espace de la Goutte de lait consacré aux pratiques théâtrales est particulièrement concerné). Cette dimension est traitée dans le programme d'action N° 40 - Développement de lieux de pratique artistique.

La valorisation doit permettre aux Yonnais de prendre la mesure de cette dimension de la vie de leur territoire, aux acteurs extraterritoriaux de considérer le potentiel de la contribution yonnaise, et aux compagnies ou aux associations de se reconnaître entre elles dans toute leur diversité.

– L'organisation des propositions :

La création d'un groupe de suivi « théâtre » permet aux principaux acteurs de se retrouver et d'échanger autour de perspectives territoriales de développement de ce champ artistique. Dans le cadre d'une coordination proposée par la Ville, les acteurs trouvent l'opportunité de s'investir dans l'écrin qui favorisera leur développement. En créant les conditions d'une complémentarité entre les propositions, l'objectif est un enrichissement mutuel des différents acteurs au service d'une dynamique de territoire. Dans le respect des spécificités et de l'autonomie de chacun, le

projet de territoire s'enrichit des apports de tous ceux qui le souhaitent. Cette organisation contribue à sécuriser le fonctionnement pour maintenir une programmation qualitative et continuer à produire des créations. Elle doit permettre la mise à jour de nouvelles perspectives.

Cette étape du programme peut s'appuyer sur différentes approches développées dans les programmes d'action N° 6 - Projets collectifs mobilisant des compétences complémentaires d'acteurs culturels, N° 16 - Complémentarité des propositions culturelles émanant des acteurs structurants et des acteurs de proximité et N° 43 - Co-productions de projets artistiques.

- L'affirmation d'un territoire théâtral :

A partir de l'organisation proposée par le groupe de suivi « théâtre », de nouvelles propositions vont compléter l'éventail d'offre yonnais. Cette dernière s'inscrit dans une double perspective : renforcer le quotidien théâtral de la ville dans toutes ses dimensions (création, formation, action culturelle, diffusion) et favoriser les interactions extraterritoriales. Cette dynamique permet d'entretenir un réseau de partenariat performant. En tant que ville culturelle affirmant le théâtre comme l'un de ses axes forts, La Roche-sur-Yon organise son positionnement à partir de sa capacité à renouveler ses artistes amateurs et professionnels, à valoriser les compagnies et à proposer un accompagnement artistique. Cette dimension du programme crée un parcours visant à accompagner les artistes professionnels et à trouver des diffusions extraterritoriales.

Suite à une première coordination des acteurs du théâtre à La Roche-sur-Yon, ce programme d'actions sera actualisé.

Descriptif des actions envisagées

Valoriser :

- Repérage et évaluation artistique des acteurs et propositions théâtrales du territoire.
- Composition et mise en œuvre d'un comité de suivi composé de différents acteurs et coordonné par la collectivité.
- Communication des composantes des projets par le biais des supports existants (valorisation d'une cohérence commune). Ce développement se fait dans le cadre des programmes d'action N° 27 - Plan de communication culturelle et N° 28 - Affirmer des repères culturels.

Organiser :

- Définition d'une proposition théâtrale yonnaise par le comité de suivi dédié. (Formation, EAC, création, diffusion – amateurs et professionnels.)
- Validation par la commission culture de la ville et par les organes de gouvernances des différents acteurs.
- Elaboration de partenariats et coproductions spécifiques.
- Mise en œuvre par les différents acteurs et coordination assurée par le comité de suivi.
- Inscription dans différents réseaux et recherche de collaborations extraterritoriales.
- Valorisation de la démarche.

Affirmer :

- Ancrage et sécurisation de l'existant.
- Elaboration et mise en œuvre d'actions constituant des repères forts pour le territoire.
- Développement des collaborations intra et extraterritoriales.
- Valorisation de la démarche.

Remarques

- Accompagnement et coordination : services de la Direction des Affaires Culturelles
- Pilotage, production, gestion : Direction des Affaires Culturelles et acteurs contributeurs.
- Formation : Conservatoire musique, théâtre, danse de La Roche-sur-Yon et acteurs contributeurs.
- Moyens logistiques : La Roche-sur-Yon Ville et Agglomération et/ou acteurs contributeurs.
- Communication : direction de la communication et des relations publiques et acteurs contributeurs.

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

- Valoriser : 2023
- Organiser : 2024
- Affirmer : 2026

Partenaires

- Scène nationale le Grand R
- Cie Menteur Volontaire
- Cie Grizzli
- Autres compagnies locales de danse et associations proposant des ateliers ou cours.

- La Roche-sur-Yon Agglomération
- Département de la Vendée
- Région Pays de Loire
- Drac Pays de Loire

Conventions

- Convention spécifique bipartite opérateur / ville de La Roche-sur-Yon.
- Convention pluriannuelle d'objectif Scène nationale
- Contrat local d'éducation culturelle et artistique
- Valorisation au sein de conventions territoriales existantes ou à venir

Evaluation

Comité de suivi :

- Respects des attentes (convention)
- Cofinancements
- Partenariats
- Analyse du déroulement
- Analyse de la contribution aux grands enjeux du Projet Culturel de Territoire

Fiche programme opérationnel N° 39 : L'accompagnement et le conseil en direction des projets innovants pour le territoire

Enjeu : L'accompagnement et la coordination de l'offre culturelle

Orientation stratégique : Favoriser le renouvellement de l'offre et de ceux qui la portent

Action transversale : Direction des Affaires Culturelles

Contexte général

Si l'offre de projet de fond ou de manifestation ponctuelle portée par des acteurs culturels est conséquente, ce dernier reste insuffisant pour proposer une offre de proximité, diversifiée et complémentaire s'adressant à tous les publics. Ce maillage ne peut reposer que sur une diversité d'acteurs mais l'équilibre entre le soutien nécessaire apporté aux associations de plus grande importance et aux associations plus modestes reste fragile. Enfin, est constatée une difficulté des initiatives ainsi que des équipes associatives à se renouveler.

Ces éléments incitent à une vigilance et à une prise en compte particulière de la question de l'émergence de nouveaux acteurs, et de nouveaux projets, sur le territoire. Le programme opérationnel N° 22 - Services d'accompagnement des acteurs du territoire, nécessite un complément précisant les moyens d'un accompagnement spécifique proposé aux structures yonnaises ou agglo-yonnaises émergentes.

Contenu

Afin de garantir le renouvellement mais également le dynamisme de l'offre culturelle du territoire, un programme de repérage et d'accompagnement des acteurs émergents est mis en œuvre. Celui-ci s'articule avec un apport des acteurs culturels « plus installés » et historiques qui souhaitent accentuer leur fonction structurante pour le territoire tout en gardant à l'esprit de ne pas se substituer aux initiatives existantes ou émergentes.

Après avoir repéré, au regard d'une contribution au développement culturel du territoire, de nouvelles équipes porteuses de nouveaux projets, la collectivité décline un programme adapté d'accompagnement sur une période d'un à 3 ans. Les modalités, la durée ainsi que les moyens déployés sont définies au cas par cas en concertation avec les acteurs concernés. Un suivi régulier ainsi qu'une évaluation annuelle permet de rééquilibrer les moyens mis en œuvre l'année suivante ou de suspendre le programme d'accompagnement. Les acteurs structurants du territoire peuvent être sollicités afin de compléter ce programme.

En fonction de la nature des projets, les outils mis en œuvre sont déterminés et calibrés. Les programmes d'accompagnement sont systématiquement formalisés par le biais de conventions annuelle ou pluriannuelle rendant lisible les moyens mis en œuvre par la collectivité ainsi que les engagements de la structure bénéficiaire. Lorsque la structure bénéficie d'un accompagnement d'autres structures, l'articulation de ces moyens sera également mise en lumière et peut faire l'objet d'une coordination des moyens. L'aide au montage de projet et à la mise en réseau vise également à accompagner la recherche de financements multiples.

La sélection des projets se fait par un comité de sélection composé de référents de la ville de La Roche-sur-Yon, d'experts (acteurs structurant du territoire) et d'habitants. Ces derniers s'engagent collectivement sur un accompagnement du projet sélectionné.

Afin d'être plus repérable, ce programme fait l'objet d'un signalement spécifique : conception d'un label et d'une charte graphique spécifique.

Descriptif des actions envisagées

La Direction des Affaires Culturelles ne pourra accompagner que les acteurs déjà structurés depuis au moins un an et ne proposera pas d'accompagnement à la structuration.

Si aucun projet innovant n'est repéré au cours d'une année, ce programme n'intégrera pas de nouvel accompagnement.

Préalable DAC :

- Elaboration de critères de sélection des projets et des équipes
- Actualisation des critères de mise à disposition de sites de diffusion
- Actualisation des critères de prise en charge partielle des frais technique
- Conception d'une communication spécifique.
- Composition et mise en place d'un comité de sélection composé d'élus, de la Direction des Affaires Culturelles, d'acteurs « experts » et d'habitants.

Année N-1 :

- Repérage : sollicitation des acteurs ou des chargé.es de projets (veille, rencontres, demande de subvention...)
- Rendez-vous préalable avec la Direction des Affaires Culturelles, les acteurs structurants concernés (disciplines, co-prod...) et la commission culture
- Evaluation du projet et programme à mettre en œuvre, du protocole de suivi et des attendus pour chacune des 3 années.
- Instruction et arbitrage. (Modalités et durée de l'accompagnement)
- Attribution d'une enveloppe d'aide au fonctionnement à répartir sur 3 ans

Année N : mise en œuvre de l'accompagnement

- Attribution de subventions
- Convention d'objectif annuelle ou pluriannuelle.
- Mise à disposition de sites de sites de diffusion,
- Prise en charge partielle des frais techniques au sein des sites propriétés de la ville
- En fonction du projet, autorisation d'occupation d'espaces publics,
- Mise à disposition d'appartement pour l'accueil d'artistes,
- Prêt de matériel technique,
- Coordination avec les services de la ville,
- Coordination des actions, des agendas.
- Suivi et évaluation

Année N +1 :

- Attribution de subventions, (Critères année N +1)
- Mêmes moyens qu'en année N
- Suivi et évaluation

Année N+2 :

- Attribution de subventions, (Critères année N +2)
- Mêmes moyens qu'en année N
- Suivi et évaluation

Les sites de diffusion mis à disposition et sur lesquels une prise en charge partielle des frais techniques est proposée sont propriétés de la ville (auditorium du Cyel, Théâtre, Salle du Manège du Grand R, grande salle ou salle club du Quai M). Lorsque ces sites sont gérés par une autre structure, leur accord sera sollicité.

Remarques

- Accompagnement et coordination : service action et développement culturels (DAC)
- Accompagnement technique : pôle Cyel technique scénographie
- Communication : Direction de la Communication et des Relations Publiques
- Subventions : Direction des Finances
- Conventions : Direction des Affaires Juridiques
- Moyens matériels : Direction des Moyens Logistiques Mutualisés
- Espaces publics : Direction des Espaces Publics
- Règlementation : Direction des Affaires Juridiques
- Sécurité : Police Municipale

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

- Elaboration de critères de sélection des projets et des équipes : 2023
- Actualisation des critères de mise à disposition de de sites de diffusion : 2023
- Actualisation des critères de prise en charge partielle des frais technique : 2023
- Repérage : 2023
- Mise en œuvre : 2024

Partenaires

- Structures demandeuses
- Equipements missionnés pour un accompagnement et gestionnaire de locaux propriétés de La Roche-sur-Yon ou La Roche-sur-Yon Agglomération (*Grand R, Fuzz'Yon*).
- Acteurs structurants potentiels
- Co-financeurs potentiels

Conventions

- Convention d'objectifs annuelle ou pluriannuelle
- Convention de mise à disposition de locaux
- Convention de prêt de matériel

Evaluation

Au regard des attendus de l'année N et potentiellement N+1 et N+2.

- Bilan financier et moral annuel
- Implication de nouveaux cofinancements
- Partenariats
- Diagnostics ciblés
- Analyse de la contribution aux grands enjeux du Projet Culturel de Territoire

Fiche programme opérationnel N° 40 : Développement de lieux de pratique artistique

Enjeu : Le développement des ressources artistiques de la ville

Orientation stratégique : Développer les lieux de pratique de création et de diffusion

Action transversale : Direction des Affaires Culturelles

Contexte général

Les pratiques artistiques professionnelles et amateurs sont particulièrement importantes sur le territoire. Les besoins exprimés en matière de lieux de pratique sont en conséquence. Si on peut considérer que les studios de répétition du Quai M sont une réponse aux musiciens, la question des espaces mis à disposition demeure pour les comédiens, les danseurs et les plasticiens.

Une insuffisance de ce type d'espace est constatée : les lieux de répétition ou de création artistique existants ne peuvent accueillir l'ensemble des pratiquants en faisant la sollicitation. De plus ces derniers ne correspondent plus aux usages actuels ou sont extrêmes vieillissants (l'espace de la goutte de lait consacrée aux pratiques théâtrales est particulièrement concerné).

En outre, la ville est régulièrement sollicitée par des plasticiens pour la mise à disposition d'ateliers de travail ; demandes auxquelles elle n'a pas la capacité de répondre, faute de locaux disponibles et adaptés.

L'activité de création ou de répétition souffre d'un manque de visibilité et d'une faible valorisation auprès des habitants et des acteurs du territoire. En développant les lieux de fabrique artistique sur son territoire (espaces de pratique artistique pour les amateurs et les professionnels, de résidence et de création professionnelle), la collectivité soutient le renouvellement des pratiques, l'émergence de nouveaux acteurs ainsi qu'une vitalité touchant une part importante de sa population. L'accompagnement des pratiques artistiques contribue à la qualité de vie, à l'attractivité et au rayonnement du territoire.

Contenu

La collectivité lance un programme de développement des lieux de pratique artistique pour les amateurs et les professionnels (résidence et création). Au vu des usages et des besoins exprimés, trois types d'espaces distincts sont pris en compte :

Création ou réaménagement d'un lieu de pratique artistique professionnels et amateurs pour la danse : Regroupement des espaces éclatés dans la ville en un seul site doté au minimum de deux studios de danse. Un studio est dédié aux pratiques professionnelles. Les autres espaces déjà existants peuvent être conservés afin de compléter l'offre. Dans cette logique, l'hypothèse de nouvelles destinations pour certains sites propriétés de la collectivité, sera explorée. Ce site peut être doté d'une fonction de diffusion intermédiaire telle que proposée dans le programme d'action N° 41 - Développement de lieux de diffusion intermédiaires.

Création ou réaménagement d'un lieu de pratiques artistiques professionnels et amateurs pour le théâtre.

Création ou réaménagement d'un espace doté au minimum de deux salles de répétition pour les compagnies et ateliers. Une salle est dédiée aux pratiques professionnelles. Les autres espaces déjà existants peuvent être conservés afin de compléter l'offre aux pratiques amateurs. Dans cette logique, l'hypothèse de nouvelles destinations pour certains sites propriétés de la collectivité, sera explorée. Ce site peut être doté d'une fonction de diffusion intermédiaire telle que proposée dans le programme d'action N° 41 - Développement de lieux de diffusion intermédiaires.

Création ou réaménagement de lieux de pratique artistique professionnels et amateurs pour les arts visuels : sur le modèle d'ateliers d'artistes (lieu de travail et, accessoirement, de logement) mis à disposition sur des périodes plus ou moins longues. Ces ateliers sont potentiellement des lieux ouverts permettant des opérations de médiation. La création de ces lieux peut être envisagée en collaboration avec des entrepreneurs et des bailleurs sociaux.

Descriptif des actions envisagées

Création d'un lieu de pratique artistique professionnels et amateurs pour la danse :

- Détermination de sites envisageables.
- Diagnostic de la direction des bâtiments et arbitrage politique sur le devenir du bâtiment : travaux de rénovation et de mise aux normes (réhabilitation éventuelle - Investissement) après inscription au PPI.
- Construction ou réaménagement du ou des sites.
- Elaboration et mise en œuvre d'un programme de gestion.
- Inscription dans le paysage artistique.

Création d'un lieu de pratiques artistiques professionnels et amateurs pour le théâtre :

- Détermination de sites envisageables.
- Diagnostic de la direction des bâtiments et arbitrage politique sur le devenir du bâtiment : travaux de rénovation et de mise aux normes (réhabilitation éventuelle - Investissement) après inscription au PPI.
- Construction ou réaménagement du ou des sites.
- Elaboration et mise en œuvre d'un programme de gestion.
- Inscription dans le paysage artistique.

Création de lieux de pratique artistique professionnels et amateurs pour les arts visuels :

- Recherche de partenaires propriétaires et gestionnaires.
- Elaboration d'une proposition partagée avec les partenaires.
- Détermination de sites envisageables.
- Construction ou réaménagement du ou des sites.
- Elaboration et mise en œuvre d'un programme de gestion.
- Inscription dans le paysage artistique.

Remarques

- Accompagnement et coordination : services de la Direction des Affaires Culturelles
- Partenariats : direction aménagement, urbanisme, habitat et hébergement, direction développement économique, commerces, emploi, formation.
- Diagnostic et travaux : direction des bâtiments.
- Moyens matériels : direction des moyens logistiques mutualisés

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

Création d'un lieu de pratique artistique professionnels et amateurs pour la danse :

- Détermination de sites envisageables : 2023
- Diagnostic : 2023-2024
- Construction ou réaménagement : à déterminer
- Elaboration et mise en œuvre d'un programme de gestion : 2023-2024
- Inscription dans le paysage artistique : à déterminer

Création d'un lieu de pratiques artistiques professionnels et amateurs pour le théâtre :

- Détermination de sites envisageables :
- Diagnostic : 2023-2024
- Construction ou réaménagement : à déterminer
- Elaboration et mise en œuvre d'un programme de gestion : 2023-2024
- Inscription dans le paysage artistique : à déterminer

Création de lieux de pratique artistique professionnels et amateurs pour les arts visuels :

- Recherche de partenaires propriétaires et gestionnaires : à déterminer
- Détermination de sites envisageables : à déterminer
- Diagnostic : à déterminer
- Construction ou réaménagement : à déterminer
- Elaboration et mise en œuvre d'un programme de gestion : à déterminer
- Inscription dans le paysage artistique : à déterminer

Partenaires

- Entrepreneurs et bailleurs sociaux
- Structures usagères
- DRAC Pays de Loire
- Région Pays de Loire
- Conseil départemental de la Vendée
- CAF

Conventions

- Convention de mise à disposition
- Convention de partenariat
- Contrat de location

Evaluation

- Suivi commission culture et comité de pilotage collectivité et partenaires
- Développement de l'offre sur le territoire
- Partenariats
- Diagnostics ciblés
- Analyse de la contribution aux grands enjeux du Projet Culturel de Territoire

Fiche programme opérationnel N° 41 : Développement de lieux de diffusion intermédiaires

Enjeu : Le développement des ressources artistiques de la ville

Orientation stratégique : Développer les lieux de pratique de création et de diffusion

Action transversale : Direction des Affaires Culturelles

Contexte général

La difficulté d'accès aux espaces de diffusion dont témoignent les artistes est proportionnelle au nombre conséquent de compagnies artistiques sur le territoire. Les espaces de diffusion existants jouent le rôle mais ne peuvent répondre à la demande dans son ampleur et sa diversité. Ces derniers proposent essentiellement une diffusion professionnelle conditionnée par le projet artistique des diffuseurs ou gérant de lieux. La ville de La Roche-sur-Yon apporte des réponses au cas par cas, en fonction des projets présentés et de la disponibilité de ses équipements.

Entre les offres des équipements culturels structurants, les manifestations ponctuelles (fête de la musique...) et les temps d'animation, l'éventail des propositions yonnaises est souvent jugé incomplet : peu d'espaces pour la diffusion des jeunes artistes, pour les artistes à mi-parcours, pour des propositions ne relevant pas du cahier des charges de structures labellisées... L'offre culturelle, dans toute sa diversité compose un tout qualifiant un territoire de « lieu de vie culturelle ». Les différents éléments qui le composent, se complètent plus qu'ils ne s'opposent. Toutes les pratiques artistiques du spectacle vivant sont concernées. Toutefois, le champ des arts visuels est particulièrement concerné. Il n'y a trop peu d'espaces valorisant la création locale au sens large. Seule la gâterie consacre ses espaces à la jeune création contemporaine.

Si le manque d'espace ne permet pas une bonne valorisation de la création locale, elle ne permet que peu l'accueil d'artistes régionaux handicapant ainsi les interactions au sein du paysage culturel yonnais.

La collectivité pour stimuler ce paysage doit compléter l'offre de son territoire en proposant ou accompagnant des lieux de diffusion intermédiaires. Si il s'agit de rendre visible un plus large panel de la création locale (professionnelle ou amateur), les lieux de diffusion intermédiaires interpellent également un nouveau public. En complétant l'offre, il s'agit également de favoriser la mixité et la circulation des publics.

Contenu

Quatre axes de développement composent ce programme afin de lui conférer toute son efficacité :

- L'optimisation d'espaces existants, dédiés ou non : encourager et accompagner la diffusion au sein d'espaces existants associatifs (maisons de quartier, Gâterie...) et développer la diffusion au sein d'espaces propriétés de la collectivité (théâtre municipal, auditorium du Cyel, salle d'exposition du Cyel, médiathèques). Dans la même logique, encourager et accompagner la diffusion de spectacles vivants ou d'œuvres plastiques dans l'espace public : places, théâtre de verdure, squares, cour du musée Malraux... (Ce dernier point est partiellement développé dans le programme d'action N° 1 - Organisation du paysage des grandes manifestations artistiques.)
- La création d'espaces de diffusion intermédiaires (spectacle vivant et arts visuels) : espace de « petite diffusion à petite jauge pour les artistes amateurs ou émergents, qu'ils soient locaux ou régionaux. Deux types d'espaces sont à créer : des espaces de diffusion dédiés au spectacle vivant et des espaces d'exposition dédiés à la création actuelle. Dans cette logique, l'hypothèse de nouvelles destinations pour certains sites propriétés de la collectivité, sera explorée. Ces espaces peuvent également être des espaces de création. (cf. : programme d'action N°40 - Développement de lieux de pratique artistique.)
- Le soutien aux espaces proposant une diffusion artistique durant l'année : en concertation avec les principaux diffuseurs intéressés (bars, commerces de halles...), mais également avec la direction du

Commerce, une proposition de stimulation et d'accompagnement des offres de diffusion tout au long de l'année est élaborée puis mise en œuvre. La collectivité crée son propre programme ou prend appui sur des programmes existants tels que *Culture Bar-Bars*, le *GIP Café Cultures* ou des initiatives telles que le *Barathon*.

- La mise en lien d'artistes et d'espace de diffusion intermédiaire : dans la même logique que celle mise en œuvre lors de la fête de la musique, la Direction des Affaires Culturelles met en place et anime un réseau créant des liens entre diffuseurs et artistes. Cet axe vise à rendre faciliter la mise en rapport entre une offre et une demande. Cela peut être une mise en lien direct si sollicitation particulière (Fête de la Musique), création de fichiers d'artistes locaux et de commerces ou structures souhaitant les accueillir.

Après validation et choix d'hypothèses de travail sur ces différents axes, ce programme d'actions sera actualisé.

Descriptif des actions envisagées

- L'optimisation d'espaces existants, dédiés ou non :
 - Diagnostic pas site existant (fonctionnalité, gestion, projet).
 - Evaluation et validation des moyens supplémentaire à mettre en œuvre (le cas échéant.)
 - Elaboration et mise en œuvre de partenariats adaptés.
 - Elaboration et mise en œuvre d'un projet adapté.
 - Communication générale coordonnée par la direction des Affaires Culturelles et la direction de la Communication. Reprise de la communication générale et communication spécifique à un des actions par chaque participant. Elaboration d'une charte commune.
- La création d'espaces de diffusion intermédiaires (spectacle vivant et arts visuels) :
 - Détermination de sites envisageables pour la diffusion de spectacles vivants et d'exposition.
 - Diagnostic de la direction des bâtiments et arbitrage politique sur le devenir du bâtiment : travaux de rénovation et de mise aux normes (réhabilitation éventuelle - Investissement) après inscription au PPI.
 - Construction ou réaménagement du ou des sites.
 - Elaboration et mise en œuvre d'un programme de gestion.
 - Inscription dans le paysage artistique.
- Le soutien aux espaces proposant une diffusion artistique durant l'année :
 - concertation avec les principaux diffuseurs intéressés.
 - Recherches de partenaires et acteurs ressources potentielles.
 - Elaboration et mise en œuvre d'un programme adapté.
 - Communication générale coordonnée par la direction des Affaires Culturelles et la direction de la Communication. Reprise de la communication générale et communication spécifique à un des actions par chaque participant. Elaboration d'une charte commune.
- La mise en lien d'artistes et d'espace de diffusion intermédiaire :
 - Création et animation d'un réseau entre le Service Actions et Développement Culturels et celui du Commerce afin de mettre en lien les artistes et les lieux de diffusion intermédiaires
 - Organisation d'événements dédiés aux artistes amateurs en lien avec les lieux de diffusions intermédiaires (Fête de la Musique, Culture bars-bars).

Remarques

- Accompagnement et coordination : service action et développement culturels (DAC)
- Diagnostic et travaux : direction des bâtiments
- Accompagnement technique : pôle Cyel technique scénographie
- Communication : direction de la communication et des relations publiques
- Subventions et investissement : direction des finances
- Conventions : direction des affaires juridiques
- Moyens matériels : direction des moyens logistiques mutualisés

- Espaces publics : direction des espaces publics
- Règlementation : direction des affaires juridiques
- Accompagnement et diagnostic des lieux de diffusions intermédiaires : Service Commerce

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

L'optimisation d'espaces existants, dédiés ou non :

- Diagnostic : 2023
- Evaluation et validation des moyens supplémentaires à mettre en œuvre : 2023
- Elaboration et mise en œuvre de partenariats adaptés : 2023
- Elaboration d'un projet adapté : 2023
- Mise en œuvre d'un projet adapté : 2024

La création d'espaces de diffusion intermédiaires (spectacle vivant et arts visuels) :

- Détermination de sites envisageables : 2024
- Diagnostic de la direction des bâtiments et arbitrage politique sur le devenir du bâtiment : 2025
- Construction ou réaménagement du ou des sites : 2027
- Inscription dans le paysage artistique : 2028

Le soutien aux espaces proposant une diffusion artistique durant l'année :

- concertation : 2023
- Recherches de partenaires et acteurs ressources : 2023
- Elaboration d'un programme : 2023
- mise en œuvre : 2024

La mise en lien d'artistes et d'espace de diffusion intermédiaire :

- Etat des lieux des artistes en recherche de diffusion et des lieux de diffusion intermédiaires : 2023
- Concertation : 2023
- Mise en œuvre : 2023/2024

Partenaires

- Opérateurs concernés
- Partenaires institutionnels (investissement et fonctionnement)
- Structures ressources

Conventions

- Conventions spécifiques bipartites d'objectif opérateur / ville de La Roche-sur-Yon
- Convention de mise à disposition
- Valorisation au sein de conventions territoriales existantes ou à venir

Evaluation

- Suivi commission culture et comité de pilotage collectivité et partenaires
- Développement de l'offre sur le territoire
- Partenariats
- Diagnostics ciblés
- Analyse de la contribution aux grands enjeux du Projet Culturel de Territoire

Fiche programme opérationnel N° 42 : Aide à la création et à la diffusion

Enjeu : Le développement des ressources artistiques de la ville

Orientation stratégique : Accompagner les parcours des artistes

Action service : Service Action et Développement

Contexte général

La présence d'un nombre conséquent de compagnies artistiques caractérise le paysage yonnais et constitue un atout fort pour le territoire. Les artistes professionnels bénéficient à La Roche-sur-Yon d'une facilité d'accès aux lieux de création, de soutiens de la ville, de facilités d'accès à des lieux d'expression, d'une proximité entre les artistes et acteurs culturels. De nombreux ponts existent entre pratiques en amateur et pratiques professionnelles et permettent une qualification et une dynamisation des pratiques. L'attribution de subventions spécifiquement dédiées à l'aide à la création et à la diffusion est également un moyen important de dynamisation du tissu artistique.

Si les structures labellisées mènent des actions d'accompagnement artistique relevant de leurs missions, la ville mais aussi l'agglomération, jouent un rôle majeur dans le domaine de l'accompagnement avec la mise à disposition gracieuse ou à des tarifs très bas de nombreux espaces dédiés (répétition, création, diffusion, hébergement).

Si cet accompagnement ne saurait apporter toutes les réponses aux problématiques des créateurs locaux (manque de visibilité et faible valorisation auprès des habitants et des acteurs du territoire, manque de visibilité hors de la ville), elle n'en constitue pas moins une condition importante permettant à ces derniers de développer leurs activités.

Contenu

La ville de La Roche-sur-Yon soutient la création et la diffusion de ces dernières en accompagnement des acteurs artistiques dans la production de créations sur la base de critères professionnels, qualitatifs et de perspectives de diffusion au sein et hors du territoire. La consolidation de ces mesures d'accompagnement favorise la richesse du tissu artistique yonnais ainsi que son renouvellement. Les différents moyens d'accompagnement prennent la forme de programmes de soutien clairement identifiés. En fonction de la nature des projets, ils sont déterminés et calibrés.

Les programmes d'accompagnement peuvent être formalisés par le biais de conventions rendant lisible les moyens mis en œuvre par la collectivité ainsi que les engagements de la structure bénéficiaire. Lorsque la structure bénéficie d'un accompagnement d'autres structures (comme les équipements structurants), l'articulation de ces moyens sera également mise en lumière et peut faire l'objet d'une coordination des moyens.

La mise en lien avec d'autres programmes d'action doit permettre aux créateurs et à leurs œuvres de trouver leur place dans la proposition culturelle yonnaise et de remplir les conditions d'une diffusion plus large. (cf. programme d'action N° 33, 34, 35, 36, 37 et 38 – programmes de développement artistique.)

Afin de valoriser au sein du territoire, ces créations qui ont vocation à s'exporter, la question de la trace (support de mémoire) sera un critère.

Une facilitation de la diffusion à La Roche-sur-Yon sera proposée en grâce à des conditions privilégiées pour une première diffusion sur le territoire.

Descriptif des actions envisagées

Préalable :

- Actualisation des critères de sélection
- Actualisation des modèles de convention
- Définition des modalités pour une première diffusion à La Roche-sur-Yon

Procédure :

- Sollicitation faites par les acteurs culturels et artistiques
- Instruction et mise en cohérence avec le Projet Culturel de Territoire par la DAC
- Traitement des demandes par la commission culture de la collectivité
- Délibération du conseil municipal
- Conventonnement entre la collectivité et le demandeur
- Mise en œuvre du programme d'accompagnement sur une période prédéfinie

Soutien à la création :

- Aide au montage de projets
- Aide à la mise en réseau
- Attribution de subventions (aides à la création)
- Mise à disposition de sites de répétition, de stockage, de construction de décors
- Mise à disposition d'appartement pour l'accueil d'artistes,
- Prêt de matériel technique

Soutien à la diffusion :

- Aide au montage de projets
- Aide à la mise en réseau
- Attribution de subventions (aides à la diffusion)
- Mise à disposition de sites de répétition, de stockage, de construction de décors
- Mise à disposition de sites de diffusion (actualisation des critères)
- Prise en charge partielles des frais techniques au sein des sites propriétés de la ville (actualisation des conditions de pris en charge)
- En fonction du projet, autorisation d'occupation d'espaces publics
- Prêt de matériel technique
- Coordination avec les services de la ville
- Coordination des actions, des agendas

Remarques

- Accompagnement et coordination : service action et développement culturels (DAC)
- Accompagnement technique : pôle Cyel technique scénographie
- Communication : direction de la communication et des relations publiques
- Subventions : direction des finances
- Conventions : direction des affaires juridiques

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

- Préalable :
 - Actualisation des critères de sélection : 2023
 - Actualisation des modèles de convention : 2023
- Mise en œuvre : 2024

Partenaires

- Structures demandeuses
- Equipements missionnés pour un accompagnement et gestionnaire de locaux propriétés de La Roche-sur-Yon ou La Roche-sur-Yon Agglomération (*Grand R, Fuzz'Yon*).
- Acteurs structurants potentiels
- Co-financeurs potentiels

Conventions

- Convention d'objectifs annuelle ou pluriannuelle

Evaluation

- Bilan financier et moral annuel
- Cofinancements
- Partenariats
- Diagnostics ciblés
- Analyse de la contribution aux grands enjeux du Projet Culturel de Territoire

Fiche programme opérationnel N° 43 : Co-organisation de projets artistiques

Enjeu : Le développement des ressources artistiques de la ville

Orientation stratégique : Accompagner les parcours des artistes

Action transversale : Direction des Affaires Culturelles

Contexte général

Il y a coproduction quand des producteurs de différents s'organisent pour réaliser et financer un projet artistique ou culturel ensemble. La coproduction s'appuie sur une mise en complémentarité des compétences artistiques et techniques des différents partenaires. Cette association contribue à la réalisation autant qu'à la diffusion. Les coproductions contribuent aussi bien à la diversité culturelle qu'au rayonnement des productions.

Hormis les équipes artistiques elles-mêmes, les principaux producteurs de création sont la Scène Nationale, la Scène de Musiques Actuelles ou la Gâterie. En matière culturelle, même si des partenariats existent, la notion de coproduction de projet existe peu à La Roche-sur-Yon.

La ville de La Roche-sur-Yon impulse et produit certaines créations ou projets culturels mais travaille assez peu en coproduction. Parmi ses expériences peuvent être mise en avant le projet « Paroles de femmes » pour lequel des créations originales de spectacles sont coproduites avec la maison de quartier Jean Yole. Cette logique sera appliquée également pour la diffusion de certains spectacles liés aux *Folles journées* ou de certaines expositions d'art contemporain proposés par le musée.

Le développement des co-organisations est un dynamiseur fort de la vie artistique et culturelle locale : il soutient et encourage la création, il valorise et renforce les compétences, il génère plus de moyens pour accompagner les projets, en s'inscrivant dans des réseaux professionnels de coopération il favorise la valorisation et la diffusion.

Inscrite dans une démarche plus globale, le développement des coproductions contribue à l'attractivité du territoire pour les artistes, les partenaires culturels et in fine pour les publics.

Contenu

Afin de soutenir les logiques de co-organisation, la ville de La Roche-sur-Yon développe elle-même les collaborations lui permettant d'en être actrice. Elle encourage les acteurs de son territoire à s'inscrire dans ce type de logique. Les coproductions concernent la création artistique autant que la diffusion de ces dernières.

La ville de La Roche-sur-Yon en tant qu'opérateur produit des créations dans le cadre de son projet culturel. Dans cette perspective elle recherche des partenaires locaux et extra territoriaux afin d'enrichir sa démarche de compétences complémentaires, de moyens supplémentaires et de nouveaux espaces de valorisation. La mutualisation de la production autorise des appropriations spécifiques pour chaque partenaire afin de créer plus de lien avec des projets associatifs ou des territoires différents. Une même création ou un parcours de diffusion permet pour chacun une déclinaison d'actions culturelles (médiations, stages...) particulière.

L'ensemble des services de la Direction des Affaires Culturelles est concerné. Les programmes d'actions thématiques N° 33, 34, 35, 36, 37 et 38 développent cette approche.

La ville de La Roche-sur-Yon encourage la coproduction de projets artistiques et culturels auprès des acteurs du territoire. Dans le respect des spécificités et complémentarités de compétence de chaque acteur, la collectivité considère que la coproduction est une plus-value pour un projet culturel ou artistique puisqu'elle développe les moyens mis en œuvre, les collaborations ainsi que les perspectives. Elle est également un outil inclusif pour certains porteurs de projets. Pour se faire, la ville en fait un critère privilégié dans l'attribution de subventions d'aide au projet ou d'aide à la création et à la diffusion. (cf. : programmes d'action N° 22 - Services d'accompagnement des acteurs du territoire et N° 42 - Aide à la création et à la diffusion.)

Lorsque cela est possible et au regard d'une expertise des projets, la collectivité crée des mises en lien avec les réseaux qu'elle a elle-même développés. Elle propose également aux acteurs structurants du territoire de participer à cette mise en lien avec leurs propres réseaux. Ces derniers confirment ainsi leur fonction structurante tout en gardant à l'esprit de ne pas se substituer aux initiatives existantes ou émergentes. Les projets et les acteurs de ce dernier voyant le jour par de biais de programmes de coproduction bénéficient d'une valorisation spécifique par le biais des outils de communication de la collectivité.

La coproduction nourrit l'enjeu de la mise en réseau interterritoriale facilitant ainsi un renouvellement et une meilleure circulation des propositions. Opérateurs et artistes y voient également une des conditions de la reconnaissance de l'apport yonnais à un paysage départemental et régional. (cf. : programme d'action N° 44 - Diffusion des productions des artistes yonnais.)

Descriptif des actions envisagées

La ville de La Roche-sur-Yon en tant que coproducteur dans le cadre d'un projet culturel assumé par la ville :

- Communication du projet de façon générale (publication, témoignages...), communication ciblée au sein des réseaux thématiques.
- Recherche et sollicitation des partenaires locaux et extra territoriaux.
- Définition partagée d'un groupe de travail en fonction des compétences de chaque participant.
- Définition affinée du contenu du projet : définition partagée des dimensions mutualisées et définition des dimensions spécifiques à chaque participant.
- Elaboration de plan de financement spécifique à chacun et mutualisée.
- Elaboration et mise en œuvre de convention se partenariats et de coproduction.
- Mise en œuvre du projet dans ses dimensions spécifiques à chacun et dans ses dimensions mutualisées.
- Valorisation.

Les principales pistes de travail au sein de la Direction des Affaires Culturelles : projets photographiques en lien avec les centres d'art, coproduction de création d'anciens élèves du conservatoire ou de l'école d'art dans le cadre d'une continuité éducative, programmes spécifiques d'accompagnement des artistes du territoire

La ville de La Roche-sur-Yon encourage la coproduction de projets artistiques et culturels :

Préalable à l'attribution de subvention :

- Actualisation des critères de sélection
- Actualisation des modèles de convention

Procédure :

- Sollicitation faites par les acteurs culturels et artistiques
- Instruction et mise en cohérence avec le Projet Culturel de Territoire par la Direction des Affaires Culturelles
- Traitement des demandes par la commission culture de la collectivité
- Délibération du conseil municipal
- Conventonnement entre la collectivité et le demandeur
- Attribution de subvention
- Valorisation du projet

Mise en œuvre :

- Aide au montage de projets
- Aide à la mise en réseau
- Valorisation

Remarques

- Accompagnement et coordination : service action et développement culturels (DAC)
- Portage de projet (ville coproductrice) : les services de la Direction des Affaires Culturelles
- Mise en réseau : les services de la Direction des Affaires Culturelles
- Communication : direction de la communication et des relations publiques
- Subventions : direction des finances
- Conventions et règlementation : direction des affaires juridiques

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

- La ville de La Roche-sur-Yon en tant que coproducteur : à partir de 2023 (évolution au rythme de la mise en œuvre des différents projets.)
- La ville de La Roche-sur-Yon en tant que soutien à la coproduction :
 - Préalable et procédure : 2023
 - Mise en œuvre : 2024

Partenaires

- Structures ou collectivités volontaires.
- Structures demandeuses.
- Acteurs structurants yonnais.

Conventions

- Convention d'objectifs annuelle ou pluriannuelle
- Convention de partenariat
- Convention de coproduction

Evaluation

- Bilan financier et moral
- Cofinancements
- Partenariats
- Diffusion des œuvres et circulation des créateurs
- Diagnostics ciblés
- Analyse de la contribution aux grands enjeux du Projet Culturel de Territoire

Fiche programme opérationnel N° 44 : Diffusion des productions des artistes yonnais

Enjeu : Le développement des ressources artistiques de la ville

Orientation stratégique : Accompagner les parcours des artistes

Action transversale : Direction des Affaires Culturelles

Contexte général

Le territoire produit chaque année des créations ; les créateurs produisent leurs œuvres seuls ou avec les soutiens de structures telles que le Grand R ou le Fuzz'Yon. Si les artistes témoignent d'un manque de lisibilité et d'une faible valorisation auprès des habitants et des acteurs du territoire, ils déplorent également un manque de visibilité hors de la ville. La création yonnaise, hormis pour quelques compagnies, s'exporte mal.

Certains acteurs structurants mobilisent leurs réseaux afin de valoriser une partie de cette création et aider à sa diffusion sur d'autres territoires. La Ville a mis en place, en 1999, un dispositif d'aide à la diffusion sous forme d'une aide financière. L'objectif est de soutenir les projets artistiques locaux pour leur diffusion sur le territoire et au-delà. Les artistes ou équipes artistiques sollicitent cette aide sur la base d'un projet de diffusion défini : participation à un festival permettant une diffusion auprès d'un grand nombre de professionnels, organisation d'une tournée dans une zone géographique précise... Ces mesures, bien qu'importantes, ne suffisent pas à soutenir justement la diffusion des créations yonnaises.

Le partenariat interterritorial et la mise en réseau sont interrogées afin de rendre plus lisible la création yonnaise aux diffuseurs. Ils doivent également rendre plus accessible les espaces de diffusion extraterritoriaux aux créateurs.

Contenu

Par une approche globale, l'offre de création yonnaise est soutenue et valorisée au sein et en dehors du territoire. Des moyens de circulation des œuvres et des créateurs sont mis en place.

Les programmes d'aides à la création et à la diffusion sont consolidés afin de garantir que La Roche-sur-Yon reste un territoire producteur de culture. Les programmes d'action N° 22 - Services d'accompagnement des acteurs du territoire et N° 42 - Aide à la création et à la diffusion contribuent à cet objectif.

La mise en œuvre d'un programme de circulation des œuvres et des créateurs relève du positionnement territorial de La Roche-sur-Yon. La place de La Roche-sur-Yon dans un paysage départemental et régional conditionne le renouvellement de son offre et lui confère une fonction au sein d'un écosystème culturel. Cette place est déterminée par des échanges, des partenariats, des circulations de projets, d'œuvres, d'artistes et potentiellement des coproductions. La question de la mise en réseau interterritoriale est soulignée afin de faciliter un renouvellement et une meilleure circulation des propositions. Opérateurs et artistes y trouvent une des conditions de la reconnaissance de l'apport yonnais à un paysage départemental et régional.

Si certains équipement yonnais travaillent déjà en réseau régional ou national (Grand R, Fuzz'Yon, Concorde, Gâterie...), le territoire en tant qu'espace culturel le capitalise peu au sein d'un projet global. La collectivité en tant qu'opérateur travaille elle-même peu en réseau. Dans cette logique le programme territorial de diffusion de production des artistes yonnais développe des réseaux de dialogue (de reconnaissance) avec des structures d'autres territoires ayant les mêmes intérêts artistiques. Sur cette base, elle formalise des partenariats reposant sur la circulation d'œuvres, voire leur coproduction. L'élargissement de ces partenariats permet l'émergence de réseaux thématiques de collaborations. Il permet à La Roche-sur-Yon d'y trouver une fonction contribuant à son rayonnement : cette logique permet au territoire d'assumer sa fonction de Récepteur en accueillant et en s'appropriant de créations venues d'ailleurs. Elle lui permet d'assumer sa fonction de producteur de culture en exportant une production appropriée par d'autres.

L'ensemble des services de la Direction des Affaires Culturelles est impliqué dans ce programme :

- Le service Musée, archives, patrimoine : collaborations ville napoléoniennes, musées de France, centres d'art, centres photographiques, galeries, Pôle Arts Visuels de la région Pays de Loire, 2023
- Le service action et développement : collaborations villes titulaires du label « ville en poésie », acteurs extraterritoriaux porteurs de projets en résonances avec ceux portés par le service.

- Le service conservatoire –école d’art : collaborations conservatoires à rayonnement départementaux, festivals musicaux, 2023
- Le service réseau de lecture publique : collaborations éditeurs, auteurs autour de programmes thématiques, 2023. Artothèque : collaborations artothèques, centres d’art, centres photographiques, galeries, Pôle Arts Visuels de la région Pays de Loire, 2023

L’action des équipements yonnais travaillant déjà en réseau régional ou national doit contribuer au positionnement territorial de La Roche-sur-Yon. A cette fin, elle doit être capitalisée dans le cadre de son Projet Culturel de Territoire : les attentes de La Roche-sur-Yon exprimées dans le programme d’action N° 2 - Accompagnement des projets culturels structurants ainsi que les programmes d’actions thématiques N° 33, 34, 35, 36, 37 et 38 participent de cette valorisation et de l’affirmation d’un positionnement territorial de la ville.

Descriptif des actions envisagées

Programmes d’aides à la création et à la diffusion :

- programme d’action N° 22 - Services d’accompagnement des acteurs du territoire.
- programme d’action N° 42 - Aide à la création et à la diffusion.

Mise en réseau par champ d’action :

- Prospection
- Mise en relation
- Opérations partenariales de reconnaissance (expérimentation)
- Confirmation des partenariats
- Co-production, co-organisation de diffusion
- Affirmation de réseaux de réflexion, de coopération, de coproduction.
- Diffusion extraterritoriales du travail des artistes yonnais et accueil du travail d’artistes proposés par des sites partenaires.
- Hypothèse de projets communs reposant sur une complémentarité de compétence entre les acteurs partenaires.
- Valorisation commune par l’ensemble des partenaires et mise en rapport avec d’autres réseaux : communication, témoignage, organisation de temps de réflexion ouverts (séminaires, colloques, organisation de journées professionnelles, etc.)

Remarques

- Programmes d’aides à la création et à la diffusion : Service action et développement (DAC)
- Programmes de mise en réseau : l’ensemble des services de la Direction des Affaires Culturelles
- Communication : Direction de la Communication et des Relations Publiques
- Conventions : Direction des Affaires Juridiques

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

Mise en réseau par champ d’action :

- Prospection : 2023
- Opérations partenariales de reconnaissance (expérimentation) : 2024
- Co-production, co-organisation de diffusion : 2026
- Organisation de journées de promotion des compagnies artistiques : 2025

Partenaires

- Opérateurs extraterritoriaux
- Autres collectivités
- Acteurs culturels yonnais
- Artistes et équipes artistiques yonnais

Conventions

- Conventions de partenariats
- Conventions de coproduction
- Valorisation au sein de conventions territoriales existantes ou à venir.

Evaluation

- Partenariats
- Coproduction
- Diagnostics ciblés sur la circulation des œuvres et des créateurs
- Analyse de la contribution aux grands enjeux du Projet Culturel de Territoire

Partie 5 :

Le chronogramme prévisionnel

FICHES ET GRANDS ENJEUX	2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029	
	1ER SEM	2EME SEM	1ER SEM	2EME SEM	1ER SEM	2EME SEM	1ER SEM	2EME SEM	1ER SEM	2EME SEM	1ER SEM	2EME SEM	1ER SEM	2EME SEM
PRINCIPAUX CONTRATS TERRITORIAUX														
Contrat local d'éducation artistique et culturelle – DRAC – IEN - Ville	Rédaction		Mise en œuvre				Actualisation							
Contrat Territoire Culture DRAC (CTC) - Agglomération	Rédaction		Mise en œuvre				Actualisation							
Projet scientifique et culturel du musée de La Roche-sur-Yon (PSC) - Ville	Rédaction		Mise en œuvre				Actualisation							
Projet d'établissement Conservatoire – école d'art - Ville	Rédaction		Mise en œuvre				Actualisation							
Convention Lecture BDV – Agglomération & Ville			Rédaction		Mise en œuvre		Actualisation							
Contrat Territoire Lecture DRAC (CTL) - Agglomération			Rédaction		Mise en œuvre		Actualisation							
DECOUVERTE FORMATION ENSEIGNEMENT														
Projet d'établissement conservatoire-école d'art 2022-2027	Rédaction				Mise en œuvre							Actualisation		
Projets pédagogiques co-construits avec les établissements d'enseignement supérieur			Rédaction de la convention tripartite		mise en œuvre		Bilan							
COMMUNICATION														
Elaboration Plan de communication (Fiches N° 27)							Mise en œuvre							
Rédaction du guide culturel														
Programme d'action n°23 - Développement des outils facilitant l'accès à l'offre							Mise en œuvre							
Grandes manifestations artistiques – Projets structurants (Fiches N° 1)							Mise en œuvre							
Rédaction document de découverte du paysage culturel (Fiches N° 32)							Mise en œuvre							
Création d'espaces de communication culturelle (Fiches N° 9 - 32)							Mise en œuvre							
STRUCTURATION ET ACCOMPAGNEMENT DU PAYSAGE CULTUREL														
Services d'accompagnement des acteurs du territoire (Fiches N° 22)							Mise en œuvre							
Aide à la création et à la diffusion et soutien aux projets innovants (Fiches N° 42, N°2 et N°39)							Mise en œuvre							
Actualisation des critères de sélection														
Label « Les rendez-vous culturels de La Roche-sur-Yon » (Fiche N° 1)							Mise en œuvre							
La Roche-sur-Yon co-organisatrice (Fiches N° 43)							Mise en œuvre							
Diffusion des productions des artistes yonnais (Fiches N° 44)							Mise en œuvre							
Lisibilité de l'offre pour des nouveaux arrivants (Fiches N° 32)							Mise en œuvre							
Projets collectifs mobilisant des compétences complémentaires d'acteurs culturels (Fiches N° 6)							Mise en œuvre							
Complémentarité des propositions culturelles émanant des acteurs structurants et des acteurs de proximité (Fiches N° 16)							Mise en œuvre							
Journée d'étude à destination des professionnels de la culture (Fiches N° 5)							Mise en œuvre							
CONSERVATION ET VALORISATION														
Services de conservation et de valorisation du patrimoine yonnais (fiche N° 19)			Réflexion du site				Déménagement des archives municipales							
Restauration de l'église Saint-Louis														
Valoriser les fonds, collections et histoire de la ville auprès des populations			Organisation d'un comité scientifique pour le musée HDVA				Programmation des collections					Déménagement et accrochage		Ouverture nouveau musée

FICHES ET GRANDS ENJEUX	2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029	
	1ER SEM	2EME SEM	1ER SEM	2EME SEM	1ER SEM	2EME SEM	1ER SEM	2EME SEM	1ER SEM	2EME SEM	1ER SEM	2EME SEM	1ER SEM	2EME SEM
DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE														
Programme de développement des arts visuels (Fiches N° 33)	Création d'un comité arts visuels													
Programme de développement des musiques actuelles (Fiches N° 34)	Projet Quai M													
Programation agglomération	v1		v2		Temps fort Musiques actuelles									
Programme de développement du cinéma arts & essai (Fiches N° 35)	Actions culturelles dans les quartiers et l'agglomération		Festival d'été		Résidences d'artistes									
Compétence Cinéma Agglomération														
Programme de développement de la littérature (Fiches N° 36)	Programmation "ville en Poésie"													
Programme de développement de la danse (Fiches N° 37)	Nouvelles propositions													
Programme de développement du théâtre (Fiches N° 38)	Programmation ville													
Projets de création partagée avec les habitants (Fiches N° 30)	Création des résidences de territoire													
ELABORATION OU ACTUALISATION DE CONVENTIONS ET D'OUTILS DE SUIVI														
Création d'une convention pour les grandes manifestations artistiques (Fiche N° 1)	Rédaction		Mise en œuvre											
Création d'une convention projets structurants (Fiches N° 2)	Rédaction		Mise en œuvre											
Création d'une convention projets émergents (Fiche N°39)	Rédaction		Mise en œuvre											
Services d'accompagnement des acteurs culturels du territoire (Fiche N° 22)	Création d'outils de													
conventions MAD matériel	Actualisation													
conventions MAD appartements	Actualisation													
conventions d'attribution de subvention + accompagnement	Actualisation													
conventions MAD locaux diffusion	Actualisation													
convention Aide à la création (Fiches N°22-42)	Actualisation													
conventions MAD locaux répétition (Fiches N° 22-42)	Actualisation													
convention Aide à la diffusion (Fiches N°22-42-44)	Actualisation													
Création d'une convention pour définir les modalités pour une première diffusion d'artistes locaux en ville (Fiche N° 42)	Rédaction		Mise en œuvre											



Document réalisé par La Direction des Affaires
Culturelles de la Ville de La Roche-sur-Yon
février 2023

Renseignements : culture@larochesuryon.fr